



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame MORA

Délibération numéro :
2022/034

**Opération « Les Sablons »
Mise en oeuvre de la
procédure de Déclaration
d'Utilité Publique**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 2121-29,
Vu les articles L213 -1 et suivants, L221-1, L 321-1 et suivants du code de l'urbanisme,
Vu le code de l'expropriation pris notamment en ses articles L 121-1 et suivants et R 121-1 et suivants,
Vu la convention opérationnelle « Les Sablons », signée le 18 mai 2018 par laquelle la commune de Millau confiait à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (E.P.F.) une mission d'acquisitions foncières sur le secteur « Les Sablons » en vue de réaliser une opération d'aménagement dans le cadre de la réhabilitation et la restructuration d'îlots bâtis anciens dégradés.

En 2014, la commune de Millau a établi un schéma directeur d'urbanisme afin de définir un projet de développement urbain à l'échelle du bassin de vie de Millau comprenant des fiches opérationnelles par secteur et notamment un périmètre dit « Les Sablons », en centre-ville.

Après étude, ce périmètre a fait l'objet d'un projet ambitieux de curetage et de création d'un espace public dans le secteur des « Sablons » visant à trouver une réponse à des bâtis dégradés, à aérer le tissu urbain et à améliorer le cadre de vie des habitants en embellissant le centre historique et en permettant aux usagers de trouver des services de proximité.

Le projet retenu porte à la fois sur un périmètre à déconstruire en vue d'y aménager un espace public, et un périmètre à réhabiliter comprenant la production de logements neufs répondant aux besoins en logements dans le centre-ville, aux normes d'habitabilité en vigueur et comprenant au moins 25 % de logements locatifs sociaux.

La convention signée avec l'E.P.F. d'Occitanie prévoyait l'acquisition des immeubles situés dans le périmètre du projet soit à l'amiable, soit par exercice des droits de préemption et de priorité, soit par la voie de l'expropriation des biens immobiliers bâtis ou non bâtis, volumes et droits mobiliers nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

A ce jour, la quasi-totalité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet ont été acquis par l'E.P.F. Toutefois, certains points de dureté foncière subsistent encore. C'est pourquoi il convient, conformément à l'article 5 de la convention, de prévoir la mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique au bénéfice de l'EPF d'Occitanie. Cette procédure permettra de parvenir, si nécessaire par voie d'expropriation, à une maîtrise foncière totale du périmètre défini.

Aussi, après avis de la commission Qualité de Vie en date du 24 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. de se prononcer favorablement sur le principe de mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, afin de finaliser les acquisitions nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation du secteur « Les Sablons » par voie d'expropriation, si cela s'avère nécessaire.
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager les démarches en ce sens.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame MORA

Délibération numéro :
2022/035

**Avenant à la convention de
partenariat Ville de
Millau/SOM Rugby 2022**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en ses articles L.2121-29 et L 2311-7,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, qui prévoit que le versement de subvention à des organismes de droit privé, doit faire l'objet d'un conventionnement quand le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

Vu la délibération n°2021/236 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 portant adoption du budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2021/238 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 portant sur les subventions assorties de conditions d'octroi du budget principal 2022,

Vu la délibération n° 2022/008 du Conseil Municipal du 16 février 2022 portant convention de partenariat entre la Ville et le SOM Rugby pour l'année 2022,

La convention de partenariat entre la Ville de Millau et le SOM Rugby fixe pour l'année 2022 les engagements des deux parties et les conditions d'attribution de la subvention.

Les représentants du SOM Rugby ont informé la Ville, par courrier en date du 25 février 2022, d'une erreur de saisie de leur part dans le dossier de demande de subvention 2022, avec une inversion de deux chiffres dans le montant de la subvention de fonctionnement demandée.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL035-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Cette erreur d'un montant de 1 800 € porte préjudice au club dans son fonctionnement et dans l'équilibre de son budget prévisionnel, notamment en raison de l'effort financier de l'Association dans la professionnalisation de son encadrement avec la création, depuis septembre 2021, de plusieurs emplois : trois apprentis (2 BPJEPS et 1 DE), un emploi civique et le renouvellement d'un contrat "parcours emploi compétences" (PEC).

La Ville souhaite répondre favorablement à la requête de l'Association en apportant un complément de subvention de fonctionnement de 1 800 € soit porter ainsi le montant de la subvention à 25 300 € pour 2022.

Un avenant financier sera pris afin de régulariser le montant de la subvention initiale attribuée par la Ville au SOM Rugby pour l'année 2022.

Aussi, après avis de la commission finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité** :

1. De modifier le montant de la subvention de fonctionnement attribuée au SOM Rugby pour l'année 2022, soit un montant de 25 300 € portant l'aide directe totale à 54 500€.
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°1 ci-joint à la convention de partenariat entre la Ville de Millau et le SOM Rugby.
3. D'imputer les crédits correspondants au budget 2022 – TS 124 – Fonction 40 – Nature 6574.

Monsieur PEREZ-LAFONT ne prend pas part au vote

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame COMPAN

Délibération numéro :
2022/036

Subventions assorties de conditions d'octroi - Nouvelles conventions de partenariat entre la ville de Millau et l'association des centres sociaux de Millau grands causses

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris notamment en son article L2311-7, précisant que l'attribution des subventions, assorties de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la loi n°2000/321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret 2001/495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et précisant que l'octroi de subventions supérieures à 23 000 euros impose la signature d'une convention,

Vu la délibération n°2019/091 du 23 mai 2019 portant subventions sous conditions d'octroi à l'association Centre social Causse et la convention en découlant

Vu la délibération n°2021/238 du 20 décembre 2021 portant subventions assorties de conditions d'octroi,

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité du 29 novembre 2021,

L'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses a décidé, avec l'accord de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aveyron et de la Ville de Millau, de résilier ses précédentes conventions avant leur terme soit le 31 décembre 2022, afin d'être en cohérence avec le diagnostic et les orientations le calendrier de la Convention Territoire Globale 2021-2025. Les nouvelles conventions permettront d'instituer deux principaux objectifs : connaître les champs d'actions des partenaires et définir annuellement deux actions communes. Le calendrier de la Convention Territoire Globale permettra d'optimiser sur le territoire des actions relevant de son diagnostic.

Un état des lieux des actions menées par le Centre Social Causse a été réalisé en vue de repérer :

- Les actions qui s'avéraient ne plus répondre aux évolutions des demandes des habitants,
- Celles qui répondaient aux attentes mais qui pouvaient avoir plus ou moins besoin d'améliorations,
- Celles qu'il était nécessaire de développer pour être au plus près des évolutions des populations des quartiers.

Ces analyses ont été au fur et à mesure présentées aux partenaires financeurs (CAF et Ville) afin de vérifier de manière systématique qu'elles s'intégraient bien dans une vision globale des actions menées sur le territoire communal, dans un souci de partenariat proactif.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de projet, un comité de pilotage avec la Ville et la CAF réuni le 27 juillet 2021 a permis de déterminer les orientations et les actions pour quatre années. Des engagements mutuels tripartites ont ainsi été réaffirmés.

La Collectivité souhaite accorder aux centres sociaux pour l'année 2022, une subvention de 80 000 euros pour le Centre social Causse et une subvention de 81 000 euros pour le Centre Social Tarn.

Pour les années 2023-2024-2025, la Commune s'engage à verser une subvention aux centres sociaux, sous réserve du respect de l'article 1 de chaque convention, et après examen de l'ensemble des documents précités, dont le montant sera fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de signer de nouvelles conventions d'objectifs avec l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses pour les Centres Sociaux Causse et Tarn pour les années de 2022 à 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'abroger la précédente convention de partenariat approuvée par délibération du 23 mai 2019 dont le terme était fixé au 31 décembre 2022,
2. D'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement ci-annexées avec l'association des centres sociaux de Millau grands causses pour le Centre Social Causse et celui du Tarn pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches en découlant.
4. D'imputer les crédits inscrits au BP 20222 - TS 161 - Fonction 523 - Nature 6574

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/037

**Budget principal et budgets
annexes : approbation du
compte de gestion 2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 et D.2342-11 ;

Vu les comptes de gestion 2021 transmis par la Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique pour les budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget annexe de l'eau,
- Budget annexe de l'assainissement,
- Budget annexes du stationnement,
- Budget annexe de la restauration,
- Budget annexe du parking capelle,
- Budget autonome de Production d'Energie Photovoltaïque,

Après s'être assuré que Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnance et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL037-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Considérant l'exactitude, la sincérité et la régularité des comptes de la commune, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice par la Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Considérant que ces comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2021 issus de la comptabilité de l'ordonnateur,

Considérant qu'il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal et des cinq budgets annexes et du budget autonome de Production d'Energie Photovoltaïque de la ville de Millau transmis par la Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2021 de l'ordonnateur,

Le Conseil municipal de Millau, après en avoir délibéré, **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER) :

1. D'approuver les comptes de gestion 2021 du budget principal et des cinq budgets annexes et du budget autonome de Production d'Energie Photovoltaïque, de la ville de Millau transmis par la Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique, ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2021 de l'ordonnateur,
2. D'autoriser Madame la Maire à signer les comptes de gestion 2021 du budget principal et des 6 budgets annexe de la ville de Millau transmis par la Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21120145400256	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MILLAU
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC SAINT AFFRIQUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET EAU (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 19

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 20

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 21

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 23

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 24

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 25

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

26

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 293 659,21	G 370 090,72	G-A 76 431,51
	Section d'investissement	B 166 108,05	H 255 853,33	H-B 89 745,28

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 624 249,77 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 326 518,20 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 459 767,26	Q= G+H+I+J 1 576 712,02	=Q-P 1 116 944,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 35 909,50	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 35 909,50	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 293 659,21	= G+I+K 994 340,49	700 681,28
	Section d'investissement	= B+D+F 202 017,55	= H+J+L 582 371,53	380 353,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 495 676,76	= G+H+I+J+K+L 1 576 712,02	1 081 035,26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 35 909,50	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE DE MILLAU - BUDGET EAU - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 909,50	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	36 748,00	6 840,00	0,00	0,00	29 908,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 252,00	0,00	13 252,00	0,00	25 000,00
Total des dépenses de gestion courante		75 000,00	6 840,00	13 252,00	0,00	54 908,00
66	Charges financières	17 714,00	17 713,88	0,00	0,00	0,12
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		92 714,00	24 553,88	13 252,00	0,00	54 908,12
023	Virement à la section d'investissement (4)	584 249,77				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	255 854,00	255 853,33			0,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		840 103,77	255 853,33			584 250,44
TOTAL		932 817,77	280 407,21	13 252,00	0,00	639 158,56
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 832,00	355 291,06	0,00	0,00	-64 459,06
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		290 832,00	355 291,06	0,00	0,00	-64 459,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 936,00	0,00	0,00	0,00	2 936,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		293 768,00	355 291,06	0,00	0,00	-61 523,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 800,00	14 799,66			0,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 800,00	14 799,66			0,34
TOTAL		308 568,00	370 090,72	0,00	0,00	-61 522,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		624 249,77				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 119 189,97	118 677,23	35 909,50	964 603,24
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 119 189,97	118 677,23	35 909,50	964 603,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 632,00	32 631,16	0,00	0,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	32 632,00	32 631,16	0,00	0,84
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 151 821,97	151 308,39	35 909,50	964 604,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	14 800,00	14 799,66		0,34
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 800,00	14 799,66		0,34
	TOTAL	1 166 621,97	166 108,05	35 909,50	964 604,42
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	584 249,77			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	255 854,00	255 853,33		0,67
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	840 103,77	255 853,33		584 250,44
	TOTAL	840 103,77	255 853,33	0,00	584 250,44
	Pour information	326 518,20			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 840,00		6 840,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 252,00		13 252,00
66	Charges financières	17 713,88	0,00	17 713,88
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	255 853,33	255 853,33
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		37 805,88	255 853,33	293 659,21

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	293 659,21
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	14 799,66	14 799,66
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 631,16	0,00	32 631,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	118 677,23	0,00	118 677,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		151 308,39	14 799,66	166 108,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	166 108,05
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	355 291,06		355 291,06
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 799,66	14 799,66
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		355 291,06	14 799,66	370 090,72

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	624 249,77
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	994 340,49
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		255 853,33	255 853,33
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	255 853,33	255 853,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	326 518,20
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	582 371,53
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	36 748,00	6 840,00	0,00	0,00	29 908,00
611	Sous-traitance générale	36 748,00	6 840,00	0,00	0,00	29 908,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 252,00	0,00	13 252,00	0,00	25 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	38 252,00	0,00	13 252,00	0,00	25 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		75 000,00	6 840,00	13 252,00	0,00	54 908,00
66	Charges financières (b) (5)	17 714,00	17 713,88	0,00	0,00	0,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 714,00	17 713,88	0,00	0,00	0,12
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		92 714,00	24 553,88	13 252,00	0,00	54 908,12
023	Virement à la section d'investissement	584 249,77	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	255 854,00	255 853,33	0,00	0,00	0,67
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	255 854,00	255 853,33	0,00	0,00	0,67
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		840 103,77	255 853,33	0,00	0,00	584 250,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		840 103,77	255 853,33	0,00	0,00	584 250,44
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		932 817,77	280 407,21	13 252,00	0,00	639 158,56
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 832,00	355 291,06	0,00	0,00	-64 459,06
70128	Autres taxes et redevances	290 832,00	355 291,06	0,00	0,00	-64 459,06
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		290 832,00	355 291,06	0,00	0,00	-64 459,06
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 936,00	0,00	0,00	0,00	2 936,00
778	Autres produits exceptionnels	2 936,00	0,00	0,00	0,00	2 936,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		293 768,00	355 291,06	0,00	0,00	-61 523,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	14 800,00	14 799,66			0,34
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	14 800,00	14 799,66			0,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 800,00	14 799,66			0,34
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		308 568,00	370 090,72	0,00	0,00	-61 522,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		624 249,77				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 119 189,97	118 677,23	35 909,50	964 603,24
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 119 189,97	118 677,23	35 909,50	964 603,24
Total des dépenses d'équipement		1 119 189,97	118 677,23	35 909,50	964 603,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 632,00	32 631,16	0,00	0,84
1641	Emprunts en euros	32 632,00	32 631,16	0,00	0,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		32 632,00	32 631,16	0,00	0,84
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 151 821,97	151 308,39	35 909,50	964 604,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 800,00	14 799,66		0,34
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	14 800,00	14 799,66		0,34
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	563,00	563,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	14 237,00	14 236,66		0,34
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		14 800,00	14 799,66		0,34
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 166 621,97	166 108,05	35 909,50	964 604,42
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	584 249,77			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	255 854,00	255 853,33		0,67
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	131 762,00	131 761,86		0,14
281531	Réseaux d'adduction d'eau	122 607,00	122 606,47		0,53
28154	Matériel industriel	1 485,00	1 485,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		840 103,77	255 853,33		584 250,44
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		840 103,77	255 853,33		584 250,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		840 103,77	255 853,33	0,00	584 250,44
Pour information		326 518,20			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					762 245,09									
1641 Emprunts en euros (total)					762 245,09									
653/MON536080EUR/001	BANQUE POSTALE	26/12/1997	01/12/1998	01/05/1999	762 245,09	F		5,570	5,578	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					762 245,09									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		285 391,81					32 631,16	17 713,88	0,00	15 852,16
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		285 391,81					32 631,16	17 713,88	0,00	15 852,16
653/MON536080EUR/001	N	0,00	A-1	285 391,81	6,00	F		5,570	32 631,16	17 713,88	0,00	15 852,16
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		285 391,81					32 631,16	17 713,88	0,00	15 852,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	285 391,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.00 €	1997-03-21

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	40	15/12/1992
L	FRAIS D ETUDE	5	23/12/1996
L	FONDS DE CONCOURS	15	23/12/1996
L	AGENCE DE L EAU	40	21/03/1997
L	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	30	21/03/1997
L	AUTRES	40	21/03/1997
L	BATIMENTS D'EXPLOITATION	40	21/03/1997
L	MATERIEL INDUSTRIEL	10	21/03/1997

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		47 432,00	47 430,82
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 632,00	32 631,16
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 632,00	32 631,16
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		14 800,00	14 799,66
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	14 800,00	14 799,66
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	47 430,82	35 909,50	0,00	83 340,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		840 103,77	255 853,33
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		840 103,77	255 853,33
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	131 762,00	131 761,86
281531	Réseaux d'adduction d'eau	122 607,00	122 606,47
28154	Matériel industriel	1 485,00	1 485,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	584 249,77	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	255 853,33	0,00	326 518,20	0,00	582 371,53

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 83 340,32
Ressources propres disponibles	IV 582 371,53
Solde	V = IV – II (3) 499 031,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2021	RESEAU AEP 2020 HT COMPLEMENT	14 770,26	0,00	40
01/01/2021	RESEAU AEP 2021 HT	18 677,23	0,00	40
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		33 447,49	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21120145400249	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MILLAU
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC SAINT AFFRIQUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 26

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 27

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 28

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 29

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

30

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 748 909,73	G 972 254,23	G-A 223 344,50
	Section d'investissement	B 394 437,78	H 473 773,76	H-B 79 335,98

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 577 105,21 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 10 115,84 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 153 463,35	Q= G+H+I+J 2 023 133,20	=Q-P 869 669,85

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 23 185,20	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 23 185,20	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 748 909,73	= G+I+K 1 549 359,44	800 449,71
	Section d'investissement	= B+D+F 427 738,82	= H+J+L 473 773,76	46 034,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 176 648,55	= G+H+I+J+K+L 2 023 133,20	846 484,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 23 185,20	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE DE MILLAU - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 185,20	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	6 948,68	3 051,32	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		64 000,00	6 948,68	3 051,32	0,00	54 000,00
66	Charges financières	275 252,00	275 251,81	0,00	0,00	0,19
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		399 252,00	282 200,49	3 051,32	0,00	114 000,19
023	Virement à la section d'investissement (4)	543 105,21				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	463 658,00	463 657,92			0,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 006 763,21	463 657,92			543 105,29
TOTAL		1 406 015,21	745 858,41	3 051,32	0,00	657 105,48
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	723 163,00	820 386,41	0,00	0,00	-97 223,41
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	46 121,00	0,00	0,00	-46 121,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		723 163,00	866 507,41	0,00	0,00	-143 344,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		723 163,00	866 507,41	0,00	0,00	-143 344,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	105 747,00	105 746,82			0,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		105 747,00	105 746,82			0,18
TOTAL		828 910,00	972 254,23	0,00	0,00	-143 344,23
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		577 105,21				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	605 985,21	8 261,67	23 185,20	574 538,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	615 985,21	8 261,67	23 185,20	584 538,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 031,00	265 029,95	0,00	1,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	15 399,34	0,00	4 600,66
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	285 031,00	280 429,29	0,00	4 601,71
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	901 016,21	288 690,96	23 185,20	589 140,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	105 747,00	105 746,82		0,18
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	105 747,00	105 746,82		0,18
	TOTAL	1 006 763,21	394 437,78	23 185,20	589 140,23
	Pour information	10 115,84			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	543 105,21			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	463 658,00	463 657,92		0,08
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 006 763,21	463 657,92		543 105,29
	TOTAL	1 016 879,05	473 773,76	0,00	543 105,29
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	275 251,81	0,00	275 251,81
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	463 657,92	463 657,92
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	285 251,81	463 657,92	748 909,73

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	748 909,73
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	105 746,82	105 746,82
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 029,95	0,00	265 029,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 261,67	0,00	8 261,67
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 399,34	0,00	15 399,34
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	288 690,96	105 746,82	394 437,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	10 115,84
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	404 553,62
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	820 386,41		820 386,41
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	46 121,00		46 121,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	105 746,82	105 746,82
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		866 507,41	105 746,82	972 254,23

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	577 105,21
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 549 359,44
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		463 657,92	463 657,92
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	463 657,92	463 657,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	10 115,84
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	473 773,76
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
611	Sous-traitance générale	54 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	6 948,68	3 051,32	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	6 948,68	3 051,32	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		64 000,00	6 948,68	3 051,32	0,00	54 000,00
66	Charges financières (b) (5)	275 252,00	275 251,81	0,00	0,00	0,19
66111	Intérêts réglés à l'échéance	275 252,00	275 251,81	0,00	0,00	0,19
67	Charges exceptionnelles (c)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		399 252,00	282 200,49	3 051,32	0,00	114 000,19
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>543 105,21</i>				
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</i>	<i>463 658,00</i>	<i>463 657,92</i>			<i>0,08</i>
6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	<i>463 658,00</i>	<i>463 657,92</i>			<i>0,08</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 006 763,21	463 657,92			543 105,29
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 006 763,21	463 657,92			543 105,29
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 406 015,21	745 858,41	3 051,32	0,00	657 105,48
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	723 163,00	820 386,41	0,00	0,00	-97 223,41
70128	Autres taxes et redevances	723 163,00	820 386,41	0,00	0,00	-97 223,41
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	46 121,00	0,00	0,00	-46 121,00
741	Primes d'épuration	0,00	46 121,00	0,00	0,00	-46 121,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		723 163,00	866 507,41	0,00	0,00	-143 344,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		723 163,00	866 507,41	0,00	0,00	-143 344,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	105 747,00	105 746,82			0,18
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	105 747,00	105 746,82			0,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		105 747,00	105 746,82			0,18
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		828 910,00	972 254,23	0,00	0,00	-143 344,23
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		577 105,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	605 985,21	8 261,67	23 185,20	574 538,34
21532	Réseaux d'assainissement	605 985,21	8 261,67	23 185,20	574 538,34
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		615 985,21	8 261,67	23 185,20	584 538,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 031,00	265 029,95	0,00	1,05
1641	Emprunts en euros	262 838,00	262 837,62	0,00	0,38
1687	Autres dettes	2 193,00	2 192,33	0,00	0,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	15 399,34	0,00	4 600,66
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	20 000,00	15 399,34	0,00	4 600,66
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		285 031,00	280 429,29	0,00	4 601,71
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		901 016,21	288 690,96	23 185,20	589 140,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	105 747,00	105 746,82		0,18
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	105 747,00	105 746,82		0,18
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	6 822,00	6 822,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	98 925,00	98 924,82		0,18
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		105 747,00	105 746,82		0,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 006 763,21	394 437,78	23 185,20	589 140,23
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		10 115,84			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
1068	Autres réserves	10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 115,84	10 115,84	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	543 105,21			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	463 658,00	463 657,92		0,08
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	415 958,00	415 958,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	43 864,00	43 863,92		0,08
28154	Matériel industriel	3 836,00	3 836,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 006 763,21	463 657,92		543 105,29
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 006 763,21	463 657,92		543 105,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 016 879,05	473 773,76	0,00	543 105,29
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 805 724,68									
1641 Emprunts en euros (total)					9 805 724,68									
699/MIN204575EUR	ACOFI Gestion	22/11/2002	01/12/2002	01/03/2003	9 253 511,64	F		5,090	5,270	EUR	T	C	O	B-1
717/7494447	CAISSE d'EPARGNE	16/12/2008	17/12/2008	05/01/2010	185 000,00	F		5,160	5,160	EUR	A	P	N	A-1
726/07044071	BANQUE POPULAIRE TARN AVEYRON	29/12/2009	22/03/2010	22/03/2011	101 138,00	F		3,700	3,087	EUR	A	P	O	A-1
729/7861465	CAISSE d'EPARGNE	27/12/2010	25/03/2011	10/04/2012	137 034,00	F		4,380	4,385	EUR	A	P	O	A-1
760/MPH265584	CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/06/2009	15/06/2009	01/09/2019	129 041,04	F		3,930	1,236	EUR	A	C	O	C-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					32 885,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

VILLE DE MILLAU - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					32 885,00									
721/120 12 1678 12145000	AGENCE FINANCIERE DE BASSIN	28/04/2009	28/04/2009	28/04/2010	32 885,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					9 838 609,68									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 221 022,88					262 837,62	275 251,81	0,00	32 107,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 221 022,88					262 837,62	275 251,81	0,00	32 107,13
699/MIN204575EUR	N	0,00	B-1	4 858 093,44	20,90	F		5,090	231 337,80	258 160,74	0,00	19 919,53
717/7494447	N	0,00	A-1	141 480,61	17,00	F		5,160	4 711,39	7 543,51	0,00	7 199,01
726/07044071	N	0,00	A-1	31 283,89	3,22	F		1,950	7 450,60	755,32	0,00	471,09
729/7861465	N	0,00	A-1	109 022,99	19,26	F		4,380	3 371,47	4 922,88	0,00	3 448,76
760/MPH265584	N	0,00	C-1	81 141,95	4,67	F		3,930	15 966,36	3 869,36	0,00	1 068,74
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		6 577,04					2 192,33	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		6 577,04					2 192,33	0,00	0,00	0,00
721/120 12 1678 12145000	N	0,00	A-1	6 577,04	2,32	F		0,000	2 192,33	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 227 599,92					265 029,95	275 251,81	0,00	32 107,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

VILLE DE MILLAU - BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2021

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
699/MIN204575EUR	ACOFI Gestion	9 253 511,64	4 858 093,44	1	40,00		5,09	EURIBOR03V	0,00		5,090	258 160,74	0,00	92,93
TOTAL (B)		9 253 511,64	4 858 093,44						0,00			258 160,74	0,00	92,93
Option d'échange (C)														
760/MPH265584	CREDIT LOCAL DE FRANCE	129 041,04	81 141,95	1	8,00		3,93	3,93	0,00		3,930	3 869,36	0,00	1,55
TOTAL (C)		129 041,04	81 141,95						0,00			3 869,36	0,00	1,55
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 382 552,68	4 939 235,39						0,00			262 030,10	0,00	94,48

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	
	% de l'encours	5,53	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	288 364,53	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	92,93	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 858 093,44	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	1,55	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	81 141,95	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.00 €	1997-03-21

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	60	15/12/1992
L	MATERIEL INDUSTRIEL	15	15/12/1992
L	FRAIS D ETUDE	5	23/12/1996
L	FONDS DE CONCOURS	15	23/12/1996
L	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	30	21/03/1997
L	AUTRES	60	21/03/1997
L	BATIMENTS D'EXPLOITATION	40	24/03/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		370 778,00	370 776,77
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		265 031,00	265 029,95
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	262 838,00	262 837,62
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 193,00	2 192,33
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		105 747,00	105 746,82
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	105 747,00	105 746,82
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	370 776,77	23 185,20	10 115,84	404 077,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 006 763,21	III 463 657,92
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 006 763,21	463 657,92
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	415 958,00	415 958,00
281532	Réseaux d'assainissement	43 864,00	43 863,92
28154	Matériel industriel	3 836,00	3 836,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	543 105,21	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	463 657,92	0,00	0,00	10 115,84	473 773,76

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 404 077,81
Ressources propres disponibles	IV 473 773,76
Solde	V = IV – II (3) 69 695,95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2021	RESEAU EU 2020 HT COMPLEMENT	17 680,00	0,00	60
01/10/2021	RESEAU EU 2021 HT	8 261,67	0,00	60
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		25 941,67	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
MILLAU (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (2)

Numéro SIRET : 21120145400330

POSTE COMPTABLE : SGC SAINT AFFRIQUE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : STATIONNEMENT (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 12145	VILLE DE MILLAU STATIONNEMENT	CA 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	346 115,48	G	427 826,64
	Section d'investissement	B	77 384,52	H	84 926,11

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	91 476,61 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	50 315,52 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	514 976,61	= G+H+I+J	563 068,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 662,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 662,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	437 592,09	= G+I+K	427 826,64
	Section d'investissement	= B+D+F	79 046,52	= H+J+L	135 241,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	516 638,61	= G+H+I+J+K+L	563 068,27

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 662,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 662,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	256 700,00	253 498,98	3 186,47	0,00	14,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60,00	8,20	0,00	0,00	51,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		256 760,00	253 507,18	3 186,47	0,00	66,35
66	Charges financières	2 611,00	1 883,90	0,00	0,00	727,10
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	2 611,82	0,00	0,00	3 388,18
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		265 371,00	258 002,90	3 186,47	0,00	4 181,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	84 927,00	84 926,11			0,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		84 927,00	84 926,11			0,89
TOTAL		350 298,00	342 929,01	3 186,47	0,00	4 182,52
Pour information		(3) 91 476,61				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	324 288,00	335 165,71	0,00	0,00	-10 877,71
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		324 298,00	335 165,71	0,00	0,00	-10 867,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	117 476,61	92 660,93	0,00	0,00	24 815,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		441 774,61	427 826,64	0,00	0,00	13 947,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		441 774,61	427 826,64	0,00	0,00	13 947,97
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 857,52	0,00	1 662,00	56 195,52
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	57 857,52	0,00	1 662,00	56 195,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 385,00	77 384,52	0,00	0,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	77 385,00	77 384,52	0,00	0,48
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	135 242,52	77 384,52	1 662,00	56 196,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	135 242,52	77 384,52	1 662,00	56 196,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	84 927,00	84 926,11		0,89
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	84 927,00	84 926,11		0,89
	TOTAL	84 927,00	84 926,11	0,00	0,89

VILLE DE MILLAU - STATIONNEMENT - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 50 315,52			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	256 685,45		256 685,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8,20		8,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 883,90	0,00	1 883,90
67	Charges exceptionnelles	2 611,82	0,00	2 611,82
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	84 926,11	84 926,11
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		261 189,37	84 926,11	346 115,48
Pour information				91 476,61
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				91 476,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	77 384,52	0,00	77 384,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		77 384,52	0,00	77 384,52
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	335 165,71		335 165,71
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	92 660,93	0,00	92 660,93
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		427 826,64	0,00	427 826,64
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		57 948,11	57 948,11
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		26 978,00	26 978,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	84 926,11	84 926,11
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				50 315,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	256 700,00	253 498,98	3 186,47	0,00	14,55
6068	Autres matières et fournitures	237,60	237,60	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	204 240,06	203 453,59	786,47	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	15 984,00	15 984,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 221,60	1 221,60	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 152,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 296,74	2 282,19	0,00	0,00	14,55
63512	Taxes foncières	29 168,00	29 168,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60,00	8,20	0,00	0,00	51,80
65888	Autres	60,00	8,20	0,00	0,00	51,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		256 760,00	253 507,18	3 186,47	0,00	66,35
66	Charges financières (b)	2 611,00	1 883,90	0,00	0,00	727,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 900,00	1 883,90	0,00	0,00	16,10
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	711,00	0,00	0,00	0,00	711,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	2 611,82	0,00	0,00	3 388,18
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	2 611,82	0,00	0,00	3 388,18
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		265 371,00	258 002,90	3 186,47	0,00	4 181,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	84 927,00	84 926,11			0,89
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	57 949,00	57 948,11			0,89
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	26 978,00	26 978,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		84 927,00	84 926,11			0,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		84 927,00	84 926,11			0,89
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		350 298,00	342 929,01	3 186,47	0,00	4 182,52
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		91 476,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	324 288,00	335 165,71	0,00	0,00	-10 877,71
70383	Redevance de stationnement	261 924,00	269 026,75	0,00	0,00	-7 102,75
70384	Forfait de post-stationnement	28 364,00	41 245,88	0,00	0,00	-12 881,88
70388	Autres redevances et recettes diverses	34 000,00	24 893,08	0,00	0,00	9 106,92
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		324 298,00	335 165,71	0,00	0,00	-10 867,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	117 476,61	92 660,93	0,00	0,00	24 815,68
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	38,22	0,00	0,00	-38,22
774	Subventions exceptionnelles	0,00	92 211,11	0,00	0,00	-92 211,11
7788	Produits exceptionnels divers	117 476,61	411,60	0,00	0,00	117 065,01
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		441 774,61	427 826,64	0,00	0,00	13 947,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		441 774,61	427 826,64	0,00	0,00	13 947,97
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	57 857,52	0,00	1 662,00	56 195,52
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	56 195,52	0,00	0,00	56 195,52
2183	Matériel de bureau et informatique	1 662,00	0,00	1 662,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		57 857,52	0,00	1 662,00	56 195,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 385,00	77 384,52	0,00	0,48
1641	Emprunts en euros	23 718,00	23 717,52	0,00	0,48
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	53 667,00	53 667,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		77 385,00	77 384,52	0,00	0,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		135 242,52	77 384,52	1 662,00	56 196,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		135 242,52	77 384,52	1 662,00	56 196,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	84 927,00	84 926,11		0,89
28051	Concessions et droits similaires	7 225,00	7 225,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 258,00	22 258,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	761,00	760,64		0,36
28258	Matériel, outillage voirie (affectation)	27 705,00	27 704,47		0,53
4818	Charges à étaler	26 978,00	26 978,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		84 927,00	84 926,11		0,89
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		84 927,00	84 926,11		0,89
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		84 927,00	84 926,11	0,00	0,89
Pour information		50 315,52			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					944 302,00									
1641 Emprunts en euros (total)					243 000,00									
754/5215965	CAISSE d'EPARGNE	18/12/2017	13/03/2018	05/04/2019	243 000,00	F		0,960	0,961	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					701 302,00									
739/040308	BANQUE de FINANCEMENT	15/11/2011	15/11/2011	15/11/2012	701 302,00	V	TAG03M	3,620	1,428	EUR	A	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

VILLE DE MILLAU - STATIONNEMENT - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					944 302,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		363 820,86					77 384,52	1 883,90	0,00	1 219,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		172 521,86					23 717,52	1 883,90	0,00	1 219,15
754/5215965	N	0,00	A-1	172 521,86	6,26	F		0,960	23 717,52	1 883,90	0,00	1 219,15
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		191 299,00					53 667,00	0,00	0,00	0,00
739/040308	N	0,00	A-1	191 299,00	2,87	V	TAG03M	3,620	53 667,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		363 820,86					77 384,52	1 883,90	0,00	1 219,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	363 820,86	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.00 €			2012-10-01
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FONDS DE CONCOURS EIFFAGE	33	
L	LOGICIELS	2	21/03/1997
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	21/03/1997
L	MATERIELS ET INSTALLATIONS	10	25/03/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		77 385,00	77 384,52
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		77 385,00	77 384,52
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	23 718,00	23 717,52
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	53 667,00	53 667,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	77 384,52	1 662,00	0,00	79 046,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		84 927,00	III 84 926,11
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		84 927,00	84 926,11
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	7 225,00	7 225,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 258,00	22 258,00
28188	Autres immo. corporelles	761,00	760,64
28258	Matériel, outillage voirie (affectation)	27 705,00	27 704,47
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	26 978,00	26 978,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	84 926,11	0,00	50 315,52	0,00	135 241,63

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 79 046,52
Ressources propres disponibles	IV 135 241,63
Solde	V = IV – II (3) 56 195,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
MILLAU (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (2)

Numéro SIRET : 21120145400033

POSTE COMPTABLE : SGC SAINT AFFRIQUE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : RESTAURATION MUNICIPALE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	28
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	35
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	42
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	43
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	44

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 12145	VILLE DE MILLAU RESTAURATION MUNICIPALE	CA 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 431 853,09	G	1 551 347,11
	Section d'investissement	B	128 318,57	H	72 277,84

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	56 343,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 616 514,75	= G+H+I+J	1 623 624,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	7 110,20	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 110,20	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 431 853,09	= G+I+K	1 551 347,11
	Section d'investissement	= B+D+F	191 771,86	= H+J+L	72 277,84
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 623 624,95	= G+H+I+J+K+L	1 623 624,95

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	7 110,20	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		2 400,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	4 710,20	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 406 900,00	1 352 542,65	20 213,04	0,00	34 144,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 407 100,00	1 352 542,65	20 213,04	0,00	34 344,31
66	Charges financières	25 000,00	24 570,63	0,00	0,00	429,37
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 432 100,00	1 377 113,28	20 213,04	0,00	34 773,68
023	Virement à la section d'investissement (2)	116 472,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	34 528,00	34 526,77			1,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		151 000,00	34 526,77			116 473,23
TOTAL		1 583 100,00	1 411 640,05	20 213,04	0,00	151 246,91
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 091 294,00	1 097 129,77	0,00	0,00	-5 835,77
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	491 806,00	454 157,34	0,00	0,00	37 648,66
Total des recettes de gestion courante		1 583 100,00	1 551 287,11	0,00	0,00	31 812,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	60,00	0,00	0,00	-60,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 583 100,00	1 551 347,11	0,00	0,00	31 752,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 583 100,00	1 551 347,11	0,00	0,00	31 752,89
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	2 400,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 707,98	33 619,15	4 710,20	19 378,63
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	60 707,98	33 619,15	7 110,20	19 978,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	94 700,00	94 699,42	0,00	0,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	94 700,00	94 699,42	0,00	0,58
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	155 407,98	128 318,57	7 110,20	19 979,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	155 407,98	128 318,57	7 110,20	19 979,21
	Pour information	(2) 56 343,09			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	37 751,07	37 751,07	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	37 751,07	37 751,07	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 751,07	37 751,07	0,00	23 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	116 472,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	34 528,00	34 526,77		1,23
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	151 000,00	34 526,77		116 473,23
	TOTAL	211 751,07	72 277,84	0,00	139 473,23

VILLE DE MILLAU - RESTAURATION MUNICIPALE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 372 755,69		1 372 755,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	24 570,63	0,00	24 570,63
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	34 526,77	34 526,77
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 397 326,32	34 526,77	1 431 853,09
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	94 699,42	0,00	94 699,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	33 619,15	0,00	33 619,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		128 318,57	0,00	128 318,57
Pour information				56 343,09
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				56 343,09

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 097 129,77		1 097 129,77
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	454 157,34	0,00	454 157,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60,00	0,00	60,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 551 347,11	0,00	1 551 347,11
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 751,07		37 751,07
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		34 526,77	34 526,77
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		37 751,07	34 526,77	72 277,84
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 406 900,00	1 352 542,65	20 213,04	0,00	34 144,31
60611	Eau et assainissement	4 643,10	2 871,61	1 771,49	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	42 838,44	40 142,89	2 695,55	0,00	0,00
60622	Carburants	5 078,00	4 778,62	299,38	0,00	0,00
60623	Alimentation	610 000,00	604 900,15	5 099,85	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	7 714,32	7 714,32	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	58 264,78	53 943,11	2 762,78	0,00	1 558,89
60636	Vêtements de travail	2 818,46	0,00	380,44	0,00	2 438,02
6064	Fournitures administratives	2 000,00	940,83	0,00	0,00	1 059,17
6068	Autres matières et fournitures	7 114,75	5 512,11	0,00	0,00	1 602,64
611	Contrats de prestations de services	3 600,00	2 770,29	224,78	0,00	604,93
61558	Entretien autres biens mobiliers	29 218,28	23 409,51	5 808,77	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 925,00	0,00	0,00	0,00	7 925,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	1 170,00	0,00	830,00
6226	Honoraires	1 600,00	1 200,00	0,00	0,00	400,00
6228	Divers	2 961,65	2 961,65	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	792,03	0,00	0,00	7,97
6281	Concours divers (cotisations)	763,22	763,22	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	560,00	160,00	0,00	0,00	400,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	615 000,00	597 782,31	0,00	0,00	17 217,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 407 100,00	1 352 542,65	20 213,04	0,00	34 344,31
66	Charges financières (b)	25 000,00	24 570,63	0,00	0,00	429,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	24 570,63	0,00	0,00	429,37
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 432 100,00	1 377 113,28	20 213,04	0,00	34 773,68
023	Virement à la section d'investissement	116 472,00	0,00			116 472,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	34 528,00	34 526,77			1,23
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	34 528,00	34 526,77			1,23
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		151 000,00	34 526,77			116 473,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		151 000,00	34 526,77			116 473,23
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 583 100,00	1 411 640,05	20 213,04	0,00	151 246,91
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 040 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 091 294,00	1 097 129,77	0,00	0,00	-5 835,77
7066	Redevances services à caractère social	811 294,00	791 578,07	0,00	0,00	19 715,93
7067	Redev. services périscolaires et enseign	280 000,00	305 551,70	0,00	0,00	-25 551,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	491 806,00	454 157,34	0,00	0,00	37 648,66
7552	Prise en charge déficit BA administratif	491 806,00	454 157,34	0,00	0,00	37 648,66
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 583 100,00	1 551 287,11	0,00	0,00	31 812,89
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	60,00	0,00	0,00	-60,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	60,00	0,00	0,00	-60,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 583 100,00	1 551 347,11	0,00	0,00	31 752,89
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 583 100,00	1 551 347,11	0,00	0,00	31 752,89
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 000,00	0,00	2 400,00	600,00
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	0,00	2 400,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	57 707,98	33 619,15	4 710,20	19 378,63
21318	Autres bâtiments publics	18 300,00	7 616,52	0,00	10 683,48
21571	Matériel roulant	24 212,63	24 212,63	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 195,35	1 790,00	4 710,20	8 695,15
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		60 707,98	33 619,15	7 110,20	19 978,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	94 700,00	94 699,42	0,00	0,58
1641	Emprunts en euros	94 700,00	94 699,42	0,00	0,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		94 700,00	94 699,42	0,00	0,58
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		155 407,98	128 318,57	7 110,20	19 979,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		155 407,98	128 318,57	7 110,20	19 979,21
Pour information		56 343,09			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
1641	Emprunts en euros	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 751,07	37 751,07	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 751,07	37 751,07	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		37 751,07	37 751,07	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 751,07	37 751,07	0,00	23 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	116 472,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	34 528,00	34 526,77		1,23
281571	Matériel roulant	2 645,00	2 645,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	25 254,00	25 253,27		0,73
28182	Matériel de transport	6 373,00	6 372,50		0,50
28183	Matériel de bureau et informatique	47,00	47,00		0,00
28184	Mobilier	209,00	209,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		151 000,00	34 526,77		116 473,23
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		151 000,00	34 526,77		116 473,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		211 751,07	72 277,84	0,00	139 473,23
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 499 579,85									
1641 Emprunts en euros (total)					1 499 579,85									
7121/MON254697EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	28/12/2007	01/02/2015	01/02/2016	12 982,92	F		4,670	4,670	EUR	A	P	O	A-1
723/2009015G	CAISSE d'EPARGNE	22/04/2009	25/04/2009	25/10/2009	1 461 596,93	F		3,980	4,040	EUR	A	X	O	A-1
726/07044071	BANQUE POPULAIRE TARN AVEYRON	29/12/2009	22/03/2010	22/03/2011	25 000,00	F		3,700	3,087	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

VILLE DE MILLAU - RESTAURATION MUNICIPALE - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 499 579,85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		518 492,56					94 699,42	24 570,63	0,00	3 822,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		518 492,56					94 699,42	24 570,63	0,00	3 822,36
7121/MON254697EUR	N	0,00	A-1	2 118,04	0,09	F		4,670	2 023,53	193,42	0,00	0,00
723/2009015G	N	0,00	A-1	508 641,55	4,81	F		3,980	90 834,20	24 190,50	0,00	3 705,92
726/07044071	N	0,00	A-1	7 732,97	3,22	F		1,950	1 841,69	186,71	0,00	116,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		518 492,56					94 699,42	24 570,63	0,00	3 822,36

VILLE DE MILLAU - RESTAURATION MUNICIPALE - CA - 2021

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	518 492,56	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.00 €			1997-03-21
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	2	21/03/1997
L	VOITURES	7	21/03/1997
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	21/03/1997
L	MOBILIER	12	21/03/1997
L	MATERIEL DE BUREAU	5	21/03/1997
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	21/03/1997
L	MATERIELS CLASSIQUES	10	21/03/1997
L	EQUIPEMENT DE CUISINE	10	21/03/1997
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS INST. ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	21/03/1997

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		94 700,00	I 94 699,42
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		94 700,00	94 699,42
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	94 700,00	94 699,42
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	94 699,42	7 110,20	56 343,09	158 152,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		151 000,00	III 34 526,77
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		151 000,00	34 526,77
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281571	Matériel roulant	2 645,00	2 645,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	25 254,00	25 253,27
28182	Matériel de transport	6 373,00	6 372,50
28183	Matériel de bureau et informatique	47,00	47,00
28184	Mobilier	209,00	209,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	116 472,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	34 526,77	0,00	0,00	37 751,07	72 277,84

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 158 152,71
Ressources propres disponibles	IV 72 277,84
Solde	V = IV – II (3) -85 874,87

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

110 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	597 782,31
62871	A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	597 782,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		597 782,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		597 782,31

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

120 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
6156	MAINTENANCE	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00
66	Charges financières	24 570,63
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	24 570,63
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		24 570,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections	34 526,77
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	34 526,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		34 526,77
TOTAL GENERAL		59 097,40

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	454 157,34
7552	PARTICIPATION VILLE AU DEFICIT	454 157,34
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		454 157,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		454 157,34

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

128 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	710 312,09
60623	ALIMENTATION	610 000,00
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	7 714,32
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	56 705,89
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	380,44
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	940,83
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 897,36
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES	2 995,07
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	21 951,28
6156	MAINTENANCE	-60,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 170,00
6226	HONORAIRES	1 200,00
6228	DIVERS	2 961,65
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	900,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	792,03
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	763,22
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		710 312,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		710 312,09

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	1 097 129,77
7066	REDEVANCES DROITS SERVICES A CARACTERE SOCIAL	791 578,07
7067	REDEVANCES DROITS DES PERI SCOLAIRES	305 551,70
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		1 097 129,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 097 129,77

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

222 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	47 481,54
60611	FOURN. NON STOCKABLE - EAU ET ASSAINISSEMENT	4 643,10
60612	GAZ	42 838,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		47 481,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		47 481,54

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

230 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	11 041,75
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 614,75
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	7 267,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	160,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		11 041,75
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		11 041,75

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

270 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	5 078,00
60622	CARBURANTS	5 078,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		5 078,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		5 078,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

276 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 000,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 000,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

110(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

120(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	94 699,42
1641	EMPRUNTS EN EUROS	94 699,42
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		94 699,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		94 699,42

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 751,07
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	37 751,07
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		37 751,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections	34 526,77
281571	MATERIEL ROULANT	2 645,00
28158	AUTRES AMORTISSEMENTS	25 253,27
28182	IMMOBILIS.CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT	6 372,50
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	47,00
28184	IMMOBILIS.CORPORELLES - MOBILIER	209,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		34 526,77
TOTAL GENERAL		72 277,84

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

128(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	26 002,63
21571	MATERIEL ROULANT	24 212,63
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 790,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		26 002,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		26 002,63

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

222(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

230(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 616,52
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	7 616,52
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		7 616,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		7 616,52

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

270(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

276(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/02/2021	VEHICULE BERLINGO FOURG XL 950 KG BLUE HDI 100	24 212,63	0,00	8
24/03/2021	ETIQUETEUSE ZD620TT 203DPI USB ETH ZD620	610,00	0,00	1
20/09/2021	ETIQUETEUSE ZT230TT 203DPI USB/ETH - CODE VMM-8EXT	1 180,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		26 002,63	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21120145400405	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MILLAU
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC SAINT AFFRIQUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : PARKING CAPELLE (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 22

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	554 245,65	G	552 625,00	G-A	-1 620,65
	Section d'investissement	B	186 151,05	H	231 297,00	H-B	45 145,95

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	408 510,16 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	740 396,70	Q= G+H+I+J	1 192 432,16	=Q-P	452 035,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	554 245,65	= G+I+K	552 625,00	-1 620,65	
	Section d'investissement	= B+D+F	186 151,05	= H+J+L	639 807,16	453 656,11	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	740 396,70	= G+H+I+J+K+L	1 192 432,16	452 035,46	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

VILLE DE MILLAU - PARKING CAPELLE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	40 603,00	33 053,59	0,00	0,00	7 549,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		160 603,00	153 053,59	0,00	0,00	7 549,41
66	Charges financières	170 000,00	169 895,06	0,00	0,00	104,94
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		330 703,00	322 948,65	0,00	0,00	7 754,35
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	231 297,00	231 297,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		231 297,00	231 297,00			0,00
TOTAL		562 000,00	554 245,65	0,00	0,00	7 754,35
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	140 625,00	0,00	0,00	9 375,00
Total des recettes de gestion courante		150 000,00	140 625,00	0,00	0,00	9 375,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	352 000,00	352 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		502 000,00	492 625,00	0,00	0,00	9 375,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 000,00	60 000,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		60 000,00	60 000,00			0,00
TOTAL		562 000,00	552 625,00	0,00	0,00	9 375,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	453 507,16	0,00	0,00	453 507,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	453 507,16	0,00	0,00	453 507,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	126 300,00	126 151,05	0,00	148,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	126 300,00	126 151,05	0,00	148,95
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	579 807,16	126 151,05	0,00	453 656,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	60 000,00	60 000,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000,00	60 000,00		0,00
	TOTAL	639 807,16	186 151,05	0,00	453 656,11
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	231 297,00	231 297,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	231 297,00	231 297,00		0,00
	TOTAL	231 297,00	231 297,00	0,00	0,00
	Pour information	408 510,16			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 053,59		33 053,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00		120 000,00
66	Charges financières	169 895,06	0,00	169 895,06
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	231 297,00	231 297,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		322 948,65	231 297,00	554 245,65

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	554 245,65
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	60 000,00	60 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	126 151,05	0,00	126 151,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		126 151,05	60 000,00	186 151,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	186 151,05
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 625,00		140 625,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	352 000,00	60 000,00	412 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		492 625,00	60 000,00	552 625,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	552 625,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		231 297,00	231 297,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	231 297,00	231 297,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	408 510,16
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	639 807,16
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	40 603,00	33 053,59	0,00	0,00	7 549,41
614	Charges locatives et de copropriété	11 000,00	7 052,59	0,00	0,00	3 947,41
63512	Taxes foncières	29 603,00	26 001,00	0,00	0,00	3 602,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		160 603,00	153 053,59	0,00	0,00	7 549,41
66	Charges financières (b) (5)	170 000,00	169 895,06	0,00	0,00	104,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	170 000,00	169 895,06	0,00	0,00	104,94
67	Charges exceptionnelles (c)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		330 703,00	322 948,65	0,00	0,00	7 754,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	231 297,00	231 297,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	231 297,00	231 297,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		231 297,00	231 297,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		231 297,00	231 297,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		562 000,00	554 245,65	0,00	0,00	7 754,35
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	140 625,00	0,00	0,00	9 375,00
752	Revenus des immeubles	150 000,00	140 625,00	0,00	0,00	9 375,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		150 000,00	140 625,00	0,00	0,00	9 375,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	352 000,00	352 000,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	352 000,00	352 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		502 000,00	492 625,00	0,00	0,00	9 375,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	60 000,00	60 000,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	60 000,00	60 000,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 000,00	60 000,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		562 000,00	552 625,00	0,00	0,00	9 375,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	453 507,16	0,00	0,00	453 507,16
2157	Aménagements matériels industriels	453 507,16	0,00	0,00	453 507,16
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		453 507,16	0,00	0,00	453 507,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	126 300,00	126 151,05	0,00	148,95
1641	Emprunts en euros	126 300,00	126 151,05	0,00	148,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		126 300,00	126 151,05	0,00	148,95
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		579 807,16	126 151,05	0,00	453 656,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 000,00	60 000,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	60 000,00	60 000,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	60 000,00	60 000,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	60 000,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		639 807,16	186 151,05	0,00	453 656,11
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	231 297,00	231 297,00		0,00
28138	Aménagement Autres constructions	229 843,00	229 843,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 454,00	1 454,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		231 297,00	231 297,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		231 297,00	231 297,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		231 297,00	231 297,00	0,00	0,00
Pour information		408 510,16			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 052 720,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 052 720,00									
737/8273983	CREDIT FONCIER	29/11/2012	19/02/2013	05/03/2014	3 282 720,00	F		5,600	5,615	EUR	A	P	O	A-1
752/4606160	CAISSE d'EPARGNE	24/12/2015	21/03/2016	05/04/2017	770 000,00	F		2,400	2,400	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 052 720,00									

VILLE DE MILLAU - PARKING CAPELLE - CA - 2021

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 275 548,35					126 151,05	169 895,06	0,00	133 087,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 275 548,35					126 151,05	169 895,06	0,00	133 087,95
737/8273983	N	0,00	A-1	2 665 272,95	16,16	F		5,600	92 673,21	154 444,98	0,00	122 306,42
752/4606160	N	0,00	A-1	610 275,40	14,25	F		2,400	33 477,84	15 450,08	0,00	10 781,53
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 275 548,35					126 151,05	169 895,06	0,00	133 087,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	3 275 548,35	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2016-03-24

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIELS ET INSTALLATIONS	10	25/03/2010
L	PARKING CAPELLE	40	24/03/2016
L	SUBVENTION EIFFAGE (art 30 décret 2001-923 du 08/10/2001)	15	24/03/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		186 300,00	186 151,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		126 300,00	126 151,05
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	126 300,00	126 151,05
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		60 000,00	60 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	60 000,00	60 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	186 151,05	0,00	0,00	186 151,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		231 297,00	231 297,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		231 297,00	231 297,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28138	Aménagement Autres constructions	229 843,00	229 843,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 454,00	1 454,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	231 297,00	0,00	408 510,16	0,00	639 807,16

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 186 151,05
Ressources propres disponibles	IV 639 807,16
Solde	V = IV – II (3) 453 656,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21120145400413	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MILLAU
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC SAINT AFFRIQUE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 16

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 19

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 20

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 21

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 22

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 23

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 734,69	G 3 841,90	G-A 2 107,21
	Section d'investissement	B 215 349,38	H 214 807,00	H-B -542,38

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 217 084,07	Q= G+H+I+J 218 648,90	=Q-P 1 564,83

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 263,40	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 263,40	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 734,69	= G+I+K 3 841,90	2 107,21
	Section d'investissement	= B+D+F 215 612,78	= H+J+L 214 807,00	-805,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 217 347,47	= G+H+I+J+K+L 218 648,90	1 301,43

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 263,40	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE DE MILLAU - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	263,40	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 260,00	699,57	560,04	0,00	0,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 260,00	699,57	560,04	0,00	0,39
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	546,00	475,08	0,00	0,00	70,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 806,00	1 174,65	560,04	0,00	71,31
023	Virement à la section d'investissement (4)	456,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 464,00	0,00			2 464,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 920,00	0,00			2 920,00
TOTAL		4 726,00	1 174,65	560,04	0,00	2 991,31
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	456,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 464,00	0,00		2 464,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 920,00	0,00		2 920,00
	TOTAL	217 727,00	214 807,00	0,00	2 920,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 259,61		1 259,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	475,08	0,00	475,08
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 734,69	0,00	1 734,69

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 734,69
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	215 349,38	0,00	215 349,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		215 349,38	0,00	215 349,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	215 349,38
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 841,90		3 841,90
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 841,90	0,00	3 841,90

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 841,90
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	214 807,00	0,00	214 807,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		214 807,00	0,00	214 807,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 807,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 260,00	699,57	560,04	0,00	0,39
611	Sous-traitance générale	36,05	36,05	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	793,95	233,91	560,04	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	430,00	429,61	0,00	0,00	0,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 260,00	699,57	560,04	0,00	0,39
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	546,00	475,08	0,00	0,00	70,92
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	546,00	475,08	0,00	0,00	70,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 806,00	1 174,65	560,04	0,00	71,31
023	Virement à la section d'investissement	456,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 464,00	0,00			2 464,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 464,00	0,00			2 464,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 920,00	0,00			2 920,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 920,00	0,00			2 920,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 726,00	1 174,65	560,04	0,00	2 991,31
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
701	Ventes produits finis et intermédiaires	4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 726,00	3 841,90	0,00	0,00	884,10
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
2153	Installations à caractère spécifique	217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		217 727,00	215 349,38	263,40	2 114,22
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		214 807,00	214 807,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	456,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 464,00	0,00		2 464,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 464,00	0,00		2 464,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 920,00	0,00		2 920,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 920,00	0,00		2 920,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		217 727,00	214 807,00	0,00	2 920,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					214 807,00									
1641 Emprunts en euros (total)					214 807,00									
762/	CREDIT AGRICOLE DE L'AVEYRON	19/11/2021	24/11/2021	30/11/2022	214 807,00	F		0,620	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					214 807,00									

VILLE DE MILLAU - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - CA - 2021

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		214 807,00					0,00	0,00	0,00	136,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		214 807,00					0,00	0,00	0,00	136,02
762/	N	0,00	A-1	214 807,00	14,90	F		0,000	0,00	0,00	0,00	136,02
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		214 807,00					0,00	0,00	0,00	136,02

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	214 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2021-03-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	ONDULEURS	10	18/03/2021
L	INSTALL A CARACTERES SPECIFIQUES	20	18/03/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	263,40	0,00	263,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 920,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 920,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	2 464,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	456,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 263,40
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -263,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE
Millau

Note de présentation brève et synthétique

retraçant les informations financières essentielles
du compte administratif 2021

Dispositions de l'article 107 de la loi « NOTRe » du 7 août 2015

Introduction

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) crée en l'article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme pour le compte administratif 2021 et le rapport de présentation s'y rapportant, publiée sur le site internet de la ville.

■ Analyse financière du compte administratif 2021

Le budget 2021 de la Ville était un « budget d'action » visant à préserver la santé financière de la collectivité dans un contexte particulièrement contraint financièrement au vu des pertes de ressources constatées à tous les niveaux et des lourds investissements lancés devant être financés sur les années à venir.

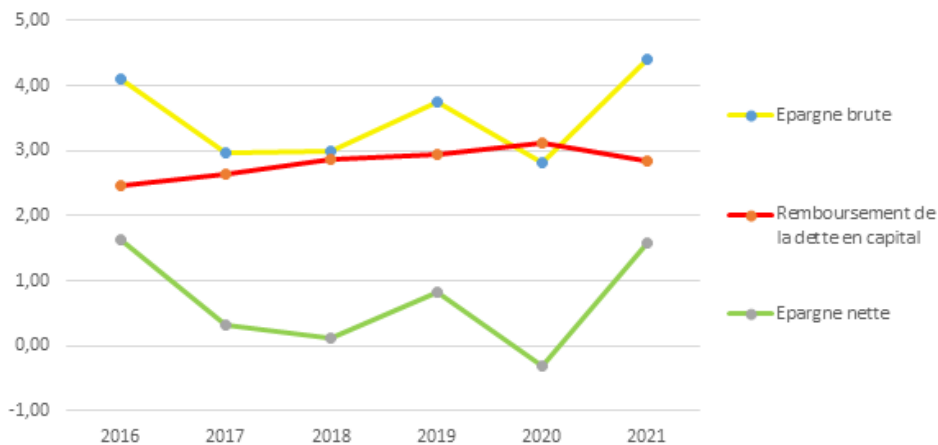
L'examen du compte administratif 2021 démontre la mise en œuvre du plan de redressement impulsé grâce aux orientations budgétaires.

Ainsi, l'épargne brute dégagée pour 2021 s'établit à 4.39 millions d'euros (M€) en augmentation de plus de 1.58 M€ soit +56.23 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est la conséquence d'une diminution des dépenses de fonctionnement (-0.64M€ soit -2.50%) conjuguée à augmentation des recettes (+960 K€) qui s'établissent à 29.36 M€, contre 28.42 M€ en 2020 (soit + 3.31%).

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement hors C775	29,68	29,4	29,06	29,40	28,42	29,36	3,31%
Dépenses réelles de fonctionnement	25,57	26,42	26,07	25,64	25,61	24,97	-2,50%
Epargne brute	4,11	2,98	2,99	3,76	2,81	4,39	56,23%
Remboursement de la dette en capital	2,47	2,65	2,86	2,94	3,12	2,839	-9,01%
Epargne nette	1,64	0,33	0,13	0,82	-0,31	1,55	600,32%

A l'augmentation de l'épargne brute se superpose une diminution de l'annuité de remboursement de la dette en capital (- 9.01 %, soit - 281 K€).

L'augmentation de l'épargne brute et la diminution de l'annuité de dette en capital aboutit mécaniquement à l'augmentation de l'épargne nette (+600.32%) qui était négative en 2020.



L'amélioration des indicateurs financiers est due à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement (recrutements décalés, en particulier à la Direction Générale économies sur les charges courantes : eau et assainissement, frais de réception, prestations de service, locations immobilières...) et à une augmentation des recettes (indemnisation sinistre 20 rue de La Capelle, droits de mutation,...)

La diminution de l'annuité d'emprunt en capital est liée à la **stratégie de non recours à l'emprunt mise en œuvre** sur l'exercice 2020. En effet aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2020.

Seul figurait au compte administratif 2020 le prêt souscrit en 2019 pour 1,373M€.

Cette trajectoire de maîtrise de l'encours de dette doit donc être maintenue sur les trois années à venir afin de rétablir les marges de manœuvre financières qui permettront le financement et la réalisation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de l'actuelle mandature.

Cependant, l'indexation des prix (énergie, carburants alimentation) et les annonces gouvernementales sur la revalorisation de l'indice des rémunérations impactent fortement la situation financière de la Ville en 2022. Aussi, la Commune va devoir contenir encore plus fortement ses dépenses de fonctionnement mais également optimiser tant la gestion de ses recettes que la programmation des investissements au regard des priorités retenues, afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement.

I. Budget principal

A. Section de fonctionnement

A la clôture, le compte administratif du budget principal fait apparaître une affectation du résultat 2021 :

Excédent de fonctionnement cumulé :	4 574 230.32 €
Besoin de financement investissement :	3 061 120.42 €
Reste à affecter :	1 513 109.90 €

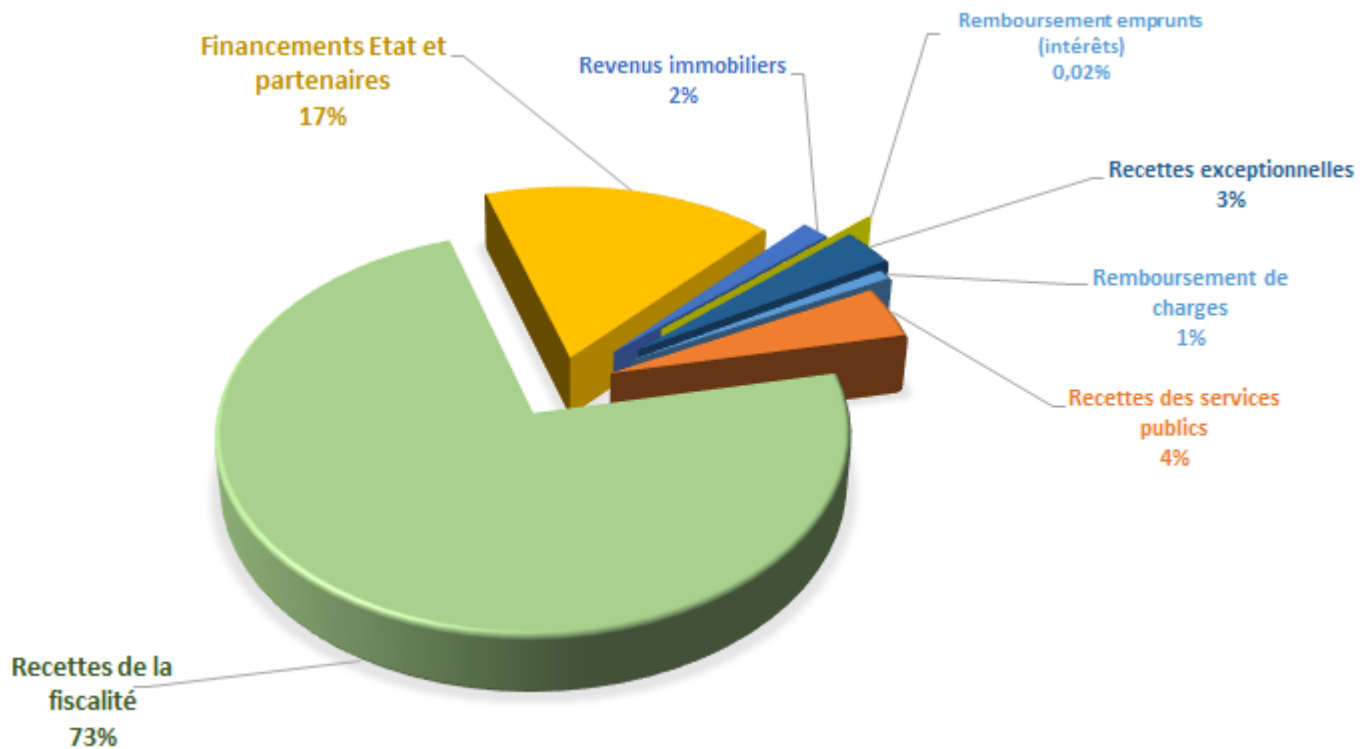
1. Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à la somme de 29 384 776 euros (hors excédent).

Elles se répartissent comme suit :

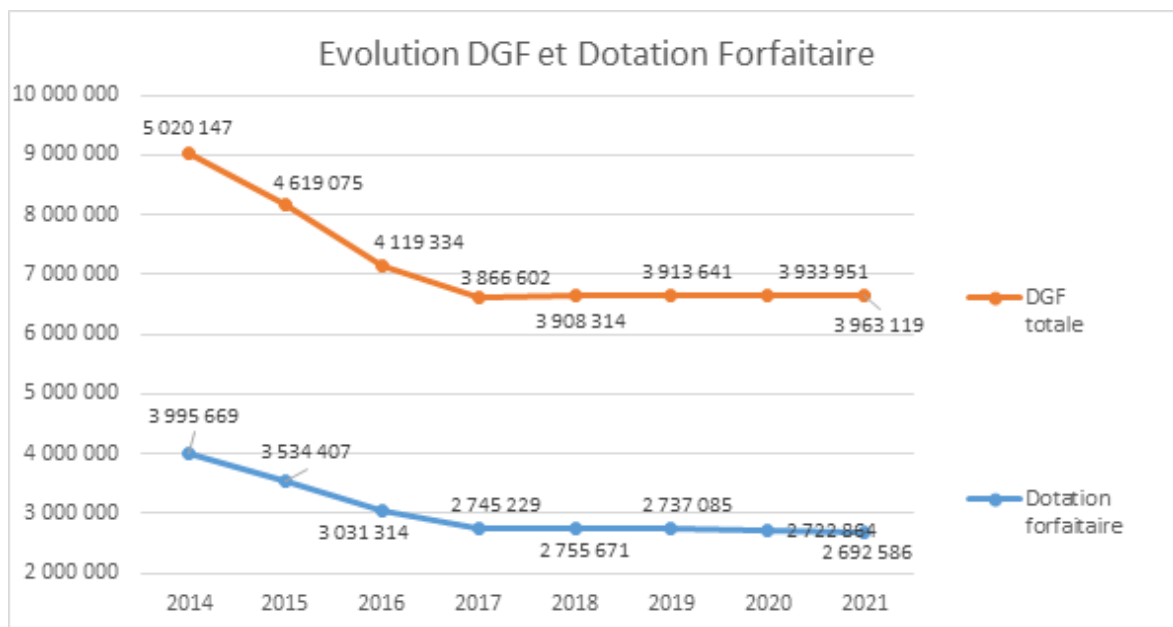
CHAPITRE		CA 2020	CA 2021	Ecart CA 2020 / CA 2021	Evolution CA 2020 / CA 2021
13	Atténuation de dépenses	319 945	237 715	-82 230	-25,70%
70	Produits des services	1 146 297	1 247 935	101 638	8,87%
73	Produits fiscaux	20 961 567	21 580 711	619 144	2,95%
74	Dotations et Participations	5 538 353	4 929 493	-608 860	-10,99%
75	Produits de gestion courante	352 070	472 480	120 410	34,20%
76	Produits financiers	42 391	6 461	-35 930	-84,76%
77	Produits exceptionnels	273 815	909 981	636 167	232,34%
TOTAL		28 634 438	29 384 776	750 339	2,62%

> Répartition par chapitre des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes se déclinent de la façon suivante :

- Le **chapitre 013** : comprend les remboursements de rémunérations et du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail.
- Le **chapitre 70** : concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses (concessions dans les cimetières, droits d'occupation du domaine public, les entrées à la maison du peuple ? au musée et à la bibliothèque).
- Le **chapitre 73** : concerne la fiscalité locale, la taxe additionnelle sur les mutations, la taxe sur l'électricité. Impôts et taxes représentent 73 % des recettes réelles.
- Le **chapitre 74** : représente essentiellement les dotations de l'Etat, dont la principale : la Dotation Global de Fonctionnement. Composée elle-même de la Dotation forfaitaire, de la Dotation de solidarité urbaine et de la Dotation nationale de péréquation. Son montant est en évolution pour 2021 (+0,76%)



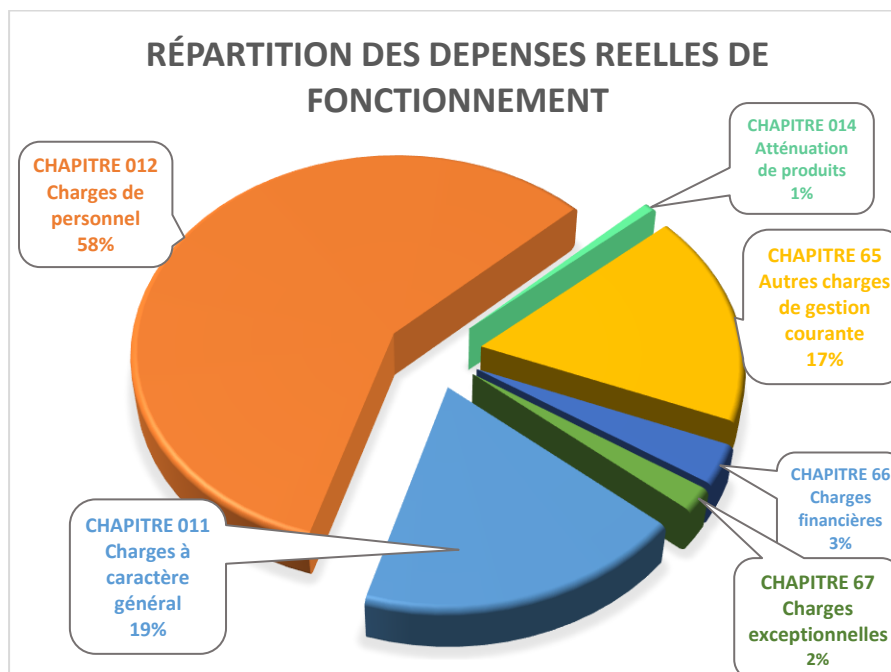
- Le **chapitre 75** : concerne essentiellement le produit des locations.
- Le **chapitre 77** : enregistre le produit des sinistres des assurances, les cessions des immobilisations et habituellement, le reversement des excédents du budget annexe du stationnement, inexistant en 2020 suite à la gratuité instaurée du stationnement sur les périodes de confinement.
- Les **chapitres des opérations d'ordre** sont relatifs aux travaux en régie et aux sorties d'immobilisations.

2. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 24 973 819 euros.

Elles se répartissent comme suit :

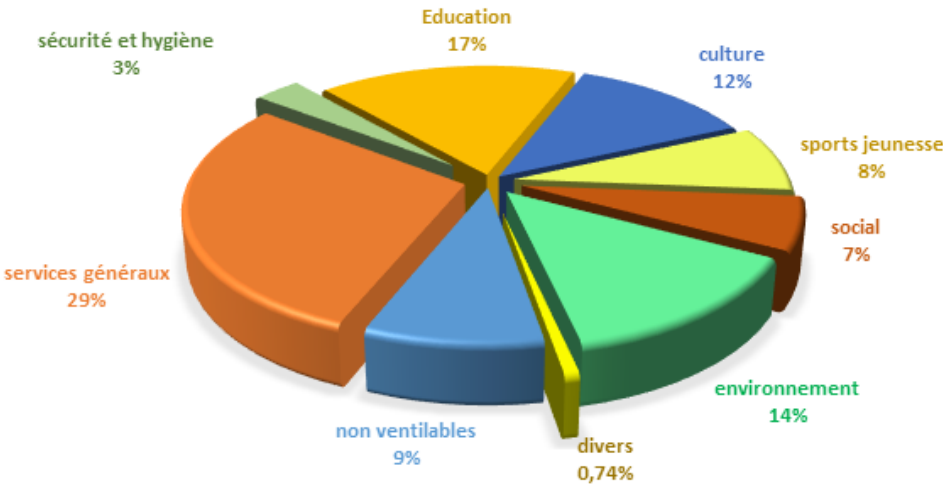
DEPENSES				
Chapitre		CA 2020	CA 2021	Évolution 2020 - 2021
011	Charges à caractère général	4 913 670	4 636 514	-5,64%
012	Charges de personnel	14 925 181	14 569 139	-2,39%
014	Atténuation de recettes	164 156	170 899	4,11%
65	Subventions et participations	4 282 733	4 326 119	1,01%
66	Frais financiers	871 266	799 065	-8,29%
67	Charges exceptionnelles	456 287	472 083	3,46%
Totaux		25 613 293	24 973 819	-2,50%



- Le **chapitre 011** : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : fluides, carburants, fournitures administratives et scolaires, les frais d'affranchissement, les livres de la bibliothèque et des écoles, les contrats de maintenance, les impôts payés par la ville, les primes d'assurance, les frais de reprographie, les contrats de spectacle, etc.
- Le **chapitre 012** : il regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est directement impacté par les évolutions de la masse salariale : création de postes, remplacement des départs, ou encore à la maîtrise des heures supplémentaires.
- Le **chapitre 65** : retrace les dépenses afférentes notamment aux subventions au secteur associatif, pour lequel les financements ont été maintenus sur 2021 malgré les annulations d'évènements et la participation pour l'aire de Brocuéjouis d'un montant de 25 000 euros.
- Le **chapitre 66** : englobe essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Des économies ont été réalisées à hauteur de 72 201 euros.
- Le **chapitre 67** : comptabilise notamment :

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes du parking Capelle et du stationnement, respectivement : 352 000 € et 92 211 €.

REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



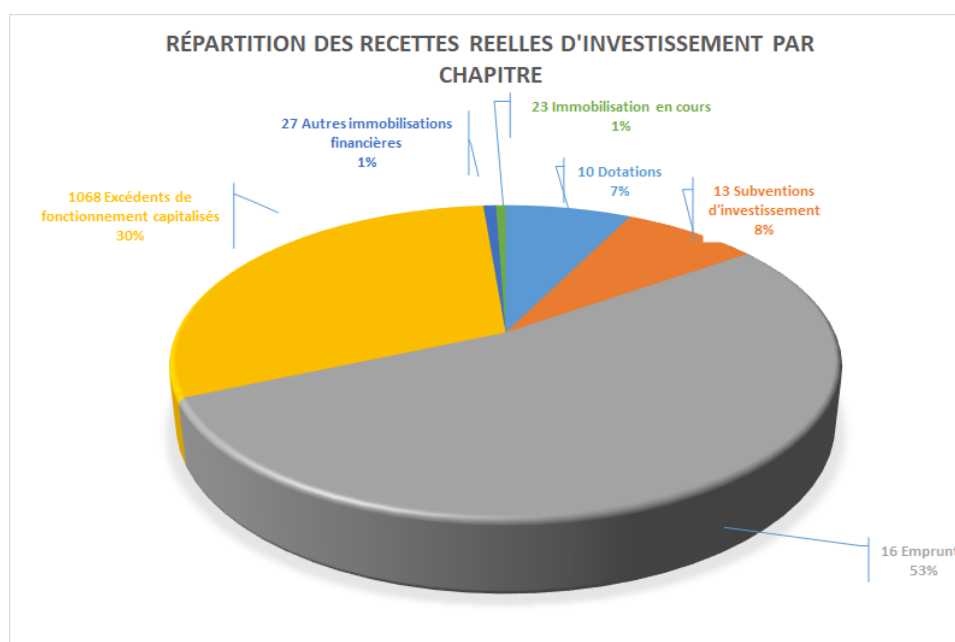
B. Section d'investissement

1. Les recettes

Les recettes réelles de la section d'investissement se sont élevées à la somme de **7 519 539** euros

RECETTES				
Chapitre		CA 2020	CA 2021	Evolution
10	Dotations	1 381 899	548 126	-60,34%
13	Subventions d'investissement	1 186 750	594 913	-49,87%
16	Emprunts	1 373 250	4 000 000	191,28%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 720 090	2 279 556	-16,20%
23	immobilisations en cours		41 976	
27	Autres immobilisations financières	170 048	54 969	-67,67%
Totaux		6 832 036	7 519 539	10,06%

> Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre



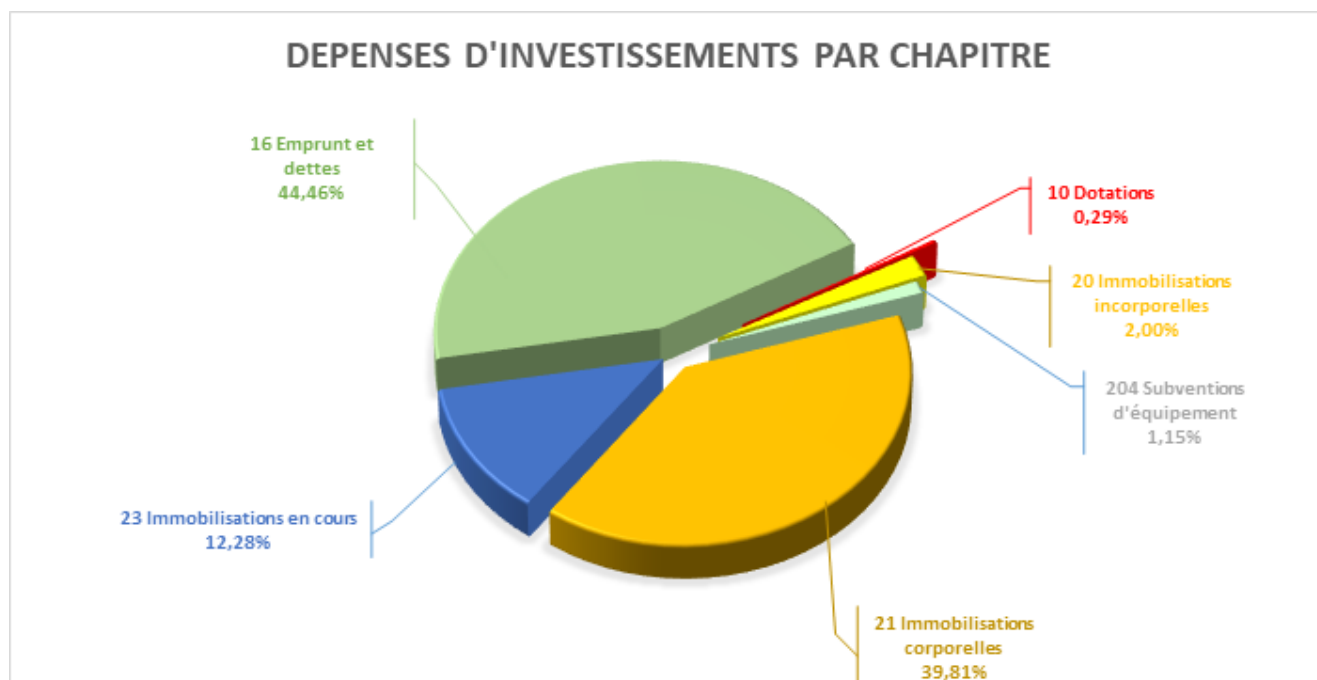
Les principales recettes ont été constituées par :

- Les subventions des partenaires pour 594 913 euros
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 2 279 556 euros
- Un emprunt conclu en 2021 à hauteur de 4 000 000 euros
- Le FCTVA pour 396 918 euros.

2. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'investissement se chiffrent à 6 385 805, plus 5 813 970 euros de restes à réaliser.

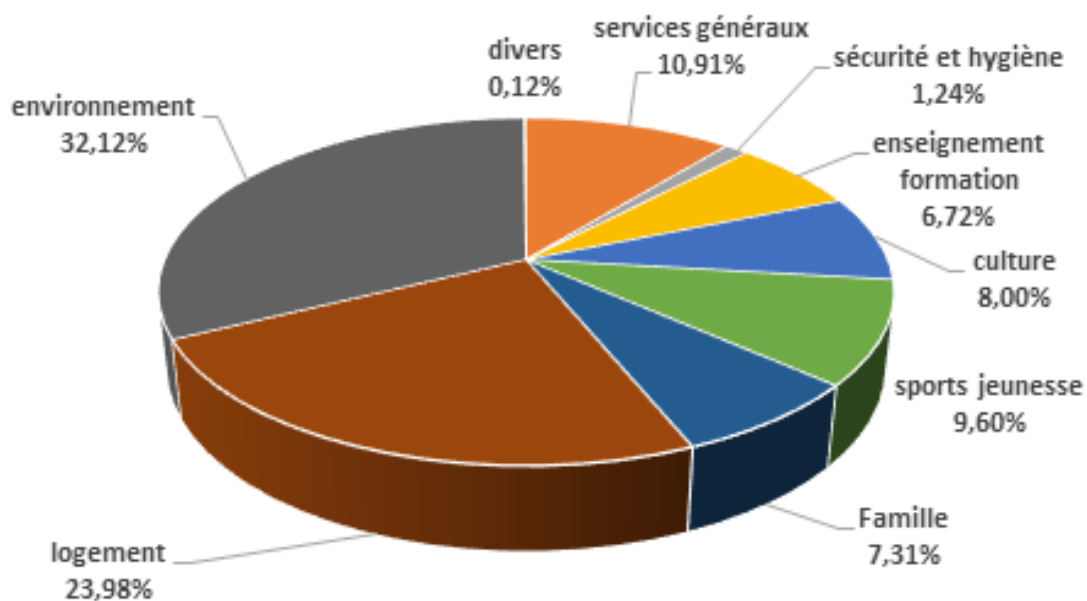
DEPENSES			
Chapitre		Mandaté au CA 2021	Part des dépenses d'investissement
10	Dotations	18 727	0,29%
20	Immobilisations incorporelles	127 900	2,00%
204	Subventions d'équipement	73 324	1,15%
21	Immobilisations corporelles	2 542 296	39,81%
23	Immobilisations en cours	784 299	12,28%
16	Emprunt et dettes	2 839 259	44,46%
45	Opérations pour compte de tiers		0,00%
Totaux		6 385 805	100%



> Répartition des Restes à Réaliser par Chapitre :

Chapitre		CA 2021
10	Dotations	
20	Immobilisations incorporelles	137 463
204	Subventions d'équipement	1 655 597
21	Immobilisations corporelles	3 594 435
23	Immobilisations en cours	425 575
16	Emprunt et dettes	
040	Opérations d'ordre	
45	Opérations pour compte de tiers	900
Totaux		5 813 971

DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR SECTEUR



3. La dette

Les caractéristiques de la dette et l'encours de dette apparaissent comme indiqué ci-dessous :

L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2021 à 30 278 873 euros.

La structure de la dette :

La structure de la dette est 98.27% de taux fixe et 1.73% de taux indexé.

Le taux moyen est de 2,48% et la durée résiduelle est de 11 ans et 11 mois.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Stock de dette au 31/12 (en M€)	32,69	33,24	31,74	28,88	31,79	29,12	30.278
Capacité de désendettement	10,44	8,07	10,63	9,49	8,45	10.36	6,86

II. Budgets annexes :

Budget Annexe	Eau	Assainissement	Stationnement	Restauration	Parking Capelle	Photovoltaïque
Fonctionnement						
Recettes	994 340,49	1 549 359,44	427 826,64	1 551 287,11	552 625,00	3 841,90
Dépenses	293 659,21	748 909,73	437 592,09	1 431 793,09	554 245,65	1 734,69
Résultat	700 681,28	800 449,71	-9 765,45	119 494,02	-1 620,65	2 107,21
Investissement						
Recettes	582 371,53	473 773,76	135 241,63	72 277,84	639 807,16	214 807,00
RAR						
Dépenses	166 108,05	404 553,62	77 384,52	184 661,66	186 151,05	215 349,38
RAR	35 909,50	23 185,20	1 662,00	7 110,20		263,40
Résultat	380 353,98	46 034,94	56 195,11	-119 494,02	453 656,11	-805,78
Excédent de fonctionnement reporté	700 681,28	800 449,71				1 301,43



Rapport de présentation du Compte Administratif 2021

Conseil Municipal du 7 Avril 2022

SOMMAIRE

▪ <u>Introduction</u>	3
▪ Analyse financière du compte administratif 2021	4
▪ <u>Présentation générale du compte administratif</u>	6
<u>I. NIVEAU GENERAL DE REALISATION (2 sections confondues)</u>	6
1. La section de Fonctionnement	6
2. La section d'Investissement et les RAR	9
3. Vision générale du résultat global des trois derniers exercices	11
4. L'affectation du résultat	11
<u>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	11
1. Détail des dépenses réelles de fonctionnement	11
2. Détail des recettes réelles de fonctionnement	15
<u>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	20
1. Détail des dépenses réelles d'investissement	20
• 1.1 Les dépenses d'équipement	21
• 1.2 Les dépenses financières	24
2. Détail des recettes d'investissement	25
<u>IV. LES BUDGETS ANNEXES</u>	26

Introduction

Le budget primitif 2021 a été voté par le conseil municipal du 18 mars 2021.

Il a été modifié en cours d'année :

La décision modificative n°1 a procédé à un ajustement des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en répercussion, d'une part, des notifications reçues de l'Etat concernant les amendes de police, les produits de la fiscalité directe locale et le montant des dotations de l'Etat, d'autre part, des pertes de recettes suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, de dépenses exceptionnelles liés à l'organisation des élections en période de crise sanitaire,

La décision modificative n°2 au budget principal 2021 a permis de réaliser un ajustement des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en répercussion :

d'une part, de la fin d'un contentieux entre la Ville et la SEMEA dont l'issue est au bénéfice de la Ville, du transfert prescrit par le Trésor au budget annexe du stationnement des dépenses et recettes liées à la fourrière municipale ; du ré-aiguillage de la subvention pour la parade d'hiver vers la nouvelle association en charge de l'évènement,

d'autre part, de financements complémentaires nécessaires à plusieurs opérations d'investissement dont notamment les opérations de sécurisation du site de la Graufesenque, celle de sécurisation de la falaise du MAS ROUGNOUS, la réfection de la voirie de la rue de la fraternité et l'enfouissement des réseaux, ainsi que pour la rénovation du CAHUF,

La décision budgétaire modificative n°3 au budget principal 2021 a intégré d'une part, des réductions de crédits sur fournitures, prestations, subventions et travaux non réalisés notamment ainsi que des dépenses induites suite à un jugement d'expropriation et d'autre part, la réduction de l'emprunt pour 35 551,36 euros entre autre ;

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, journée complémentaire incluse.

Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur, la Maire. Il se présente selon la même architecture que le budget et obéit aux mêmes principes : annualité, unité, universalité.

Il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public. Les résultats comptables du compte administratif et du compte de gestion doivent être identiques.

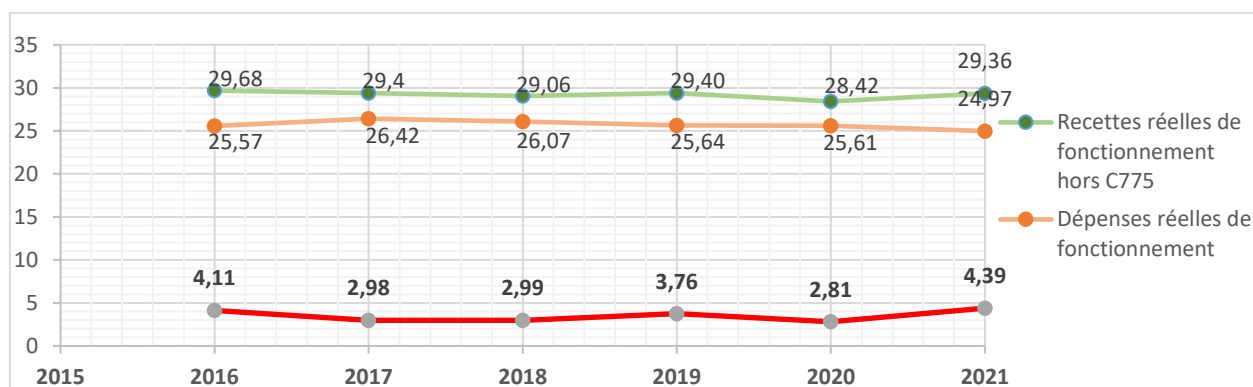
■ Analyse financière du compte administratif 2021

Le budget 2021 de la Ville était un « budget d'action » visant à préserver la santé financière de la collectivité dans un contexte particulièrement contraint financièrement au vu des pertes de ressources constatées à tous les niveaux et des lourds investissements lancés devant être financés sur les années à venir.

L'examen du compte administratif 2021 démontre la mise en œuvre du plan de redressement impulsé grâce aux orientations budgétaires.

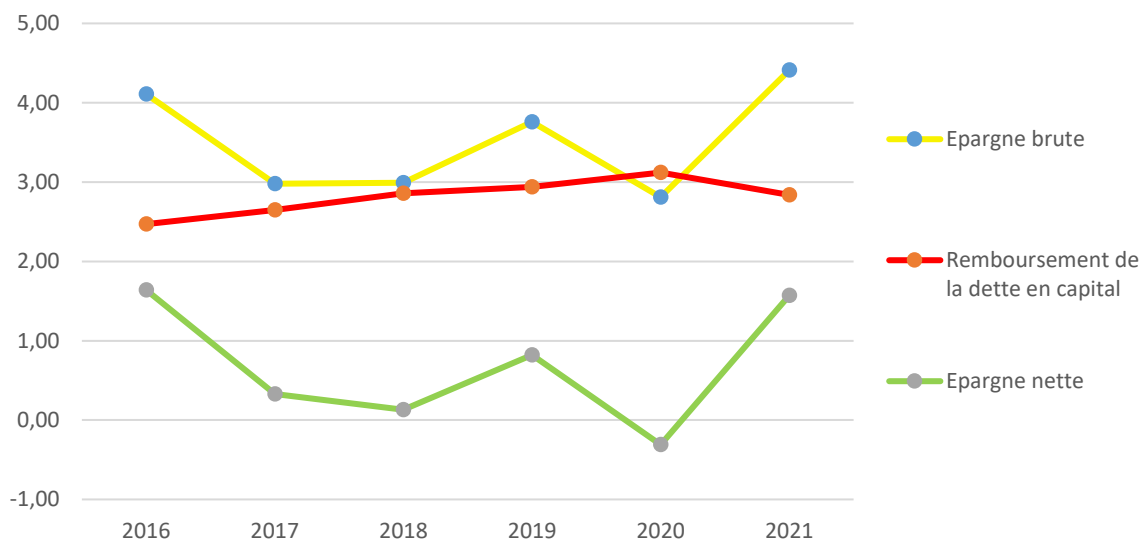
Ainsi, l'épargne brute dégagée pour 2021 s'établit à 4.39 millions d'euros (M€) en augmentation de plus de 1.58 M€ soit +56.23 %, par rapport à 2020. Cette augmentation est la conséquence d'une diminution des dépenses de fonctionnement (-0.64M€ soit -2.50%) conjuguée à augmentation des recettes (+960 K€) qui s'établissent à 29.36 M€, contre 28.42 M€ en 2020 (soit + 3.31%).

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement hors C775	29,68	29,4	29,06	29,40	28,42	29,36	3,31%
Dépenses réelles de fonctionnement	25,57	26,42	26,07	25,64	25,61	24,97	-2,50%
Epargne brute	4,11	2,98	2,99	3,76	2,81	4,39	56,23%
Remboursement de la dette en capital	2,47	2,65	2,86	2,94	3,12	2,839	-9,01%
Epargne nette	1,64	0,33	0,13	0,82	-0,31	1,55	600,32%



A l'augmentation de l'épargne brute se superpose une diminution de l'annuité de remboursement de la dette en capital (- 9.01 %, soit - 281 K€).

L'augmentation de l'épargne brute et la diminution de l'annuité de dette en capital aboutit mécaniquement à l'augmentation de l'épargne nette (+600.32%) qui était négative en 2020.



L'amélioration des indicateurs financiers est due à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement (recrutements décalés, en particulier à la Direction Générale économies sur les charges courantes : eau et assainissement, frais de réception, prestations de service, locations immobilières...) et à une augmentation des recettes (indemnisation sinistre 20 rue de La Capelle, droits de mutation,...)

La diminution de l'annuité d'emprunt en capital est liée à la **stratégie de non recours à l'emprunt mise en œuvre** sur l'exercice 2020. En effet aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2020.

Seul figurait au compte administratif 2020 le prêt souscrit en 2019 pour 1,373M€.

Cette trajectoire de maîtrise de l'encours de dette doit donc être maintenue sur les trois années à venir afin de rétablir les marges de manœuvre financières qui permettront le financement et la réalisation du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de l'actuelle mandature.

Cependant, l'indexation des prix (énergie, carburants alimentation) et les annonces gouvernementales sur la revalorisation de l'indice des rémunérations impactent fortement la situation financière de la Ville en 2022. Aussi, la Commune va devoir contenir encore plus fortement ses dépenses de fonctionnement mais également optimiser tant la gestion de ses recettes que la programmation des investissements au regard des priorités retenues, afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. NIVEAU GENERAL DE REALISATION (2 sections confondues)

Le niveau général de réalisation des dépenses et des recettes en opérations réelles et d'ordre pour les deux sections confondues (fonctionnement et investissement) se présente comme suit :

Dépenses réelles	37 486 227,12 €
Dépenses d'ordre	1 193 581,24 €
Dépenses totales	38 679 808,36 €

Recettes réelles	38 999 337,02 €
Recettes d'ordre	1 193 581,24 €
Recettes totales	40 192 918,26 €

* y compris les restes à réaliser en investissements et les reprises au 001 et 002

• 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	24 973 818,78 €
Dépenses d'ordre	986 138,94 €
Dépenses totales	25 959 957,72 €

Recettes réelles *	30 326 745,74€
Recettes d'ordre	207 442,30 €
Recettes totales	30 534 188,04 €

Total budgété DEPENSES réelles	26 067 557,51 €
---------------------------------------	------------------------

Total budgété RECETTES réelles	28 894 493,26 €
---------------------------------------	------------------------

Taux d'exécution DEPENSES réelles	95,80%
--	---------------

Taux d'exécution Dépenses réelles	104,95%
--	----------------

* r 002 inclus (= 941 969,17)

Le taux d'exécution est l'indicateur qui rend compte de la bonne exécution du budget au regard des prévisions effectuées lors de son élaboration, mais également les économies qui ont été réalisées. Il correspond à la proportion des dépenses et recettes effectivement réalisées et perçues par rapport aux prévisions budgétaires.

Il permet donc de constater si des événements sont venus perturber l'exécution du budget en cours d'exercice (non réalisation d'un équipement suite à l'arrêt d'un chantier), et également d'observer si certaines prévisions ont fait l'objet d'une mauvaise évaluation.

Ainsi au compte administratif 2021, les taux d'exécution des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement s'établissent respectivement à 95.80% et 104.95%, contre 96.40% en dépenses et 99.16% en recettes au compte administratif 2020.

Le taux d'exécution des recettes 2021 atteint 101%. Ce taux élevé d'exécution des recettes est le résultat de l'évolution des remboursements de salaires (+50K€), de la taxe additionnelle et droits de mutation (+256 K€), de la fiscalité directe locale (+139 K€)...

Les opérations d'ordre en dépenses comprennent les amortissements des biens et en recettes les travaux en régie, ainsi que les écritures de cessions de biens.

On constate que les dépenses et recettes de la section de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre les comptes administratifs 2020 et 2021 :

- - **2.50 % de dépenses réelles**, soit 24 973 K€ en 2021 contre 25 613 K€ en 2020 ;
- + **2.62 % de recettes réelles**, soit 29 384 K€ en 2021 contre 28 634 K€ en 2020.

➤ LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitre		CA 2020	CA 2021	évolution 2020 - 2021
011	Charges à caractère général	4 913 670	4 636 514	-5,64%
012	Charges de personnel	14 925 181	14 569 139	-2,39%
014	Atténuation de recettes	164 156	170 899	4,11%
65	Subventions et participations	4 282 733	4 326 119	1,01%
66	Frais financiers	871 266	799 065	-8,29%
67	Charges exceptionnelles	456 287	472 083	3,46%
Totaux		25 613 293	24 973 819	-2,50%

On constate au Compte administratif 2021 une baisse des dépenses de fonctionnement de 639K€, soit moins 2.50 %, sur un total de 24.97 M€ de dépenses de fonctionnement en 2021 contre 25.61 M€ en 2020 (-671 K€/2019, sur un total de dépenses de 25.64 M€)

Cette diminution au niveau de la section de fonctionnement cache en réalité des évolutions divergentes par chapitre de dépenses.

On constate ainsi :

- une légère évolution des subventions/participations versées aux partenaires et associations (+1.01%), par rapport au CA 2020, concerne notamment la participation de la ville au schéma directeur des eaux pluviales ;
- une évolution des charges exceptionnelles (3.46%) concernant notamment le financement du budget annexe stationnement.
- une baisse significative de 5.64% des dépenses courantes de fonctionnement principalement due aux économies (eau et assainissement, fournitures diverses, frais de réception, prestations de service, locations immobilières,...) ;
- une baisse des charges de personnel – 2.39%, contrairement à la prévision initiale du BP 2021 qui prévoyait une hausse de 0.53% de la masse salariale (15 176 k€ de prévision).

Ce décalage entre réalisation et prévision est la conséquence de recrutements non pourvus dans l'année et suite à des arrivées tardives. Ces économies réalisées sur 2021 ne seront pas pérennisées, les postes ayant vocation à être pourvus en 2022.

De plus une enveloppe de crédits de 133 000 euros avait été prévue pour les remplacements, et d'éventuels décès, la ville n'étant assurée que pour les accidents de travail

➤ **LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES				
Chapitre		CA 2020	CA 2021	évolution 2020 - 2021
013	Atténuation de dépenses	319 945	237 715	-25,70%
70	Produits des services	1 146 297	1 247 935	8,87%
73	Produits fiscaux	20 961 567	21 580 711	2,95%
74	Dotations et Participations	5 538 353	4 929 493	-10,99%
75	Produits de gestion courante	352 070	472 480	34,20%
76	Produits financiers	42 391	6 461	-85%
77	Produits exceptionnels	273 815	909 981	232,33%
Totaux		28 634 438	29 384 777	2,62%

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on constate logiquement, en parallèle du fort taux d'exécution, une augmentation conséquente de 2,62 % de recettes par rapport au CA 2020, soit plus 750 K€ de recettes constatée en 2021 (hors excédent de fonctionnement reporté).

Cette augmentation de ressources est notamment due :

- A une évolution de 8.87 % des recettes des services publics (Chap.70- produits des services), lié principalement à une reprise quasi normale de l'activité des services publics aux usagers par rapport à 2020 ;
- à l'augmentation significative des droits de mutation sur les ventes d'immeuble (+256 K€) et de la fiscalité directe (+649 K€ qui comprend la réforme de la taxe d'habitation ,baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité (-30 K€),
- à la baisse significative de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (-341 K€) en répercussion du transfert du centre aquatique, et de la suppression de la compensation de la taxe d'habitation des personnes modestes,
- du retour de l'inscription des recettes du domaine d'avant l'épidémie du COVID : +248 K€
- à la baisse importante de plus de 25% au chapitre 013 des indemnités des assurances du fait d'une moindre prise en charge des absences pour maladie des agents (suite au contrat d'assurance qui ne prend pas en charge la longue maladie et les décès).
- Augmentation significative des produits exceptionnels (+232%) liée à l'indemnisation par l'assurance du sinistre du 20 rue Capelle à hauteur de 600 K€.

● **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LES RAR**

Dépenses réelles	6 385 805,33 €
Dépenses d'ordre	207 442,30 €
Dépenses totales	6 593 247,63 €

Restes à réaliser au 31/12/2021 *5 813 970.95 €*

Recettes réelles	7 519 539,43 €
Recettes d'ordre	986 138,94 €
Recettes totales	8 505 678,37 €

Restes à réaliser au 31/12/2021 *1 153 051.85 €*

Total budgété DEPENSES réelles *	12 505 165,37 €
---	------------------------

Total budgété RECETTES réelles	9 048 892,51 €
---------------------------------------	-----------------------

Taux d'exécution DEPENSES réelles	51.07%
--	---------------

Taux d'exécution RECETTES réelles	83.10%
--	---------------

* hors D 001 – (déficit d'investissement reporté 312 632.06 €)

En 2021 le taux d'exécution de la section d'investissement est de :

- 51.07 % concernant l'exécution des **dépenses** réelles d'investissement, contre 56.21% au CA 2020. Cette baisse témoigne d'un ralentissement dans la réalisation des investissements du fait notamment de retard dans la réalisation de certains projets structurants tels que le gymnase Paul Tort, la Halle Sportive, le complexe sportif, la réhabilitation du patrimoine communal..., retard dû aux modifications des projets compte tenu de la forte augmentation des coûts, afin de ne pas exploser les budgets.
- 83.10 % concernant l'exécution des **recettes** réelles d'investissement. C'est un niveau d'exécution supérieur à celui constaté au CA 2020, lequel s'élevait à 70.83%, lié essentiellement à la réalisation d'un emprunt de 4 M€.

> LES RESTES A REALISER (RAR) EN INVESTISSEMENT

En dépenses, les « restes à réaliser » correspondent aux crédits 2021 engagés comptablement et juridiquement, mais non payés sur l'exercice 2021. Ils seront repris sur l'exercice budgétaire suivant sur lequel ils seront comptabilisés, sous réserve de l'exécution de la dépense.

Les restes à réaliser figurent dans la colonne « restes à réaliser » de la Présentation générale du budget du Compte Administratif 2021 (cf.p 8 à 21 de la maquette du CA).

Sont notamment inclus dans les restes à réaliser, principalement les crédits relatifs aux marchés publics en cours non réglés, ainsi que les marchés pour lesquels des procédures de mises en concurrence sont en cours. Les restes à réaliser sont financés sur l'exercice 2021.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à **5 813 971 €** pour l'exercice 2021. Ils se répartissent de la manière suivante par chapitre de dépenses :

Restes à Réaliser en investissement par Chapitres		
Chapitre		CA 2021
10	Dotations	
20	Immobilisations incorporelles	137 463
204	Subventions d'équipement	1 655 597
21	Immobilisations corporelles	3 594 435
23	Immobilisations en cours	425 575
16	Emprunt et dettes	
040	Opérations d'ordre	
45	Opérations pour compte de tiers	900
Totaux		5 813 971

Le montant élevé des restes à réaliser 2021 illustre le ralentissement de réalisation des investissements précédemment évoqué résultant du décalage dans la réalisation de certaines opérations telles que la création de la halle sportive du Puits de Calès, le complexe sportif (fonds de concours), la réhabilitation du patrimoine communal,

> **Les Restes à réaliser se répartissent de la manière suivante par chapitre :**

- **Au chapitre 20** (Frais d'études, Acquisitions de licences, logiciels) **137 463.25 €** de RàR dont :

Frais d'études (outil médiation Graufesenque, puits de chaleur, jardins partagés, levé ilôt des sablons,...°	30 386.32
Concessions, droits similaires (interface salamandre, évolution ATAL,...)	107 076.93
TOTAL	137 463.25

- **Au chapitre 204 (Fonds de concours et subvention d'investissement) 1 655 597 € dont :**

Fonds de concours (MicroCrèche / Réhab° rue Saint Antoine)	203 425
Subvention travaux de rénovation des façades	47 172
Divers travaux de réseaux électriques	5 000
Fonds de concours complexe sportif	1 400 000
TOTAL	1 655 597

- **Au chapitre 21 (Travaux, Aménagements, acquisitions) 3 594 435 € dont :**

PROVISION BECHES	331 488
Travaux sur le patrimoine de la Ville	478 600
Rénovation et Extension du CAHUF	1 609
ACQUISITION DE VEHICULES	303 468
Travaux du CREA	174 211
Rénovation Complexe sportif PAUL TORT – MO	33 900
Travaux PARC DES SPORTS et Gymnase Puits de Calès	1 448 291
Matériel informatique et numérique	24 583
Mas Rougnous : sécurisation barre rocheuse	55 662
Mobilier	7 644
Réhabilitation écoles	734 979
TOTAL	3 594 435

- **Au chapitre 23 (Travaux en cours) 425 575 € :**

Raccordement impasse René Caussignac	4 793
Voultre espaces verts	5 013
Maison de santé	4 000
Abords complexe sportif aquatique	90 000
Salle St-Germain	153 000
Maîtrise d'œuvre Gymnase Paul Tort	134 000
Travaux divers	34 769
TOTAL	425 575

Ces restes à réaliser sont financés au BP 2021 et seront réglés une fois les travaux réceptionnés.

En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 1 153 051.85 euros dont :

SUBV ETAT/REGION/DEPARTEMENT/COMMAUTE/LEADER MEDIATION NUMERIQUE GRAUFESENQUE	20 200,00
SUBVENTION DEPARTEMENT REHABILISATION CAHUF	34 000.00
SUBV ETAT/REGION/DEPARTEMENT VOULTRE	241 602.00
SUBVENTION ANAH_CAHUF_TRAVAUX HUMANISATION	15 107.00
SUBV ETAT/ ECOLES	347 020.00
SUBVENTION MICRO CRECHE	165 122.00
BECHES FONDS BARNIER	330 000,00

• 3. VISION GENERALE DU RESULTAT GLOBAL DES CINQ DERNIERS EXERCICES

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					
A - Résultat de l'exercice	2 377 411	2 328 414	3 058 309	2 101 594	3 632 261
B - Résultat antérieur reporté (R 002 N-1)	1 524 314	915 324	781 712	1 119 931	941 969
C - RESULTAT A AFFECTER (hors restes à réaliser)	3 901 725	3 243 738	3 840 021	3 221 525	4 574 230
D - Solde d'exécution d'investissement					
D 001 (besoin de financement)		3 243 796	1 623 544	312 632	
R 001 (excédent de financement)	538 879				1 599 799
E - Solde des restes à réaliser d'investissement					
Besoin de financement	3 525 280		1 096 545	1 966 924	4 660 919
Excédent de financement		781 904			
F - Besoin de financement F = D + E	2 986 401	2 461 892	2 720 089	2 279 556	3 061 120
1) G - affectation en réserves R 1068 (G> besoin de financement F)	2 986 401	2 461 892	2 720 089	2 279 556	3 061 120
2) H - Report en fonctionnement R 002	915 324	781 846	1 119 931	941 969	1 513 110

• 4. L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à **4 574 230** euros.

Il est affecté : - à couvrir le déficit d'investissement, soit 3 061 120 euros (y compris les Ràr),

- à la reprise au compte 002 du solde, soit 1 513 110 euros.

Le solde global d'exécution de la section d'investissement est excédentaire **de 1 599 799** euros, il sera reporté au budget 2022 au R 001.

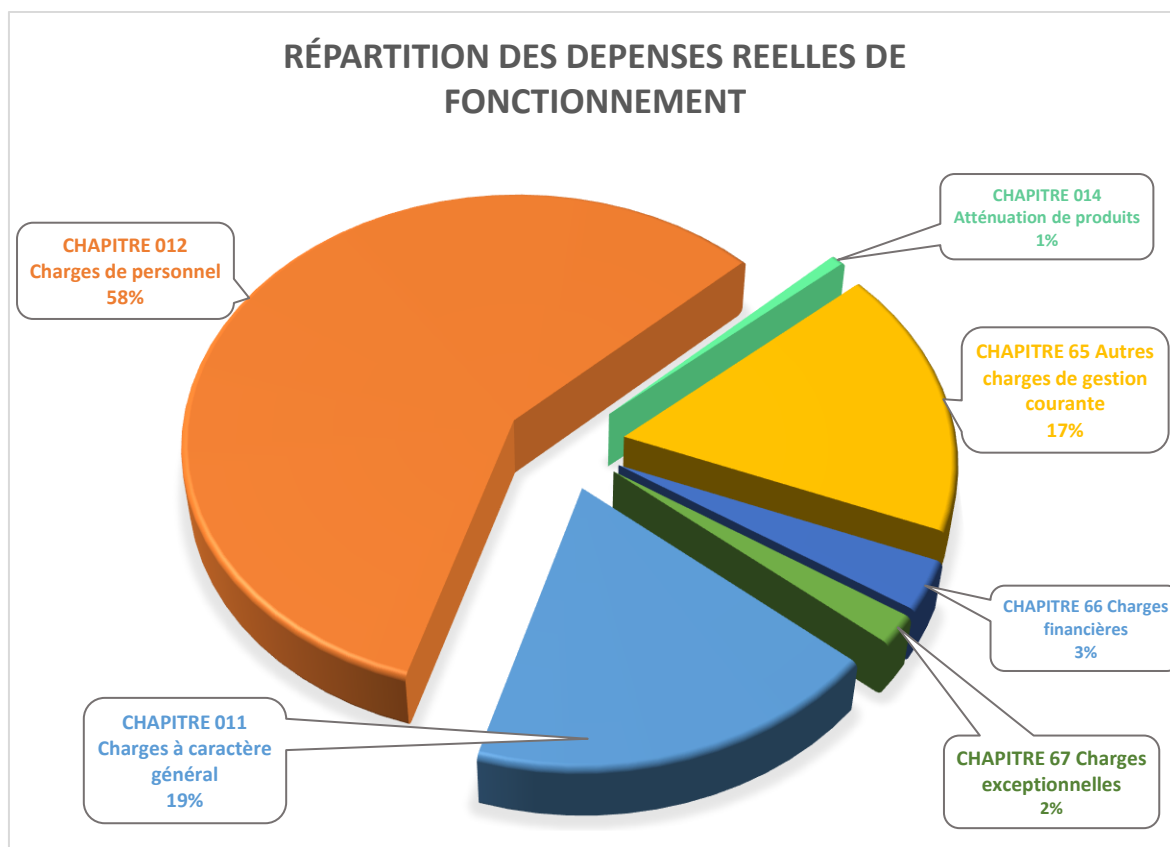
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• II.1 - DETAIL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2021 :	26 586 002 €
BUDGET TOTAL 2021 (BP+DM) :	26 067 557 €
RÉALISÉ 2021 :	24 973 819 €
Taux d'exécution	95,8%

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 95.80 % pour l'année 2021.

CHAPITRES ET NATURES		Imputation budgétaire	Budget TOTAL (BP+DM)	Réalisé 2021 (mandats et rattachements)	Taux d'exécution sur crédits ouverts	prorata des dépenses réelles
CHAPITRE 011	<i>Charges à caractère général</i>	60/61/62	4 994 411	4 636 514	92,83%	18,57%
CHAPITRE 012	<i>Charges de personnel</i>	62/64	15 176 560	14 569 139	96,00%	58,34%
CHAPITRE 014	<i>Atténuation de produits</i>	73	185 877	170 899	91,94%	0,68%
CHAPITRE 65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	65	4 435 445	4 326 119	97,54%	17,32%
CHAPITRE 66	<i>Charges financières</i>	66	801 000	799 065	99,76%	3,20%
CHAPITRE 67	<i>Charges exceptionnelles</i>	67	473 934	472 083	99,61%	1,89%
CHAPITRE 022	<i>Dépenses imprévues</i>	022	330	0	0,00%	
TOTAL			26 067 558	24 973 819	95,80%	



- **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL > - 5.64 % par rapport au réalisé 2020**

Ce chapitre supporte les dépenses courantes de fonctionnement. Les économies effectuées sur le chapitre 011 sont notamment réalisées grâce au transfert du Centre Aquatique à la Communauté de communes entraîne le transfert de toutes les dépenses de fonctionnement rattachées à l'équipement (fluides, maintenance, analyse des eaux...) pour un montant total annuel de 277 K€ de dépenses de fonctionnement (hors masse salariale)

➤ **Comparatif des montants consommés par compte de dépenses**

DEPENSES				
Chapitre		CA 2020	CA 2021	évolution 2020 - 2021
011	Charges à caractère général	4 913 670	4 636 514	-5,64%
012	Charges de personnel	14 925 181	14 569 139	-2,39%
014	Atténuation de recettes	164 156	170 899	4,11%
65	Subventions et participations	4 282 733	4 326 119	1,01%
66	Frais financiers	871 266	799 065	-8,29%
67	Charges exceptionnelles	456 287	472 083	3,46%
Totaux		25 613 293	24 973 819	-2,50%

- **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL > -2.39 % par rapport au réalisé 2020**

La masse salariale constitue le plus important poste de dépenses de la ville. Il représente plus de 58 % du total des dépenses de fonctionnement. Sa diminution en 2021 est la conséquence de recrutements non pourvus dans l'année ou retardés, en particulier sur la Direction Générale, suite au départ d'agents à la retraite ou ayant quitté la collectivité.

- **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE > + 1.01 % par rapport au réalisé 2020**

Ce chapitre comprend notamment les subventions aux associations, aux établissements publics, les indemnités des élus, et les admissions en non-valeur.

- **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES > - 8.29 % par rapport au réalisé 2020**

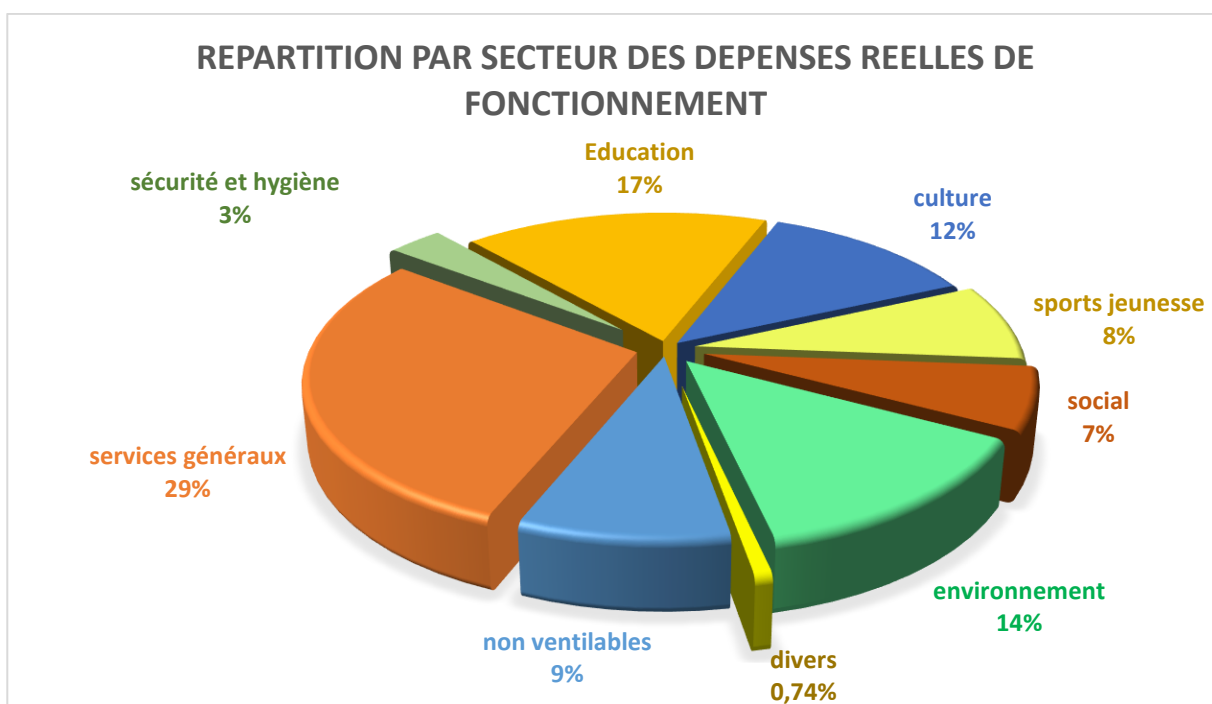
Ce chapitre supporte le coût des intérêts de la dette. Il baisse significativement en 2021 sous l'effet de la baisse continue des taux d'intérêts depuis quelques années et du fait que la Ville n'a pas emprunté en 2020.

- **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES > 3.46% par rapport au réalisé 2020**

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent à la subvention d'équilibre versée au budget annexe du Parking Capelle (finançant principalement le remboursement des emprunts et la taxe foncière) et du parking stationnement.

○ REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

secteur	non ventilables	services généraux	sécurité et hygiène	éducation	culture	sports jeunesse	social	environnement	divers
montant	2 325 884	7 594 212	824 689	4 529 763	3 222 223	2 083 213	1 696 377	3 569 314	192 642
proportion	8,93%	29,17%	3,17%	17,40%	12,37%	8,00%	6,51%	13,71%	0,74%



II.2 DETAIL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

BUDGET PRIMITIF 2021	28 590 359,00
BUDGET 2021 TOTAL (BP+DM+VIREMENTS) *	28 894 493,00
RÉALISÉ 2021	29 384 776,57
TAUX D'EXECUTION	101,70

* hors R 002

○ Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'établit pour 2021 à 101,70 %. Ce taux élevé d'exécution des recettes constaté pour 2021, s'explique notamment par une évolution de la fiscalité et un produit des immeubles supérieur aux prévisions.

	Imputation budgétaire	Budget total (BP+DM)	Réalisé 2021 (titres et rattachements)	taux d'exécution
Chapitre 70 : Ventes de produits, prestations de services	70	1 327 590	1 247 935	94,00%
Concessions dans les cimetières	70311 / 70312	40 000	62 344	155,86%
Droits marchés	70321 / 70323	183 500	164 152	89,46%
Redevances droits culturels (biblio, musée et MP)	7062	178 000	144 249	81,04%
Redevances droits sportifs (centre nautique)	70631	3 100	2 866	92,45%
Redevances droits stade eaux vives	70632	35 000	47 240	134,97%
Reversement salaire des budgets annexes	70841	615 000	597 782	97,20%
mise à disposition personnel GFP rattachement	70846	179 000	115 121	64,31%
Autres dont droits accueils loisirs	704/7034 / 7067 / 7083 / 70876/70878	93 990	114 181	121,48%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	73	21 233 701	21 580 711	101,63%
Produits des contributions directes	73111	17 469 380	17 608 635	100,80%
Dotation de solidarité, attribution FPIC	73211/73212/73223	2 536 321	2 536 321	100,00%
Droits de places	7336	110 000	55 686	50,62%
Taxe sur l'électricité	7351	440 000	441 526	100,35%
Taxe emplacements publicitaires	7368	98 000	101 816	103,89%
Taxe additionnelle mutation	738	580 000	836 727	144,26%
Chapitre 74: Dotations, participations	74	4 843 091	4 929 493	98,82%
Dotation Forfaitaire	7411	2 692 586	2 692 586	100,00%
Dotation de Solidarité Urbaine	74123	671 079	725 505	108,11%
Dotation Nationale de Péréquation	74127	545 028	545 028	100,00%
Compensation Etat TH, TF etc.;	74834/835	307 738	310 144	100,78%
Autres participations (CAF,ARS ,manifestations)		626 660	656 230	104,72%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	75	375 357	472 480	125,87%
Revenus des immeubles	752	271 000	350 820	129,45%
Autres produits (recupération des charges)	758	104 357	121 660	116,58%
Chapitre 76 Produit financier	76	6 450	6 461	100,17%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	77	926 841	909 981	98,18%
Chapitre 013 : Atténuations de charges	13	181 463	237 715	131,00%
Remboursement rémunération et charges	6419/6459	181 463	237 715	131,00%
TOTAL		28 894 493	29 384 777	101,70%

▪ **Comparatif et évolution des recettes réalisées sur les exercices 2020 et 2021**

CHAPITRE		CA 2020	CA 2021	Ecart CA 2020 / CA 2021	Evolution CA 2020 / CA 2021
13	Atténuation de dépenses	319 945	237 715	-82 230	-25,70%
70	Produits des services	1 146 297	1 247 935	101 638	8,87%
73	Produits fiscaux	20 961 567	21 580 711	619 144	2,95%
74	Dotations et Participations	5 538 353	4 929 493	-608 860	-10,99%
75	Produits de gestion courante	352 070	472 480	120 410	34,20%
76	Produits financiers	42 391	6 461	-35 930	-84,76%
77	Produits exceptionnels	273 815	909 981	636 167	232,34%
TOTAL		28 634 438	29 384 776	750 339	2,62%

- **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE > 8.87 % par rapport au réalisé 2020**

> Ce chapitre accuse une importante évolution de 8.87 % soit plus de 101 K€ de recettes.

Les principales variations par rapport aux prévisions 2021 sont les suivantes :

- Concessions dans les cimetières : +56 % par rapport aux crédits ouverts.
- Droits de stationnement (terrasses...)-11% par rapport aux crédits ouverts.
- Droits culturels (musée, bibliothèque, MP) : - 19 % par rapport aux crédits ouverts.
- Refacturation du personnel du budget annexe de la restauration : -10% par rapport aux crédits ouverts.

- **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES > +2,95% par rapport au réalisé 2020**

Les recettes fiscales constituent le principal poste de recettes au budget de la Ville.

Elles représentent 73,53 % du montant des recettes réelles hors cessions.

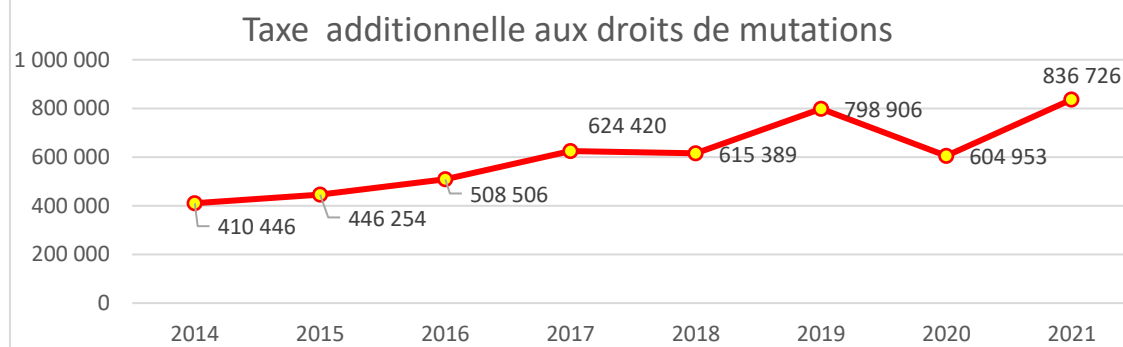
Ce poste évolue en fonction, d'une part, des effets d'actualisation et de variations physiques des bases d'imposition, et d'autre part de l'incidence du volume des transactions immobilières et de la consommation d'énergie pour la taxe sur la consommation finale d'électricité.

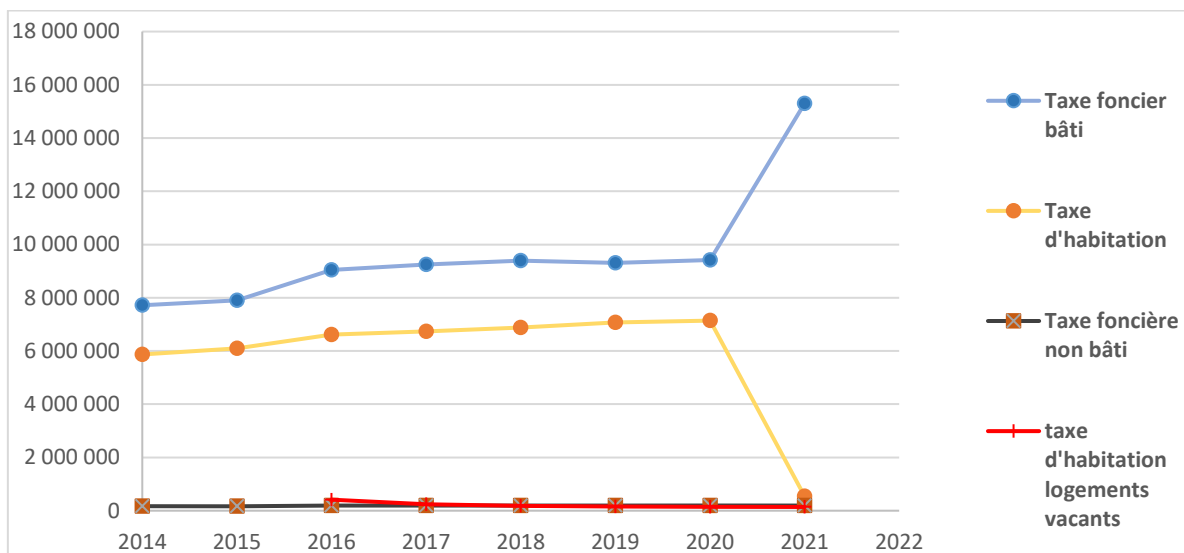
> Compte 731 - impôts locaux :

- Taux d'imposition : > Taxe foncier bâti : 52,09%
> Taxe foncier non bâti : 155,60%
- Revalorisation générale des bases en 2020 : +0.2%
- **Evolution et décomposition du produit de la fiscalité directe locale de 2014 à 2020 :**
La réforme fiscale a pris effet en 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation, compensée par la taxe foncière du Département et par le versement d'un coefficient correcteur.

TAXES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Taxe d'habitation	5 873 988	6 094 632	6 618 993	6 732 963	6 879 170	7 076 634	7 141 015	547 871	-93,17%
Taxe d'habitation Logements Vacants			414 224	236 945	177 754	158 936	151 095	140 949	-6,38%
Taxe foncière bâti	7 718 261	7897079	9 039 958	9 248 873	9 390 798	9 315 383	9 412 327	15 296 632	63,17%
Taxe foncier non bâti	165 495	165 234	190 845	192 787	193 700	191 842	195 959	190 442	-2,88%
Coefficient correcteur TH								1 432 741 (*)	+ 100,00%
TOTAL	13 757 744	14 156 945	16 264 020	16 411 568	16 641 422	16 742 795	16 900 396	17 608 635	+ 4,23%
Taux de revalorisation des bases	0,90%	0,90%	1%	0,40%	1,20%	0,90%	0,20%		

(*) dont compensation TH inscrites en 2021 au C/74 pour 876 K€. Si on retranche les 876 K€ du produit 2021, l'évolution du produit fiscal est de - 167 K€, soit - 1% /2020





> Compte 7351 - taxe sur la consommation finale d'électricité

Le produit de la taxe sur l'électricité est perçu et reversé par les divers opérateurs de distribution électrique. Elle est en augmentation de 1.76% par rapport au produit 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'électricité	462 520	452 545	433 348	434 886	470 262	438 451	433 886	441 525
Evolution	-5,54%	-2,16%	-4,24%	0,35%	8,13%	-6,76%	-7,74%	1.76%

> Compte 732 - fiscalité reversée :

La ville perçoit sur ce compte une attribution de compensation correspondant aux transferts de compétences et une dotation de solidarité communautaire.

En 2021, le transfert du Centre aquatique à la Communauté de communes impacte respectivement l'Attribution de compensation entraînant une baisse cumulée de près de 427 K€ de recettes en 2021.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Attribution de compensation	2 554 443	2 554 443	2 554 443	2 427 773	2 427 773	2 164 002	2 016 538	1 589 435	-21,18%
Dotation de solidarité	631 560	679 260	679 260	679 260	679 260	645 268	555 655	555 655	0,00%

> Compte 7381 - taxe additionnelle aux droits de mutations :

La taxe additionnelle aux droits de mutations est la taxe prélevée lors des transactions immobilières. Elle constitue une part des prélèvements communément appelés « frais de notaire ».

Le produit de cette taxe représente un indicateur pertinent de l'activité économique. Ainsi, on constate pour 2021 une forte augmentation de 38.31% du produit perçu en 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe additionnelle aux droits de mutations	410 446	446 254	508 506	624 420	615 389	798 906	604 953	836 726
Evolution	-11,84%	8,72%	13,95%	22,80%	-1,45%	29,82%	-24,28%	38,31%

• **CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET SUBVENTIONS > -10.99 % par rapport au réalisé 2020.**

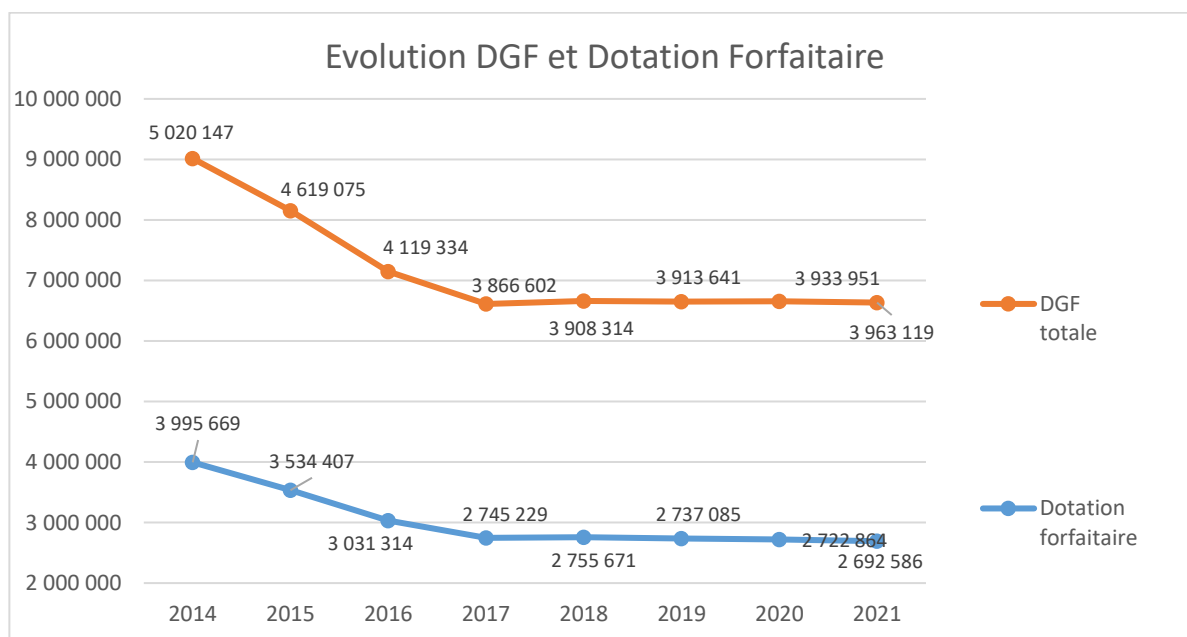
En 2021, on constate que la Dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation, connaissent une nouvelle baisse cumulée de près de 44K€, soit -1.34% par rapport au CA 2020.

Cette baisse est toutefois totalement compensée par la revalorisation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui progresse de 74 K€.

Ces mouvements se compensent et aboutissent à une baisse de 25 K€.

Depuis 2014, la DGF a subi une diminution de plus de **1,057 millions d'euros**, dont 1,30 millions pour la seule Dotation Forfaitaire. Ci-dessous l'historique de la DGF et de ses composantes depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evoluti on 2014- 2021	ECART 2014-2021
Dotation forfaitaire	3 995 669	3 534 407	3 031 314	2 745 229	2 755 671	2 737 085	2 722 864	2 692 586	-33%	-1 303 083
Dotation de Soliarité Urbaine- DSU	520 279	524 962	530 212	578 300	607 545	629 018	651 634	725 505	39%	205 226
Dotation Nationale de Péréquation - DNP	504 199	559 706	557 808	543 073	545 098	547 348	559 453	545 028	8%	40 829
DGF totale	5 020 147	4 619 075	4 119 334	3 866 602	3 908 314	3 913 451	3 933 951	3 963 119	-21%	-1 057 028



Les compensations fiscales versées par l'Etat ont diminué de 66% en 2021, soit -602 168 K€, liée à la réforme de la fiscalité locale tendant à la suppression de la taxe d'habitation.

Les autres participations de partenaires publics (Etat, Régions, Département, la CAF) dépendent des projets mis en place. On constate pour 2021 une baisse de 3.87% du montant total de ces concours.

On recense notamment parmi ces financements en 2021 :

- une subvention de la Région de 50 000 € au Théâtre de la Maison du peuple pour la mise en place d'un cursus d'enseignement artistique au lycée;
- une aide de la Région pour l'organisation de Tour de France de 5 320 €
- une aide de la Région pour connaissance et inventaire du patrimoine de 6 000 €
- une aide du Département pour projet artistique et culturel de la Maison du Peuple de 42 920€
- aide du Département pour le festival Bonheur d'Hiver 2020 de 15 000 €

- **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE > +34.20 % par rapport au réalisé 2020**

Le chapitre 75 accuse une augmentation de 34.20%, soit plus de 120 K€, pour atteindre sensiblement le niveau d'avant crise.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	Compte	CA 2020	CA 2021	Evolution 2019/2020
Revenus des immeubles	752	267 807	350 820	31,00%
Autres produits (récupération des charges)	758	84 262	121 660	44,38%
TOTAL CHAPITRE 75		352 069	472 480	34,20%

- **CHAPITRE 77 : RECETTES EXCEPTIONNELLES > + 232.34% par rapport au réalisé 2020**

Le chapitre 77 enregistre les recettes provenant des donations, mécénats, mais aussi des cessions d'actif ou des indemnités perçues par la Ville. Le produit perçu sur ce chapitre fluctue donc en fonction d'événements dont le caractère est aléatoire. En 2021, la ville a été indemnisée dans le cadre du sinistre de l'immeuble du 20 rue de La Capelle (800K€).

Les cessions d'immobilisations ont été réalisées à hauteur de 16 991 euros, contre 207 571 en 2020.

- **CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES > - 25,7 % par rapport au réalisé 2020**

Ces recettes proviennent surtout des remboursements de rémunérations du personnel (accident de travail, longue maladie) et de participations au financement de certains postes (coordination Action Cœur de ville). Pour l'année 2021, le produit est en baisse de 25,3 %, soit - 82K€.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

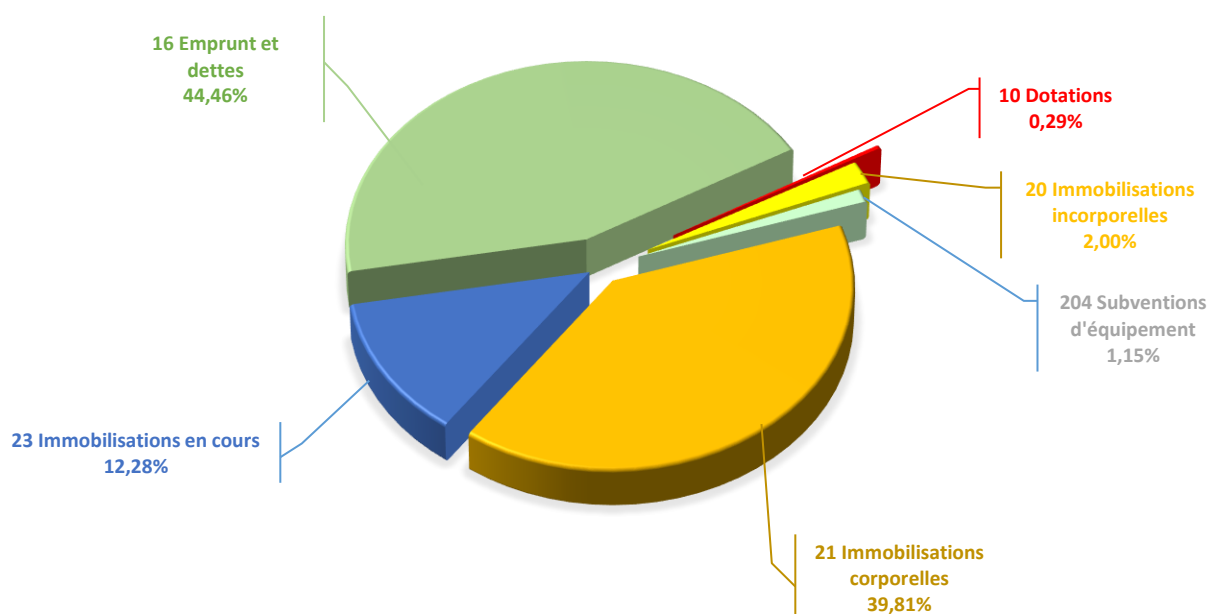
• III.1 - DETAIL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement au BP 2021 :	8 439 377 €
TOTAL INVEST. 2021 (BP+DM+VIREMENTS) :	12 505 165,37 €
REALISE 2021 *	6 385 805,33 €
Taux Exécution	51,07%

* Hors Ràr au 31/12

DEPENSES			
Chapitre		mandaté au CA 2021	Part des dépenses d'investissement
10	Dotations	18 727	0,29%
20	Immobilisations incorporelles	127 900	2,00%
204	Subventions d'équipement	73 324	1,15%
21	Immobilisations corporelles	2 542 296	39,81%
23	Immobilisations en cours	784 299	12,28%
16	Emprunt et dettes	2 839 259	44,46%
45	Opérations pour compte de tiers		0,00%
Totaux		6 385 805	100%

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR CHAPITRE



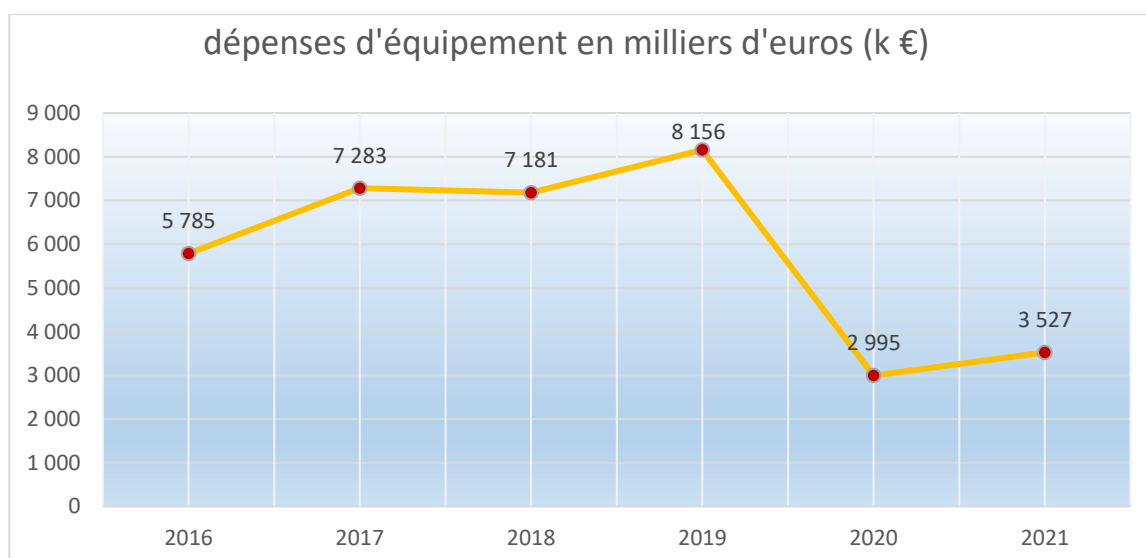
- 1.1/. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Les dépenses d'équipement comprennent les études, les achats de terrains et de matériels, de licences et logiciels, les opérations de travaux, ainsi que les subventions d'investissement.

En 2021, le montant total de ces dépenses s'est élevé, hors restes à réaliser, à **3 527 819 €** contre **2 994 923.82 €** en 2020, soit une évolution de 17.79%.

Le niveau des dépenses d'équipement est réduit depuis 2020 (PM : + 8 M€ en 2019), résultat des orientations financières établies pour l'exercice visant à limiter le recours à l'emprunt afin de conserver des marges de manœuvre pour le financement des projets fléchés au plan pluriannuel d'investissement 2021/2026.

Chap.	Libellé chapitre	2018	2019	2020	2021	Ecart	%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 232	89 287	57 132	127 900	70 768	123,87%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	382 567	120 466	115 788	73 324	-42 464	-36,67%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 167 293	1 216 122	1 644 981	2 542 296	897 315	54,55%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 556 562	6 730 030	1 177 023	784 299	-392 724	-33,37%
TOTAL		7 181 480	8 155 905	2 994 924	3 527 819	532 895	17,79%



○ Présentation des dépenses d'équipement réalisées par chapitre d'investissement

○ CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES > 127 900 euros mandatés –

PASSERELLE SUBMERSIBLE TARN - Missions d'études et Maîtrise d'ouvrage	10 442
Etudes Gymnase Paul Tort	19 200
Achat de solutions informatiques / logiciels / licences	94 862
Cuisine centrale : étude de faisabilité toiture	1 800
Autres (bâtiment rue Cantarane)	1 596
TOTAL	127 900

○ CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT > 73 324 euros mandatés –

Dissimulation et enfouissement de réseaux	22 937
Travaux basse Dourbie	2 611
Subvention Tae Kwon Do (matériel)	1 000
Subvention Millau Multi Boxe (matériel)	1 500

Subvention SOM Hironnelle (matériel entrainement)	1 000
Remplacement chaudière temple	8 380
Subvention pour le ravalement des façades d'immeubles	35 896
TOTAL	73 324

○ **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES > 2 542 296 mandatés –**

Ces immobilisations réalisées par la ville concernent les acquisitions foncières, les véhicules, le mobilier des écoles, le matériel informatique, et le mobilier urbain. Les réalisations suivantes sont constatées au CA 2021 :

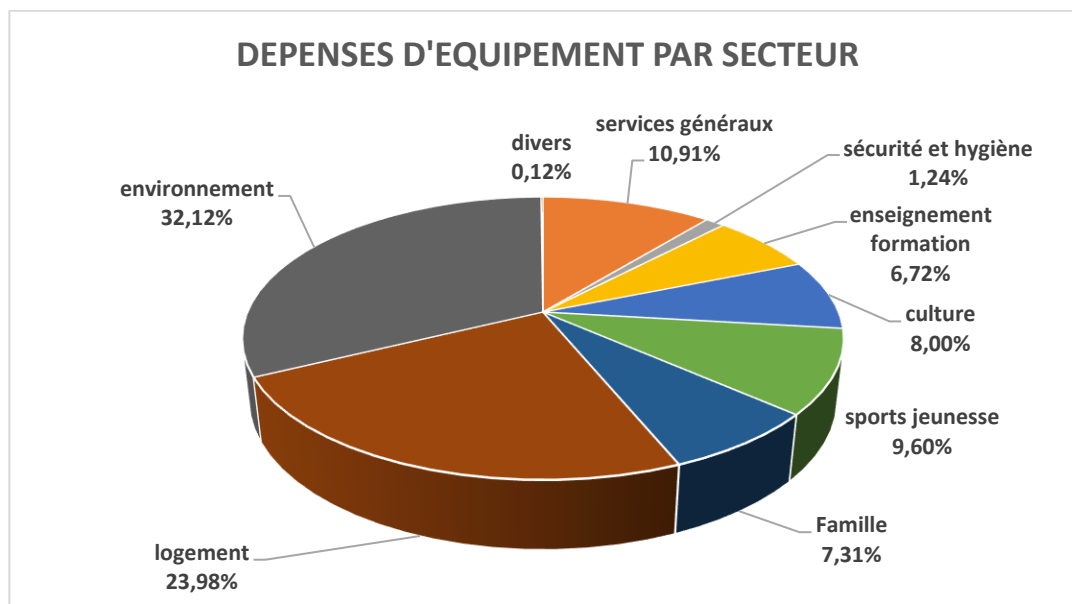
Acquisitions foncières	811 689
Réhabilitation CAHUF,	251 161
Acquisition véhicules services techniques (saleuse, laveuse , pik-up...)	210 658
Rénovation du CREA	164 949
Matériel et outillage	161 759
Rénovation et aménagement des scolaires	157 238
Matériel de bureau et informatique	125 840
Aménagement réseaux de voirie	115 150
Maîtrise d'oeuvre Paul Tort	111 424
Halle Sportive Puits de Calès	60 129
Rénovation cimetière, extension columbarium, aménagement Troussy	51 707
Sécurisation falaises Mas Rougnous et jeux Parc de la Victoire et et Puits de Calès	19 366
Mains courantes stade municipal	18 972
Mobilier	11 971
Rénovation toiture Hôtel de Ville	9 475
Entretien bâtiment Graufesenque	7 330
Matériel de voirie	6 348
Arbres place des Halles	1 440
Construction de trois serres	864
TOTAL	2 542 296

○ **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS > 784 299 euros mandatés**

Place de la Fraternité	141 453
Place du Voultre,	467 278
Divers sites aménagement voirie et éclairage public	62 326
Raccordement à la fibre	50 854
Régie : écoles divers bâtiment	23 043
Régie : divers	16 115
Sécurisation falaises Mas Rougnous	14 286
Régie : ancienne caserne	8 944
TOTAL	784 299

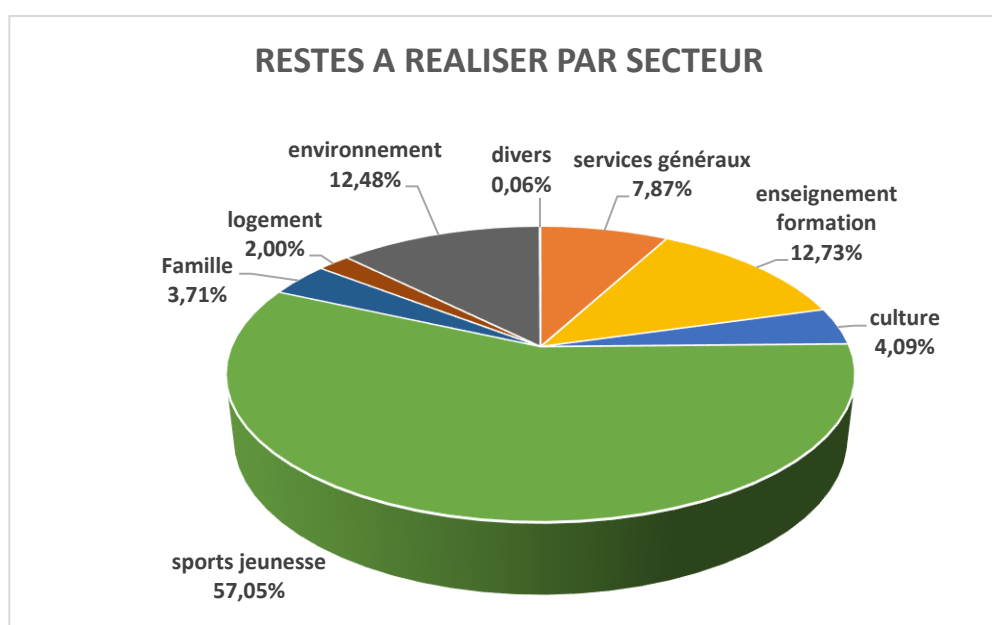
○ Dépenses d'équipement par secteur

	0	1	2	3	4	5	7	8	
secteur	services généraux	sécurité et hygiène	enseignement formation	culture	sports jeunesse	Famille	logement	environnement	divers
montant	384 937	43 764	236 946	282 167	338 808	257 777	846012	1 133 008	4 400
proportion	10,91%	1,24%	6,72%	8,00%	9,60%	7,31%	23,98%	32,12%	0,12%



○ Répartition des restes à réaliser par secteur

	0	2	3	4	5	7	8	
secteur	services généraux	enseignement formation	culture	sports jeunesse	Famille	logement	environnement	divers
montant	457 571	740 198	237 988	3 316 725	215 713	116559	725 696	3 521

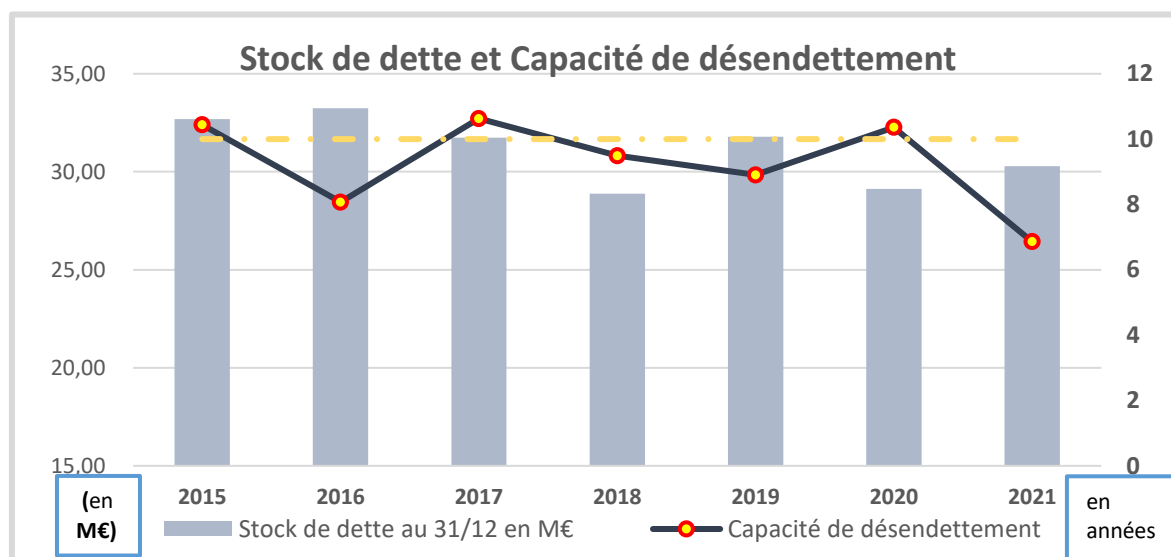


- 1.2/. LES DEPENSES FINANCIERES

• a) LA DETTE PROPRE

L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2021 à 30 278 873 euros.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Stock de dette au 31/12 (en M€)	32,69	33,24	31,74	28,88	31,79	29,12	30.278
Capacité de désendettement	10,44	8,07	10,63	9,49	8,45	10.36	6,86



Un emprunt de 4M€ contracté en 2021 a donc impacté le stock de dette au CA 2021.

En 2021, la ville a remboursé 3 634 017 euros d'annuité d'emprunt se répartissant ainsi :

Annuité Capital	2 839 259
Annuité Intérêts	794 758

La structure de la dette est 98.27% de taux fixe et 1.73% de taux indexé.

Le taux moyen est de 2,48% et la durée résiduelle est de 11 ans et 11 mois.

• b) LA DETTE GARANTIE

Caractéristiques de la dette garantie en 2021 :
> montant total de la dette garantie : 40.6 M€

- Taux indexé : 63,38%.
- Taux fixe : 36,04%
- Taux structuré : 0,58%
- Taux moyen : 2,52%
- Durée résiduelle de 27 ans et 01 mois

Bénéficiaires de la garantie	Encours Garanti en M€	%
OPH Aveyron Habitat	25 196	61.97%
Habiter 12	1 587	3,90%
Pact aveyron	244	0,61%
Union des Mutuelles Millavoises (UMM)	1 079	2,65%
Institut Informatique Sud Aveyron (2ISA)	510	1,25%
Foyer Soleil	765	1,88%
Aveyron Habitat	198	0,49%
Les terrasses des causses	11 079	27.25 %
TOTAUX	40 658	100,00%

○ III-2 DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES				
Chapitre		CA 2020	CA 2021	Evolution
10	Dotations	1 381 899	548 126	-60,34%
13	Subventions d'investissement	1 186 750	594 913	-49,87%
16	Emprunts	1 373 250	4 000 000	191,28%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 720 090	2 279 556	-16,20%
23	immobilisations en cours		41 976	
27	Autres immobilisations financières	170 048	54 969	-67,67%
Totaux		6 832 036	7 519 539	10,06%

- **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS > - 49.87 % par rapport au réalisé 2020**

Ce chapitre regroupe les subventions et financements accordés par les partenaires institutionnels sur les projets municipaux ainsi que le produit des amendes de police.

Les principaux postes de recettes à ce chapitre pour 2021 sont les suivants :

Subvention Rénovation CREA (Etat, Région)	121 329.43
Subvention DRAC : Label Ville d'Art et d'Histoire, site archéo Graufesenque	10 000
Participation PAE Naulas /Ste Marthe	3 887.00
Produit des amendes de police :	110 154
Subventions rénovation énergétique écoles,	42 578.32
Subvention Etat, Communauté projet CAHUF	227 500
Fonds de prévention des risques naturels (chute de blocs)	9 889.80
Acquisition urnes élections	3 230.00
Place du Vulture (Région, Communauté)	66 344.26
TOTAL	594 912.81

- **CHAPITRE 16 : EMPRUNT (recettes) > +191.28 % par rapport au réalisé 2020**

Comme précédemment évoqué, un emprunt de 4 000 000 € a été contracté en 2021 afin de financer les dépenses payées sur 2021 mais également la masse importante de restes à réaliser.

- **CHAPITRE 10 : DOTATIONS ET FONDS DIVERS > - 60.34 % par rapport au réalisé 2020**

Ce chapitre est constitué des recettes suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 396 918.65 €
- La Taxe d'aménagement : 151 207.04 €.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

> Présentation des chiffres de l'exécution des budgets annexes au Compte administratif 2021 :

Budget Annexe	Eau	Assainissement	Restauration	Stationnement	Parking Capelle	Photovoltaïque
Fonctionnement						
recettes	994 340,49	1 549 359,44	1 551 287,11	427 826,64	552 625,00	3 841,90

Dépenses	293 659,21	748 909,73	1 431 793,09	437 592,09	554 245,65	1 734,69
résultat	700 681,28	800 449,71	119 494,02	-9 765,45	-1 620,65	2 107,21
Investissement						
recettes	582 371,53	473 773,76	72 277,84	135 241,63	639 807,16	214 807,00
RAR						
dépenses	166 108,05	404 553,62	184 661,66	77 384,52	186 151,05	215 349,38
RAR	35 909,50	23 185,20	7 110,20	1 662,00		263,40
résultat	380 353,98	46 034,94	-119 494,02	56 195,11	453 656,11	-805,78
Excédent de fonctionnement reporté						1 301,43

> Présentation de l'affectation des résultats des budgets annexes :

LIBELLE	EAU	ASSAINISSEMENT	RESTAURATION	STATIONNEMENT	PARKING CAPPELLE	PHOTOVO.
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT						
A - Résultat de l'exercice	700 681,28	800 449,71	119 494,02	- 9 765,45	- 1 620,65	2 107,21
B - Résultat antérieur reporté (R 002 N-1)						
C - RESULTAT A AFFECTER (hors restes à réaliser)	700 681,28	800 449,71	119 494,02	- 9 765,45	- 1 620,65	
D - Solde d'exécution d'investissement						
D 001 (besoin de financement)			112 383,82			542,38
R 001 (excédent de financement)	416 263,48	69 220,14		57 857,11	453 656,11	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement						
Besoin de financement	35 909,50	23 185,20	7 110,20	1 662,00		263,40
Excédent de financement						
F - Besoin de financement F = D + E						
1) G - affectation en réserves R 1068 (G > besoin de financement F)			119 494,02			805,78
2) H - Report en fonctionnement R 002 / D002	700 681,28	800 449,71	0,00	- 9 765,45	- 1 620,65	1 301,43



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/038

**Budget principal et Budgets
annexe : vote du compte
administratif 2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022
La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 et D.2342-11 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18 mars 2021 relative au vote du budget primitif 2021 de la commune de Millau ;

Considérant que le compte administratif 2021 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021, sur le budget principal, les budgets annexes et le budget autonome de production d'électricité photovoltaïque ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique ;

Considérant que la structure du compte administratif d'une collectivité territoriale se présente comme indiqué en annexe 1 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

La maire se retire de la salle au moment du vote.

Décide, 25 voix pour et 5 abstentions (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*) :

1. D'adopter les comptes administratif 2021 du budget principal, des 5 budgets annexes de la ville de Millau et du budget autonome de production d'électricité photovoltaïque ; ces comptes administratifs 2021 étant conformes aux comptes de gestion 2021 transmis par la Responsable Comptable du SGC de Saint-Affrique ;
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités de publicité afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

3.

ANNEXE 1

Budget Principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
O11	Charges à caractère général	4 994 411,18	4 636 513,63	
O12	Charges de personnel	15 176 560,00	14 569 139,13	
O14	Atténuation de produits	185 877,00	170 899,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 435 445,06	4 326 118,84	
66	Charges financières	801 000,00	799 064,74	
67	Charges exceptionnelles	473 934,12	472 083,44	
022	Dépenses imprévues	330,15		
O23	Virement à la section d'investissement	3 002 519,92		
042	OP. D'ordre de transferts entre sections	976 893,00	986 138,94	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	30 046 970,43	25 959 957,72	0,00
	RECETTES			
O13	Atténuations de charges	181 463,00	237 714,88	
70	Ventes de produits fabriqués Prestations de services	1 327 590,00	1 247 935,37	
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	21 233 701,00	21 580 710,54	
74	Dotations, subventions et participations	4 843 091,00	4 929 493,36	
75	Autres produits de gestion courante	375 357,26	472 480,09	
76	Produits financiers	6 450,00	6 460,86	
77	Produits exceptionnels	926 841,00	909 981,47	
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
042	OP. D'ordre de transferts entre sections	210 508,00	207 442,30	
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	29 105 001,26	29 592 218,87	0,00
002	Excédent reporté	941 969,17	941 969,17	
	TOTAL RECETTES	30 046 970,43	30 534 188,04	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		3 632 261,15	
	EXCEDENT DE CLOTURE		4 574 230,32	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Dépenses :

N°	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
	Dépenses d'Équipement Non Individualisées	9 625 284,31	3 527 819,01	5 813 070,97
20	Immobilisations incorporelles	269 314,02	127 900,00	137 463,25
204	Subventions d'investissement	1 775 945,34	73 324,02	1 655 597,17
21	Immobilisation corporelles	6 331 011,22	2 542 296,44	3 594 435,39
22	Immos. Mises en conces. Ou à disposition			
23	Immobilisations en cours	1 249 013,73	784 298,55	425 575,16
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
4541	Travaux d'office pour compte de tiers			
4581	Op. pour compte de tiers	899,98		899,98
	Dépenses des opérations Patrimoniales	210 508,00	207 442,30	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés			
45	Op. pour compte de tiers			
040	Op de transferts entre sections	210 508,00	207 442,30	
041	Opérations patrimoniales			
	Dépenses des opérations financières	2 878 981,08	2 857 986,32	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 727,00	18 727,00	
13	Subventions d'investissement reçues			
14	Reprise sur provision			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 839 260,00	2 839 259,32	
18	Compte de liaison affectation			
26	Participations et créances			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	20 994,08		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	12 715 673,37	6 593 247,63	5 813 970,95
001	Résultat reporté	312 632,06	312 632,06	
	TOTAL DEPENSES	13 028 305,43	6 905 879,69	5 813 970,95

Recettes :

	RECETTES			
	Recettes d'Equipeement Non Affectées	5 930 915,59	4 636 888,41	987 929,85
13	Subventions d'investissement	1 924 565,00	594 912,81	987 929,85
16	Emprunts et dettes assimilées	4 006 350,59	4 000 000,00	
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours		41 975,60	
	Recettes des Opérations d'Equipeement	0,00	0,00	0,00
4542	Travaux d'office pour compte de tiers			
4582	Op.pour compte de tiers	165 122,00		165 122,00
	Recettes Sur Opérations Patrimoniales	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt			
20	Frais d'études			
21	Immobilisations corporelles			
23	Avances versées			
27	Autres immobilisations financières			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
	Recettes des opérations financières	6 932 267,84	3 868 789,96	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	546 918,65	548 125,69	
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	2 279 556,27	2 279 556,27	
13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)			
138	Autres subventions invest.non transf.			
16	Emprunts et dettes assimilées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison affectation			
19	Plus-values de cession			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances			
27	Autres immobilisations financières	53 000,00	54 969,06	
28	Amortissement des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions	73 380,00		
040	Op d'ordre de transferts entre sections	976 893,00	986 138,94	
041	Opérations patrimoniales			
021	Virement à la section de fonctionnement	3 002 519,92		
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	13 028 305,43	8 505 678,37	1 153 051,85
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1			
	TOTAL RECETTES	13 028 305,43	8 505 678,37	
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		1 912 430,74	-4 660 919,10
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		1 599 798,68	-4 660 919,10

Budget Annexe de l'Eau :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	36 748,00	6 840,00	
65	Impôts et taxes et versements	38 252,00	13 252,00	
66	Charges financières	17 714,00	17 713,88	
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
006	Autofinancement de la section d'investissement			
023	Virement à la section d'investissement	584 249,77		
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	255 854,00	255 853,33	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	932 817,77	293 659,21	
	RECETTES			
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	290 832,00	355 291,06	
66	Charges financières			
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels	2 936,00		
042	Op. D'ordre de transferts entre sections	14 800,00	14 799,66	
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	308 568,00	370 090,72	
002	Excédent reporté	624 249,77	624 249,77	
	TOTAL RECETTES	932 817,77	994 340,49	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		76 431,51	
	EXCEDENT DE CLOTURE		700 681,28	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	14 800,00	14 799,66	
041	Opérations patrimoniales			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées	32 632,00	32 631,16	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	1 119 189,97	118 677,23	35 909,50
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 166 621,97	166 108,05	35 909,50
001	Déficit reporté investissement			
	TOTAL DEPENSES	1 166 621,97	166 108,05	35 909,50
	RECETTES			
001	Excédent ou déficit reporté	326 518,20	326 518,20	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
005	Autofinancement de la section d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	584 249,77		
040	Op. D'ordre de transfert entre sections	255 854,00	255 853,33	
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 166 621,97	582 371,53	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		416 263,48	-35 909,50
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		416 263,48	

Budget Annexe de l'Assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	54 000,00	0,00	
65	Impôts et taxes et versements	10 000,00	10 000,00	
66	Charges financières	275 252,00	275 251,81	
67	Charges exceptionnelles	60 000,00	0,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
006	Autofinancement de la section d'investissement			
023	Virement à la section d'investissement	543 105,21		
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	463 658,00	463 657,92	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 406 015,21	748 909,73	
	RECETTES			
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	723 163,00	820 386,41	
74	Subventions d'exploitation		46 121,00	
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels			
042	Op. D'ordre de transferts entre sections	105 747,00	105 746,82	
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	828 910,00	972 254,23	
002	Excédent reporté	577 105,21	577 105,21	
	TOTAL RECETTES	1 406 015,21	1 549 359,44	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		223 344,50	
	EXCEDENT DE CLOTURE		800 449,71	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
040	Op. D'ordre de transfert entre sections	105 747,00	105 746,82	
041	Opérations patrimoniales			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées	265 031,00	265 029,95	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	605 985,21	8 261,67	23 185,20
23	Immobilisations en cours	10 000,00		
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	15 399,34	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 006 763,21	394 437,78	23 185,20
001	Déficit reporté investissement	10 115,84	10 115,84	
	TOTAL DEPENSES	1 016 879,05	404 553,62	23 185,20
	RECETTES			
001	Excédent ou déficit reporté			
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 115,84	10 115,84	
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
005	Autofinancement de la section d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	543 105,21		
040	Op. D'ordre de transfert entre sections	463 658,00	463 657,92	
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 016 879,05	473 773,76	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		79 335,98	-23 185,20
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		69 220,14	

Budget Annexe du Stationnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES :

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	256 700,00	256 685,45	
023	Virement à la section d'investissement			
042	op. d'ordre de transferts entre section	84 927,00	84 926,11	
65	Autres charges de gestion courante	60,00	8,20	
66	Charges financières	2 611,00	1 883,90	
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	2 611,82	
68	Dot. Aux Amortis. Et aux Provisions			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	350 298,00	346 115,48	
002	Déficit reporté	91 476,61	91 476,61	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	441 774,61	437 592,09	
	RECETTES			
66	Intérêts des emprunts et dettes			
70	Ventes produits fab. Prestations de services	324 288,00	335 165,71	
73	Impôts et taxes			
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	117 476,61	92 660,93	
79	Transferts de charges			
042	Op. D'ordre de transferts entre section			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	441 774,61	427 826,64	
002	Excédent reporté			
	TOTAL RECETTES	441 774,61	427 826,64	
	DEFICIT DE L'EXERCICE		81 711,16	
	EXCEDENT DE CLOTURE		-9 765,45	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
16	Emprunts et dettes assimilées	77 385,00	77 384,52	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	57 857,52		1 662,00
22	Mise à disposition			
23	Immobilisations en cours			
481	Charges à répartir			
040	op. D'ordre de transfert entre section			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	135 242,52	77 384,52	1 662,00
001	Déficit reporté investissement			
	TOTAL DEPENSES	135 242,52	77 384,52	1 662,00
	RECETTES			
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	op. D'ordre de transfert entre section	84 927,00	84 926,11	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Affectation de biens			
28	Amortissement des immobilisations			
481	Charges à répartir			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	84 927,00	84 926,11	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	50 315,52	50 315,52	
	TOTAL RECETTES	135 242,52	135 241,63	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		7 541,59	-1 662,00
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		57 857,11	

Budget Annexe de la Restauration :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
O11	Charges à caractère général	1 406 900,00	1 372 755,69	
O23	Virement à la section d'investissement	116 472,00		
O42	Ope. De transferts entre sections	34 528,00	34 526,77	
65	Autres charges de gestion courante	200,00		
66	Charges financières	25 000,00	24 570,63	
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 583 100,00	1 431 853,09	
	RECETTES			
O13	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	1 091 294,00	1 097 129,77	
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante	491 806,00	454 157,34	
77	Produits exceptionnels		60,00	
66	ICNE			
O42	Ope. De transferts entre sections			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 583 100,00	1 551 347,11	
OO2	Excédent reporté			
	TOTAL RECETTES	1 583 100,00	1 551 347,11	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		119 494,02	
	EXCEDENT DE CLOTURE		119 494,02	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
16	Emprunts et dettes assimilées	94 700,00	94 699,42	
18	Compte de liaison affectation			
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00		2 400,00
21	Immobilisations corporelles	57 707,98	33 619,15	4 710,20
22	Immobilisations mises en concession ou à disposition			
23	Immobilisations en cours			
O40	Ope. D'ordre de transferts entre sections			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	155 407,98	128 318,57	7 110,20
OO1	Déficit reporté investissement	56 343,09	56 343,09	
	TOTAL DEPENSES	211 751,07	184 661,66	7 110,20
	RECETTES			
O21	Virement de la section de fonctionnement	116 472,00		
O24	Produits des cessions			
O40	Ope. D'ordre de transferts entre sections	34 528,00	34 526,77	
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 751,07	37 751,07	
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000,00		
18	Compte de liaison affectation			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	211 751,07	72 277,84	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		-56 040,73	-7 110,20
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		-112 383,82	

Budget Annexe du Parking Capelle :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	40 603,00	33 053,59	
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	231 297,00	231 297,00	
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00	120 000,00	
66	Charges financières	170 000,00	169 895,06	
67	Charges exceptionnelles	100,00		
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	562 000,00	554 245,65	
	RECETTES			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00	60 000,00	
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services			
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	140 625,00	
77	Produits exceptionnels	352 000,00	352 000,00	
66	ICNE			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	562 000,00	552 625,00	
002	Excédent reporté			
	TOTAL RECETTES	562 000,00	552 625,00	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		-1 620,65	
	EXCEDENT DE CLOTURE		-1 620,65	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
16	Emprunts et dettes assimilées	126 300,00	126 151,05	
21	Immobilisations corporelles	453 507,16		
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	60 000,00	60 000,00	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	639 807,16	186 151,05	0,00
001	Déficit reporté investissement			
	TOTAL DEPENSES	639 807,16	186 151,05	0,00
	RECETTES			
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	231 297,00	231 297,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	231 297,00	231 297,00	0,00
001	Excédent reporté	408 510,16	408 510,16	
	TOTAL RECETTES	639 807,16	639 807,16	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		45 145,95	0,00
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		453 656,11	

Budget Production d'Energie Photovoltaïque :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	1 260,00	1 259,61	
023	Virement à la section d'investissement	456,00		
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 464,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	546,00	475,08	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	4 726,00	1 734,69	
	RECETTES			
042	Opération d'ordre de transferts entre sections			
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	4 726,00	3 841,90	
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	4 726,00	3 841,90	
002	Excédent reporté			
	TOTAL RECETTES	4 726,00	3 841,90	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE		2 107,21	
	EXCEDENT DE CLOTURE		2 107,21	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
	DEPENSES			
16	Emprunts et dettes assimilées			
21	Immobilisations corporelles	217 727,00	215 349,38	263,40
23	Immobilisations en cours			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections			
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	217 727,00	215 349,38	263,40
001	Déficit reporté investissement			
	TOTAL DEPENSES	217 727,00	215 349,38	263,40
	RECETTES			
021	Virement de la section de fonctionnement	456,00		
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 464,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	214 807,00	214 807,00	
28	Amortissement des immobilisations			
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	217 727,00	214 807,00	0,00
001	Excédent reporté			
	TOTAL RECETTES	217 727,00	214 807,00	0,00
	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		-542,38	-263,40
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE		-542,38	



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/039

**Budget Principal de la
Commune : affectation du
résultat du compte
administratif 2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18 mars 2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021, conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public,

Considérant que le compte administratif de 2021 du budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 4 574 230,32 euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 599 798,68 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 4 660 919,10 euros ;
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 3 061 120,42 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 25 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*) :

1. d'affecter au compte de réserve 1068 le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 3 061 120,42 euros ;
2. de reprendre le montant du solde de fonctionnement excédentaire qui s'élève à 1 513 109,90 euros au chapitre 002 du budget 2022.
3. De reprendre l'excédent d'investissement au chapitre 001 d'un montant de 1 599 798,68 euros.
4. de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires en découlant au sein de la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/040

Budget principal de la
Commune : Décision
Modificative Budgétaire n°1

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022
La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021/236 du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que la présente décision modificative n°1 au Budget primitif 2022 a vocation à intégrer la reprise des résultats de l'exercice 2021 ainsi que l'inscription de crédits complémentaires rendus nécessaires depuis le vote du budget dont l'évolution des prix de l'énergie, des carburants, de l'alimentation et du dégel du point d'indice de la rémunération du personnel ;

Considérant que les inscriptions budgétaires les plus significatives sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

- section de fonctionnement

DEPENSES	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	481 099,27
CREDITS COMPLEMENTAIRES FLUIDES SUITE A AUGMENTATION DES TARIFS	688 320,00
CREDITS COMPLEMENTAIRES CARBURANT	53 600,00
PROJET ERASMUS	38 456,00
CONTRAT SIEDA GEOREFERENCEMENT ET CARTOGRAPHIE	12 000,00
CREDITS COMPLEMENTAIRES DEGEL DU POINT D'INDICE DE LA REMUNERATION	251 000,00
CREDITS POUR EMBAUCHE INCLUSION NUMERIQUE	25 000,00
SUBVENTION ASS BARBOUILLE JARDINS PARTAGES	2 500,00
SUBV D'EQUILIBRE BA RESTAURATION (augmentation fluides, alimentation et personnel)	138 200,00
SUBVENTION D'EQUILIBRE BA STATIONNEMENT (couverture déficit 2021 + signalétique)	32 965,45
SUBVENTION D'EQUILIBRE BA PARKING CAPELLE (couverture déficit 2021)	1 620,65

RECETTES	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 513 109,90
CREDITS COMPLEMENTAIRES FISCALITE	81 880,00
COMPENSATION ETAT TAXE FONCIERE	19 838,00
SUBVENTION ARS CENTRE DE VACCINATION	40 029,03
SUBVENTION ERASMUS	38 456,00
SUBVENTION ETAT EMBAUCHE INCLUSION NUMERIQUE	25 000,00
REGULARISATION LOYERS IMPASSE CAUSSIGNAC	36 580,05

- section d'investissement

DEPENSES	
ESQUISSE PLACE ILOT DES SABLONS	9 000,00
FONCIER SABLONS	400 000,00
REPORTS INVESTISSEMENTS BATIMENTS ET MATERIELS SUR EXERCICE 2023	- 168 000,00
REHABILITATION CREA	40 000,00
COMPLEMENT CREDIT GYMNASSE MODULABLE PUIITS DE CALES	400 000,00
TRAVAUX 20 RUE CAPELLE REPORT	-150 000,00
TRAVAUX CINEMA	200 000,00
COMPLEMENT DE CREDITS GYMNASSE PAUL TORT	505 000,00
CREDIT POUR TRAVAUX D'OFFICE IMMEUBLE EN PERIL	30 000,00

RECETTES	
REPRISE D'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021	1 599 798,68
VIREMENT SECTION FONCT.	481 099,27
COMPLEMENT VENTE HOTEL DIEU	250 000,00
FCTVA AJUSTEMENT	184 000,00
TAXE D'AMENAGEMENT – COMPLEMENT SUITE A NOTIFICATION	34 195,00
MISE EN RESERVE	3 061 120,42
SUBVENTION REGION GYMNASSE MODULABLE	200 000,00
SUBVENTION DEPARTEMENT GYMNASSE MODULABLE	174 629,73

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES	29 049 524,00	0	1 772 092,98	1 772 092,98
002	Excédent ou déficit reporté				
O11	Charges à caractère général	4 929 902,00		857 694,00	857 694,00
O12	Charges de personnel	15 161 095,00		252 000,00	252 000,00
O14	Atténuation de produits	185 500,00			0,00
O22	Dépenses imprévues			6 213,61	6 213,61
O23	Virement à la section d'investissement	2 332 868,00		481 099,27	481 099,27
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	985 602,00			
65	Autres charges de gestion courante	4 288 018,00		140 500,00	140 500,00
66	Charges financières	756 000,00			0,00
67	Charges exceptionnelles	410 539,00		34 586,10	34 586,10
739	Reversement et restitutions sur impôts et taxes				
	RECETTES	29 049 524,00	0	1 772 092,98	1 772 092,98
O13	Atténuations de charges	181 700,00			0,00
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	233 478,00			0,00
70	Ventes de produits fabriqués	1 321 352,00		17 200,00	17 200,00
72	Prestations de services				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes	22 119 782,00		81 880,00	81 880,00
74	Dotations, subventions et participations	4 668 202,00		123 323,03	123 323,03
75	Autres produits de gestion courante	444 660,00		36 580,05	36 580,05
76	Produits financiers	6 450,00			
77	Produits exceptionnels	73 900,00			
79	Transferts de charges				
002	EXCEDENT REPORTE			1 513 109,90	1 513 109,90

Section d'investissement – Dépenses

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES	8 439 377,00	5 813 970,95	1 356 924,00	7 170 894,95
	Dépenses d'Equipement Non Individualisées	5 256 515,00	5 813 070,97	1 356 924,00	7 169 994,97
20	Immobilisations incorporelles	65 166,00	137 463,25	9 000,00	146 463,25
204	Subventions d'équipement versées	1 073 400,00	1 655 597,17		1 655 597,17
21	Immobilisations corporelles	1 750 349,00	3 594 435,39	598 924,00	4 193 359,39
22	Immobilisations mises en concession ou à dispo				
23	Immobilisations en cours	2 367 600,00	425 575,16	749 000,00	1 174 575,16
26	Participations et créances rattac. À des partic.				0,00
27	Autres immobilisations financières				
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladrerie				
19	Ilôt des Fondets				0,00
O8	Place du Mandarous				0,00
O9	Complexe Culturel Pegayrolles				
11	Hôtel Dieu				
12	Site Graufesenque				
15	Equipement bureautique et informatique				0,00
16	PAE Naulas				0,00
17	Ouverture voie Cres (er32)				0,00
18	Aménagement espace guibert				0,00
458	opérations sous mandats				0,00
45	Op. pour Compte de Tiers			30 000,00	30 000,00
	Dépenses des opérations Patrimoniales		899,98		899,98
	Dépenses des opérations financières	2 919 384,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Réduction titre émis sur exercice antérieur PAE				
16	Emprunts et dettes assimilées	2 919 384,00			0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
OO1	Résultat reporté				0,00
O20	Dépenses imprévues	30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
O40	op. d'ordre de transferts entre sections	233 478,00			0,00
O41	Opérations patrimoniales				0,00

Section d'investissement - recettes

	RECETTES	8 439 377,00	1 153 051,85	6 017 843,10	7 170 894,95
	Recettes d'Equipement Non Affectées	302 000,00	987 929,85	377 629,73	1 365 559,58
13	Subventions d'investissement	302 000,00	987 929,85	377 629,73	1 365 559,58
16	Emprunts et dettes assimilées				0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00
23	Immobilisations en cours				0,00
	Recettes des Opérations d'Equipement	0,00	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladerie				
19	Ilot des Fondets				0,00
O8	Place du Mandarous				0,00
.09	Complexe Culturel Pegayrolles				
14	Arche du pont lerouge				0,00
16	PAE De NAULAS				0,00
17	Ouverture voie Cres (er32)				0,00
45	Op. pour Compte de Tiers		165 122,00	30 000,00	195 122,00
	Recettes Sur Opérations Patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	Recettes des opérations financières	8 137 377,00	0,00	5 610 213,37	5 610 213,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	416 000,00		3 279 315,42	3 279 315,42
13	Subventions en annuité				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées :	3 979 907,00			0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
001	Résultat d'investissement reporté			1 599 798,68	
O21	Virement de la section de fonctionnement	2 332 868,00		481 099,27	481 099,27
O24	Produits des cessions	370 000,00		250 000,00	250 000,00
O40	op. d'ordre de transferts entre sections	985 602,00			0,00
O41	Opérations patrimoniales				0,00
27	Créances	53 000,00			0,00

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 25 abstentions** (Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER) :

1. D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL040-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/041

Budget Annexe de l'Eau :
Affectation du résultat du
compte administratif 2021

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux et développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18/03/2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe de l'eau, conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public, se présentent comme suit :

- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 700 681,28 euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 416 263,48 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 35 909,50 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. D'affecter la somme de 700 681,28 euros en recettes d'exploitation au chapitre 002 du budget 2022.
2. D'affecter le montant de l'excédent d'investissement à la ligne 001 du budget 2022 pour un montant de 416 263,48 euros.
3. De procéder aux ajustements budgétaires nécessaires en découlant au sein de la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de l'eau.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/042

Budget annexe de l'eau :
décision budgétaire
modificative n°1

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux et industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal en date du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que le budget annexe du service de l'eau est passé au 1er janvier 2018 en assujettissement à la TVA compte tenu des dispositions de la nouvelle délégation de service public au regard de la redevance du domaine public TVA, l'ensemble des comptes budgétaires ont été repris en hors taxes ;

Considérant la présente décision modificative n°1 de 2022 du budget annexe de l'eau reprend les écritures d'affectation des résultats de l'exercice 2021 et inscrit notamment des crédits complémentaires pour la télérelève des compteurs à hauteur de 39 346 euros ;

Considérant que le solde d'exploitation excédentaire s'élevant à la somme de 700 681,28 euros est inscrit au chapitre 002 ;

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL042-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Considérant que l'excédent d'investissement est inscrit au chapitre 001 pour un montant de 416 263,48 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section d'exploitation - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
011	Impôts et taxes	20 000,00		0,00	0,00
	611 : Prestations de services	20 000,00			0,00
	6358 : Autres impôts				
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00		0,00	0,00
	658 : Charges diverses de gestion courante	25 000,00			0,00
66	Charges financières	15 897,00		0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	15 897,00			0,00
	66112 : Intérêts courus non échus				
67	Charges exceptionnelles			0,00	0,00
	678 : Autres charges exceptionnelles				
0042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	254 475,00		0,00	0,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	254 475,00			0,00
	6812 : dot. Amort. Charges à répartir				
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.				0,00
023	Virement à la section d'investissement	19 428,00		700 681,28	700 681,28
	TOTAL DEPENSES	334 800,00	0,00	700 681,28	700 681,28
	RECETTES				
70	Ventes	320 000,00		0,00	0,00
	70128 : surtaxes communales	320 000,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00	0,00
	757 : redev. versées par fermiers et concession.				
	7588 : autres				0,00
66	Charges financières	0,00			
	6611 : intérêts des emprunts et dettes				
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	14 800,00		0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions	14 800,00			0,00
	TOTAL RECETTES	334 800,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédents antérieurs reportés			700 681,28	700 681,28
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	334 800,00	0,00	700 681,28	700 681,28

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
001	Excédent reporté	0,00			0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	14 800,00		0,00	0,00
	139111 : amortissement subvention	563,00			
	13918 : Autres subventions d'équipement	14 237,00			0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc. Tva				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	34 449,00			
	1641 : Amortissement emprunts CDC	34 449,00			
	1688 : ICNE				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	203 : Frais de recherche, de développement				0,00
	2051 : brevets licences et logiciels				0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
	2111 : terrains nus				
	2154 : matériels industriels				
23	Immobilisations en cours	224 654,00	35 909,50	1 081 035,26	1 116 944,76
	2315 : Instal, matériel et outillage technique		35 909,50	1 041 689,26	1 077 598,76
	238 : Autres immobilisations corporelles	224 654,00		39 346,00	39 346,00
26	Participations, créances rattach. A des part.	0,00			
	266 : Autres formes de participations				
	TOTAL DEPENSES	273 903,00	35 909,50	1 081 035,26	1 116 944,76
	RECETTES				
001	Excédent reporté			416 263,48	416 263,48
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00
	10682 : Réserves				0,00
	1068 : Autres réserves				0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
	1318 : subv equip agence de l'eau				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts				0,00
	1688 : ICNE				
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	21531 : réseaux d'adduction d'eau				
	2313 : Constructions				0,00

27	Autres Immobilisations Financières	20 000,00		0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva	20 000,00			0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	254 475,00		0,00	0,00
	2801 : Amort.immo.Corp. Frais d'Etablis. 28051				
	281351 : Amortissement des réseaux	130 383,00			0,00
	281531 : Amort. Réseaux d'adduction D'eau	122 607,00			
	28154 : matériel industriel	1 485,00			
481	Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0,00			
	4818 : Charges à étaler				
	TOTAL RECETTES	274 475,00	0,00	416 263,48	416 263,48
005	Autofinancement complémentaire				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	19 428,00		700 681,28	700 681,28
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	293 903,00	0,00	1 116 944,76	1 116 944,76

Après avis de la Commission municipale des finances en date du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER):

1- D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/043

Budget Annexe de
l'Assainissement :
Affectation du résultat du
compte administratif 2021

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux et développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18/03/2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021, conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public, se présentent comme suit ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 800 449,71 euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 69 220,14 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 23 185,20 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par **25 voix pour et 5 absentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*) :

1. D'affecter le montant du solde d'exploitation excédentaire qui s'élève à 800 449,71 euros au chapitre 002 du budget 2022.
2. d'affecter l'excédent d'investissement d'un montant de 69 220,14 euros au chapitre 001 du budget 2022.
3. de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires en découlant au sein de la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de l'eau.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/044

Budget annexe de
l'assainissement : décision
budgétaire modificative n°1

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux et industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal en date du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que le budget annexe du service de l'assainissement est passé au 1er janvier 2018 en assujettissement à la TVA compte tenu des dispositions de la nouvelle délégation de service public au regard de la redevance du domaine public TVA, l'ensemble des comptes budgétaires ont été repris en hors taxes ;

Considérant la présente décision modificative n°1 de 2022 du budget annexe de l'assainissement reprend les écritures d'affectation des résultats de l'exercice 2021 et inscrit des crédits complémentaires pour charges exceptionnelles à hauteur de 230 000 euros ;

Considérant que le solde d'exploitation excédentaire s'élevant à la somme de 800 449,71 euros est inscrit en section de fonctionnement recettes au chapitre 002 ;

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL044-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Considérant que l'excédent d'investissement est inscrit en recettes d'investissement au chapitre 001 pour un montant de 69 220,14 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section d'exploitation - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
60	Achats	0,00			
	60633 : fourniture de voirie				
63	Impôts taxes et versements assimilés	0,00			
	6356 : redevance				
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		0,00	0,00
	654 : Pertes sur créances irrécouvrables				0,00
	658 : charges diverses de gestion courante	20 000,00			0,00
66	Charges financières	262 141,00		0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	262 141,00			0,00
	66112 : ICNE				
67	Charges exceptionnelles	50 000,00		230 000,00	230 000,00
	6712 : amendes fiscales et pénales				0,00
	6715 : charges exceptionnelles				
	6718 : autres charges except. Sur op de gestion	50 000,00		230 000,00	230 000,00
	673 : titres annulées sur exercices antérieurs				0,00
042	Op. d'ordre de transf. entre sections	463 660,00		0,00	0,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	463 660,00			
002	Excédent ou déficit reporté fonct.				0,00
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.				0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
	611 : prestations de services				
023	Virement à la section d'investissement	109 946,00		570 449,71	570 449,71
	TOTAL DEPENSES	905 747,00	0,00	800 449,71	800 449,71
	RECETTES				
70	Ventes	800 000,00		0,00	0,00
	70128 : surtaxes communales	800 000,00			0,00
	704 : Participations de particuliers				0,00
	7068 : Autres prestations de services				0,00
74	Dotations, Subventions & Particip.	0,00		0,00	0,00
	741 : Prime pour épuration				0,00
75	Autres produits de gestion courante			0,00	0,00
	757 : redevances annuelles hors taxes				
66	Charges financières	0,00			
	6611 : ICNE				
042	Op. d'ordre de transf. entre sections	105 747,00		0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions	105 747,00			
	TOTAL RECETTES	905 747,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédents antérieurs reportés			800 449,71	800 449,71
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	905 747,00	0,00	800 449,71	800 449,71

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM1		
			REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
001	Excédent antérieur reporté				0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	105 747,00	0,00	0,00	0,00
	13915 : subvention d'équipement	6 822,00			
	13918 : Autres subventions d'équipement	98 925,00			0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00			0,00
	2762 : créance/transf. de droit à déduc. Tva				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	265 567,00		0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	263 374,00			0,00
	1687 : autres dettes	2 193,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	203 : frais de recherche ou de développement				0,00
	2031 : Maîtrise d'œuvre				0,00
21	Immobilisations corporelles	182 292,00	23 185,20	616 484,65	639 669,85
	2111 : terrains nus				0,00
	21532 : réseaux d'assainissement	182 292,00	23 185,20	616 484,65	639 669,85
	2154				0,00
	2182 : matériel de transport				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	2315 : constructions				0,00
27	Autres Immobilisations Financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00
	2763 : Autres créances des Coll. Publiques	20 000,00		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	573 606,00	23 185,20	616 484,65	639 669,85
	RECETTES				
001	Excédent reporté			69 220,14	69 220,14
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00
	1068 : réserves				0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00		0,00
	1315				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts				0,00
	1648 : Emprunts				0,00
	1688 : ICNE				
20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	203 : frais recherche ou de développement				
	2031 : Maîtrise d'œuvre				0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	21531 : op d'ordre à l'intérieur de la section				
	21532 : réseaux d'assainissement				
	2313 : constructions				0,00
27	Autres Immobilisations Financières	0,00		0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva				0,00
	2763:00:00	0,00			0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	463 660,00		0,00	0,00
	13918 : Autres subventions d'équipement				
	2801: Amort Immo Corp Frais				

	d'Etablis.				
	2803 : Amortissement frais d'études				
	2805 : Amortissement des droits				
	28031 : Amortissement frais d'étude				
	281351 : Amortissement des réseaux	415 960,00			
	281532 : Amort réseaux	43 864,00			
	d'assainissement				
	28154 : matériel industriel	3 836,00			
	28182 : Matériel de transport				
	TOTAL RECETTES	463 660,00	0,00	69 220,14	69 220,14
005	Autofinancement complémentaire				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	109 946,00		570 449,71	570 449,71
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	573 606,00	0,00	639 669,85	639 669,85

Après avis de la Commission municipale des finances en date du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1- D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/045

Budget Annexe du
Stationnement : affectation
du résultat du compte
administratif 2021

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18 mars 2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public,

Considérant que le compte administratif de 2021 du budget annexe du stationnement fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 9 765,45 euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 57 857,11 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 1 662 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*) :

1. De reprendre en section de fonctionnement dépenses au compte nature 002 le déficit d'exploitation pour un montant de 9 765,45 euros.
2. De confirmer que le montant de l'excédent d'investissement s'élève à 57 857,11 euros et qu'il a été inscrit en section d'investissement recettes au compte nature 001.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/046

Budget annexe du
Stationnement : Décision
Budgétaire Modificative n°1

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022
La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que la présente décision modificative n°1 de 2022 du budget annexe du stationnement reprend les résultats de l'exercice 2021 ;

Considérant que le déficit de fonctionnement est repris au chapitre 002 pour un montant de 9 765,45 euros ;

Considérant que l'excédent d'investissement s'élève à la somme de 57 857,11 euros ;

Considérant que des crédits complémentaires sont inscrits pour la mise en place de la signalétique financée par l'excédent d'investissement ;

Considérant le déficit de fonctionnement est couvert par une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal d'un montant de 32 965,45 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
011	Charges à caractère général	315 642		23 200,00	23 200,00
	60226 : vêtements de travail				
	60633 : fournitures de voirie				
	60636 : vêtements de travail				
	6068 : autres matière et fournitures				
	611 : contrat de prestations de service	259 942			0,00
	6132 : locations immobilières	23 000			
	6135 : locations mobilières			23 200,00	
	615231 : entretien voies et réseaux				0,00
	61558 : autres biens mobiliers				
	6156 : maintenance				
	6236 : insertions publicité				
	6262 : frais de télécommunications	1 300			
	627 : services bancaires et assimilés	2 400			
	62871 : remboursement de frais				
	63512 : taxes foncières	29 000			
012	Charges de personnel	0			0,00
	64111 : personnel titulaire				
65	Autres charges de gestion courante	60			
	65888 : Autres	60			
66	Charges financières	1 657			0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	1 657			
	66112 : intérêts rattachement des ICNE				
67	Charges exceptionnelles	6 000	0,00	0,00	0,00
	673 : titres annulés sur ex antérieur	500			
	678 : autres charges exceptionnelles	5 500			0,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	56 464			0,00
	6811 : dotation amort. Immo. Incor. & Corp.	29 486			
	6812 : dotation amort. Ch. Exploit. À répartir	26 978			
023	Virement à la section d'investissement	28 463			0,00
002	Déficit reporté			9 765,45	9 765,45
	TOTAL DEPENSES	408 286	0,00	32 965,45	32 965,45
	RECETTES				
66	ICNE	0			
	6611 : intérêts				
70	Ventes	380 036		0,00	0,00
	70383 : redevance de stationnement	299 036			
	70384 : forfait de post stationnement	35 000			
	70378 : autres redevables	46 000			
73	Impôts et taxes	0		0,00	0,00
	7337 : droits de stationnement				
75	Autres Produits de Gestion Courante	10			
	752 : revenus des immeubles				
	7588 : Autres produits divers de gestion courante	10			
77	Produits exceptionnels	28 240		32 965,45	32 965,45
	774 : subventions exceptionnelles	25 708		32 965,45	32 965,45
	7788 : produits exceptionnels divers	2 532			
79	Transfert de charges	0			0,00
	7911 : indemnité de sinistre				
	797 : transfert de charges exceptionnels				
013	Atténuations de charges	0			0,00
	6611 : ICNE				
002	Excédent reporté				0,00
	TOTAL RECETTES	408 286	0,00	32 965,45	32 965,45

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
16	Emprunts et Dettes Assimilés	77 613			0
	1641 : emprunts en euros	23 946			
	16441 : emprunts avec option de tirage	53 667			
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage				
20	Immobilisations incorporelles	0		0,00	0,00
	205 : logiciel				0,00
21	Immobilisations corporelles	7 314,00	1 662,00	56 195,11	57 857,11
	2158 : autres installations, matériel et outillage	7 314,00		56 195,11	56 195,11
	2183 : matériel bureau et informatique		1 662,00		
	2188 : autres immobilisations corporelles				0,00
22	immos. mises en concession ou à dispo	0			0
	2258 : autres				
	2283 : matériel bureau et informatique				
23	Immobilisations en cours	0	0,00	0,00	0,00
	2312 : terrains				0,00
	2313 : Constructions				
	2315 : installation matériel et outillage				0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
001	Déficit reporté				0,00
	TOTAL DEPENSES	84 927	1 662,00	56 195,11	57 857,11
	RECETTES				
021	Virement de la section de fonctionnement	28 463			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé				0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0			
	Autres subv. Equip. Non Transférables				
16	Emprunts et Dettes Assimilés	0	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros				
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage				
	16882 : ICNE				
18	Compte de liaison affectation	0			0,00
	181 : compte de liaison				
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	56 464			0,00
	28051 : concessions et droits similaires	7 226			
	28135 : amort; installations gen, agencement				
	28158 : Autres amortissements	22 260			
	28183 : Matériel de bureau et mat. Informatique				
	28188 : Immobilisations corporelles autres				
	28258 : Dotation amort.bien M. à Disposition				
	28283 : Dotation amort.bien M. à Disposition				
	28288 : Amort. Autres immos corporelles				
	4818 : Charges à étaler	26 978			
481	Charges à répartir / plusieurs exercices				
001	Excédent d'investissement reporté			57 857,11	57 857,11
	TOTAL RECETTES	84 927	0,00	57 857,11	57 857,11

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/047

**Budget Annexe de la
Restauration : affectation
du résultat du compte
administratif 2021**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Considérant que le compte administratif de 2021 du budget annexe de la restauration fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 119 494,02 euros ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 112 383,82 euros ;
- Un montant déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 7 110,20 euros ;

Considérant que le besoin net de financement de la section d'investissement est de 119 494,02 euros ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 13 avril 2021,

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL047-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER):

1. d'affecter la somme de 119 494,02 euros au compte de réserve 1068 ;
2. de reprendre en section d'investissement dépenses au compte 001 la somme de 112 383,82 euros.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/048

Budget annexe de la
restauration : Décision
Budgétaire Modificative n°1.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022
La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 L.2311-5 et L.2313-1 ;
Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;
Considérant que la présente décision modificative n°1 de 2022 du budget annexe de la restauration reprend les résultats de l'exercice 2021 ;
Considérant que le résultat déficitaire de la section d'investissement est repris au chapitre 001 pour un montant de 112 383,82 euros ;
Considérant les évolutions de prix des énergies et des denrées alimentaires un complément de crédits est inscrit sur chacun de ces postes pour les montants respectifs de 36 000 euros et 85 000 euros ; L'augmentation des salaires à la suite du dégel du point d'indice représente 17 200 euros soit un total de 138 200 euros ;
Considérant que les dépenses nouvelles sont financées par la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 138 200 euros ;
Considérant que la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de la restauration s'équilibre sur les deux sections en recettes et en dépenses.
Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

- Dépenses

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
011	Charges à caractère général	1 435 076,00		138 200,00	138 200,00
	60611 : fourn. Non stockable eau et ass	3 600,00			0,00
	60612 : fournitures non stockable énergie élec	28 000,00		36 000,00	36 000,00
	60612 : gaz	25 000,00			
	60622 : carburants	9 476,00			
	60623 : alimentation	630 000,00		85 000,00	85 000,00
	60624 : produits de traitement	7 000,00			
	60632 : fournitures petit équipement	20 000,00			
	60636 : vêtements de travail	3 000,00			
	6064 : fournitures administratives	1 000,00			
	6068 : autres matières et fournitures	5 500,00			
	611 : contrat de prestations de service	3 000,00			
	6135 : locations mobilières				
	61522 : entretien des bâtiments				
	61558 : autres biens mobiliers	28 000,00			
	6156 : maintenance	2 600,00			
	617 : mission d'accompagnement cuisine				
	6182 : documentation générale et technique	100,00			
	6226 : honoraires	1 600,00			
	6228 : divers	1 900,00			
	6231 : Annonces et insertions	400,00			
	6236 : catalogues et imprimés				
	6262 : frais de télécommunication	1 000,00			
	627 : services bancaires et assimilés	500,00			
	6281 : concours divers	3 000,00			
	6283 : frais de nettoyage des locaux	400,00			
	62871 : à la collectivité de rattachement	660 000,00		17 200,00	17 200,00
023	Virement à la section d'investissement	122 915			0,00
042	Op. d'ordre de transfert entre les sections	34 969		0,00	0,00
	6811 : Dot. Amort. Immob. Incorp. et corp	34 969			0,00
65	Autres charges de gestion courante			0,00	0,00
	6541 : admission en non-valeur				
	6542 : perte sur créances irrécouvrables				0,00
	65888 : charges diverses de gestion courante				
66	Charges financières	20 775	0,00	0,00	0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	20 775			0,00
	66112 : intérêts rattachement des ICNE				
67	Charges exceptionnelles	0			
	673 : titres annulés				
	678 : autres charges exceptionnelles				
002	Déficit reporté				0,00
	TOTAL DEPENSES	1 613 735	0,00	138 200,00	138 200,00

- Recettes

RECETTES					
70	Ventes	1 174 675		0,00	0,00
	7066 : redev. Droits et serv. À caractère social	835 792			
	7067 : redevances droits des peri scolaires	338 883			0,00
74	dotations, subv, participation	0		0,00	0,00
	7478 : subventions particip. Autre org.				0,00
75	Autres produits de gestion courante	439 060		138 200,00	138 200,00
	7552 : participation de la ville au déficit	439 060		138 200,00	138 200,00
77	Produits exceptionnels	0		0,00	0,00
	774 : subventions exceptionnelles				0,00
	7788 : autres produits exceptionnels				
79	Transfert de charges	0			
	7911 : indemnité de sinistre				
	797 : transfert de charges exceptionnels				
013	Atténuations de charges	0			
	70871 : Collectivité de rattachement (pour BA.)				
002	Excédent reporté				0,00
	TOTAL RECETTES	1 613 735	0,00	138 200,00	138 200,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
16	Emprunts et Dettes Assimilés	98 284,00			
	1641 : emprunts en euros	98 284,00			
20	conces. Droits similaires brevets licences	9 600,00	2 400,00	0,00	2 400,00
	2051 : concession droits similaires brevets licences	9 600,00	2 400,00		2 400,00
21	Immobilisations corporelles	335 000,00	4 710,20	0,00	4 710,20
	21318 : autres batiments publics	260 000,00			
	21571 : matériel roulant	25 000,00			
	2158 : autres installations, mat et outillage tech	50 000,00	4 710,20		4 710,20
	2182 : matériel de transport				
	2184 : mobilier				
22	Mise à disposition	0,00	0	0,00	0,00
	2238 locaux mis à disposition				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	2312 : terrains				0,00
	2313 : Constructions				
	2315 : installation matériel et outillage				0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
OO1	Déficit reporté			112 383,82	112 383,82
	TOTAL DEPENSES	442 884,00	7 110,20	112 383,82	119 494,02
	RECETTES				
O21	Virement de la section de fonctionnement	122 915,00			0,00
O40	Op. d'ordre de transfert entre les sections	34 969,00		0,00	0,00
	281571 : matériel roulant	5 671,00			
	28158 : Autres amortissements	25 799,00			
	28182 : Immobilisations corp. Mat. Transport	3 243,00			
	28183 : Matériel de bureau et informatique	47,00			
	28184 : Immobilisations corporelles mobilier	209,00			
	28188 : Immobilisations corporelles - autres				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		119 494,02	119 494,02
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé			119 494,02	119 494,02
16	Emprunts et Dettes Assimilés	285 000,00	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros	285 000,00			0,00
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage				
	16882 : ICNE				
18	Compte de liaison affectation	0,00			0,00
	181 : compte de liaison				0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00			
	282581 : Dot. Amort. Biens M à D				
	28283 : Dot.Amot. Biens M à D				
	28188 : autres				
481	Charges à répartir / plusieurs exercices				
OO1	Excédent d'investissement reporté				0,00
	TOTAL RECETTES	442 884,00	0,00	119 494,02	119 494,02

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*) :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/049

**Budget Annexe du Parking
Capelle : Affectation du
résultat du compte
administratif 2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux et développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18/03/2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget annexe du parking Capelle fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat déficitaire de la section d'exploitation d'un montant de 1 620,65 euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 453 656,11 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. De reprendre au compte 002 le déficit d'exploitation pour un montant de 1 620,65 euros ;
2. De reprendre au compte 001 le montant de l'excédent d'investissement s'établit à 453 656,11 euros.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/050

**Budget annexe du Parking
Capelle : Décision
Budgétaire Modificative n°1**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022
La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que la présente décision modificative n°1 de 2022 du budget annexe du parking capelle reprend les résultats de l'exercice 2021 ;

Considérant que le déficit de fonctionnement est repris au chapitre 002 pour un montant de 1 620,65 euros ;

Considérant que l'excédent d'investissement s'élève à la somme de 453 656,11 euros ;

Considérant que des crédits complémentaires sont inscrits pour la tenir compte de la revalorisation de la taxe foncière à hauteur de 300 euros ;

Considérant le déficit de fonctionnement est couvert par une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal d'un montant de 1 920,65 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL050-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	Reports	DM 1	
				PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES				
011	Impôts et taxes	36 600,00		0,00	0,00
	611 : Prestations de services				0,00
	614 : charges locatives de copropriété	10 000,00			0,00
	63512 : taxes foncières	26 600,00		300,00	300,00
	6358 : Autres impôts				
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00			
	658 : Charges diverses de gestion courante	120 000,00			0,00
66	Charges financières	163 902,00		0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	163 902,00			0,00
	66112 : Intérêts courus non échus				
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00	0,00
	673 : titres annulés sur exercices antérieurs				0,00
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	231 297,00		0,00	0,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	231 297,00			0,00
	6812 : dot. Amort. Charges à répartir				
002	Excédents ou déficits reportés de fonctionnement			1 620,65	1 620,65
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.				0,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
	TOTAL DEPENSES	551 799,00		1 920,65	1 920,65
	RECETTES				
70	Ventes	0,00		0,00	0,00
	70128 : surtaxes communales				0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00			
	752 : Revenus des immeubles non affectées	150 000,00			
	757 : redev. Versées par fermiers et concession.				
77	Produits exceptionnels	341 799,00	0,00	1 920,65	1 920,65
	774 : subventions exceptionnelles	341 799,00		1 920,65	1 920,65
	7788 : autres produits exceptionnels				0,00
66	Charges financières	0,00			
	6611 : intérêts des emprunts et dettes				
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	60 000,00		0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions	60 000,00			0,00
	TOTAL RECETTES	551 799,00		1 920,65	1 920,65
002	Excédents antérieurs reportés				0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	551 799,00		1 920,65	1 920,65

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	Reports	DM 1	
				PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES				
001	Déficit reporté				0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	60 000,00		0,00	0,00
	13918 : Autres subventions d'équipement	60 000,00			0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc. Tva				
16	Emprunts et dettes assimilés	132 145,00		0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	132 145,00			0,00
	1688 : ICNE				
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
	203 : Frais de recherche, de développement				0,00
21	Immobilisations corporelles	39 152,00		453 656,11	453 656,11
	2138 : autres constructions				
	2157 : Agencem.amenagem. Matériel et outillage	39 152,00		453 656,11	453 656,11
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	2313 : Constructions				0,00
	2315 : installation, matériel et outillage technique				0,00
	2388 : Autres immobilisations corporelles				0,00
26	Participations, créances rattac. A des part.	0,00			
	266 : Autres formes de participations				
27	Dépôts et garantie	0,00	0,00	0,00	0,00
	275 : dépôts et garantie				0,00
	TOTAL DEPENSES	231 297,00	0,00	453 656,11	453 656,11
	RECETTES				
001	Excédent reporté			453 656,11	453 656,11
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
	10682 : Réserves				0,00
	1068 : Autres réserves				0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00
	1318 : subv equip agence de l'eau				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts				0,00
	1688 : ICNE				
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	2313 : Constructions				0,00
27	Autres Immobilisations Financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	275 : Dépôts et cautionnement versés				
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva				0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	231 297,00		0,00	0,00
	281351 : Amortissement des réseaux				
	28138 : autres constructions	229 843,00			0,00
	281532 : amortissement réseaux d'assainissement	1 454,00			0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0,00			
	4818 : Charges à étaler				
	TOTAL RECETTES	231 297,00	0,00	453 656,11	453 656,11
005	Autofinancement complémentaire				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	231 297,00	0,00	453 656,11	453 656,11

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/051

**Budget de Production
d'Energie Photovoltaïque :
Affectation du résultat du
compte administratif 2021**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération n°2021/063 du 18/03/2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget production d'énergie photovoltaïque fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 2 107,21 euros ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 542,38 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 263,40 euros ;

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 805,78 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. d'affecter au compte de réserve 1068 un montant de 805,78 euros ;
2. De reprendre au compte 002 l'excédent d'un montant de 1 301,43 euros ;
3. De procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au sein de la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Production d'Energie Photovoltaïque.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/052

Budget Production
d'Energie Photovoltaïque :
Décision Budgétaire
Modificative n°1

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L.2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération n°2021/063 du 18 mars 2021 relative à la création du budget de production d'énergie photovoltaïque en comptabilité M4, géré hors taxe, et au vote du budget 2021 ;

Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal en date du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que la présente décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget Production d'Energie Photovoltaïque reprend les résultats de l'exercice 2021 ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement est repris au chapitre 002 pour un montant de 1 301,43 euros ;

Considérant que le déficit d'investissement s'élève à un montant de 542,38 euros ;

Considérant que le montant du déficit des restes à réaliser est de 263,40 euros ;

Considérant qu'une inscription de crédit complémentaire en fonctionnement est inscrite sur le poste maintenance des installations pour un montant de 1 301,43 euros ;

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL_052-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM1	
				PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES				
011	Impôts et taxes	3 846,00		1 301,43	1 301,43
	61558 : Autres biens mobiliers	2 736,00		1 301,43	1 301,43
	611 : Prestations de services	400,00			
	627 : Frais bancaires	200,00			
	63513 : autres impôts locaux	510,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00	0,00
	658 : Charges diverses de gestion courante				
66	Charges financières	1 383,00		0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	1 383,00			
	66112 : Intérêts courus non échus				
67	Charges exceptionnelles			0,00	0,00
	6711: Autres charges exceptionnelles				546,00
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	17 544,00		0,00	0,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	17 544,00			
	6812 : dot. Amort. Charges à répartir				
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.				
023	Virement à la section d'investissement	3 109,00			0,00
	TOTAL DEPENSES	25 882,00		1 301,43	1 301,43
	RECETTES				
70	Ventes	25 882,00		0,00	0,00
	701 : ventes de produits finis et intermédiaires	25 882,00			
75	Autre produits de gestion courante	0,00		0,00	0,00
	757 : redev versées par fermiers et concession.				
	7588 : autres				
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00	0,00
	778 : autres produits exceptionnels				
042	Op. d'ordre de transf. Entre sections	0,00		0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions				
	TOTAL RECETTES	25 882,00		0,00	0,00
002	Excédents antérieurs reportés			1 301,43	1 301,43
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	25 882,00		1 301,43	1 301,43

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	REPORTS	DM1	
				PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES				
001	Excédent reporté			542,38	542,38
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	0,00		0,00	0,00
	139111 : amortissement subvention				
	13918 : Autres subventions d'équipement				
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc. Tva				
16	Emprunts et dettes assimilés	13 710,00		0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	13 710,00			
	1688 : ICNE				
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00
	2031 : Frais d'études				0,00
	2051 : brevets licences et logiciels				
21	Immobilisations corporelles	94 000,00	263,40	0,00	263,40
	2111 : terrains nus				
	2153 : installation à caractère spécifique	94 000,00	263,40		263,40
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00
	2315 : Instal, matériel et outillage technique				0,00
	2388 : Autres immobilisations corporelles				
26	Participations, créances rattach. A des part.	0,00		0,00	0,00
	266 : Autres formes de participations				
	TOTAL DEPENSES	107 710,00	263,40	542,38	805,78
	RECETTES				
001	Excédent reporté				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		805,78	805,78
	10682 : Réserves				
	1068 : Autres réserves			805,78	805,78
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		0,00	0,00
	1318 : subv equip agence de l'eau				
16	Emprunts et dettes assimilés	87 057,00		0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts	87 057,00			
	1688 : ICNE				
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	21531 : réseaux d'adduction d'eau				
	2313 : Constructions				
27	Autres Immobilisations Financières	0,00		0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva				
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	17 544,00		0,00	0,00
	2801 : Amort.immo.Corp. Frais d'Etablis. 28051				
	281351 : Amortissement des réseaux				
	28153 : Installation à caractère spécifique	17 544,00			
	28154 : matériel industriel				
481	Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0,00		0,00	0,00
	4818 : Charges à étaler				
	TOTAL RECETTES	104 601,00		805,78	805,78
005	Autofinancement complémentaire				
021	Virement de la section de fonctionnement	3 109,00			
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	107 710,00		805,78	805,78

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 ¹	Taux de référence pour 2022 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 ³	Produit de référence (col.3 x col.2) ⁴	TAUX VOTÉS ⁵	Produits attendus (col.3 x col.5) ⁶	Taux plafond pour 2022 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	29 206 425	52,09	30 289 000	15 777 540	52,09	15 777 540	104,63
Taxe foncière (non bâti).....	122 392	155,60	125 500	195 278	155,60	195 278	210,33
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	15 972 818	15 972 818	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 ⁸	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁹	Taux proportionnel (col.8 x col.10) ¹¹
Taxe foncière (bâti).....	52,09	15 972 818	52,09
Taxe foncière (non bâti). CFE.....	155,60 >>>	15 972 818	155,60
Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)			= 1,000 000

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFPNB	TVA nationale	Total
>>>			713 657		>>>	713 657
Allocations compensatrices		DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
329 982				1 468 866		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

15 972 818	+	713 657	+	329 982	+	0	-	0	+	1 468 866	+		=	18 485 323
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A RODEZ
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
PASCALE AMPE
Le 21 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire,
le



RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.. x =

dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....

+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....

+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....

= Ressources communales supprimées par la réforme..... **A**

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....

+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....

= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme..... **B**

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.. + = **C**

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... **A** - **B** = **D**

Coefficient correcteur = $1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = $1 + \frac{\text{D}}{\text{C}}$ = $1,091467$ **E**

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/053

**Vote des taux de fiscalité
pour l'exercice 2022 : Taxe
foncière sur les propriétés
bâties, Taxe foncière sur les
propriétés non bâties, Taxe
d'habitation secondaire et
Taxe d'habitation sur les
logements vacants**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,
Vu le Code Général des Impôts (C.G.I) pris notamment en son article 1639 A,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 actant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et en particulier son article 16 prévoyant la réaffectation à la commune de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation,

Vu la délibération n° 2021/061 du conseil municipal de la Ville de Millau en date du 18 mars 2021 par laquelle ont été votés et reconduits pour 2021 les taux de fiscalité directe locale de 2020,

Vu les directives de la Direction Générale des Finances Publiques concernant le vote des taux de fiscalité directe locale et la nécessité de faire apparaître le taux de référence de TFPB pour 2021, correspondant au résultat de l'addition du taux communal et du taux départemental de Taxe Foncière sur les propriétés bâties,

Vu la délibération n° 2021/095 en date du 28 avril 2021 complétant la délibération n°2021/061 et précisant qu'en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la TFPB est transférée de droit aux communes, que par voie de conséquence, le taux de TFPB de référence pour 2021 correspond à l'addition du taux communal pour 2021 et du taux départemental de 2020,

Vu le taux de TFPB communal pour 2021 (31,40%), et le taux 2020 de TFPB départemental de (20,69%), le taux communal est devenu 52,09%,

Considérant que le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition codifié à l'article 1518 bis du CGI est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation, harmonisé de novembre n-1, l'IPC de novembre 2021 est de 109,09 par conséquent l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé ressort à +3,40%. Ce qui engendre une révision des valeurs locative de + de 3,40%.

	Bases taxes foncières 2021 Etat 1386	Bases foncières 2022 notification 1259	Bases foncières sans évolution 3,4%	% évolution physique des bases	Taux TF	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâti	29 206 425	30 289 000	29 293 037	0,30%	52,09%	15 777 540
Taxe foncière non bâti	122 392	125 500	121 373	-0,83%	155,60%	195 278
Taxe habitation secondaires	2 570 957	2 665 019	2 577 388	0,25%	21,31%	567 916
Taxe habitation logements vacants	661 422	683 911	661 423	0,00%	21,31%	145 741
TOTAL						16 686 475
Effet correcteur TH	Produit fiscal TF	Allocation TF industriels	Coefficient correcteur TH	Allocations compensatrices		
	15 777 540	281 428	0,091467	1		
TOTAL						18 155 341

Allocations compensatrices TFB	Montants
Personnes modestes	27 262
Baux réhabilitation	1 258
Exonération logements sociaux	4 118
Locaux industriels	281 428
Total	314 066
Allocations compensatrices TFNB	15 916
TOTAL	329 982

Après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessous :

Taux de Foncier Bâti :	52,09 %
Taux de Foncier Non Bâti :	155,60 %
Taux de Taxe d'Habitation secondaire :	21,31 %
Taux de Taxe d'Habitation de logements vacants :	21,31 %.

2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches en découlant,

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Contrat de prêt PSLA non transférable à taux fixe
N° 2022032

Entre les soussigné(e)s :

La **Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées**, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 590 943 220 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxwell à Toulouse 31 100, Immatriculé au RCS de Toulouse sous le numéro 383 354 594, Intermédiaire d'assurance, Immatriculé à l'ORIAS sous le n°07019431, carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2018 000 037 168, Garantie Financière 110 000 euros.

Représentée par **Monsieur Didier LEBESGUE** en qualité de Responsable du Service Financements Moyen Long Terme PRO BDR et EPS,

Ci-après dénommée "la Caisse d'Epargne"

d'une part,

Et

AVEYRON HABITAT, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commerçant, immatriculé au RCS de Rodez sous le numéro 271 200 016 et dont le siège social est situé à RODEZ (12000) 5 Place Sainte Catherine, Représenté(e) par **Monsieur Jérôme LAROCLETTE** en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommé "l'Emprunteur"

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet

La Caisse d'Epargne consent à l'Emprunteur un prêt conventionné Prêt Social de Location Accession non transférable au Locataire-accédant, noté ci-après **PSLA non transférable**, dont l'objet est de financer le programme de location-accession de 16 logements collectifs, dénommé « **Millau- Esplanade F Mitterrand - PSLA-CN-Aveyron Habitat** », situé Résidence du Gantier – Esplanade François Mitterrand – 12100 MILLAU.

Les fonds mobilisés au titre du présent contrat sont exclusivement destinés à financer le programme précité. La responsabilité du Prêteur ne saurait être engagée du fait de l'utilisation des fonds par l'Emprunteur à d'autres fins que celles initialement prévues, ni le cas échéant lui être opposée par le garant.

Ce programme et son financement font l'objet d'un contrat ou plusieurs contrats régis par la loi n° 84-595 du 12 juillet 1984 définissant la location-accession à la propriété immobilière et prévoyant le paiement fractionné du prix, ainsi que par les articles R331-76-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), et plus généralement par l'ensemble de la réglementation applicable, dont l'Emprunteur déclare avoir pris connaissance.



Le transfert de propriété de ces logements est prévu au profit de personnes physiques, appelées locataires-accédants, dont les revenus, à la date de signature du contrat préliminaire ou, à défaut, du contrat de location-accession, sont inférieurs aux plafonds de ressources PTZ (ancien dispositif), révisés chaque année (depuis 2015) au 1er janvier en fonction de l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Lorsque le locataire-accédant décidera de lever l'option d'achat et de bénéficier du transfert de propriété, il pourra solliciter de la Caisse d'Épargne l'obtention d'un financement pour l'acquisition du bien, au moyen d'une demande expresse remise à l'Emprunteur.

2. Montant

Le montant du prêt est de **2 100 000,00 €** (deux millions cent mille euros).

3. Durée

Le prêt est consenti pour une durée de **5 ans** à compter du point de départ de l'amortissement du prêt (PDA) tel que défini à l'article 11.2.

Cette durée fait suite à la période de préfinancement telle que définie à l'article 11.1, dont la durée est fixée à **12 (douze) mois** maximum.

4. Taux d'intérêt – Calcul des intérêts

Le taux d'intérêt applicable au présent contrat est un taux fixe de **0,60 %**

Les intérêts sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

5. Taux effectif global (TEG)

Le taux effectif global (TEG) est un taux d'intérêt annuel proportionnel au taux de période, à terme échu et exprimé pour cent unités monétaires. Il est déterminé conformément à l'article L 313-1 du Code de la Consommation et il comprend outre les intérêts, les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects.

Le TEG de période est calculé actuariellement, à partir d'une période unitaire correspondant à la périodicité des versements effectués par l'Emprunteur, en assurant, selon la méthode des intérêts composés, l'égalité entre d'une part les sommes prêtées et d'autre part tous les versements dus par l'emprunteur au titre de ce prêt, en capital, intérêts et frais divers.



Les parties reconnaissent expressément que, du fait des possibilités d'utilisation de la phase de mise à disposition des fonds offertes, il n'est pas possible de déterminer le TEG. Toutefois, l'emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes estimations qu'il jugeait nécessaires pour apprécier le coût effectif global du présent prêt.

Toutefois, à titre indicatif et en prenant en considération l'ensemble des frais et commissions dus par l'Emprunteur, et en prenant pour hypothèses :

- Que le client satisfait immédiatement aux conditions de formation prévues au contrat,
- Que l'intégralité des fonds est versée en une seule fois à la première date utile qui suit le jour de la signature du contrat.

Alors, le **Taux effectif global indicatif du Prêt est égal à :**

0,62 % l'an, soit un taux de période de 0,16 %, pour une période trimestrielle

6. Prêts complémentaires

L'Emprunteur ne pourra contracter aucun autre prêt pour les logements faisant partie de cette opération de location-accession à l'exception des prêts complémentaires des prêts conventionnés (PC) habituellement consentis, comme notamment le prêt au titre de la participation des employeurs.

7. Acceptation par l'Emprunteur

Ce contrat a été adressé à l'Emprunteur en 6 exemplaires originaux signés et paraphés par un représentant habilité de la Caisse d'Épargne.

L'Emprunteur adressera son acceptation à la Caisse d'Épargne **dans le délai d'un mois** sous la forme d'un exemplaire original du présent contrat signé et paraphé par un représentant dûment habilité de l'Emprunteur et par un représentant dûment habilité pour chaque garant, faute de quoi le présent contrat sera caduc.

Ces documents seront accompagnés

- De la délégation ou délibération du **conseil d'administration/ou directoire** ayant autorisé le recours à l'emprunt et son représentant à signer le présent contrat,
- De la copie de l'agrément provisoire obtenu de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) relatif au projet immobilier conventionné.

8. Garanties du prêt PSLA non transférable

Dans le cadre du présent prêt, la garantie consentie consiste en :

- Cautionnement solidaire du **Conseil Départemental de l'Aveyron** à hauteur de **50 %**
- Cautionnement solidaire de la **Commune de Millau** à hauteur de **25 %**
- Cautionnement solidaire de la **Communauté des Communes de Millau Grands Cause** à hauteur de **25 %**



Le prêt PSLA non transférable est consenti sous condition suspensive de la régularisation des garanties. Les frais liés à la garantie seront pris en charge par l'Emprunteur.

9. Modalités de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur

Le prêt PSLA non transférable est mis à disposition de l'Emprunteur de la façon suivante :

- Les fonds sont débloqués en un ou plusieurs versements ;
- Le premier versement doit intervenir dans le délai de **trois mois (3 mois)** qui suit la signature du contrat par le Prêteur soit en date du **25/04/2021** au plus tard ;
- Le montant total du prêt PSLA non transférable est mis à disposition de l'Emprunteur dans un délai maximum de **12 (douze) mois** à compter de la date de signature du contrat par le Prêteur ;
- L'Emprunteur s'engage à ce que le versement de la totalité des fonds ait été demandé au plus tard à l'expiration de ce délai. A défaut, la Caisse d'Épargne pourra décider de la réduction du prêt à due concurrence de la fraction utilisée ;

Les versements de fonds du présent prêt PSLA non transférable sont effectués :

- Sous réserve de la production par l'Emprunteur d'une copie de l'agrément provisoire de la DDT pour l'opération concernée, du projet de contrat de location-accession, et plus généralement des différents justificatifs nécessaires ;
- Sous réserve de constitution, de régularisation et de justification des garanties prévues au contrat au plus tard à la date de PDA du prêt ;
- Pour chaque demande, dans un délai de deux jours ouvrés à l'avance, sur demande de l'Emprunteur parvenue à la Caisse d'Épargne dans les conditions ci-après :
 - Sur instructions de l'Emprunteur, du notaire ou de l'avocat, aux vendeurs, entrepreneurs, promoteurs ou fournisseurs, en une seule fois ou par versements fractionnés et à réception par la Caisse d'Épargne des documents justifiant des dépenses relatives à l'objet financé ; ces documents seront constitués pour les besoins des présentes par les factures en bonne et due forme, les situations de travaux et tous autres justificatifs que la Caisse d'Épargne jugera nécessaires ;
 - Soit directement sur le compte n° **13135 00080 08 0062118 64 – 01** de l'Emprunteur ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne soit par virement sur le compte du notaire ou de l'avocat, ou bien directement aux vendeurs, entrepreneurs, promoteurs ou fournisseurs dont les références auront préalablement été transmises à la Caisse d'Épargne par l'Emprunteur.

10. Cas particulier de la construction ou vente en l'état futur d'achèvement des travaux

Conformément à la réglementation des prêts conventionnés, en cas de construction ou de vente en l'état futur d'achèvement des travaux, le déblocage des sommes s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans la limite des pourcentages déterminés par la réglementation.

11. Modalités de remboursement des fonds



11.1. Période de préfinancement

La période d'amortissement du prêt peut être précédée par une période de réalisation du prêt, appelée "période de préfinancement", au cours de laquelle s'effectueront les versements de fonds, dont la durée est fixée à l'article 3.

Elle débute à compter de la date de signature du contrat par le Prêteur et s'achève à la date d'échéance qui suit le dernier versement des fonds.

Seules les sommes effectivement mises à sa disposition porteront intérêts dus par l'Emprunteur à compter de leurs dates de mise à disposition, jusqu'à la Date du Point de Départ de l'Amortissement (PDA) tel qu'indiqué à l'article 11.2.A).

Les intérêts intercalaires sont calculés prorata temporis au taux du prêt, sur la base de mois forfaitaires de 30 jours et d'une année de 360 jours.

Ces intérêts seront payés à compter de la **1^{ère} échéance de préfinancement** et selon la périodicité choisie.

L'Emprunteur ne pourra procéder à aucun remboursement de capital durant la période de préfinancement.

11.2. Période d'amortissement du prêt

Le remboursement du prêt PSLA non transférable est effectué conformément au tableau d'amortissement qui sera remis après versement de la totalité des fonds à l'Emprunteur.

A. Profil et point de départ de l'amortissement (PDA)

Le profil d'amortissement du capital, de type **IN FINE** est calculé à la date de PDA; il correspond à un amortissement total du prêt en une seule fois à la date d'échéance du Prêt.

Le PDA est fixé à la première date utile qui suit le déblocage total des fonds.

B. Echéances d'intérêts et date de première échéance d'intérêts

La périodicité de l'échéance d'intérêts est **trimestrielle**.

Pendant la période d'amortissement, le remboursement des intérêts s'effectue à terme échu à compter de la première date d'échéance d'intérêts puis selon la périodicité retenue.

La date de la première échéance d'intérêts correspond à la date du PDA augmentée d'une période.

12. Paiement des sommes dues au titre du prêt

Le règlement de l'échéance, s'effectuera par prélèvement sur le compte n° **13135 00080 08 0062118 64 – 01** ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne, ce que l'Emprunteur accepte et autorise expressément. L'Emprunteur s'engage à ce que ce compte présente le solde disponible suffisant au prélèvement desdites sommes.



L'Emprunteur autorise la Caisse d'Epargne à compenser de plein droit les sommes dont il est susceptible d'être redevable, à un titre quelconque, au titre du présent contrat, avec toutes celles que la Caisse d'Epargne pourrait lui devoir, et ce, en raison de la nécessaire connexité qui existe entre toutes les conventions conclues entre la Caisse d'Epargne et l'Emprunteur.

13. Frais

Le présent prêt donnera lieu à perception de frais, notamment de dossier et de garantie.

- Les frais de dossier de **2 100,00 euros** (deux mille cent euros) sont facturés à l'Emprunteur et sont payables dès la signature des présentes par les parties. Ils restent définitivement acquis à la Caisse d'Epargne. Ils seront réglés selon les mêmes modalités que les échéances de prêt tel que défini à l'article 12.

14. Intérêts de retard

Toute somme due en application du présent contrat en principal, intérêts, frais, commissions, indemnités et accessoires, non payée à bonne date porte intérêts de plein droit au taux d'intérêt du prêt majoré trois points (**soit taux du crédit + 3%**).

Les intérêts de retard se capitalisent chaque année à la date anniversaire de leur exigibilité.

Cette stipulation ne porte pas atteinte à la faculté de la Caisse d'Epargne de prononcer l'exigibilité anticipée, et ne peut en aucun cas valoir accord de délai de règlement.

15. Destination des logements

Les fonds du prêt PSLA non transférable doivent être affectés au financement des logements neufs destinés à l'usage de résidence principale des futurs accédants personnes physiques sous condition de ressources, dans les conditions prévues par la réglementation.

L'occupation personnelle de ces logements doit être effective au moins huit mois par an. Elle doit intervenir dans un délai maximum d'un an suivant la date d'achèvement des travaux, ou suivant l'acquisition du logement si celle-ci est postérieure à la date de déclaration d'achèvement des travaux. Tout ceci étant entendu sous les conditions fixées à l'article R. 331-66 du Code de la construction et de l'habitation.

En outre, l'Emprunteur s'engage à ce que, pendant toute la durée d'amortissement du prêt, les logements financés au moyen de ces prêts PSLA ne soient :

- Ni transformés en local commercial et professionnel,
- Ni affectés à la location saisonnière ou en meublé plus de quatre mois par an (sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure, tel que mentionné au cinquième alinéa de l'article R. 31-10-6 du CCH),
- Ni utilisés comme résidence secondaire,
- Ni occupés à titre d'accessoire d'un contrat de travail.



Toute violation de cet engagement entraîne l'exigibilité par anticipation du prêt.

De plus, l'Emprunteur s'engage à respecter les normes de surface minimale et d'habitabilité pour ces logements, conformément à la réglementation des prêts conventionnés en vigueur.

L'Emprunteur s'engage également à consacrer la totalité des sommes prêtées à l'objet du financement prévu. L'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour une finalité autre que celle prévue aux présentes ne saurait ni engager la responsabilité de la Caisse d'Épargne, ni lui être opposée par le garant.

16. Agrément des logements

Le programme de location-accession dénommé « Millau– Esplanade F Mitterrand - PSLA-CN-Aveyron Habitat », situé Résidence du Gantier – Esplanade François Mitterrand – 12100 MILLAU, a été soumis à la décision d'agrément du représentant de l'Etat dans le département de l'Aveyron en date du 28/10/2021.

L'Emprunteur déclare avoir commencé les travaux après l'obtention de la décision d'agrément, excepté dans le cas où les logements ont fait l'objet du contrat mentionné à l'article L. 261-3 du CCH (vente en l'état futur d'achèvement).

L'Emprunteur déclare également être informé que le non-respect de cette obligation empêche de bénéficier du prêt PSLA et de ses avantages.

L'Emprunteur s'engage à transmettre au représentant de l'Etat dans le département, dans le délai maximum de douze mois à compter de la déclaration d'achèvement des travaux, les contrats de location-accession signés ainsi que les justifications des conditions de ressources des accédants. Au vu des documents communiqués, le représentant de l'Etat notifiera à l'Emprunteur la liste des logements bénéficiant à titre définitif de l'agrément. A réception de ce dernier, l'Emprunteur en adressera la copie à la Caisse d'Épargne dans les meilleurs délais.

Ce prêt ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement 'accession' (APL-accession).

17. Transfert du prêt PSLA

Le présent prêt n'est pas transférable à l'accédant.

Le locataire-accédant qui souhaite bénéficier du transfert de propriété du logement, peut néanmoins solliciter de la Caisse d'Épargne un financement de son acquisition.

18. Non levée d'option d'achat par le locataire-accédant

En cas de non-levée d'option par le locataire-accédant à l'issue de la phase de location, l'Emprunteur pourra conserver le prêt consenti par la Caisse d'Épargne dans les conditions prévues par la réglementation.



19. Remboursement anticipé du PSLA

19-1 Remboursement anticipé obligatoire

Dans l'hypothèse du transfert de propriété du logement à l'accédant qui lève l'option d'achat, ce dont l'Emprunteur informera par écrit la Caisse d'Épargne dans le délai de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la date de levée d'option en joignant la copie de l'option d'achat écrite signée par l'accédant ; l'Emprunteur aura l'obligation de rembourser par anticipation son prêt, dès la passation de l'acte authentique constatant le transfert de propriété.

Ce remboursement se fera sans frais ni pénalité.

19-2 Remboursement anticipé facultatif

A chaque date anniversaire, l'Emprunteur a la faculté de rembourser par anticipation la totalité ou bien une partie du présent PSLA non transférable.

Tout remboursement anticipé partiel devra être supérieur à 100 000 € (cent mille euros).

Aucune pénalité ne sera due à l'occasion de ce remboursement anticipé.

20. Conditions d'exigibilité par anticipation du prêt – déchéance du terme

La Caisse d'Épargne se réserve le droit de prononcer la déchéance du terme et d'exiger le remboursement immédiat des sommes restant dues en principal, intérêts, frais et accessoires, ainsi que le paiement d'une indemnité égale à 8 % des sommes dues quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception dans l'un des cas suivants :

- Affectation du prêt à un autre objet que celui prévu au contrat de prêt,
- Défaut de paiement à bonne date, total ou partiel, des sommes exigibles en capital, intérêts, frais, commissions, indemnités et autres accessoires quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée demeurée infructueuse,
- Inexactitude des renseignements fournis,
- Défaut de production, dans le délai d'un mois suivant la réquisition qui en sera faite, des justifications relatives à l'affectation des fonds aux dépenses de l'opération, objet du prêt,

- Défaut de paiement à son échéance d'une seule quittance d'assurance contre l'incendie ainsi que de toute prime d'assurance,
- Défaut de production à première demande des comptes annuels détaillés de l'Emprunteur,
- Inexécution ou violation de l'une quelconque des clauses ou conditions du présent contrat de prêt, et dans les cas prévus par la loi, notamment par l'article 1188 du Code Civil,
- D'une manière générale, non-respect de l'une des conditions permettant l'attribution des prêts conventionnés,



- En cas de liquidation judiciaire de l'Emprunteur sauf maintien de l'activité tel que prévu à l'article L.641-10 du Code de Commerce, de procédure collective de la(les) caution(s) le cas échéant, de saisie, avis à tiers détenteur, opposition administrative ou protêt établis à l'encontre de l'Emprunteur,
- Diminution de la valeur de la garantie.

En outre, l'Emprunteur s'interdit pendant toute la durée du prêt et ce, sous peine d'exigibilité immédiate, conformément au paragraphe qui précède :

- De ne rien faire qui puisse diminuer la valeur de l'immeuble affecté à la garantie du prêt, ni d'en changer la nature ou la destination,
- D'aliéner, de céder ou d'hypothéquer cet immeuble, sans l'autorisation expresse et préalable de la Caisse d'Epargne.

21. Assurance des biens

Pour assurer la conservation des immeubles donnés en garantie, l'Emprunteur s'engage à les assurer avant tout déblocage des fonds et jusqu'au complet remboursement du crédit, et à contracter une assurance dommage-ouvrage, une assurance de responsabilité décennale des constructeurs non réalisateurs et une assurance incendie, ou toute assurance obligatoire imposée par la législation.

L'Emprunteur s'engage à contracter ces assurances auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et selon les modalités agréées par la Caisse d'Epargne. L'Emprunteur devra payer exactement et à leurs échéances, les primes et cotisations qui lui incombent jusqu'au transfert de propriété au Locataire-accédant.

L'Emprunteur devra, préalablement à toute demande de versement de fonds et pendant toute la durée du prêt, rapporter à la Caisse d'Epargne tous les justificatifs relatifs à l'assurance. A défaut d'assurance, les biens susvisés pourront être assurés par la Caisse d'Epargne et aux frais de l'Emprunteur sans préjudice de l'exigibilité immédiate du présent crédit.

L'Emprunteur s'engage à déclarer par lettre recommandée à la Caisse d'Epargne, tout sinistre, quelle qu'en soit la gravité.

La Caisse d'Epargne bénéficiera de la subrogation légale dans tous les droits de l'Emprunteur vis à vis de la compagnie d'assurances à laquelle le présent contrat sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de sinistre, les indemnités dues par l'assureur seront versées à la Caisse d'Epargne, sans le concours et hors la présence de l'Emprunteur, jusqu'à concurrence de la créance de la Caisse d'Epargne en principal intérêts, commissions, frais, indemnités et accessoires selon le décompte présenté par elle.

22. Pièces à fournir - Contrôles - Justifications diverses



L'Emprunteur s'engage à produire dans les meilleurs délais tous documents et attestations exigés par la Caisse d'Epargne, et à lui transmettre notamment les documents suivants : agrément provisoire, dès la mise hors d'eau l'attestation d'assurance incendie, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité des travaux, contrats de location-accession signés et leurs justificatifs de conditions de ressources des accédants, agrément à titre définitif.

L'Emprunteur s'engage à donner toutes facilités pour l'exercice du contrôle qui pourrait être effectué à la requête de l'Etat, du Crédit Foncier de France ou de la Caisse d'Epargne en ce qui concerne l'utilisation des fonds, notamment par la visite de l'habitation acquise, améliorée ou construite au moyen du prêt.

23. Information de l'Emprunteur

La ou les créances du Prêteur résultant du présent Prêt pourront faire l'objet d'une cession dans le cadre de la procédure instituée par les articles L. 214-167 et suivants du Code Monétaire et Financier, relatifs aux fonds communs de créances.

En outre, le Prêteur pourra céder ou transférer ses droits et /ou ses obligations découlant des présentes à une société de crédit foncier régie par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En cas de changement de l'entité juridique chargée de gérer ou de procéder au recouvrement des prêts, l'Emprunteur en sera informé par simple lettre.

La ou les créances de la société de crédit foncier pourront également faire l'objet d'une cession à un fonds commun de créances dans le cadre des articles L 214-167 et suivants précités du Code Monétaire et Financier.

24. Recouvrement de la créance

Tout ou partie du recouvrement des sommes dues au prêteur en principal, intérêts, frais et accessoires, au titre du prêt objet des présentes, peut être confié à un établissement de crédit ou à la Caisse des Dépôts et Consignations, dès lors que l'emprunteur en a été informé par simple lettre.

25. Circonstances exceptionnelles ou nouvelles

Les conditions de rémunération du Prêteur au titre du présent contrat ont été fixées en fonction de la réglementation actuelle applicable aux crédits et compte tenu des données juridiques, fiscales et monétaires en vigueur à la date de signature du présent contrat.

Si à la suite de la survenance de circonstances nouvelles, telles que l'adoption ou la modification de dispositions légales ou réglementaires, ou d'une décision du C.R.B.F ou de toute autre autorité monétaire, fiscale ou autre, le Prêteur était soumis à une mesure entraînant une charge quelconque au titre du présent contrat (tels que par exemple, des réserves obligatoires, des ratios prudentiels plus sévères), ayant pour effet d'augmenter pour le Prêteur le coût du financement de son engagement au titre du présent contrat ou de réduire la rémunération nette qui lui revient, le Prêteur en avisera l'Emprunteur par courrier recommandé avec accusé de réception.



Cet avis contiendra le montant estimatif de l'augmentation de coût ou de réduction de rémunération nette en résultant pour le Prêteur et une proposition d'indemnisation correspondante, ainsi que tous les documents attestant de l'adoption ou de la modification des dispositions légales ou réglementaires susvisées, étant entendu qu'aucune disposition des présentes n'imposera au Prêteur de divulguer des informations présentant un caractère confidentiel pour lui.

Le Prêteur et l'Emprunteur se consulteront alors dans les meilleurs délais et rechercheront de bonne foi une solution qui puisse être acceptée par les parties.

Faute d'accord sur une solution dans un délai de soixante jours calendaires suivant la réception par l'Emprunteur de l'avis visé ci-dessus, l'Emprunteur pourra effectuer le choix suivant :

- Prendre en charge intégralement en lieu et place du Prêteur l'incidence des charges nouvelles, et ce, à compter de la date à laquelle ces charges sont survenues, de telle sorte que la rémunération nette du Prêteur soit rétablie à son niveau antérieur,
- Rembourser par anticipation la totalité du capital, des intérêts, frais, commissions, indemnités et accessoires restant dus.

Toutefois compte tenu des raisons particulières de ce remboursement anticipé, le Prêteur ne percevra pas à cette occasion d'indemnité de remboursement anticipé.

26. Cession de ses droits et obligations par l'Emprunteur

L'emprunteur ne peut céder ou transférer ses droits et obligations découlant du présent contrat, sans avoir recueilli au préalable l'accord du prêteur.

27. Absence de renonciation - Exercice des droits

Le fait pour le Prêteur de ne pas exercer ou de tarder à exercer l'un quelconque des droits qu'elle tient du présent contrat, ou de la loi, ne peut constituer ni être interprété comme une renonciation au droit dont il s'agit.

Les droits stipulés dans le présent contrat ne sont pas exclusifs de tous les autres droits prévus par la loi avec lesquels ils se cumulent.

28. Impôts – frais - accessoires

L'Emprunteur s'oblige à payer tous les frais afférents au présent acte, notamment ceux exposés pour la constitution, la régularisation et la conservation des garanties, ainsi que ceux qu'entraînera l'exécution du présent acte, tels que les frais relatifs au recouvrement des sommes dues au Prêteur.

L'Emprunteur supportera les impôts, droits et taxes présents et futurs de quelque nature que ce soit qui sont la conséquence du présent acte.



Les sommes à la charge de l'Emprunteur, en vertu du présent article, sont acquittées par lui ou remboursées par lui au Prêteur en cas d'avance par ce dernier et définitivement supportées par l'Emprunteur.

29. Informatique et libertés

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la caisse d'Épargne recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif...).

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données.

Vous pouvez y accéder à tout moment, sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/protection-donnees-personnelles> ou sur simple demande auprès de votre centre d'affaires.

La Caisse d'Épargne communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

30. Clause d'information - Déclaration

L'Emprunteur reconnaît que le présent contrat a été conclu en considération des données notamment juridiques, fiscales, financières et monétaires en vigueur à la date de signature.

Chaque partie déclare et atteste qu'elle dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaires pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre des présentes, après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires pour cela et ne s'en est pas remise pour cela à l'autre partie.

31. Election de domicile - Compétence territoriale

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile par les Parties à leur Siège Social respectif, tel que mentionné ci-dessus.

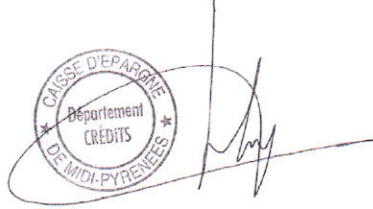
En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver de bonne foi une solution. A défaut, les litiges nés de l'application des présentes seront portés devant les juridictions compétentes dans le ressort desquelles se trouve le siège social de la Caisse d'Épargne.



En 6 exemplaires

Pour la Caisse d'Epargne
A Toulouse, le 25 janvier 2022

Pour L'Emprunteur ⁽¹⁾
A Rodez, le 26 JAN. 2022

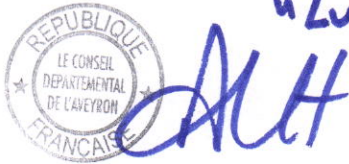


Didier LEBESGUE
Responsable du Service Financements
MLT PRO BDR et EPS

Jérôme LAROCLETTE
Directeur Général de AVEYRON HABITAT

Pour le Garant ⁽²⁾
Conseil Départemental de l'Aveyron
A Rodez, le 29/02/2022
"Lu et approuvé"

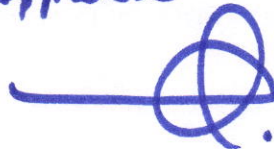
Pour le Garant ⁽²⁾
Commune de Millau
A Millau, le 24/02/22
"Lu et approuvé"



Arnaud VIALA
Président du Conseil Départemental
De l'Aveyron

Emmanuelle GAZEL
Maire de Millau

Pour le Garant ⁽²⁾
Communauté des Communes de Millau Grands Causses
A Millau, le 24/02/22
"Lu et approuvé"



Emmanuelle GAZEL
Présidente de la Communauté des Communes de
Millau Grand-Causse

(1) Qualité du signataire, cachet et signature précédés de la mention « Lu et Approuvé » pour l'Emprunteur - parapher chaque page.

(2) Qualité du signataire, cachet et signature - parapher chaque page



CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENEES

Service Crédit BDR

Email: contact.longterme-probdr@cemp.caisse-epargne.fr

Nom Emprunteur : **AVEYRON HABITAT**

N° de Contrat : 2022032

Montant : 2 100 000,00 €

Date de signature : 25/01/2022

Durée : 72mois

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEBLOCAGE

Conformément aux dispositions du contrat susvisé, nous vous prions de bien vouloir procéder au versement suivant :

☞ Caractéristiques du versement demandé :

- **Date** :

- **Montant** (en chiffres et en lettres) :

.....
.....

L'Emprunteur reconnaît qu'en application du contrat susvisé, le présent avis a valeur contractuelle et qu'il l'engage de manière irrévocable sur la base des conditions prévues dans le contrat.

A _____, le _____
(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

La présente demande doit obligatoirement parvenir (par télécopie ou courrier) à l'Agent au plus tard :

- 3 jours ouvrés avant la date souhaitée de virement des fonds avant 14h30 pour tout tirage,

- le jour ouvré de la date souhaitée de virement des fonds avant 10h30 pour des tirages supérieurs à 500 000 €.



CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRENEES

Service Crédit BDR
Email: contact.longterme-probdr@cemp.caisse-epargne.fr

Nom Emprunteur : **AVEYRON HABITAT**
N° de Contrat : 2022032
Montant : 2 100 000,00 €
Date de signature : 25/01/2022
Durée : 72mois

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Conformément aux dispositions du contrat susvisé, nous vous prions de bien vouloir procéder au remboursement suivant :

☞ Caractéristiques du remboursement anticipé demandé :

- **Date** :

- **Montant** (en chiffres et en lettres) :

.....
.....

L'Emprunteur reconnaît qu'en application du contrat susvisé, le présent avis a valeur contractuelle et qu'il engage de manière irrévocable sur la base des conditions prévues dans le contrat.

A _____ le _____
(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

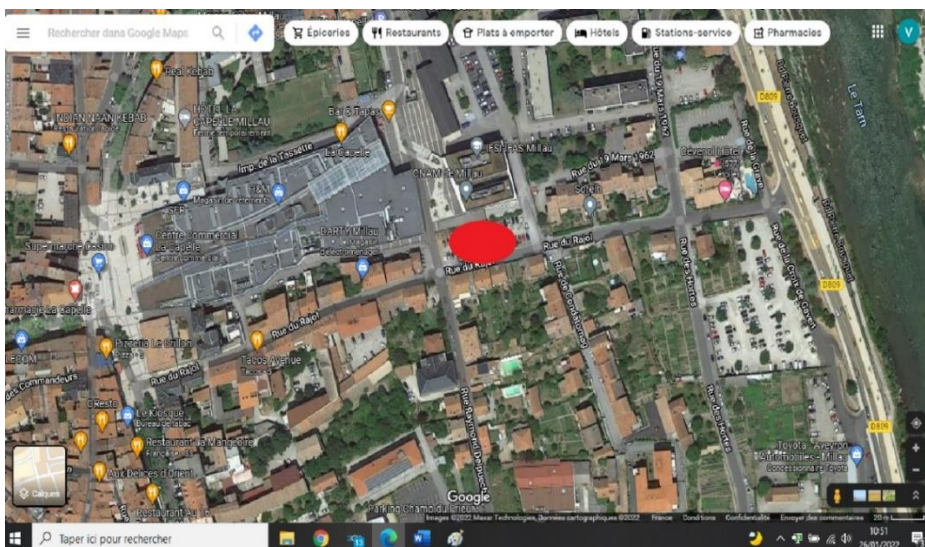
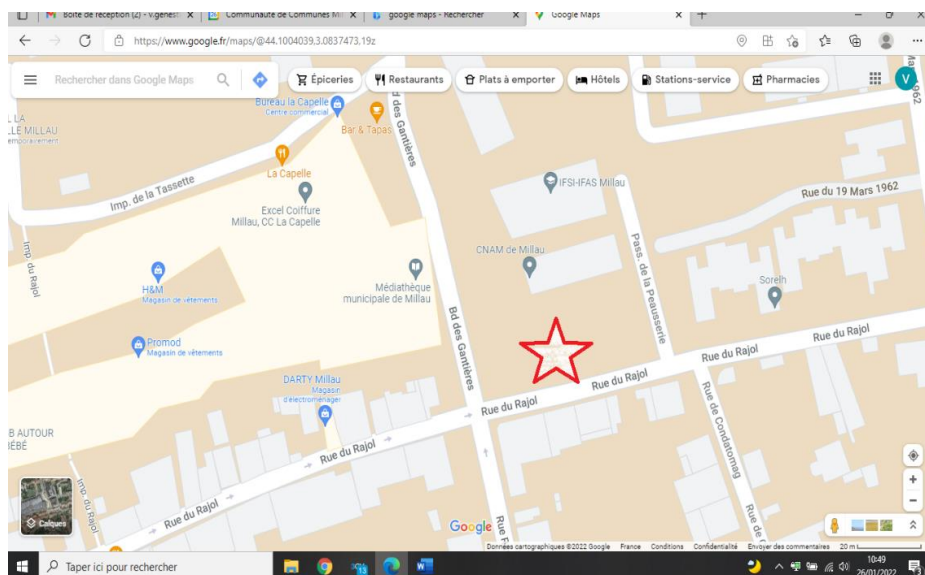
La présente demande doit obligatoirement parvenir (par télécopie ou courrier) à l'Agent au plus tard 10 jours ouvrés avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé.

INFORMATION PORTEE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

ESH Aveyron Habitat : demande de garantie d'emprunt du Prêt Social Location Accession (PSLA) pour la construction de 16 logements location accession situés Résidence du Gantier – Esplanade François Mitterrand/Angle rue du Rajol – 12100 Millau.

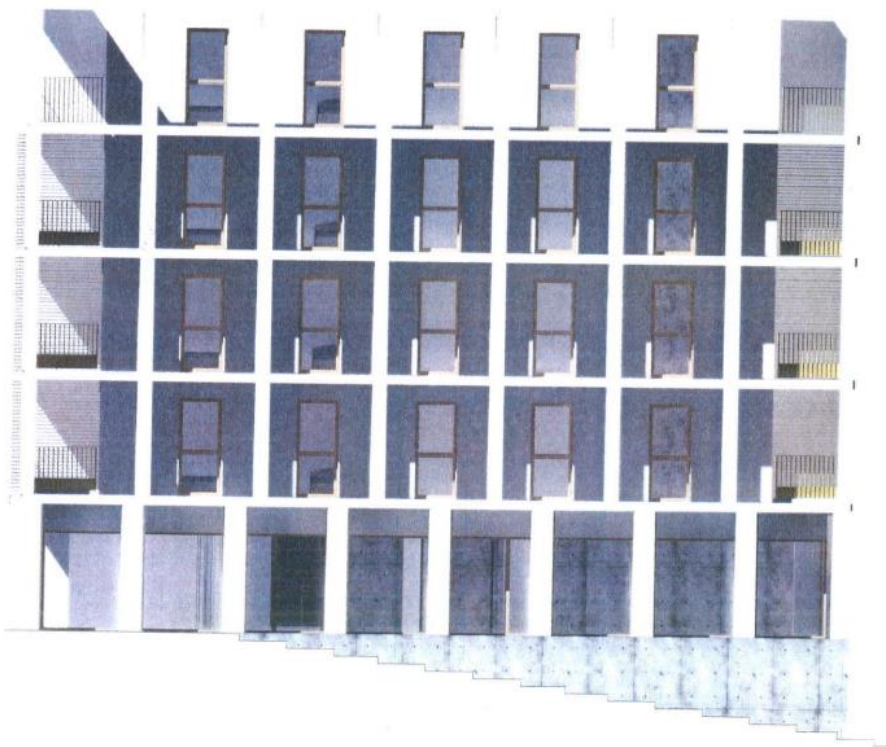
Il s'agit d'une opération de 36 logements dont 16 en PLSA comprenant aussi un rez-de-chaussée aménagé pour accueillir des activités de santé.

LOCALISATION



VISUEL DE L'OPERATION

FACADE DEVANT LA MEDIATHEQUE



FACADE LE LONG DE LA RUE DU RAJOL





VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/054

**Aveyron Habitat : demande
de garantie d'emprunt PSLA
pour la construction et la
période de gestion locative
de 16 appartements
Résidence du Gantier, 63
rue du Rajol à Millau.**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2252-1, L 2252-2, L2252-5 et D. 1511-30 à D.1511-35 ;

Vu le Code Civil pris notamment en son article 2298 ;

Vu l'offre indicative de financement PSLA de la Caisse d'Epargne ;

Vu le contrat de prêt n°2022032 annexé à la présente délibération, signé entre Aveyron Habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées le 25 janvier 2022 ;

Considérant la demande de garantie de prêt en date du 17 décembre 2021, établie par Aveyron Habitat auprès de la ville de Millau pour la construction et la période de gestion locative de 16 appartements Résidence du Gantier, 63 rue du Rajol à Millau ;

Considérant que le Conseil Départemental de l'Aveyron apporte à ce projet sa garantie pour 50% du montant total du prêt et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses à hauteur de 25%.

Après l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à la majorité**,

1. D'accorder sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de deux millions cent mille euros (2 100 000 euros) destiné au financement de la construction et la période locative de 16 appartements en location accession de la Résidence du Gantier dont les caractéristiques sont recensées dans le contrat de prêt n°2022032 joint en annexe de la présente délibération, soit une garantie d'emprunt d'un montant de 525 000 euros ;
2. De préciser que la garantie est portée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt soit 5 ans, augmentée d'un délai de 3 mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec avis de réception adressée par le Bénéficiaire au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
3. De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier, en ce compris la signature de la convention de garantie de prêt entre la Commune et Aveyron Habitat, figurant en annexe, et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Monsieur ASSIER ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/055

Modification du tableau des effectifs

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique pris notamment en son article L313-1, disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n°2022/012 du Conseil municipal du 16 février 2022 portant modification du tableau des effectifs, prévoyant qu'à compter du 1er mai 2022, les postes ci-dessous seront supprimés :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (15h)
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28h)

En effet ces postes devenus vacants et compte tenu des nouvelles nécessités de service, lors du Conseil municipal du 16 février 2022, il convenait de modifier la quotité horaire et par suite de créer de nouveaux postes au sein du service Education en lieu et place des deux postes susvisés.

Aussi, un poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe à temps complet est supprimé suite à une demande de disponibilité pour convenances personnelles du responsable du Parc Aquavagues (stades d'eaux vives)

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL055-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au sein du service Evènementiel est supprimé suite à un départ à la retraite et il sera remplacé par la mise en stage d'un agent contractuel de droit public, d'où la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service Evènementiel.

Également, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (32h) suite à un avancement de grade.

Afin d'anticiper le départ à la retraite du chef d'équipe Eclairage public et l'arrivée par mutation de son remplaçant, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

De plus, la municipalité ayant la volonté de contribuer à la résorption de l'emploi précaire d'un agent contractuel de droit privé qui sera mis en stage il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au sein du service Ville propre.

Aussi, après avis du comité technique du 1er avril 2022 et de la commission des ressources humaines du 24 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

CREATION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE	SUPPRESSION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	01/05/2022	1	Educateur APS principal de 2ème classe	Temps complet	01/05/2022
2	Adjoint technique	Temps complet	01/05/2022	1	Agent de maîtrise principal	Temps complet	01/05/2022
				1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (32h)	01/05/2022
				1	Adjoint technique	Temps non complet (15h)	01/05/2022
				1	Adjoint d'animation	Temps non complet (28h)	01/05/2022

1. D'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Tableau des emplois permanents au 01/05/2022

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel de l'article 3-3
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu		
A	Administrative	Attaché principal	7	6			7	6	6,00	NON
		Attaché	4	4			4	3	3,00	NON
		Attaché	1	1			1	1	1,00	OUI
	Technique	Ingénieur hors classe	1	1			1	1	1,00	NON

	Ingénieur principal	1	1			1	1	1,00	NON	
	Ingénieur	1	1			1	1	1,00	NON	
Patrimoine	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1,00	NON	
	Attaché de Conservation du patrimoine	1	1			1	1	1,00	NON	
	Attaché de Conservation du patrimoine	1	1			1	1	0,80	OUI	
Sociale	Educateur de jeunes enfants	1	1			1	1	0,85	OUI	
Total catégorie A		19	18	0	0	19	17	16,65		
B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2,00	NON
		Rédacteur principal de 2ème classe	2	1			2	1	1,00	NON
		Rédacteur	5	5			5	5	5,00	NON
		Rédacteur	1	1			1	0	0,00	OUI
	Technique	Technicien principal de 1ère classe	8	8			8	8	8,00	NON
		Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4	4,00	NON
		Technicien	4	4			4	4	4,00	NON
		Technicien	1	1			2	1	1,00	OUI
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	7	7			7	7	7,00	NON
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	1		1	1	1	1,00	NON
Educateur		1	1			1	1	1,00	NON	
Patrimoine	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1			1	1	1,00	NON	
	Assistant de conservation principal 2ème classe	4	4			4	4	4,00	NON	

		Assistant de conservation	1	1			1	1	1,00	NON
	Police	Chef de service de Police Municipale	1	1			1	1	1,00	NON
	Animation	Animateur	1	1			1	1	1,00	NON
Total catégorie B			45	43	0	1	45	42	42	
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	37	36			37	36	35,50	NON
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1			1	1	1,00	OUI
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	9			9	9	8,89	NON
		Adjoint administratif territorial	7	7			7	7	7,00	NON
	Technique	Agent de maîtrise principal	28	28		1	27	27	27,00	NON
		Agent de maîtrise	18	18			18	18	18,00	NON
		Adjoint technique principal 1ère classe	34	34	1		35	35	34,74	NON
		Adjoint technique principal 2ème classe	32	32		1	31	30	28,37	NON
		Adjoint technique territorial	66	65	2	1	67	65	63,26	NON
	Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	19	19			19	19	18,75	NON
		ATSEM principal 2ème classe	2	2			2	2	2,00	NON
	Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	6	6			6	6	5,80	NON
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1			1	1	0,80	NON

	Adjoint du patrimoine territorial	10	10			10	10	9,10	NON
Police	Brigadier Chef principal	6	6			6	6	6,00	NON
	Gardien-Brigadier	5	5			5	5	4,00	NON
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	3			3	3	3,00	NON
	Adjoint d'animation territorial	5	4		1	4	4	3,66	NON
Total catégorie C		289	286	3	4	288	284	276,87	
TOTAL GENERAL		353	347	3	5	352	343	335,52	

2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/056

**Création d'un poste non
permanent □ Dispositif
Conseiller Numérique
France Service**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique (CFP) pris notamment en ses articles L332-24 à L332-26 portant recrutement par contrat d'un emploi temporaire pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 4 juin 2020 portant modification du régime indemnitaire,

Vu la délibération n°2022/236 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 portant vote du budget primitif 2022,

Lancé en 2020, suite à la crise sanitaire, le plan France Relance propose l'embauche de Conseiller Numérique coordonnée par l'Agence Nationale de Cohésion du Territoire (ANCT). L'objectif de ce dispositif est de lutter contre l'illectronisme, tout en favorisant la présence de personnel formé et dédié auprès des populations qui en expriment le besoin.

Le dispositif Conseiller Numérique France Service est un projet initié par l'Etat qui vise à démocratiser l'usage du numérique partout en France. Pour cela, les conseillers numériques sont recrutés dans les collectivités territoriales afin d'apprendre à tous les usages numériques et réduire les inégalités dans la maîtrise numérique.

L'Etat finance leur formation ainsi que leur rémunération (50 000 euros par poste sur 24 mois). Une convention de subventionnement entre l'Etat et la collectivité précisera les engagements de chacun et les modalités opérationnelles.

Ainsi au vu des éléments précédemment cités, la Ville propose la création d'un emploi non permanent à temps complet dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien ledit projet, intitulé comme suit :

- Conseiller Numérique France Service

Il sera placé sous l'autorité du responsable du pôle Image & Son et Numérique de la MESA.

Le contrat sera conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1er mai 2022.

Les missions du Conseiller Numérique sont les suivantes :

- accompagner, suivre et conseiller les usagers dans leur utilisation quotidienne du numérique,
- contribuer à l'élaboration et à la réalisation d'actions de médiation numérique auprès de tous les publics avec les partenaires du territoire,
- participer à l'accueil des publics, à la valorisation des activités de la MESA, par l'apport de compétences et de propositions innovantes dans le domaine du numérique et de ses usages,
- De contribuer aux animations pédagogiques du Fablab.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint du patrimoine.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse sauf si dans un délai d'un an minimum le projet ne peut pas être réalisé. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après avis de la commission ressources humaines en date du 24 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. De créer à compter du 1er mai 2022 un emploi de Conseiller Numérique France service dans le grade d'Adjoint du patrimoine à temps complet (100%) pour exercer les missions ou fonctions susvisées.
2. D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ PLURIANNUEL 2022 - 2024

VILLE DE MILLAU

&

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PREFACE DE MADAME LA MAIRE, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS CAUSSES

Se former tout au long de la vie... évoluer dans sa carrière pour répondre à de nouvelles aspirations, «monter en compétences» pour faire face aux changements, adapter les services publics aux nouveaux besoins et à une réglementation évolutive, ... tels sont les enjeux auxquels nous devons collectivement faire face.

Le plan de formation mutualisé décliné dans ce document donne un cadre précis et adapté répondant aux orientations que j'ai souhaité fixer - avec Michel Durand - pour nos deux collectivités et ce, pour les deux prochaines années.

Il permet de répondre à la fois à l'accompagnement statutaire des agents - après qu'ils aient été consultés sur leurs besoins - et aux besoins de nos collectivités pour assurer la réalisation des projets de mandat et répondre au mieux aux exigences d'un service public toujours plus sollicité. Cette approche intégrée démontre une nouvelle fois tout le bénéfice que nous avons, agents et élus, à travailler de concert pour améliorer les conditions de l'action publique et par voie de conséquence la vie des habitants que nous avons l'honneur de servir.

Emmanuelle GAZEL

Maire de Millau

Présidente de la Communauté de communes de Millau Grands Causse

Conseillère Région Occitanie Pyrénées - Occitanie

SOMMAIRE

4	INTRODUCTION
6	MUTUALISATION DES SERVICES
9	ORGANIGRAMMES SIMPLIFIES DES DEUX ENTITES
11	CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES HUMAINES
11	<i>Pyramides des âges</i>
13	<i>Répartition par variables catégorielles</i>
18	<i>Analyse des variables catégorielles</i>
20	BILANS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2020-2021
20	<i>Mairie de Millau</i>
28	<i>Communauté de communes Millau Grands Causses</i>
34	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DEFINIES PAR LES DEUX ENTITES
34	<i>Orientations stratégiques en matière de développement des politiques RH</i>
34	<i>Axes prioritaires de formation arrêtés par la Direction Générale</i>
37	RECUEIL DES BESOINS INDIVIDUELS & COLLECTIFS EN FORMATION
37	<i>Démarche</i>
37	<i>Recueil</i>
38	<i>Axes, sous-axes & thématiques de formation</i>
40	<i>Formation statutaire obligatoire</i>
43	PLAN D' ACTIONS DE FORMATIONS 2022-2024 : ACTIONS PRIORITAIRES A MENER
46	BUDGET DE LA FORMATION
46	<i>Communauté de communes Millau Grands Causses</i>
47	<i>Mairie de Millau</i>
49	CONCLUSION

INTRODUCTION

Depuis près de deux ans, la population mondiale est confrontée à une crise sanitaire majeure. Malgré ce contexte tendu de gestion des ressources humaines, la formation professionnelle des agents publics territoriaux reste une priorité. En effet, cette dernière est un gage pour assurer tant la continuité que la mutabilité du Service Public, dans un contexte de modernisation et d'adaptation constante du service public local.

De plus, se former, maintenir et développer les compétences contribuent aux orientations stratégiques des lignes directrices de gestion de la politique RH tracées par la municipalité de Millau et la communauté de communes de Millau Grands Causses.

La formation revêt une place particulière dans la gestion statutaire des agents, entre autres au vu des difficultés grandissantes de recrutement auxquelles les services RH font face. Elle prend une dimension d'envergure à l'aune de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, notamment au regard de la mise en œuvre et de la réalisation des projets de mandat de la collectivité et de l'EPCI.

Certes, les habitudes de formation ont été bousculées au cours des deux dernières années mais demeurent toutefois bien ancrées dans les pratiques des agents. Toutefois, de nouveaux modes de dispensation de la formation sont apparus ou se sont fortement développés afin de s'adapter aux contraintes sanitaires imposées par la lutte contre la pandémie de COVID19. Il n'en reste pas moins une forte volonté de mettre à profit tous moyens d'accès à la formation, qu'ils soient par le biais des nouveaux outils numériques que par la mixité de ses voies d'accès, en présentiel et/ou distanciel.

Les enjeux de la formation professionnelle sont multiples et de taille, notamment depuis sa réforme en 2018 et la loi de transformation de la fonction publique en 2019. Dans ce contexte juridique à l'impact lourd sur la gestion des ressources humaines et la formation professionnelle, ces enjeux prennent une direction nouvelle avec la mutualisation de certains services et de certaines fonctions, comme celle de la « Référente Formation » entre la Ville et la Communauté, débutée en 2021.

Dès lors, élaborer un plan de formation mutualisé entre les deux structures est apparu comme une nécessité afin de formaliser la volonté d'instaurer une dynamique commune dans ce périmètre. La création de ce document cadre amorce une étroite collaboration au sein des deux services RH ; le plan de formation étant le point de coordination de toutes les futures actions qui vont voir le jour. Il permet notamment d'avoir une référence commune en termes de formation, tant sur la portée de son action que sur les besoins des agents, en gardant en point de mire les axes prioritaires définis par la direction générale commune. Par ailleurs, dès la fin 2022 et au plus tard début 2023, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera intégré à la démarche de mutualisation du Plan de Formation. Les éléments de l'établissement public communal administratif (EPCA) seront annexés en complément des données d'ores et déjà recueillies. Ils permettront d'élargir le champ d'action de la formation au sein des trois structures pour une optimisation de cette future mutualisation.

Le plan de formation mutualisé 2022 – 2024 est construit autour de différents points dont le contexte social de la **mutualisation des services** fixe les enjeux d'une collaboration étroite, obligatoire et nécessaire entre les deux structures que forment la ville de Millau et la communauté de communes de Millau Grands Causses. Cette mutualisation confère une dimension toute particulière à l'accompagnement primordial des agents pour les aider à faire face aux multiples changements, mais aussi pour le maintien et le développement de leurs compétences.

Afin d'apporter des éléments sociaux quantitatifs, les **organigrammes simplifiés des deux entités** et la cartographie des ressources humaines positionnent le plan de formation dans un cadre temporel et structurel, à un instant t, le 1er janvier 2022. Ce document cadre est aussi opportun pour dresser un **bilan de la formation professionnelle** sur les deux dernières années ; bilan qui forme ainsi un point de référence et de comparaison aux futures actions à mener.

Pour dresser le futur plan de formation des trois prochaines années, les **orientations stratégiques en matière de politique RH** sont fixées par la direction générale des deux entités. Au regard de ces précisions et objectifs, les axes prioritaires de la formation sont définis. Ces derniers donnent un cadre à la mise en œuvre opérationnelle des futures actions de formation qui ont émergé du **recueil des besoins individuels et collectifs de formation**.

En effet, le recueil dresse un état des lieux très précis des souhaits inhérents à chaque fonctionnaire ainsi qu'à ceux des services, dans l'optique de la réalisation de leurs projets, tout en maintenant ou en faisant évoluer les compétences des effectifs. Ce recueil permet aussi de mettre en exergue les obligations statutaires de formation des agents. L'ensemble s'organisera dans un **plan d'actions de formations** hiérarchisées autour des axes priorités.

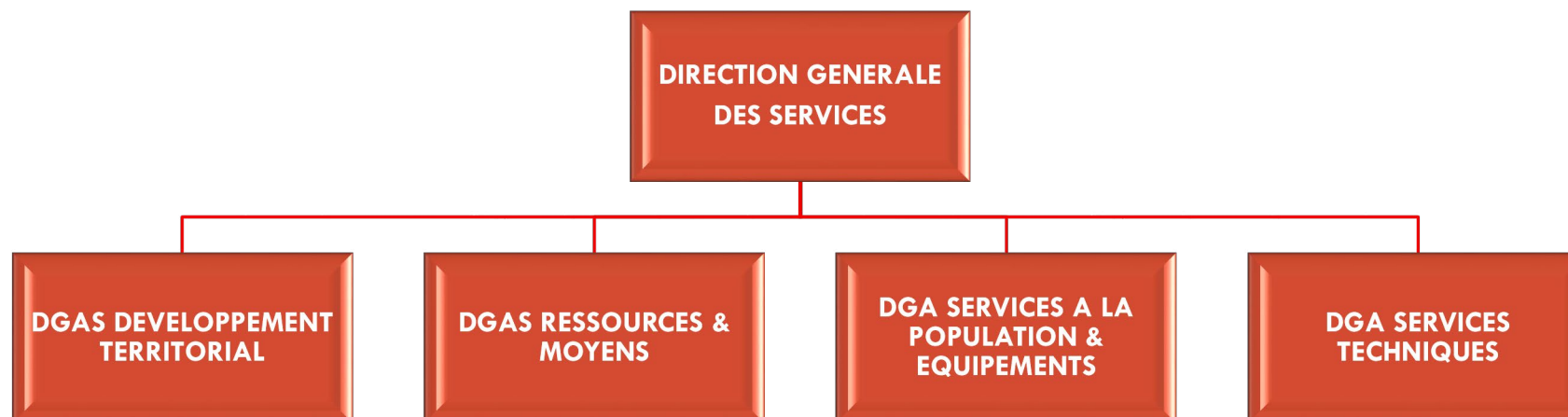
Enfin, le plan de formation répond à un financement spécifique pour chacune des deux structures via un **budget de la formation** dédié, de manière annuelle. Les actions mutualisées seront financées à hauteur respective du nombre d'agents concernés par la collectivité et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Celles étant organisées dans le cadre du CNFPT répondront à la part de financement obligatoire reversée via les cotisations prélevées sur la masse salariale (0.9%).

MUTUALISATION DES SERVICES

Depuis les élections municipales et communautaires à l'été 2020, la **ville de Millau** et la **communauté de communes Millau Grands Causses** disposent de la **même autorité territoriale**. Une des volontés politiques du plan de mandat a été de prioriser la mutualisation des services, ce qui a généré une **nouvelle organisation au sein des deux entités**.

Avec la **mise en place de services communs** ainsi que la **mutualisation de certaines missions « supports »**, cette **priorité de la politique des Ressources Humaines** des deux structures a été réaffirmée lors de l'adoption des **Lignes Directrices de Gestion (LDG)** de la collectivité territoriale millavoise et sera au cœur de celles de l'EPCI lors de leur validation, courant 2022.

Ainsi, depuis le 1^{er} février 2021, une **première phase** qui s'est étendue jusqu'au 31 décembre 2021, a vu le jour avec la création du **service commun de la Direction Générale**, composé des directions suivantes :



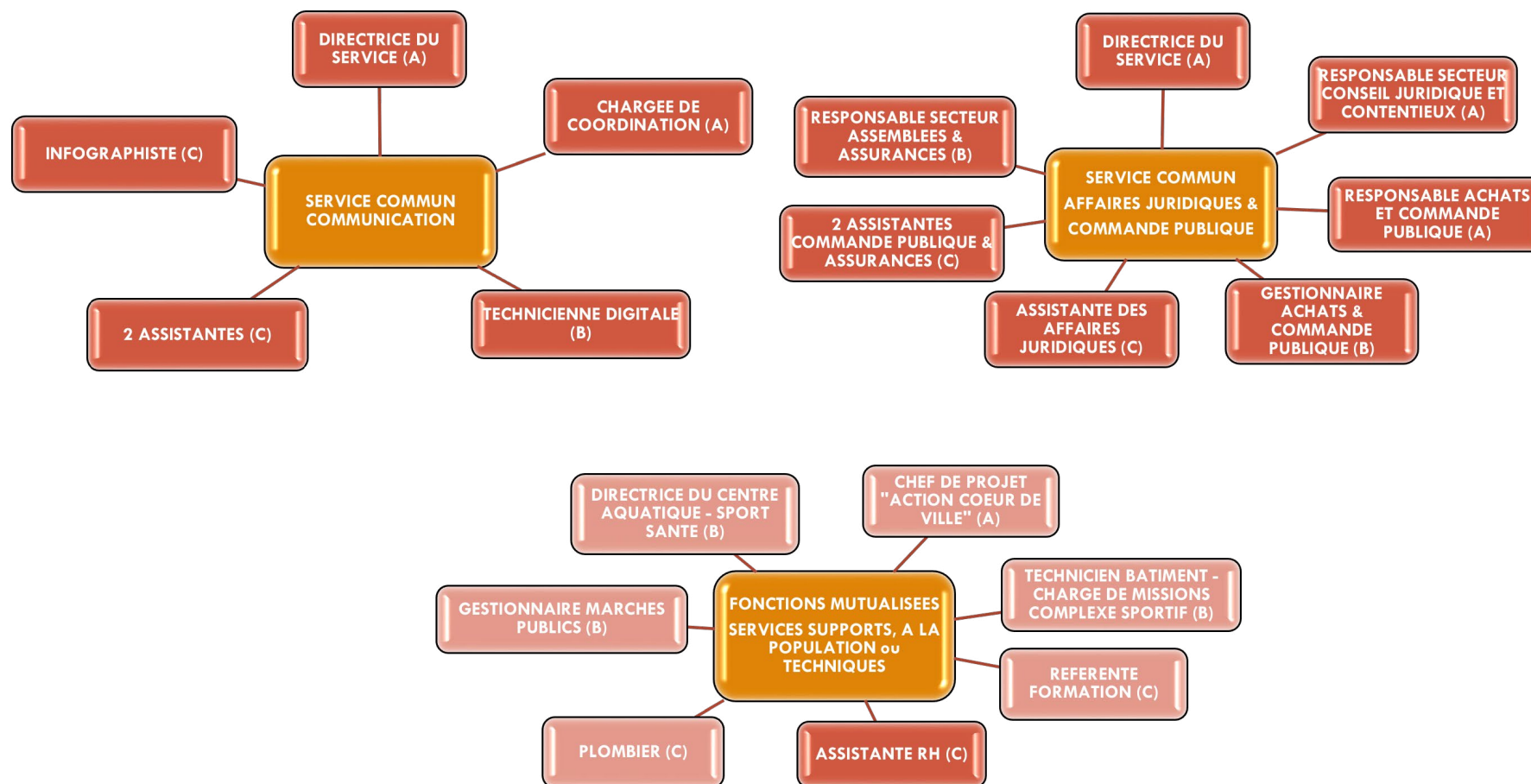
Les directeurs généraux occupent leurs fonctions réparties selon les quotités précisées ci-avant.

Par ailleurs, certaines missions, notamment liées aux Services Supports - Affaires juridiques, Communication et Ressources Humaines - ont, elles aussi, été mutualisées entre les deux établissements par le biais de mises à disposition entre la Ville et la Communauté.

2 autres phases sont d'ores et déjà programmées :

- Dès le 1^{er} janvier 2022, la **2nde phase de mutualisation** concerne certains **services Supports** avec la création de **services communs gérés par la communauté de communes** : les **Affaires Juridiques** et la **Communication** ; des fonctions sont aussi mises à disposition de la Communauté mais restent gérées par la Ville. A terme, les services supports « Ressources Humaines », « Finances » et « Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information » seront amenés à être mutualisés.

Au 1^{er} janvier 2022 la liste des fonctions et services communs autres que la direction générale est arrêtée de la manière suivante :



- 19 agents de la communauté de communes sont mutualisés avec la Ville : 10 de catégorie A, 3 de catégorie B, 7 de catégorie C.
- 6 agents de la Ville sont mutualisés avec la communauté de communes : 1 de catégorie A, 3 de catégorie B, 2 de catégorie C.

- Dans une 3^{ème} phase, n'étant pas encore programmée dans le temps, ce sont les équipements « sportifs & culturels » à rayonnement communautaire ainsi que leur personnel qui sont voués à être transférés à la Communauté.

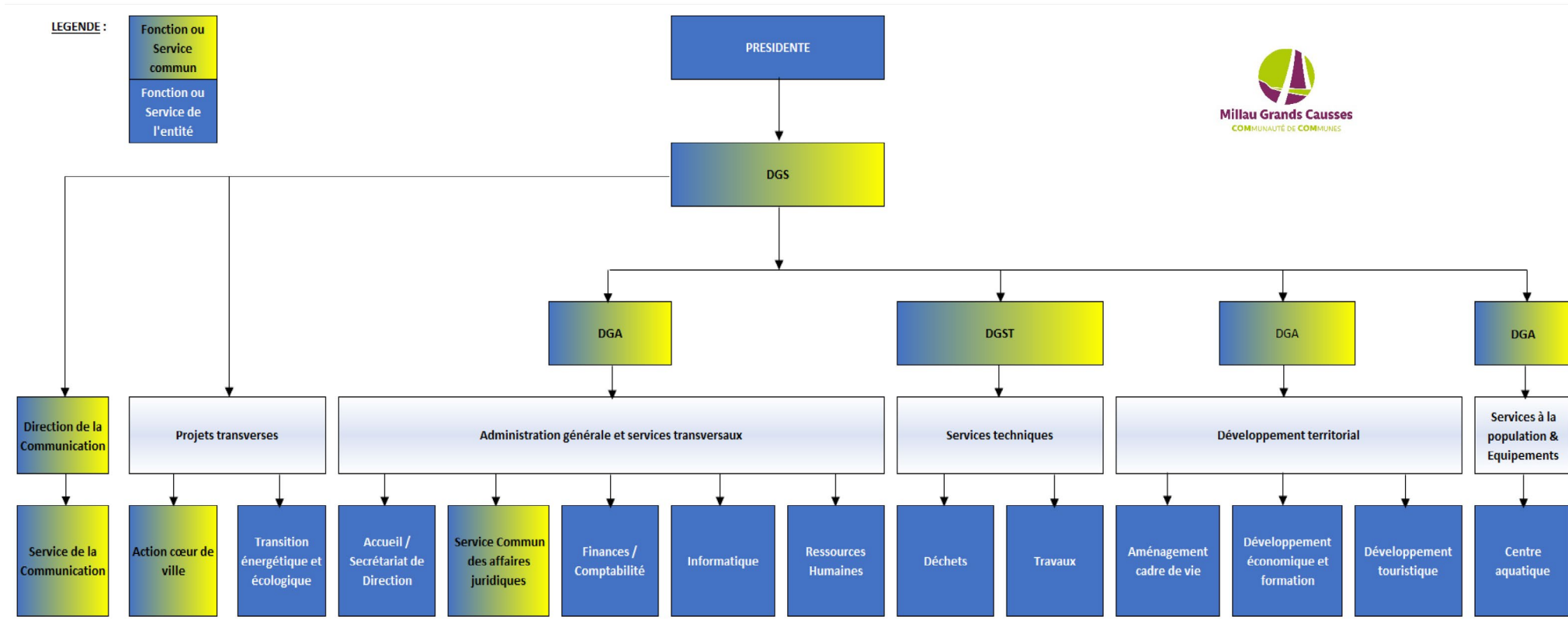
L'ensemble de ces mutualisations implique une conduite structurée du changement. L'accompagnement des agents face à toutes ces évolutions exige particulièrement une formation adaptée et à double entrée :

- Une 1^{ère} par celle des cadres pour le rôle crucial managérial qui leur est dévolu dans la conduite du changement,
- Une 2^{nde} pour accompagner les agents afin qu'ils soient partie prenante face à ces changements ; mais aussi pour qu'ils deviennent acteur de leur parcours professionnel, tout en acquérant les outils pour prendre le recul nécessaire sur leur positionnement.

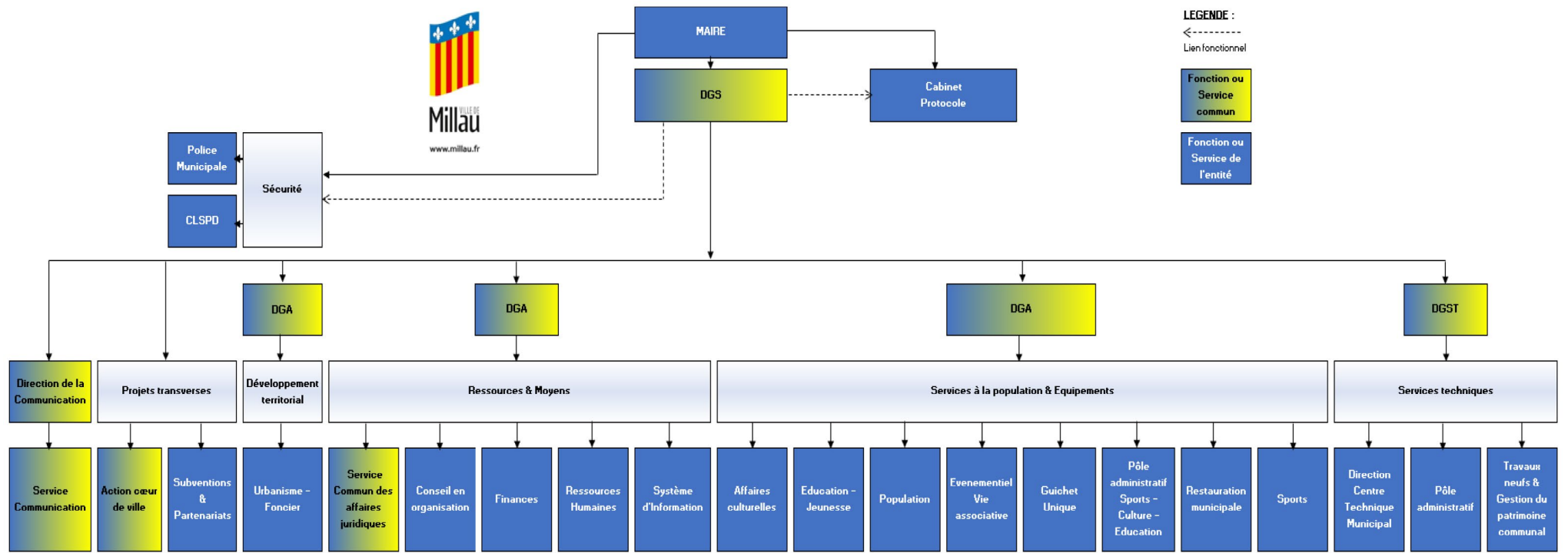
En tout état de cause, la formation doit donner les clés aux managers et aux services pour opérer les transitions, quelles qu'elles soient. Au-delà de ces phases enclenchées entre la Ville et la communauté de communes, il y aura dans le courant de l'année 2022 et au plus tard au début 2023, une mutualisation de la référente formation entre la Ville et son CCAS à des fins de réalisation du volet du plan de formation de l'EPCA.

ORGANIGRAMMES SIMPLIFIES DES DEUX ENTITES

COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES



VILLE DE MILLAU



CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES HUMAINES

Les données et analyses suivantes sont extraites des projections établies au 01/01/2022.

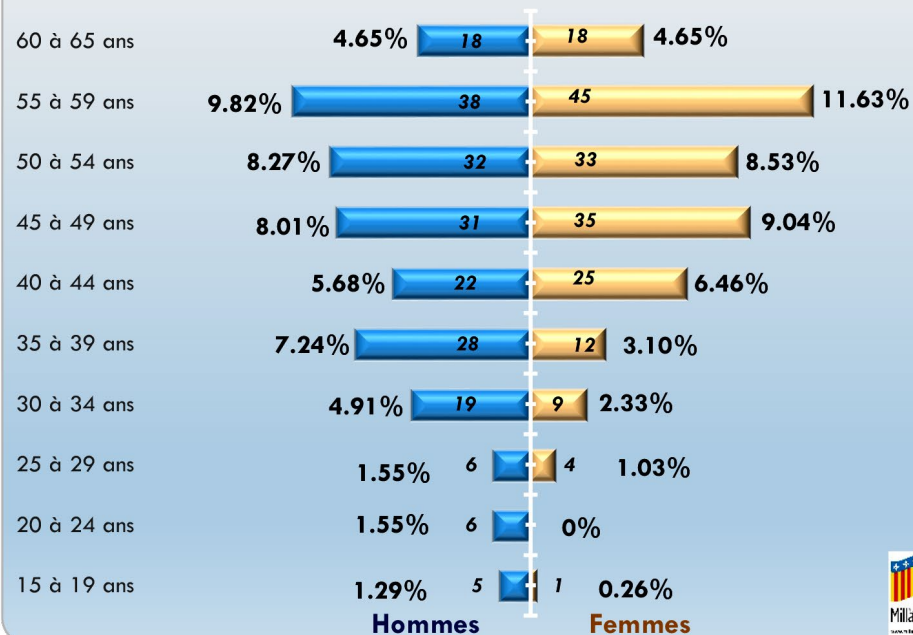
PYRAMIDES DES AGES

VILLE DE MILLAU

387 agents, tous statuts confondus

205 hommes soit 52.97 % & 182 femmes soit 47.03 %

Pyramide des âges

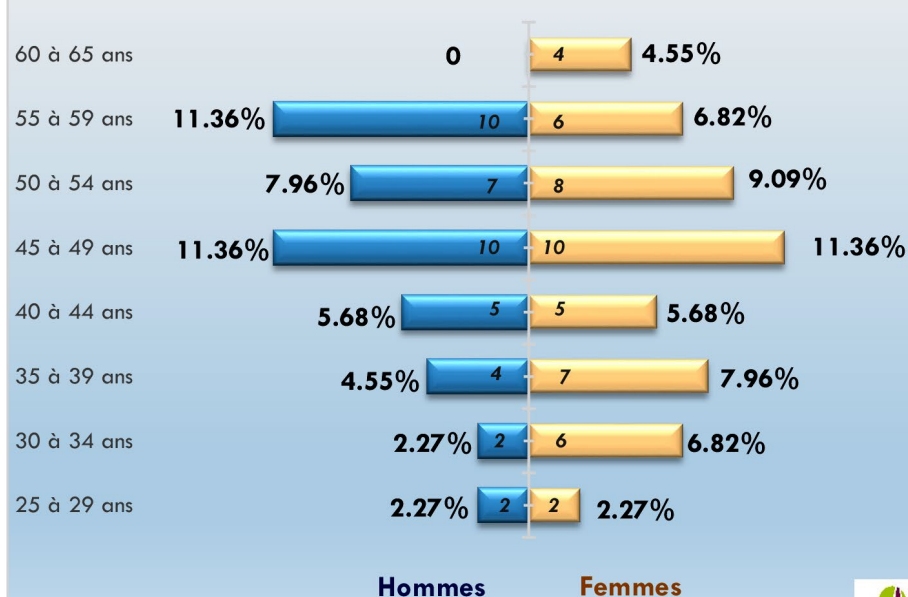


COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

88 agents, tous statuts confondus

40 hommes soit 45.45 % & 48 femmes soit 54.55 %

Pyramide des âges



La moyenne d'âge est de 47,60 ans à la Ville et de 46,5 ans à la Communauté de communes.

Les deux pyramides des âges, au profil inversé, dénotent une population vieillissante au regard de la forte concentration de personnel dans les tranches d'âge supérieures ; en effet, près de 48% des effectifs de la Ville auront au moins 50 ans en 2022, près de 40% à la Communauté. Elles augurent ainsi de nombreux départs à la retraite d'ici à 2029, soit près de 31% pour la ville (184 agents) et 23% pour l'EPCI (35 agents).

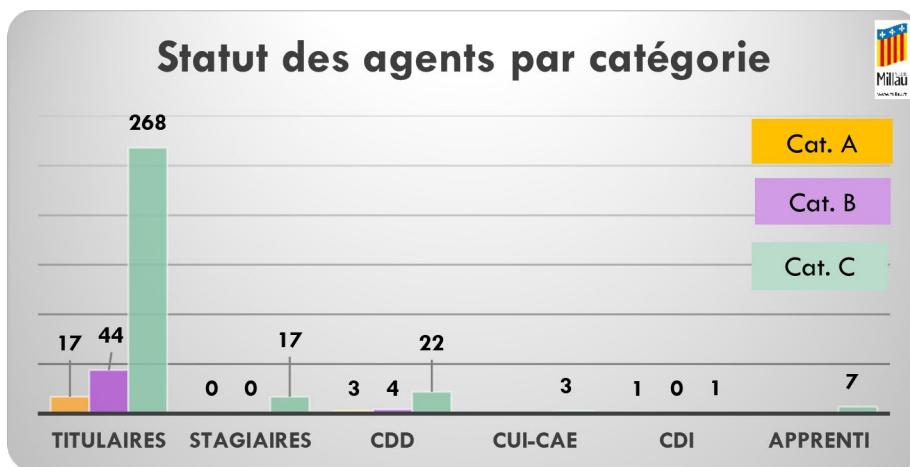
L'égalité Femmes-Hommes n'est pas atteinte ni dans l'une ni dans l'autre des 2 structures représentées. Toutefois, l'écart est moindre à la ville, avec 6 points de moins dans la représentativité des femmes par rapport aux hommes ; alors qu'à la Communauté la représentativité des femmes est supérieure de 9 points par rapport à celle des hommes.

Deux tranches d'âge sont inexistantes à la Communauté, celles des 15 à 19 ans et des 20 à 24 ans ; ce qui peut s'expliquer par l'absence complète d'apprenti dans l'EPCI, alors que dans le même créneau, la Ville comptabilise 7 apprentis et des jeunes titulaires issus majoritairement de ce mode de formation professionnelle.

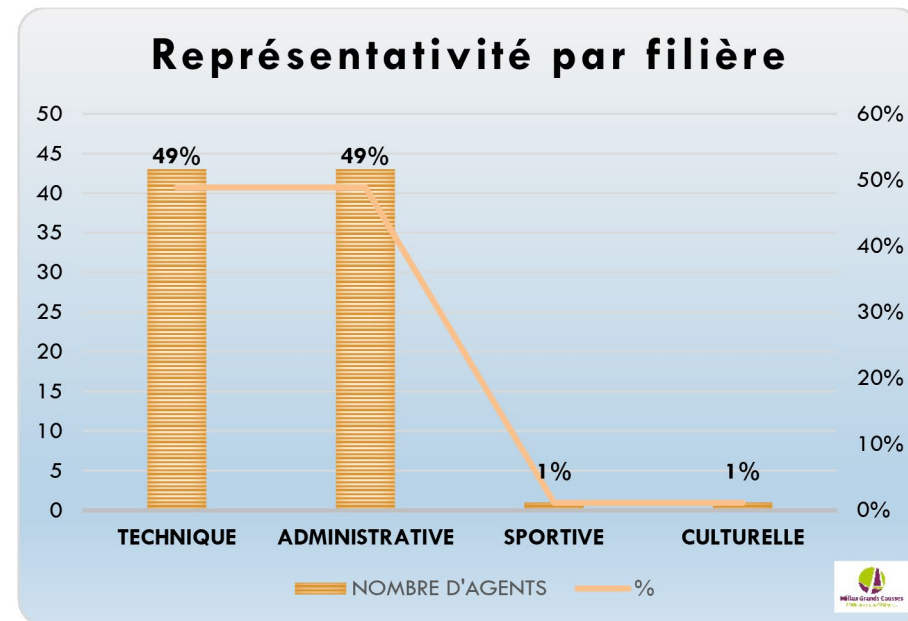
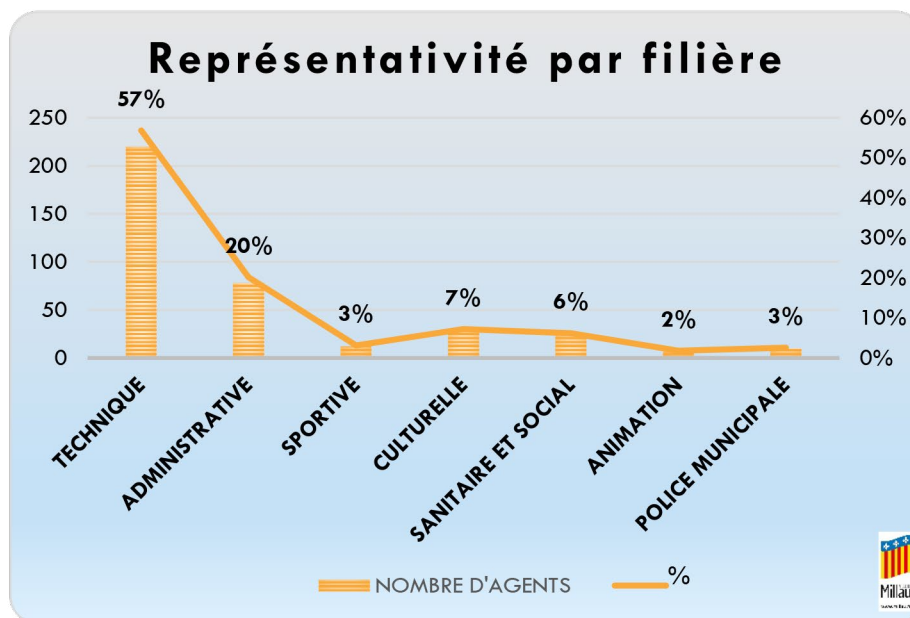
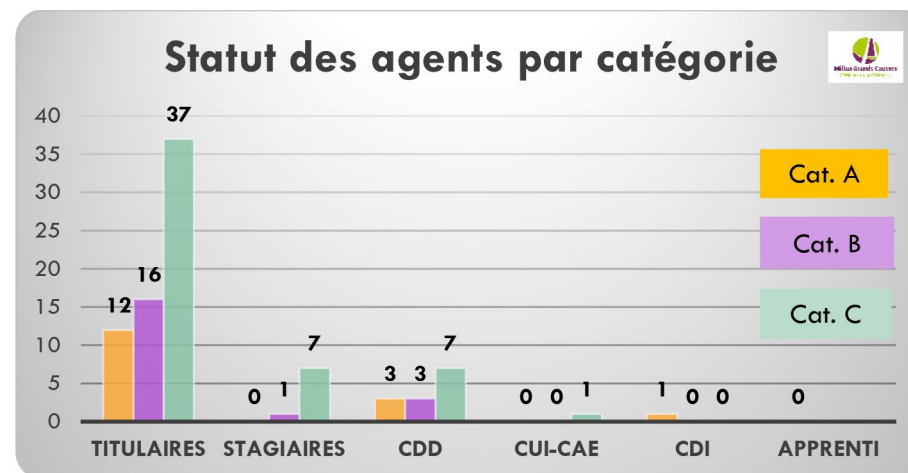
Au-delà de toute discrimination sexuelle, le rapport égalité Femmes-Hommes, fourni par la Ville au printemps 2021, préconise notamment de tendre vers l'exemplarité en tant qu'employeur. Il est donc attendu dans les prochains recrutements de faire tomber tous les stéréotypes de genre et d'encourager la mixité professionnelle dans ce processus. Par ailleurs, il est préconisé de casser les préconçus de genre dans le cadre de campagne de communication sur les métiers et les services. Cela ouvre ainsi plus largement aux futurs agents publics un panel de fonctions trop souvent cantonnées dans ces stéréotypes de genre.

REPARTITION PAR VARIABLES CATEGORIELLES

VILLE DE MILLAU

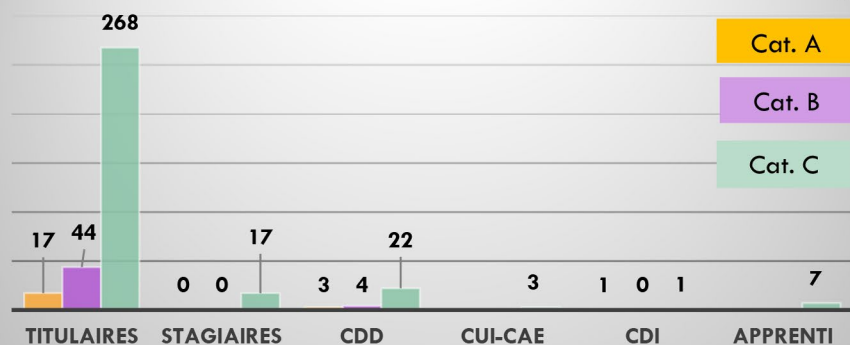


COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

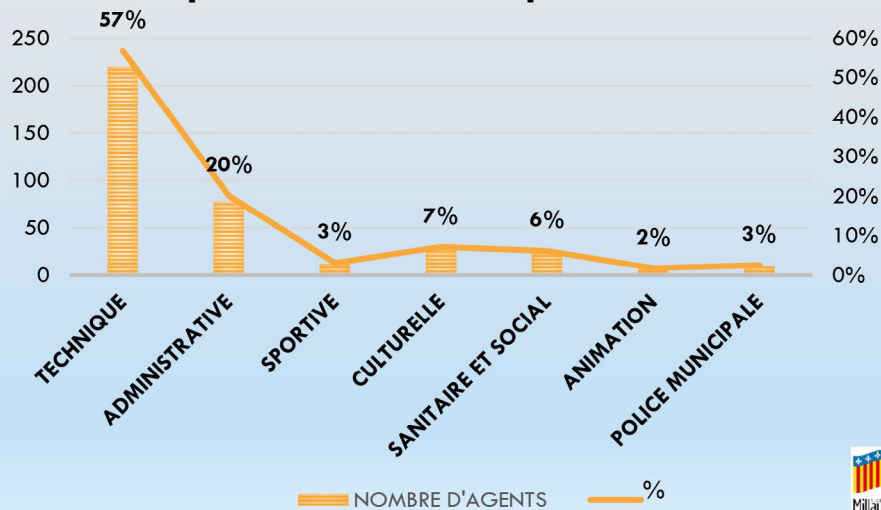


VILLE DE MILLAU

Statut des agents par catégorie

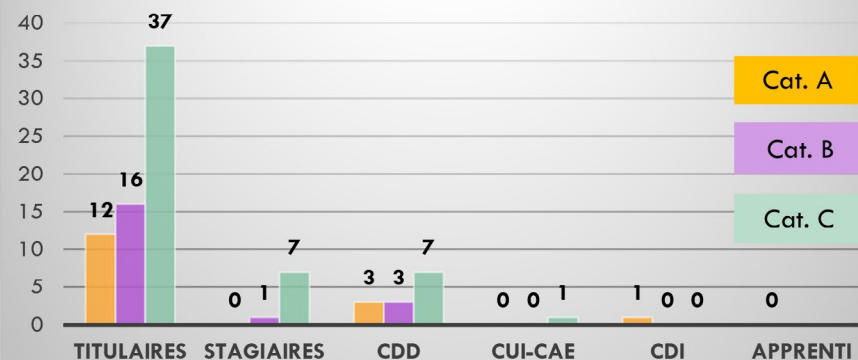


Représentativité par filière

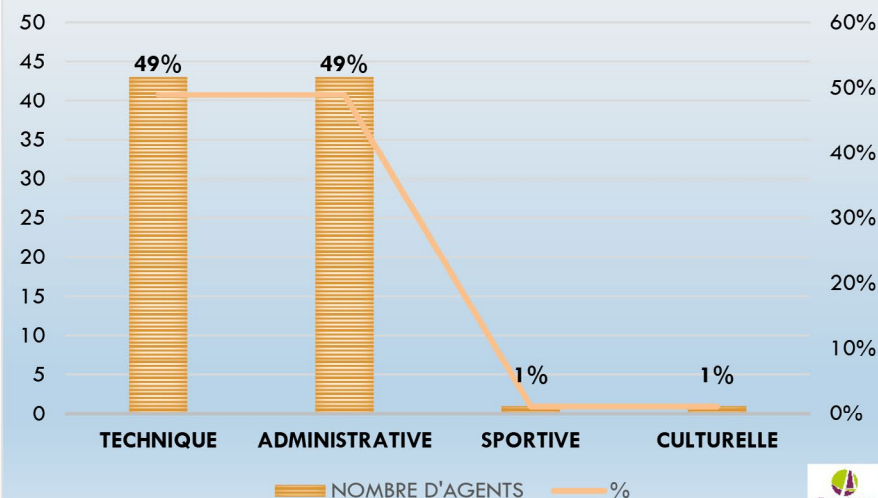


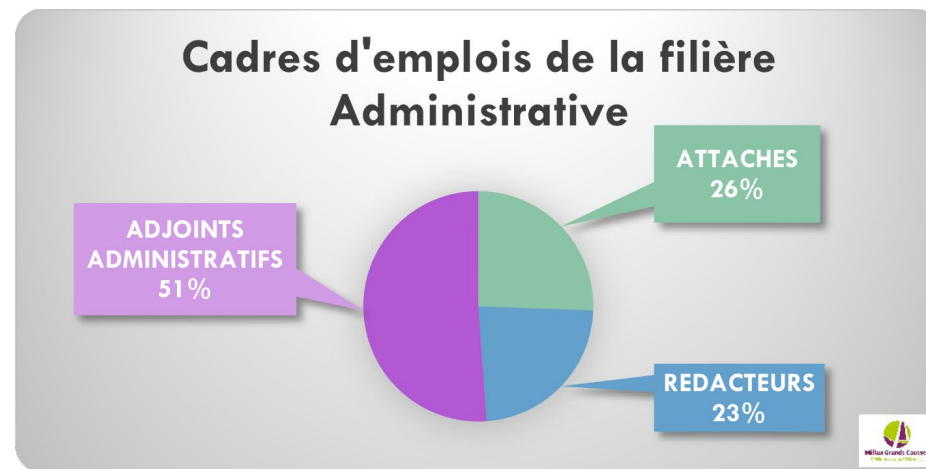
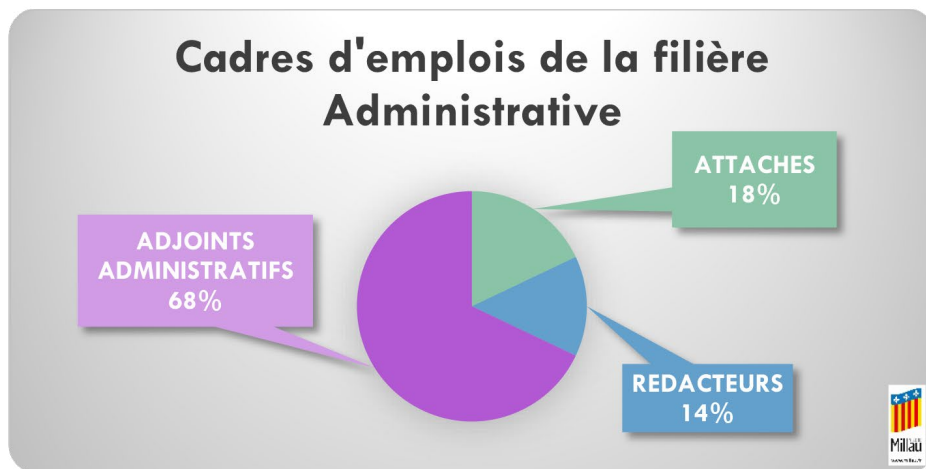
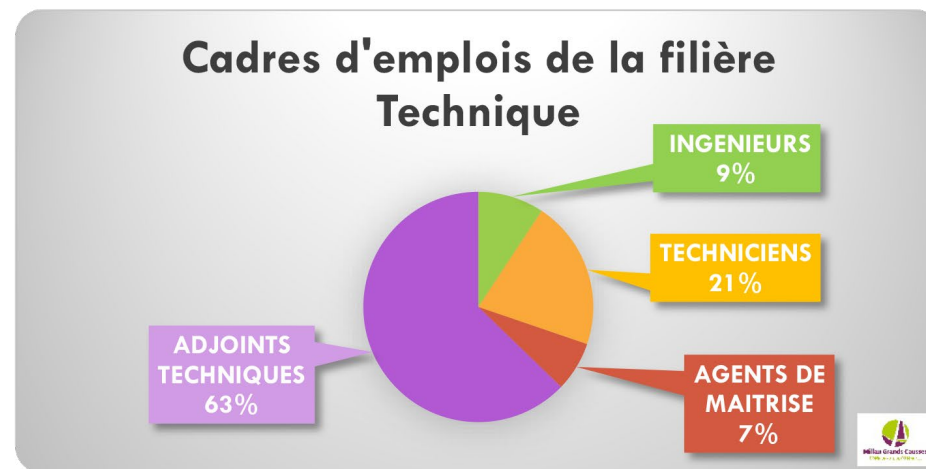
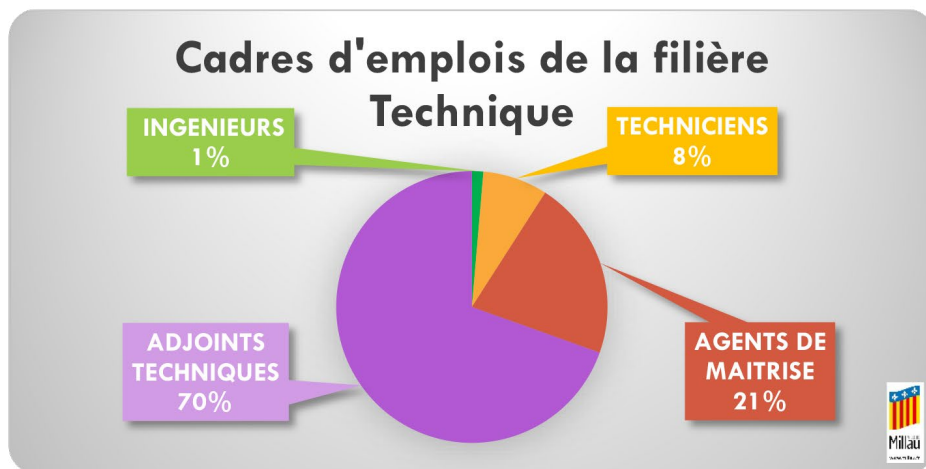
COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

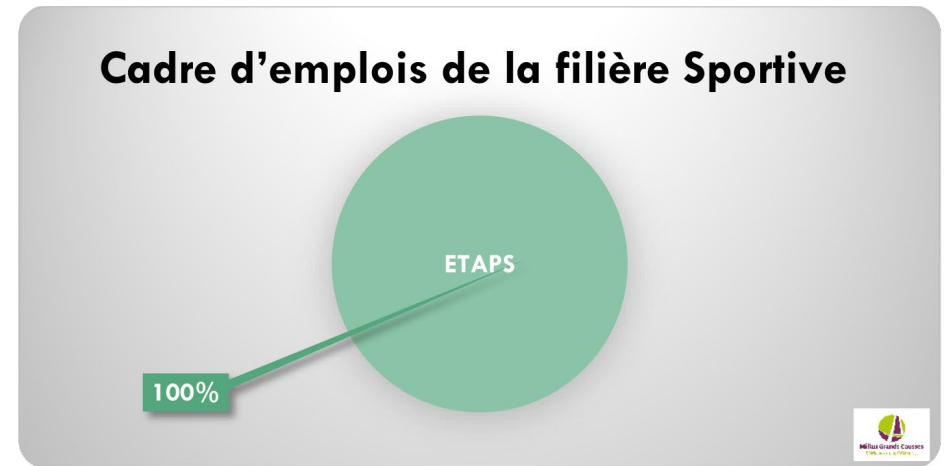
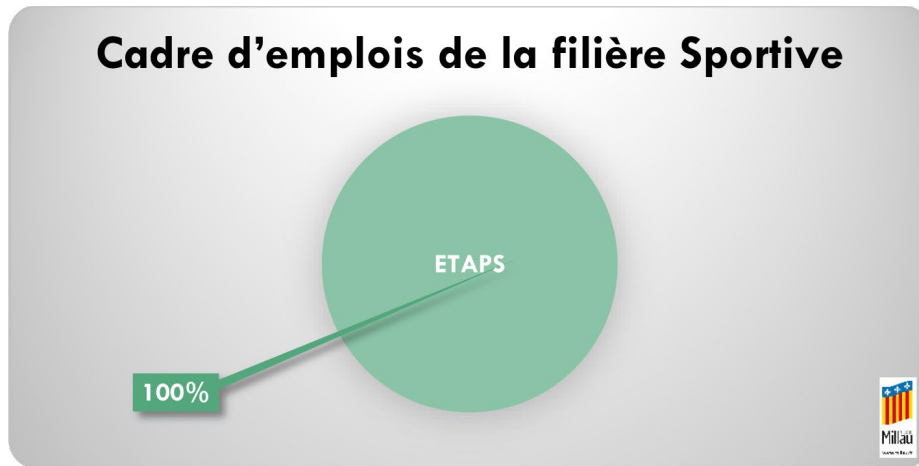
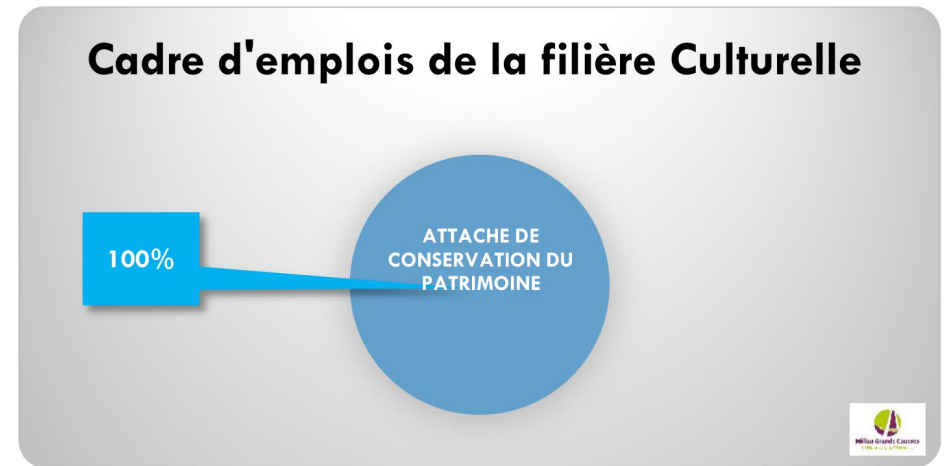
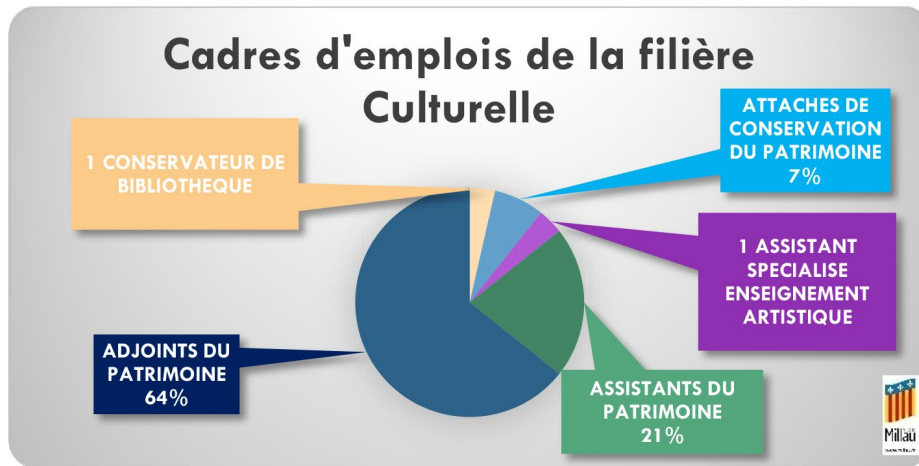
Statut des agents par catégorie



Représentativité par filière



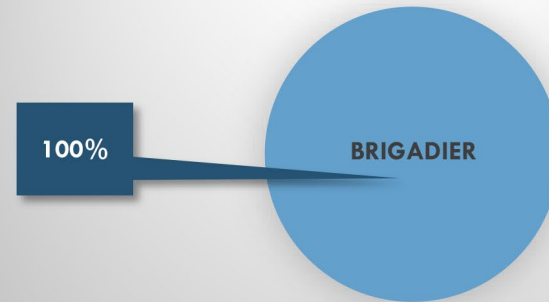




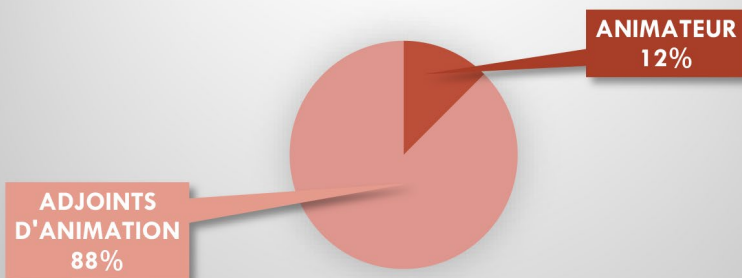
Cadres d'emplois de la filière Sanitaire et Social



Cadre d'emplois de la Filière de PM



Cadres d'emplois de la filière Animation



Les filières Sanitaire et social, Animation et de Police sont absentes à la Communauté de communes.

ANALYSE DES VARIABLES CATEGORIELLES

L'analyse des variables catégorielles présentées ci-avant pose un cadre dessinant l'environnement statutaire des ressources humaines des deux entités. Elle justifie certaines mesures ou actions qui seront prises tout au long du plan de formation tant pour la montée en compétences des agents territoriaux que pour leur développement. La mise en parallèle des données des deux entités donne un point de référence aux futures mutualisations et transferts à venir. Elle sert de repère dans un contexte social, économique, juridique et financier ouverts à de profondes mutations, qu'elles soient ou non inhérentes à la Fonction Publique Territoriale.

Comme toutes les communes de France, la ville de Millau bénéficie de la clause de compétence générale qui lui permet de régler par délibération toutes les affaires relevant de son niveau dès lors que l'intérêt de son territoire peut être invoqué. Ses principaux domaines d'intervention sont : l'état-civil, la protection de l'ordre public local, l'entretien des voies communales, l'urbanisme et la gestion des écoles. Afin de remplir les missions qui lui sont ainsi dévolues, la commune emploie des agents publics territoriaux relevant des différents cadres d'emploi et filières de la Fonction Publique Territoriale. La diversité de ces derniers est liée de manière intrinsèque aux compétences qui lui sont attribuées et dont elle doit faire preuve grâce à celles des agents qu'elle emploie. 7 filières sur les 8 que comptent la FPT sont présentes à la Ville, et par ordre de représentativité : la Technique, l'Administrative, la Culturelle, la Médico-sociale, la Sportive, la Police et l'Animation.

Quant à elle, la communauté de communes de Millau Grands Causses exerce les compétences obligatoires des EPCI liées au développement économique, aux gestions des déchets ménagers, des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Son champ de compétences est aussi étendu à l'aménagement de l'espace communautaire, à la création ou à l'aménagement et à l'entretien de voirie d'intérêt communautaire, à la politique et à l'action du logement social d'intérêt communautaire, au développement et à l'aménagement sportif de l'espace communautaire et d'ici le 1er janvier 2026, à l'eau et à l'assainissement.

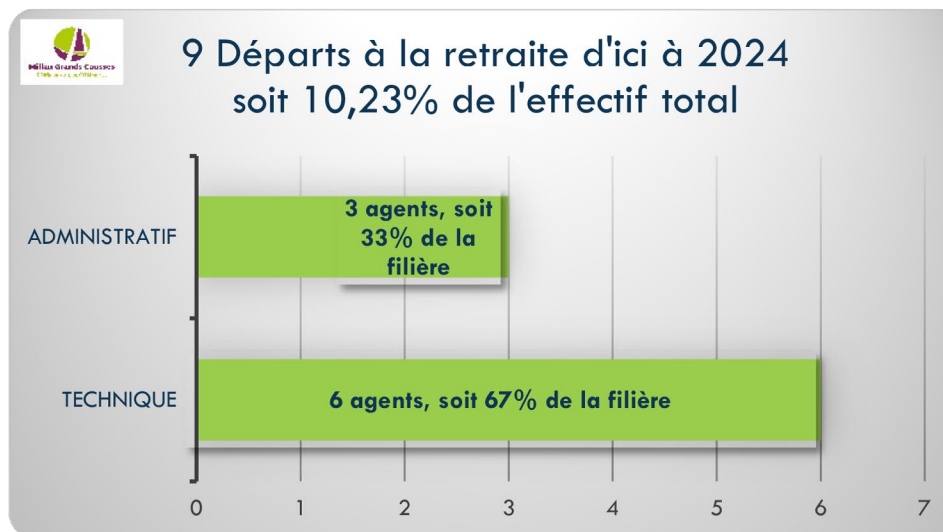
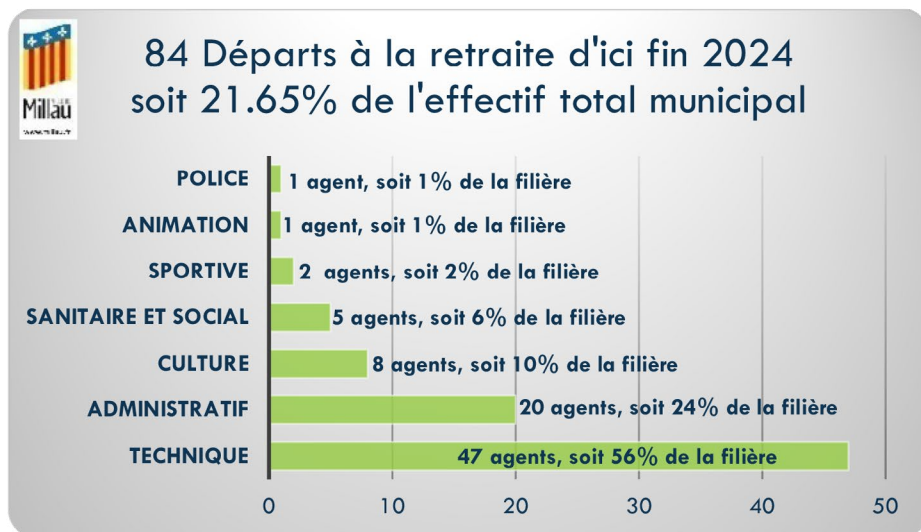
L'ensemble de ces compétences implique majoritairement des missions liées à de la gestion de projets ou à de l'opérationnalité technique, d'où la présence prépondérante des filières administrative et technique en son sein. A la marge, la très faible représentativité des filières sportive et culturelle est liée à l'équipement sportif récemment transféré à l'EPCI (centre aquatique) ainsi qu'au statut d'un des membres de la direction générale (attaché de conservation du patrimoine).

Ainsi, la gestion de projets implique une présence plus importante de cadres de catégorie A & B à la communauté. En effet, la ville de Millau en comptabilise 18% quand l'EPCI en a plus du double avec 41%.

Côté « employeur », les deux entités ont presque le même taux de fonctionnaires titulaires ou stagiaires : 89% à la Ville et 83% à l'EPCI. En revanche, le recours aux contractuels est nettement plus élevé à la Communauté de communes, avec 17%, qu'à la Ville, avec près de 11%. La spécificité des chargés de missions fortement sollicités par l'EPCI pour remplir des contrats de projets donne partiellement une explication à ce phénomène.

En complément des pyramides des âges brossant d'ores et déjà la répartition femmes-hommes au sein des deux entités, la répartition sexuée par catégorie apporte des précisions sur leur structuration. En effet, elles présentent quasiment le même pourcentage de représentativité femmes-hommes au niveau des catégories A ($\pm 65\%$ de femmes/ $\pm 35\%$ d'hommes) et C (46% de femmes et 52% d'hommes). En revanche, la proportion des catégories B est complètement différente entre la commune, avec 44% de femmes/56% d'hommes et l'EPCI, avec 70% de femmes/30% d'hommes. La conclusion d'observer une vigilance sur les prochains recrutements peut être avancée et confirmerait l'axe défini par le rapport égalité femmes-hommes de la Ville autant pour elle que pour l'EPCI.

D'ici la fin du plan de formation, en 2024, les **départs à la retraite** représentent :



Ces données permettent d'apporter des précisions importantes à la GPEEC car elles identifient les filières les plus touchées sur les 3 prochaines années, là où le renouvellement des compétences sera nécessaire tant par l'approche des recrutements que de la formation.

BILANS DE LA FORMATION 2020 - 2021

Les données recueillies de la Ville et de la Communauté de communes quant à la formation ne relèvent pas du même niveau de suivi, tant par la taille des deux entités, du traitement de ces données que par les moyens dédiés au sein de chacun de leur service RH. Aussi, les bilans à suivre n'ont pas le même degré de détails pour l'une et l'autre des deux entités. Toutefois, la mutualisation de la Référente Formation permettra à terme, d'élaborer des bilans identiques avec autant de données et de précisions à analyser pour la commune que pour l'EPCI.

VILLE DE MILLAU

Si 2019 fût une année marquante au niveau de la formation en général pour la collectivité, tant par le nombre d'agents ayant effectué une action de formation que par le nombre de journées de formation cumulées, 2020, malgré un départ sur la même tendance, a fortement été impactée par la crise sanitaire liée à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Toutefois, les données annuelles 2020, et puis 2021, malgré une baisse globale résultant directement de ce contexte sanitaire, peuvent être nuancées. En effet, entre autres mobilisations, des changements de modalités de réalisation de la formation ont émergé et se sont considérablement développés durant l'année ; parmi elles, les sessions organisées à distance ont bénéficié d'un fort développement.

A partir des données extraites du suivi du plan de formation pluriannuel 2020-2021, la synthèse suivante permet d'être établie et analysée ; toutefois, à l'heure de la rédaction de ce plan de formation, les données 2021 n'ont pas toutes encore été réunies et ne font donc pas l'objet des éléments de comparaison et de cette analyse.

Nombre d'agents ayant réalisé au moins une action de formation

2020	2019	Evolution N-1	Statut des agents formés
190	276	-31%	Fonctionnaires (titulaires ou stagiaires)
1	8	-87.5%	Contractuels sur Emploi Permanent (CEP)
1	2	-50%	Contractuels sur Emploi Non Permanent (CENP)
7	9	-22.2%	Contractuels de droit privé (CDP) 2020 : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou Unique d'Insertion (1 agent) ; Apprenti (5 personnes)
199	295	-32.5%	Total

236 agents ont effectué au moins une demande de formation ; 199 d'entre elles ont pu être réalisées.

Considérant un effectif global (toutes catégories confondues) de **386 agents** au 31/12/2020 (/402 en 2019, soit une baisse de près de 4 points) pour 177 femmes (/188 en 2019) et 209 hommes (/214 en 2019), les données suivantes sont établies :

51.55 % des agents de la collectivité ont au moins réalisé une action de formation (73.38% en 2019), dont :

✓ **60,80 %** sont des **hommes** (4.96% cat. A, 10.74% cat. B, 78.51% cat. C, 5.79% HC)

55,89 % des hommes de la collectivité partent en formation (121/209),

✓ **39.20 %** sont des **femmes** (10.26% cat. A, 15.38% cat. B, 73.08% cat. C, 1.28% HC)

44,06 % des femmes de la collectivité partent en formation (78/177),

&

✓ **7,04 %** sont des agents de **catégorie A** (42.86% d'hommes ; 57.14% de femmes)

58,33 % des agents de catégorie A de la collectivité partent en formation (14/24),

✓ **78,38 %** de **catégorie C** (62.5% d'hommes ; 37.5% de femmes)
49.67 % des agents de catégorie C de la collectivité partent en formation (152/306),

✓ **12,56 %** de **catégorie B** (52% d'hommes ; 48% de femmes)

53.19 % des agents de catégorie B de la collectivité partent en formation (25/47),

✓ **4,02 % d'emplois hors catégorie** (87.5% d'hommes ; 12.5% de femmes)
100 % des agents hors catégorie de la collectivité partent en formation

Les agents appartiennent aux **filières** suivantes :

✓ **Technique 60,30 %** contre 51.95% en 2019 ; Proportion 2020 : 79.17% d'hommes, 20.83% de femmes

✓ **Administrative 18,59 %** contre 25.55% en 2019 ; Proportion 2020 : 18.92% d'hommes, 81.08% de femmes

✓ **Culturelle 7,04 %** contre 6.85% en 2019 ; Proportion 2020 : 14.29% d'hommes, 85.71% de femmes

✓ **Police Municipale 5,03 %** contre 3.85% en 2019 ; Proportion 2020 : 100% d'hommes

✓ **Sportive 4,52 %** contre 4.15% en 2019 ; Proportion 2020 : 66.66% d'hommes, 33.33% de femmes

✓ **Sociale 3,02 %** contre 5.85% en 2019 ; Proportion 2020 : 100% de femmes

✓ **Animation 1,51 %** contre 1.80% en 2019 ; Proportion 2020 : 66.66% d'hommes, 33.33% de femmes

Le profil type d'un agent partant en formation pour la collectivité est : **Un Homme, de Catégorie C, Titulaire de la FPT (ou stagiaire) de la Filière Technique.**

Répartition des journées de formation par types d'agents

	2020	2019	Evolution N-1	
Journées de formation réalisées	794	1338	-40.66%	Dont 427 heures au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) soit 71 journées de 6h en moyenne *
<i>Agents titulaires ou stagiaires</i>	<i>614</i>	<i>1120</i>	<i>-45.18%</i>	<i>Dont 71 journées au titre du CPF</i>
<i>Contractuels sur Emploi Permanent</i>	<i>1</i>	<i>26</i>	<i>-96.15%</i>	<i>Aucune journée au titre du CPF</i>
<i>Contractuels sur Emploi Non Permanent et Contractuels de droit privé (CDP)</i>	<i>179</i>	<i>192</i>	<i>-6.17 %</i>	<i>Aucune journée au titre du CPF ; 92,18% concerne la formation initiale des apprentis</i>

* 71 journées effectuées au titre des Comptes Personnels de Formation de 13 agents dont 44 journées au titre de préparation aux concours et examens de la FPT, 27 journées au titre de formations diplômantes.

Répartition des journées de formation par catégorie d'agents

Journées de Formation réalisées			Catégorie	Dont au titre du CPF
2020	2019	Evolution n-1		
58.5	56	4,46%	A	1
99	189	-47,62%	B	33
457	901	-49,27%	C	37
14	14	0	Collaborateurs de cabinet	0
1	13	-92,31%	Bénéficiaire(s) d'un CUI-CAE	0
164.5	165	-0,30%	Apprentissage – Contrats en alternance	0
794	1338	-40,66%	TOTAL	71 (Dont 44 journées au titre de Préparations aux concours et examens de la FPT)

Répartition des journées de formation par type de formation

Journées de formation réalisées			Type de formation
2020	2019	Evolution N-1	
44	31	41,94%	Préparation aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale (la totalité au titre des CPF des agents concernés)
164	155	5,81%	Formations d'Intégration (dont 12 FIC et 1 FIA Gardien de Police Municipale pour 104 journées)
139	355	-60,85%	Formations de Perfectionnement (25 journées au titre des CPF des agents concernés)
33	7	371,43%	Formations personnelles (Dont 27 journées de formations diplômantes, au titre du CFP des 2 agents concernés)
164	165	0,61%	Formations Initiales (Contrat d'Apprentissage ou d'Alternance)
250	625	-60,00%	Formations de Professionnalisation*
794	1338	-40,66%	TOTAL

* Détail des formations de professionnalisation :

Journées de formation de professionnalisation			
2020	2019	Evolution N-1	Type de formation
2	41	-95,12%	Au 1 ^{er} emploi de catégorie C
6	4	50,00%	Au 1 ^{er} emploi de catégorie B
2	18	-88,89%	De prise de poste à responsabilités
240	562	-57,30%	Tout au long de la carrière
250	625	-60,00%	TOTAL

La constance du nombre de journées de formation des catégories A et de préparation aux concours et examens s'explique notamment par la participation des personnes concernées à de nombreux webinaires (sessions à distance, d'1h / 1h30, suivies par un grand nombre de stagiaires) ou classes virtuelles (pouvant aller jusqu'à plusieurs sessions de 2 à 3h en moyenne, réparties sur plusieurs semaines, en accès limité) qu'elles ont pu suivre durant la crise sanitaire. L'augmentation du nombre d'apprentis en 2020, 100% par rapport à 2019, permet de ne subir qu'une légère baisse du nombre de journées de formations initiales, malgré l'annulation d'une majeure partie des cours théoriques programmés.

Le maintien des formations statutaires d'intégration dans la FPT priorités par le CNFPT a permis d'assurer les obligations en la matière pour 13 agents nommés stagiaires.

La forte amplitude du nombre de journées de formation personnelle est justifiée par la teneur des deux dossiers acceptés au titre des Comptes Personnels de Formation des agents concernés, ces derniers ayant une formation qualifiante à la clé. Le temps de leur formation a été étalé en raison de la crise sanitaire mais a permis la réalisation complète de leurs projets respectifs.

Dès la fin du confinement et la réorganisation des formations au regard du respect des préconisations sanitaires, les agents ayant eu notamment à remplir leurs obligations statutaires de formation ont été mobilisés pour se réinscrire et suivre à nouveau des formations. Malgré leur motivation, le CNFPT ayant instauré des quotas bien plus drastiques, a prononcé bon nombre de refus.

Actions de formation

En 2020, **465 actions de formation** ont été demandées représentant au total 951 journées. En 2019 : 758 demandes/1619 journées, ce qui représente une baisse de 38,65% en nombre de demandes et 41,26% en nombre de journée.

308 actions de formation (/636 en 2019) ont été réalisées pour un total de **199 agents** (/295 en 2019) **et 794 journées** (/1338 en 2019) ; ce qui représente **1,55** action de formation en moyenne par agent (/2,15 en 2019).

157 actions (/122 en 2019) ont été refusées, tous motifs confondus (voir tableau ci-après) pour un total de 331 journées (non effectuées). Le **taux de réalisation** de l'action de formation est de **66.24%** (/83.91 % en 2019).

Thématiques de formation/Répartition des journées de formation par axes et compétences ciblées

Axes	2020 en journée	Compétences ou connaissances ciblées
ENVIRONNEMENT TERRITORIAL : CADRES REGLEMENTAIRE et JURIDIQUE, ADMINISTRATIF, FINANCIER ET RH	187	Finances publiques (opérations spécifiques, fondamentaux), ressources humaines (LDG, animation de réunions...), formations d'intégration, fondamentaux de la FPT, sens de l'action publique...
MANAGEMENT	123	Planification et organisation du travail (conseiller en organisation), conduite de projet, les personnels évaluateurs, etc.
BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE – NUMERIQUE	98	Bureautique et numérique (de niveau I, II et III), logicielle (GMA Consulting, CIRIL) etc.
PREVENTION HYGIENE & SECURITE	70,5	Conditions de sécurité au travail (usage du carburant 2 temps, travaux en hauteur), Gestes qui sauvent (animation de séquence et réactualisation), hygiène alimentaire (HACCP), travail en équipe
PREPARATIONS CONCOURS ET EXAMENS DE LA FPT	45	Préparation aux concours et examens de la FPT ; autres examens et/ou certifications
SPECIFIQUE METIERS DE LA « POLICE MUNICIPALE »	32	Formations Préalables à l'Armement, Formations d'Entraînement à l'Armement
SPECIFIQUES METIERS « TECHNIQUES »	17	Espaces verts (nature en ville, élagage), métiers du bâtiment (plomberie, maçonnerie)
ACCUEIL – COMMUNICATION	15	Modalités d'accueil de publics spécifiques : à l'école (en situation de handicap, en situation de médiation, d'animation...), en médiathèque, en collectivité territoriale, etc.
LUTTE CONTRE L'ILLETRISME / SAVOIRS DE BASE	10.5	Ateliers des savoirs et des compétences
SPECIFIQUES METIERS DU « SPORT »	6	Maintenance des équipements sportifs

Le Plan de Formation 2020-2021 fléchait 4 axes prioritaires :

- L'hygiène et la sécurité
- La bureautique et le numérique
- L'accueil
- Le management

Sur les 794 journées de formation réalisées en 2020, ces 4 axes ont cumulé près de 40% d'entre elles ; même s'il n'en faisait pas partie, l'axe concernant l'Environnement Territorial a représenté 24% des journées dispensées. Les formations rattachées à ce dernier concernent notamment les formations d'intégration à la Fonction Publique Territoriale, pour lesquelles nous avons vu la priorisation de leur organisation par le CNFPT en 2020 malgré la crise sanitaire, d'où l'importance de sa représentativité.

Organismes de formation

Organismes de formation	Journées de formation réalisées		Commentaires
	2020	2019	
CNFPT	507	848	Tous modes confondus (INTER, INTRA et UNION de collectivités)
COLLECTIVITE	67.5	241	Organisatrice d'INTRA ou UNION de collectivités
AUTRES ORGANISMES	219.5	249	Hors INTRA et UNION de collectivités Les organismes suivants sont communs aux 2 années, liés aux établissements d'Apprentissage.

En termes de représentativité :

- Le **CNFPT**, dont les INSET, INET et FUN MOOC du CNFPT, représente près de **63,85%** du nombre total des **journées** de formation cumulées (Inter, Intra et Union) pour 113 agents. La tendance est à la stabilité par rapport à 2019 où le taux était de 63,5 % malgré le nombre d'agents s'élevant à 236 personnes,
- Les **organismes de formation initiale**, malgré une baisse de 25% du nombre de journées de formation par rapport à 2019, totalisent **124 journées** sur 2020, soit **15.62%** du nombre total de journée (/12,4 % en 2019), pour les contrats en alternance/apprentissage de la collectivité, soit 5 personnes,
- De **nouveaux organismes** (IRFFO, Challenge Academia, Université Toulouse Capitole I, UFCV, etc.) sont devenus prestataires de formation en 2020 pour la collectivité et représente **27.64%** du nombre total des journées de formation cumulées.

Coûts de formation

Organismes de formation	2020	2019	Evolution	Par agent formé (Base 199 agents)	Par agent de la collectivité (Bases 386 agents)
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	63 367,00 €	76 565,00 €	-17,23 %	318,43 €	164,16 €
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2 602,00 €	3 290,00 €	-20,91 %	13,07 €	6,74 €
Autres organismes	17 848,00 €	34 621,00 €	-48,45 %	89,69 €	46,24 €
TOTAL COÛTS DE FORMATION	83 817,00 €	114 476,00 €	-26,80 %	421,19 €	217,14 €
Frais de déplacement à la charge de la collectivité (repas, hébergement, indemnités km, transport, parking, etc.)	3 839,00 €	3 980,00 €	-3,54 %	19,29 €	9,95 €
TOTAL GLOBAL	87 656,00 €	118 456,00 €	-26,00 %	440,48 €	227,09 €

Le coût de formation (toutes formations confondues et frais de déplacement inclus) représente :

- **440,48 € par agent formé** (/607,50 € en 2019) sur la base de 199 agents formés (/295 en 2019)
- **227,09 € par agent de la collectivité** (/294,50 € en 2019) sur la base de 386 agents présents au 31/12/2020 (/402 au 31/12/2019)
- **110,40 € par journée de formation** (/88,50 € en 2019)

Lors du précédent plan de formation, il avait été émis le besoin de mettre à disposition des agents de la collectivité une salle dédiée afin d'envisager une évolution positive dans la logistique de la formation. Cette pièce a été aménagée au Centre Technique Municipal ; elle est équipée de 5 postes informatiques avec casques et webcams. Elle permet d'accueillir bon nombre d'agents ayant à suivre des formations à distance lesquelles se sont fortement développées au vu du contexte sanitaire.

Certes, la crise a profondément bouleversé nos façons de communiquer, de collaborer, mais aussi de nous former. Entre télétravail et digitalisation, la formation à distance a pris de l'essor pour assurer la continuité pédagogique. 2 ans après le début de la pandémie et des premiers confinements, l'heure est au bilan sur une pratique qui s'affirme désormais comme durable dans le monde de la formation professionnelle. Le plan de formation confirmera les tendances actuelles et les perspectives d'évolution, notamment en termes d'usage et de formats.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

Nombre d'agents ayant réalisé au moins une action de formation

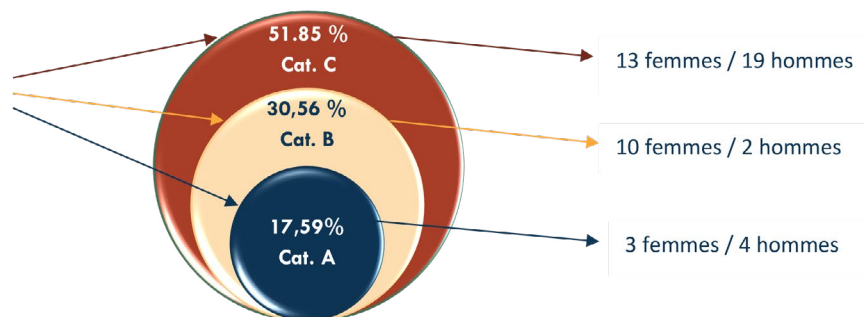
En 2021, **51 agents territoriaux** de l'EPCI ont **au moins effectué une demande de formation**, ce qui représente 141 demandes de formation enregistrées ; **108 d'entre elles ont pu être réalisées**, 33 ont été annulées ou refusées en raison essentiellement de la crise sanitaire.

Considérant un effectif global (toutes catégories confondues) de **84 agents** au 31/12/2021 pour 41 femmes et 43 hommes, les données suivantes sont établies :

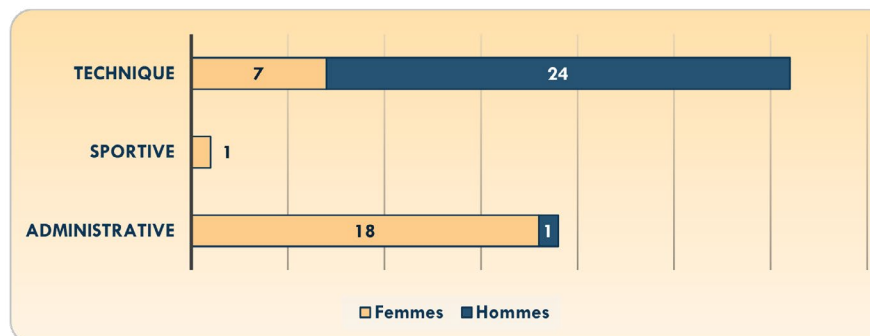
60.71% des agents de l'EPCI ont au moins réalisé une action de formation, dont :

- **50.98% sont des femmes** : 11.54% de cat. A, 38.46% de cat. B et 50.00% de cat. C
63.41 % des femmes de l'EPCI partent en formation
- **49.02% sont des hommes** : 16% de cat. A, 8% de cat. B, 76 % de cat. C
58.14 % de hommes de l'EPCI partent en formation

• **108 des actions réalisées** l'ont été par

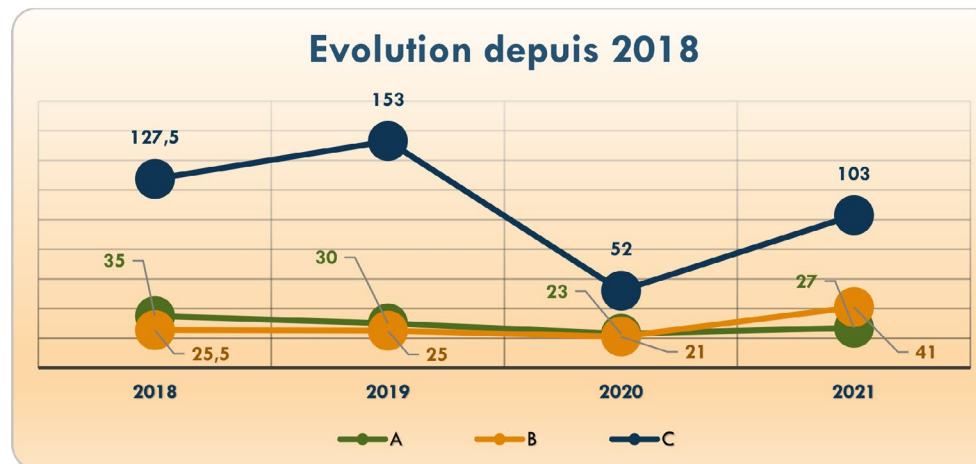
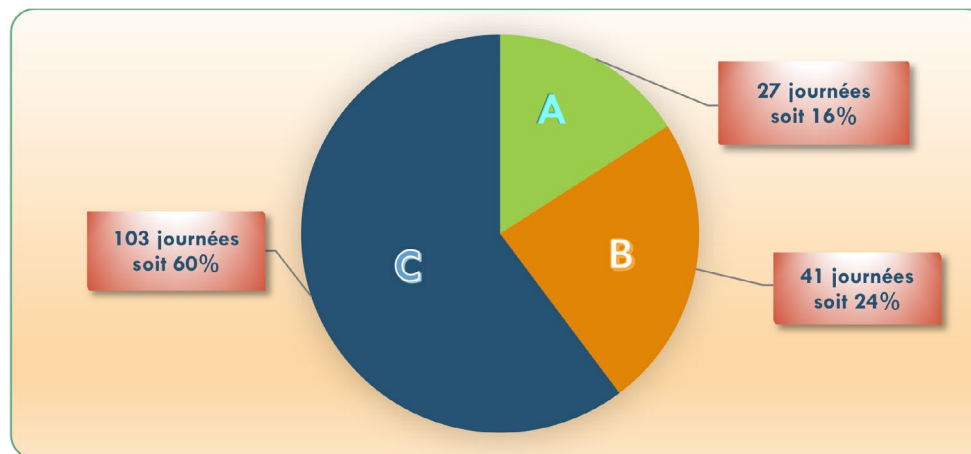


• Les agents formés dépendent des filières suivantes :



Nombre de journées de formation réalisées

Près de 171 journées ont été effectuées en 2021, soit 1025 heures de formation suivie ; la répartition par catégorie hiérarchique met en avant la large majorité des catégories C :



2019 marque un pic dans le nombre d'actions réalisées, 2021 malgré quelques mois de confinement relance les départs en formation. Les agents de catégorie C prédominent pour l'ensemble des 3 catégories et sur toute la période.

Répartition des journées de formation par axes, thématiques de formation et compétences ciblées

AXES	THEMATIQUES	COMPETENCES OU CONNAISSANCES CIBLEES	NOMBRE DE JOURNEES DE FORMATION
Prévention hygiène & sécurité	Prévention des risques professionnels et secourisme	Habilitations électriques, PSC1, SST, Gardien de déchèterie, CACES R490, CAEP MNS	59
Evolution professionnelle	Positionnement, méthodologie et entraînement aux épreuves	Préparation aux Concours de la FPT, L'essentiel sur la comptabilité et les finances publiques locales	26
Appui à la gouvernance, management et pilotage des ressources	Culture et animation managériale, Développement des capacités d'animation, de pédagogie et de tutorat, Elaboration et mise en œuvre des politiques publiques	Le management d'une équipe en télétravail, Les fondamentaux du tutorat à distance, Université de l'innovation publique territoriale 2021, Coffre-Fort électronique, la dématérialisation des bulletins de paie, La déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (FIPHFP)	17
Finances	Procédure budgétaire et comptable	Les bases des finances publiques locales, Formation maîtriser la matrice des coûts et la méthode Compta Coût, Projet de loi de finances 2022, Savoir lire et interpréter les comptes administratifs d'une association	17
Communication	Techniques de communication	Construire sa stratégie digitale et réussir sa présence sur les réseaux sociaux, Gérer et animer un site web via le CMS TYP03, Journal territorial, site web et réseaux sociaux : quelle articulation efficace ? Maîtriser le Community management et la conversation multicanale	13
Bureautique, Informatique et Numérique	Usages des outils bureautiques et logiciel de gestion	Excel : perfectionnement, logiciel de gestion du temps (Planification RH)	10
Ingénierie écologique	Prévention et gestion des déchets	La collecte des déchets en toute sécurité, e-rencontres déchèteries, Formation à l'extension des consignes de tri, formation échange autour de l'extension des consignes de tri, Webinaire sur la tarification incitative	9
Urbanisme & Foncier	Architecture, Construction, Réhabilitation, Hygiène et propreté des locaux, Droit des sols et information géographique	La mise en œuvre de la procédure immeuble menaçant ruine, Rencontres Territoriales de Midi-Pyrénées 2021, Le nettoyage des sols sportifs, Les techniques d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires, L'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme	8

Affaires juridiques	Modes de gestion et commande publique	Achat public : actualité réglementaire, Le nouveau CCAG Fournitures Courantes et Services, Le nouveau CCAG Marchés publics de prestations intellectuelles, Le nouveau CCAG travaux, L'exécution administrative et financière des marchés publics	8
Action foncière : habitat et politique de la ville	Habitat, logement	La lutte contre l'habitat indigne et insalubre, Le traitement des situations d'incurie dans le logement : mise en sécurité des personnes, Traitement de l'habitat indigne en copropriété	3
Développement Economique	Attractivité du territoire	RH attractivité	1

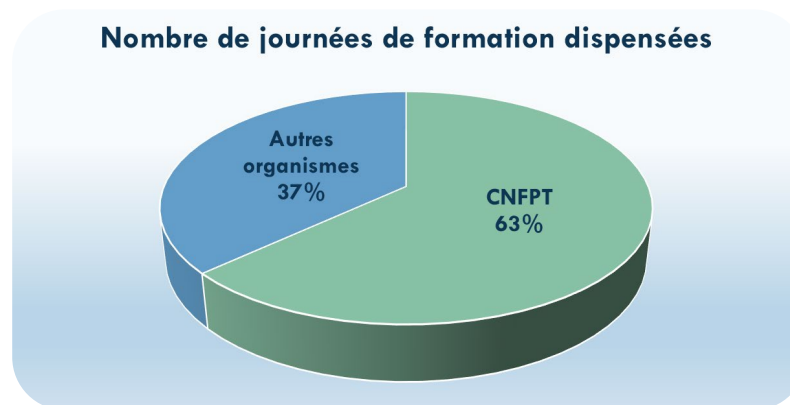
N'ayant pas de plan de formation de référence, le bilan inhérent à ces thématiques ne peut être effectué. Toutefois, on note que 34,50 % relèvent d'une obligation puisqu'elles sont des journées de formations liées à la Prévention, à l'Hygiène et à la Sécurité, hors formations statutaires. Près de 20% sont des formations en lien avec l'appui à la gouvernance, au management et au pilotage des ressources (RH et finances). Quelques 15% représentent les formations de préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale (100% des agents formés ont été reçus auxdits concours et nommés au 1er janvier 2022).

Actions de formation

En 2021, **141 demandes** ont été effectuées. **108 actions ont été réalisées** pour un total de **51 agents et 171 journées**. Cela représente **2,12 actions** de formation en moyenne **par agent formé**.

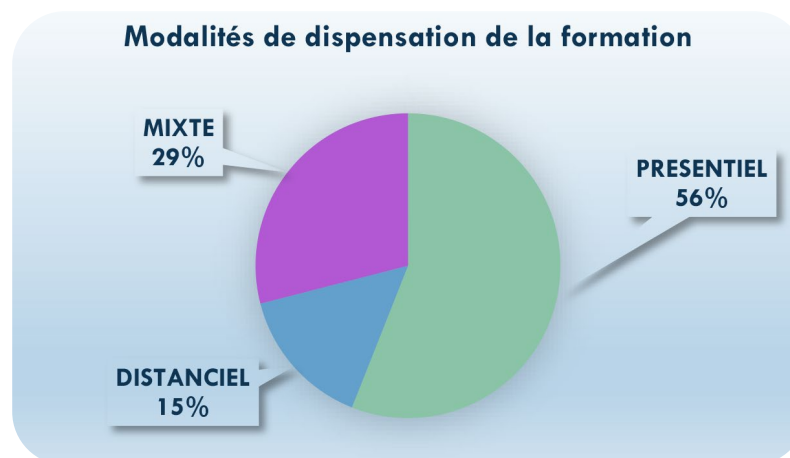
Le taux de réalisation est de 76,60% ; les 33 refus ou annulations enregistrés, 23,40 %, sont majoritairement dus à la crise sanitaire et orchestrés par l'organisme de formation n'ayant pas pu organiser dans de bonnes conditions l'accueil des participants.

Organismes de formation et modalités de dispensation de la formation



Le CNFPT reste l'organisme de formation majoritaire avec 108 journées dispensées. Les 17 autres organismes*, de quelques heures à plusieurs journées cumulées de formation, représentent 63 journées.

* Ecole de Conduite Française, CAP COM, Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Aveyron, ADEME, Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs...



Globalement, on note que le présentiel reste le mode privilégié de la dispensation de la formation ; le distanciel avec seulement 15% brut se développe somme toute au travers de toutes les possibilités qu'offre le numérique : visioconférences, webinaires, classes virtuelles...etc. Les formations mixtes restent l'exclusivité du CNFPT.

Coûts de formation

Organismes de formation	2021	Par agent formé (Base 51 agents)	Par agent de l'EPCI (Base 84 agents)
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	35 675,00 €	699,51 €	424,70 €
Autres organismes	10 705,00 €	209,90 €	127,44 €
TOTAL COÛTS DE FORMATION	46 380,00 €	909,41 €	552,14 €

Au-delà de ces coûts, la **journée de formation** représente **271,23 €** sur la base de 171 journées dispensées.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DEFINIES PAR LES DEUX ENTITES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES RH

Les deux entités souhaitent s'investir pleinement dans la réponse aux enjeux de politique RH suivants :

- Moderniser le fonctionnement des services pour améliorer la qualité du service au public,
- Poursuivre le développement de la mutualisation initiée entre les services de la mairie et ceux de la Communauté de communes Millau Grands Causses depuis le 1er février 2021,
- Retravailler l'organisation des services en accompagnant et en responsabilisant l'équipe encadrante sur son rôle essentiel de coordination des services, -
- Développer la qualité de vie au travail,
- Lutter contre l'absentéisme,
- Lutter contre les discriminations et garantir l'égal accès aux femmes et aux hommes dans les différents postes,
- Procéder au renouvellement des effectifs à la suite des départs en retraite,
- Développer l'attractivité de la collectivité et s'assurer de pouvoir trouver ou développer les bonnes compétences,
- Procéder à la valorisation des parcours des agents et à l'accompagnement de la collectivité,
- Maîtriser la masse salariale et accompagner les agents dans leurs projets de formation,
- Développer la polyvalence en interne afin de mobiliser les agents sur les besoins prioritaires de la collectivité,
- Intégrer une démarche de développement durable et de transition énergétique.

Ces orientations stratégiques établissent un périmètre au plan de formation pour lequel les axes prioritaires définis ci-après serviront de repères. La mise en œuvre des futures actions communes ou spécifiques à chaque structure y prendra ainsi tout son sens.

AXES PRIORITAIRES DE FORMATION ARRETES PAR LA DIRECTION GENERALE

Cinq thèmes sont priorisés :

Action managériale et positionnement des agents territoriaux

Du management stratégique au management opérationnel en passant par le rôle de chacun au sein des organisations, l'essentiel pour la Direction Générale est de poser et d'instaurer tant un cadre qu'une culture de management commun aux deux entités. De plus, au regard de la nouvelle organisation des services et des difficultés de recrutement auxquelles elles font face, il est impératif d'agir sur la montée en compétences des agents. Une véritable démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) doit être initiée afin de se doter de cet outil incontournable de la gestion des ressources humaines. Ainsi, une fois fléchées, les capacités d'évolutions et d'adaptations aux spécificités des métiers des agents n'en seront que plus valorisées.

Enjeux de l'organisation du travail

Dans un but d'optimisation de l'efficacité, jusqu'à l'efficience des agents territoriaux, chacun au sein de son service, les enjeux de l'organisation du travail doivent être définis. Au-delà des grands modèles qui en découlent – organisation scientifique du travail, organisations apprenantes, etc. – ils fournissent un axe multidirectionnel dans lequel s'imbriqueront de maintes formations. Ainsi, les enjeux sont multiples et peuvent être classifiés comme suit :

- S'adapter et faire face aux changements sociétaux mais aussi de l'environnement professionnel,
- Donner de l'impulsion, du soutien et favoriser l'investissement des agents dans un contexte social en pleines mutations où l'hyperconnexion donne une dimension exponentielle à ces transformations,
- Réguler, ouvrir et aider l'accès des agents aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), notamment celles du numérique et ce, dans une optique de lutte contre « l'illectronisme » allant au-delà de la classique lutte contre l'analphabétisation restant une priorité en elle-même,
- Discuter, dialoguer et permettre la confrontation des idées afin de développer un regard critique et prendre du recul, voire de la hauteur sur toutes ces mutations,
- Maintenir la cohésion sociale nécessaire à la confiance qui est l'enjeu ultime en matière d'intégration, d'articulation et de lien.

Evaluation des politiques publiques et des actions publiques

L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux agents d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

Mesurer l'engagement des agents territoriaux dans le Service Public apparaît comme une priorité au regard de la définition du rôle de chacun et de chacune dans son organisation respective. Donner les outils aux encadrants pour gérer leur direction/service et aux opérationnels pour comprendre la commande de Service Public et apprécier leur manière de servir est un gage de coordination réussie.

Apprentissage/Tutorat

Le recours à l'apprentissage apparaît comme une des solutions à moyen et long terme au regard des deux problématiques de ressources humaines énoncées précédemment :

- Vieillesse de la population des agents territoriaux,
- Difficultés de recrutement rencontrées par les deux entités,

La formation initiale en alternance de jeunes gens dès leurs 15 ans jusqu'à leur 29 ans révolus ouvre une porte vers le tutorat et permet aux agents de transmettre leurs connaissances, compétences et savoir-faire. La ville de Millau est depuis de nombreuses années utilisatrice de ce mode de recrutement. Toutefois l'EPCI n'a pas contractualisé de cette manière sur ses embauches passées.

Souvent relié à des fonctions techniques, l'apprentissage prend peu à peu le pas sur des métiers à vocation beaucoup plus administrative. Il convient alors de trouver dans ce vivier les personnes qui pourront apprendre un métier, faire carrière et évoluer au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Les conditions de financement des centres de formation de l'apprentissage ont fortement évolué depuis la réforme de la formation professionnelle en 2018 (avec la suppression de la taxe d'apprentissage, notamment). A compter du 1^{er} janvier 2022 et pour tous les contrats signés dès lors, le CNFPT a la charge de

ce financement (plafonné) via la collecte auprès des administrations territoriales d'une cotisation basée sur la masse salariale à hauteur de 0.05% de celle-ci (0.1% au 01/01/2023), s'ajoutant ainsi au 0.9% déjà prélevé pour la formation des agents publics territoriaux (voir rubrique « Budget de la Formation »). Ce financement obligatoire permettra très certainement aux deux entités d'envisager plus facilement et avec une vision à moyen, voire long terme, le recrutement d'apprentis. Il est à noter qu'en 2020, les communes et EPCI représentent 63% des nouveaux contrats d'apprentissage signés dans la Fonction Publique en général.

Développement durable & transition énergétique

A l'aune du XXI^{ème} siècle, la question environnementale est on ne peut plus prégnante. La mise en œuvre d'une démarche de développement durable est un processus complexe qui a pour objectif la triple performance : économique, sociale et écologique. Pour que cette prise de conscience nécessaire et obligatoire se réalise, un cadre réglementaire vient poser des bases à cette mise en œuvre. En outre, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Ainsi, afin de répondre à ces différents objectifs ambitieux, la ville de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses s'engagent. Pour se faire, elles planifieront des actions allant de l'achat responsable aux mobilités en passant par l'économie d'énergie et les évolutions comportementales.

La définition des axes prioritaires de la formation effectuée ci-avant permet de donner un cadre dans lequel viendront s'insérer les futures actions de formation organisées au regard du recueil des besoins individuels et collectifs de formation des agents et des services à lire ci-après.

RECUEIL DES BESOINS INDIVIDUELS & COLLECTIFS EN FORMATION

DEMARCHE

- Répertoire par service des besoins individuels en formation émis par chaque agent lors de son entretien annuel d'évaluation de 2020
- Programmation des entretiens avec chaque directeur ou chef de service ayant pour but de :
 - Définir le(s) projet(s) de service et mettre en avant les besoins collectifs en formation pour pouvoir le(s) mener à terme
 - Préciser l'effectif du service ou de l'équipe et ses particularités ou spécificités : statut, grade, mutualisation, transfert de personnel, etc.
 - Faire un bilan de la formation individuelle de chaque agent : confirmer les besoins individuels ayant déjà été pourvus ou restant à pourvoir ; définir si l'agent est à jour de ses formations statutaires obligatoires, dans la négative, prendre les mesures adéquates pour y palier

- Recensement des besoins énoncés lors de chaque entretien sur une grille quantitative faisant état, de manière prédéfinie, d'axes, objectifs, thématiques et type de formation (statutaire liée à la professionnalisation, le perfectionnement, la formation personnelle, entrant dans le cadre du Compte Personnel de Formation, etc.)
- Priorisation des axes par le comité de pilotage en fonction des lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité et la direction générale, ainsi qu'en tenant compte du nombre de besoins recueillis dans chaque service
- Communication auprès de l'Antenne de l'Aveyron du CNFPT – délégation Occitanie, des premiers axes prioritaires devant être concrétisés en actions de formation mutualisées dès le 1er trimestre 2022

RECUEIL

Les directeurs et chefs de service dépendant des 5 directions générales mutualisées de la communauté de communes de Millau Grands Causses et de la mairie de Millau ont été rencontrés dans le cadre de ce recueil :

Direction	Services dépendant de la Direction concernée	Nombre d'agents recensés	Direction	Services dépendant de la Direction concernée	Nombre d'agents recensés
<i>Générale des Services</i>	8	37	<i>Générale Adjointe des Services « Développement Territorial »</i>	5	24
<i>Générale Adjointe des Services « Moyens & Ressources »</i>	9	40	<i>Générale Adjointe des Services « Techniques »</i>	18	138
<i>Générale Adjointe des Services « à la Population »</i>	13	197			

Au travers de ces **53 entretiens** réalisés entre le 11 juin 2021 et le 12 novembre 2021, soit près de 80 heures retranscrites dans la grille de répertoriage à lire ci-après, ce sont un peu plus de **2 600 besoins qui ont été recensés**. Ils représentent le reflet des souhaits de formation de **436 agents** : 340 municipaux, 75 communautaires et 21 dépendant de services mutualisés entre les deux structures.

AXES, SOUS-AXES & THEMATIQUES DE FORMATION

Les besoins émis ont été répertoriés en 11 axes, divisés en sous-axes. Par ordre décroissant, voici la liste des axes & sous-axes avec le nombre de demandes recueillies par chacun d'entre eux :

Axes	Nombre de demandes par axe	Sous-axes de formation	Nombre demandes par objectif
Prévention : hygiène, sécurité & conditions de travail	775	Sécurité des agents & des usagers	314
		Connaissances des techniques – toutes certifications/habilitations afférentes	245
		Sécurité des bâtiments - ERP	156
		Sécurité sur le domaine public	49
		Sécurité intellectuelle	11
Accueil – Communication	583	Médiation - communication	392
		Accueil de public spécifique	162
		Compétences en lien direct avec la fonction accueil	29
Spécifiques métiers techniques	437	En lien avec les usagers	276
		En lien avec le domaine public	92
		En lien avec les fluides, les énergies & les déchets	34
		En lien avec le bâtiment – ERP	22
		Compétences techniques polyvalentes	13
Environnement territorial : cadres réglementaires et juridique, administratif, financier et ressources humaines	287	Le statut : les bases, actualités & évolutions	98
		Affaires juridiques – marchés publics	72
		Procédures administratives	42
		Finances publiques	39
		Urbanisme/Foncier	23
		Etat-Civil	13

Axes	Nombre de demandes par axe	Sous-axes de formation	Nombre demandes par objectif
Bureautique – informatique et logiciels	202	Bureautique (pack office)	116
		Progiciels de gestion intégrée et logiciels utilisés par chacune des 2 structures	66
		Numérique	20
Management	119	Management des équipes et des personnes	43
		Accompagnements aux changements	29
		Le mode « Projet »	24
Epanouissement personnel et professionnel	90	Management organisationnel	23
		Emotionnel – structurel	65
Dispositifs d'évolution professionnelle	46	Organisationnel	25
		Préparation aux concours ou examens de la FPT	43
Spécifiques métiers de la Culture	40	Autres dispositifs de formation professionnelle	3
		Spécifique médiathèque/bibliothèque	20
		Culture notions génériques	8
Spécifiques métiers de la Police Municipale	40	Spécifique musée	7
		Archives	3
Savoirs de base & lutte contre l'illettrisme	7	Patrimoine	2
		Lié à l'armement	30
Savoirs de base	7	Obligations statutaires	10
		Lutte contre l'illettrisme	0

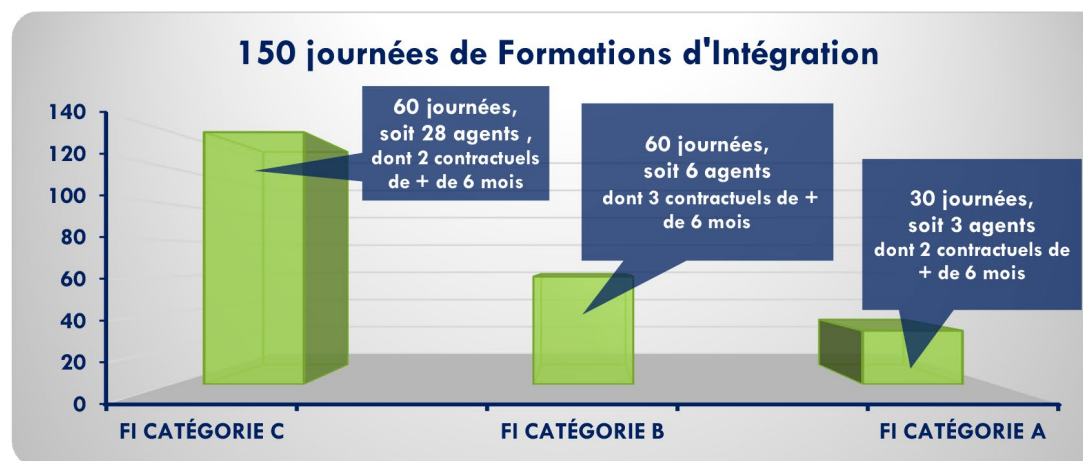
Au regard du nombre de demandes recueillies, les principales thématiques de formation émergentes sont :

Thématiques de formation	Liées aux sous-axes	Nombre de demandes	Origine de la demande
Prévention & gestion des relations conflictuelles entre adultes	Médiation - Communication & Epanouissement personnel et émotionnel	135	Toutes structures confondues
Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants		73	Service Education – Mairie
Sensibilisation à la radicalisation, aux violences et à la laïcité		72	Services à la Population : Education, Culture, Sports, Guichet Unique
Gestion des émotions, de son stress		44	Toutes structures confondues
Premiers secours civiques de niveau I ou Sauveteur secouriste du travail, en formation initiale ou recyclage ou Premiers secours en équipe de niveau I/II	Sécurité des Agents & des Usagers & Sécurité des Bâtiments – Etablissements Recevant du Publics (ERP)	314	Toutes structures confondues
Manipulation des extincteurs & Exercices d'évacuation des ERP culturels		98	Services à la Population
Habilitations électriques et/ou de conduite et/ou liées aux conditions de travail	Connaissances des techniques - toutes certifications/habilitations afférentes	145	Essentiellement des Services Techniques des deux structures
Certification liée à l'hygiène alimentaire, technique HACCP		70	Services Education-Hôtelières et Restauration collective
Prévention des risques liés à l'activité physique – PRAP		30	Service Education – Mairie
Accompagnement des enfants lors du repas y compris l'accueil des enfants ayant des contraintes alimentaires	Spécifiques des métiers techniques : en lien avec les usagers	139	Service Education – Mairie
Education/éveil aux goûts et aux saveurs		73	Service Education – Mairie
Accueil de l'enfant en situation de handicap : module approfondissement	Accueil de public spécifique	90	Services à la Population : Education, Sports, Culture
Compétences bureautiques et numériques, niveau I et II	Bureautique - Pack Office	91	Toutes structures confondues
Connaissances de l'environnement territorial y compris formation d'intégration à la Fonction Publique Territoriale	Le Statut : les bases, actualités et évolutions	98	Toutes structures confondues
Management stratégique & opérationnel	Management des équipes et des personnes	43	Cadres des deux structures

FORMATION STATUTAIRE OBLIGATOIRE

Les recueils des besoins ont permis de mettre en exergue les données suivantes :

Formation d'Intégration



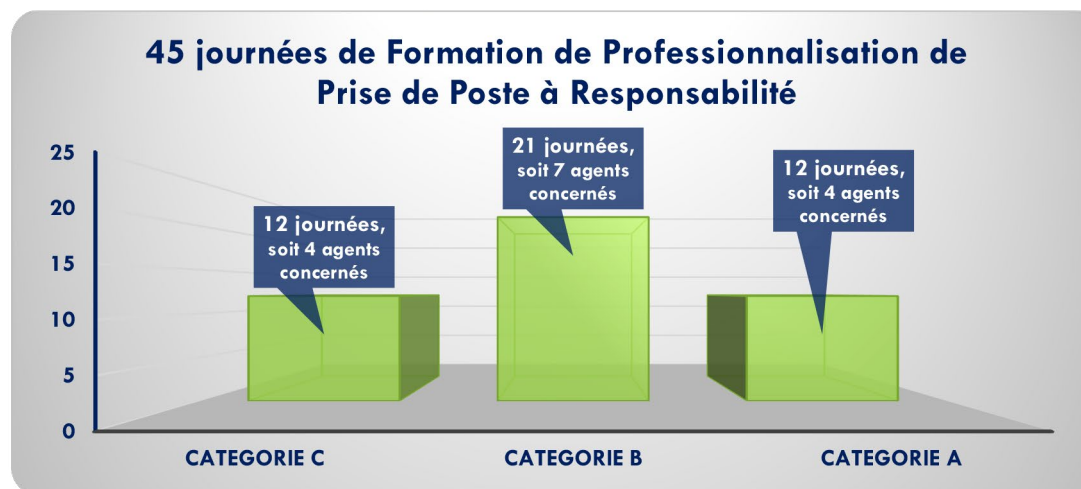
Programmées en 2022

Formation de Professionnalisation au premier emploi



Programmées d'ici à 2 ans

Formation de Professionnalisation de Prise de Poste à Responsabilité



Programmées au 1^{er} semestre 2022

Formation de Professionnalisation Tout au Long de la Carrière

Le nombre de jours de Formation de Professionnalisation Tout au Long de la Carrière est établi à partir des obligations des agents des services mentionnés ci-après :

Service ou entité concerné	Jours	Service ou entité concerné	Jours
EDUCATION	65	BUREAU D'ETUDES	5
VILLE PROPRE	28	POPULATION ETAT-CIVIL	5
ESPACES VERTS	26	PARC AUTO	5
REGIE BÂTIMENT	24	GUICHET UNIQUE	5
RESTAURATION MUNICIPALE	20	COLLECTE DES OM	4
REGIE VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	19	CULTURE MDP	4
SPORTS	17	AFFAIRES JURIDIQUES	4
CULTURE MESA	15	SPORTS CENTRE AQUATIQUE	4
POLICE MUNICIPALE	13	TRI / PREVENTION / SENSIBILISATION / RELATIONS USAGERS	4
CULTURE MUSEE	12	COMMUNICATION	2
EVENEMENTIEL	11	SECRETARIAT DES ELUS / ASSISTANTE DGS	2

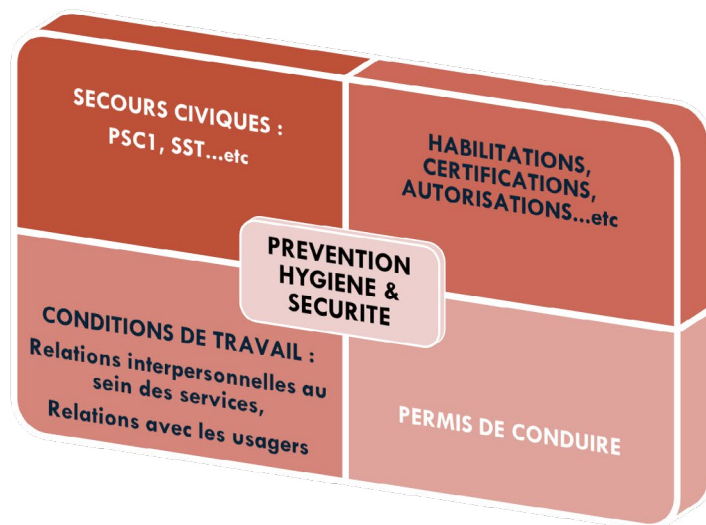
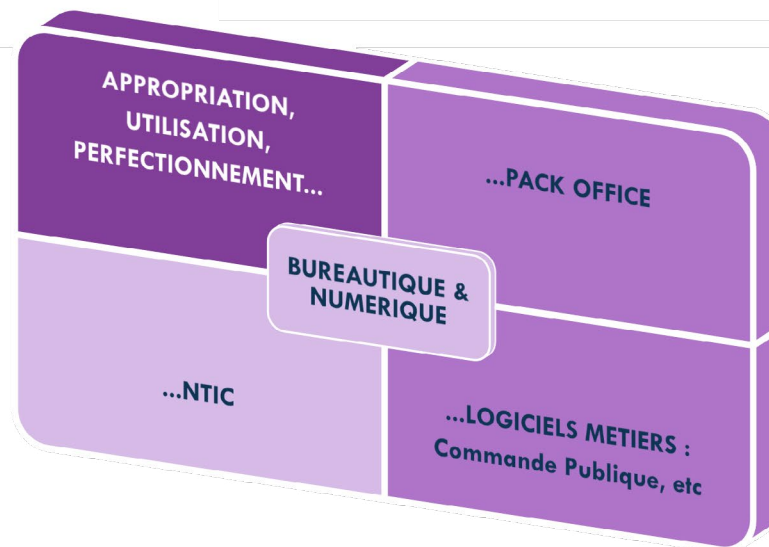
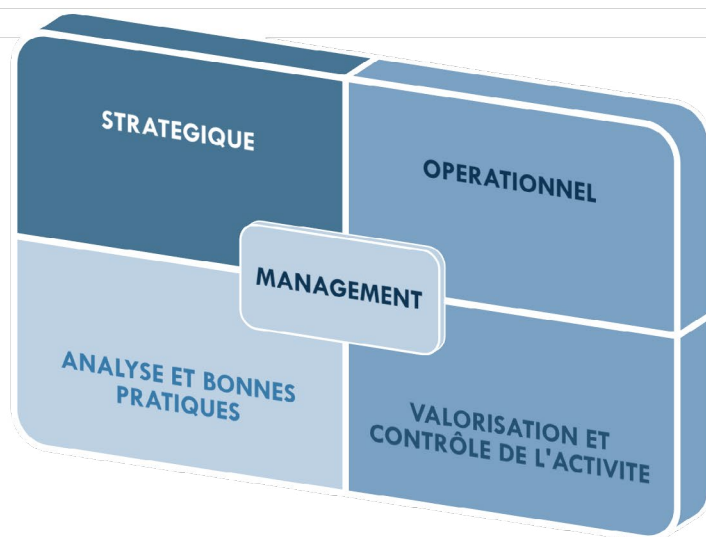
Service ou entité concerné	Jours
SIDEP	11
POLE ADMINISTRATIF DST	9
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8
RH - VILLE	6
CULTURE ARCHIVES-PATRIMOINE	2
RH - CCMGC	2
TRAVAUX NEUFS & GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL (DSTA)	2
DGS	2
FORMATION & ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2
ACTION CŒUR DE VILLE	2
FINANCES - CCMGC	2
FINANCES - VILLE	1
INFORMATIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION	1

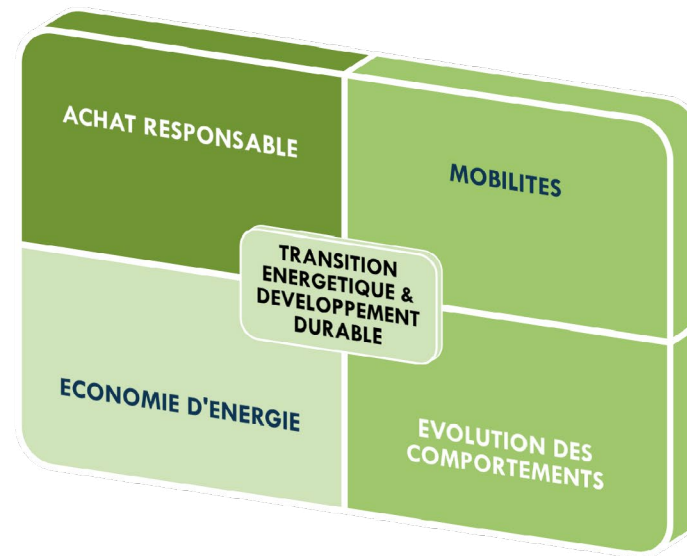
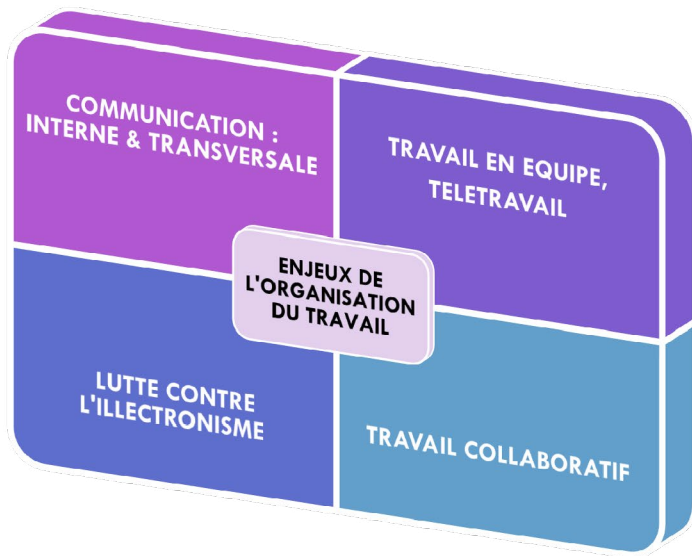
Service ou entité concerné	Jours
TRAVAUX EQUIPEMENTS & INFRASTRUCTURES - CCMGC	2
CONSEILLER EN ORGANISATION	2
ADMINISTRATION GENERALE : ACCUEIL GENERAL-ARCHIVES- INFORMATIQUE	2
DGAS DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	2

Soit un total de 352* Journées de Formation de Professionnalisation Tout au Long de la Carrière
**Nombre de journées minimum à réaliser entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024 (période du Plan de Formation mutualisé) toutes catégories et toutes structures confondues.*

Au regard des orientations politiques en matière de RH, des axes prioritaires de formation définis pour la durée du Plan de Formation mutualisés et du recueil des besoins individuels et collectifs en formation, le plan d'actions de formations 2022 - 2024 peut être élaboré.

PLAN D' ACTIONS DE FORMATIONS 2022-2024 : ACTIONS COMMUNES PRIORITAIRES A MENER





La planification des actions à mener s'articulent tout au long du plan de formation comme suit :

ACTIONS COMMUNES PRIORITAIRES A MENER	2022	2023	2024
MANAGEMENT	Stratégique => 1 ^{er} semestre Opérationnel : positionnement, accompagnement de l'équipe de travail => 2 ^{ème} semestre	Analyse et bonnes pratiques managériales	Valorisation et contrôle de l'activité
BUREAUTIQUE ET NUMERIQUE	Pack OFFICE et Environnement OFFICE 365		
	Logiciels métiers de gestion intégrée : RH, Finances, SIG etc.		
	Logiciel métier : Commande publique		
ENJEUX DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL	Enjeu de l'organisation du travail : Communication interne, travail en équipe, télétravail, nouveaux outils de travail collaboratif et de communication		
	Lutte contre l'illectronisme		
PREVENTION HYGIENE, SECURITE & CONDITIONS DE TRAVAIL	Secours civiques : PSC1, PSE1, SST en formation initiale ou en recyclage		
	Habilitations, certifications, autorisations de conduite, permis de conduire C		
	Relations interpersonnelles au sein des services		
ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES	Relations avec les usagers		
		Mise en place d'outils d'évaluation de l'action publique au regard des agents territoriaux : Positionnement, rôle, image du Service Public, Droits & Obligations	
		Mise en place d'outils d'évaluation des Politiques Publiques : Enjeux, usages, conduite, capitalisation et mobilisation	
			Suivi des données recueillies et plan d'interventions
TRANSITION ENERGETIQUE & DEVELOPPEMENT DURABLE	Achat responsable : Clauses environnementales dans les marchés publics		
	Economie d'énergie		
	Evolution des comportements		
	Mobilités		

Un ajustement selon l'évolution des besoins en formation et du déroulement des actions sera effectué dans le courant de 2023 et début 2024.

BUDGET DE LA FORMATION 2022

La prise en charge de la formation des agents territoriaux est majoritairement financée par la cotisation de 0.9% prélevée sur la masse salariale et reversée au CNFPT qui, à ce titre, est autant l'organisme préleveur que l'organisme de formation statutaire des agents territoriaux.

Le prévisionnel de cette cotisation pour l'année 2022 s'élève à 21 300€ pour la communauté de communes et à 65 000€ pour la commune, auquel se greffera le nouveau prélèvement obligatoire due au titre du financement de l'apprentissage à verser en sus au CNFPT ; il est de 0.05% en 2022 et 0.1% en 2023 (conformément à l'article 122 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de Finances pour 2022 ; voir budget spécifique pour la Ville ci-après) ; ce qui portera, à terme, la cotisation obligatoire à 1% de la masse salariale.

Toutefois, afin de palier la prise en charge des formations organisées avec d'autres prestataires, un budget spécifique est alloué à chacun des services RH. Ils sont établis par structure comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

INTITULES DES FORMATIONS PREVISIONNELLES EN 2022	MONTANT PREVISIONNEL
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	4 570,00 €
<i>Claves environnementales</i>	3 520,00 €
<i>Connaissances de base SIG - SMICA</i>	250,00 €
<i>Participation à des journées thématiques</i>	800,00 €
HABILITATIONS - PERMIS	1 500,00 €
<i>Habilitations obligatoires</i>	1 500,00
FORMATIONS LOGICIELS INFORMATIQUES	8 530,00 €
<i>OFFICE 365</i>	850,00 €
<i>AGYSOFT – MarcoWeb (commande publique)</i>	3 960,00 €
<i>Logiciel métier Finances</i>	1 500,00 €
<i>Horoquartz (gestion du temps – RH)</i>	2 220,00 €
FINANCEMENT FORMATIONS AU TITRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	2 000,00 €
<i>Dossier(s) entrant dans le cadre du CPF</i>	2 000,00 €
TOTAL	16 600,00€

VILLE DE MILLAU

Budget principal de la formation

INITITULES DES FORMATIONS PREVISIONNELLES EN 2022	MONTANT PREVISIONNEL
FORMATIONS - POLICE MUNICIPALE	3 700,00 €
<i>Formation Continue Obligatoire ; 20 journées à 125€/j.</i>	2 500,00
<i>Formation d'Entraînement à l'armement : Lanceur de Balles de Défense (2 sessions/2022 ; 10 agents à 60€/agent/j)</i>	1 200,00
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	1 975,00 €
<i>Langue française des signes</i>	525,00
<i>AGORES, Salon de la Restauration Collective</i>	1 450,00
HABILITATIONS - PERMIS	9 485,00 €
<i>PERMIS C : 1 Régie Voirie & 1 Ville propre</i>	3 500,00
<i>Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux</i>	1 300,00
<i>CERTIPHYTO</i>	600,00
<i>Habilitations de conduite d'engins</i>	3 000,00
<i>Module de base TST BT & Eclairage Public</i>	1 085,00
PREVENTION - PREMIERS SECOURS CIVIQUES	21 600,00 €
<i>PSC1</i>	12 000,00
<i>SST (recyclage)</i>	3 600,00
<i>SST (Initial)</i>	6 000,00
FORMATIONS LOGICIELS INFORMATIQUES	10 240,00 €
<i>Dématérialisation procédures de passation des marchés publics</i>	380,00
<i>Progiciel de gestion de l'achat public</i>	1 750,00
<i>GMA Consulting (modules de gestion pour les Subventions, ressources & plannings, manifestations & stock)</i>	5 000,00
<i>ATAL</i>	1 555,00
<i>DOTELEC (perfectionnement)</i>	1 555,00
FINANCEMENT FORMATIONS AU TITRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	3 000,00 €
<i>10 Dossiers, plafonnés à 300€ chacun</i>	3 000,00
TOTAL	50 000,00€

Budget spécifique pour la participation « employeur » auprès des Centres de Formation de l'Apprentissage

FORMATIONS INITIALES DES DIPLOMES OU TITRES PREPARES en 2022	22 703,00 €
<i>Brevet Professionnel : « Aménagement paysager »</i>	1 500,00
<i>Certificat d'Aptitudes Professionnelles : « Electricité »</i>	3 000,00
<i>Certificat d'Aptitudes Professionnelles : « Menuiserie »</i>	3 110,00
<i>Titre professionnel : « Régisseur du son »</i>	6 100,00
<i>Bac professionnel : « Paysage »</i>	3 500,00
<i>Titre professionnel : « Concepteur en architecture informatique »</i>	3 805,00
<i>Certificat d'Aptitudes Professionnelles : « Jardinier Paysagiste »</i>	1 688,00

A terme, et au plus tard au 01/01/2024, le budget spécifique pour la part « employeur » liée au financement de l'apprentissage est voué à disparaître au profit de la cotisation spécifique versée au CNFPT ; en effet, ce budget correspond aux contrats d'apprentissage signés fin 2021, dont certains couvrent une période allant jusqu'en juin 2023.

CONCLUSION

A l'aune de l'ensemble des éléments évoqués dans ce document, les enjeux de la formation s'avèrent primordiaux à plusieurs titres :

- Pour le **rôle fédérateur** que revêt la formation dans le cadre de la **mutualisation** des services de chacune des deux entités qui la portent, mais aussi pour la coordination nécessaire à faire perdurer entre les deux services RH qui permettra une collaboration durable en la matière. Cette dynamique permettra d'intégrer le CCAS au sein du Plan de Formation, pour donner suite à la volonté de l'Autorité territoriale commune aux trois structures.
- Pour son **caractère statutaire**, au-delà du volet légal fixant les droits et obligations des fonctionnaires notamment en termes de formation, il en va de l'obligation d'avoir un plan de formation dans chaque collectivité. A ce titre, le cadre réglementaire permet de définir le plan de formation comme un **document cadre** faisant office de **référence en termes de formation** pour les années 2022 à 2024. Au travers de ce support stratégique, le CNFPT mais aussi le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, auront les éléments incontournables des besoins inhérents à la gestion des ressources humaines des deux structures. Les autres partenaires institutionnels, comme le Parc Naturel Régional des Grands Causses, pourront exploiter les données pour les projets transversaux.
- Pour le **périmètre d'actions** que la formation va générer **au niveau du territoire**, notamment dans la nouvelle capacité qu'auront la Communauté de communes et la Ville d'organiser des actions de formation en union de collectivités, en réponse aux besoins spécifiques des agents et des services, au regard de leurs projets d'établissement ou dans la perspective de leur évolution professionnelle. Mais aussi pour la **représentativité** de la commune et de l'EPCI au niveau du département au titre du potentiel qu'ils représentent en tant qu'organisateur de la formation sur le territoire sud-Aveyronnais.
- Pour le **rôle incontournable de la formation** dans les futures démarches de **Gestion Prévisionnelles des Emplois, des Effectifs et des Compétences** (GPEEC) qui vont être initiées tant à la Ville qu'à la Communauté. Permettre l'adaptation à l'emploi ou faire monter en compétences les agents est un gage de réussite de la GPEEC, au regard du nombre prévisionnel de départs à la retraite programmés et des difficultés de recrutement rencontrées par les services RH.

En conclusion, la volonté de dynamiser la politique de formation permet de valoriser la montée en compétences des agents et d'anticiper les évolutions à venir. Elle sera menée en adéquation avec les moyens alloués à chaque entité.

Ce document a été réalisé par la Référente Formation des Services des Ressources Humaines de la ville de Millau et de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

Il est le fruit d'un partenariat avec l'ensemble des directeurs et chefs de services des deux entités ainsi que d'une étroite collaboration des deux services RH.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/057

**PLAN DE FORMATION
MUTUALISE PLURIANNUEL
2022-2024**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code général de la fonction publique notamment pris en son article L423-3 précisant que les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L. 422-21 concernant la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n°2019/226 du 17 décembre 2019, portant approbation du plan de formation pluriannuel 2020-2021 de la ville de Millau et justifiant la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation à l'horizon 2022,

Vu la délibération n°2021/236 du 20 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022 et notamment les parts dédiées à la formation professionnelle des agents publics, dont celle liée à la mise en œuvre des actions définies dans le plan de formation mutualisé.

Vu la convention de mise à disposition de personnel, Référente formation, entre la ville de Millau, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté de communes de Millau Grands Causses approuvé par délibération n°2021/126 en date du 17 juin 2021, modifiée par avenant en date du 10 mars 2022, afin d'établir le plan de formation mutualisé des trois entités,

Il convient d'indiquer la nécessité de construire et de proposer un plan de formation à l'attention des agents de la Fonction Publique Territoriale et du CNFPT conformément aux prescriptions de la loi susvisée. Le plan de formation incluant le plan des actions de formations prioritaires à mener, doit répondre simultanément aux nécessités de développement des compétences et des connaissances des agents ainsi qu'à celui d'apporter un cadre de référence en la matière aux services. Le plan traduit pour une période donnée, les besoins en formation individuels et collectifs. Afin d'y répondre, le plan hiérarchise les actions de formation en fonction des capacités financières des budgets successifs et des orientations politiques et/ou stratégiques de ladite collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation prioritaires à mener.

Une démarche commune dans l'élaboration d'un plan de formation inter-collectivités entre la ville de Millau et la Communauté de communes de Millau Grands Causses a été initiée depuis le 1er juillet 2021. Le CCAS, associé à la démarche, y sera intégré dans un second temps en raison de l'ampleur du travail à mener auprès des deux premières entités et des délais impartis avant l'approbation du futur plan.

Le plan de formation mutualisé est établi de manière pluriannuelle sur une période allant de 2022 à 2024, permettant ainsi la planification des futures actions communes prioritaires à mener. Il sera révisé durant la période afin de :

- Permettre une mise à jour des axes et actions prioritaires à mener en fonction de l'évolution des besoins individuels et collectifs en formation mais aussi des orientations stratégiques en matière de développement des politiques RH,
- Intégrer le CCAS au Plan de formation.

La forte volonté de mutualiser ce document cadre a nécessité l'organisation des différentes étapes à son élaboration : du recueil des besoins individuels et collectifs en formation à l'exploitation des données, leur mise en forme jusqu'à la rédaction dudit document.

En outre, le plan de formation mutualisé répond aux orientations stratégiques en matière de développement des politiques des ressources humaines, fixées par la direction générale commune aux deux entités qui disposent de la même autorité territoriale depuis l'été 2020, et définies comme suit :

- ✓ Moderniser le fonctionnement des services pour améliorer la qualité du service au public,
- ✓ Poursuivre le développement de la mutualisation initiée entre les services de la mairie et ceux de la Communauté de communes Millau Grands Causses depuis le 1er février 2021,
- ✓ Retravailler l'organisation des services en accompagnant et en responsabilisant l'équipe encadrante sur son rôle essentiel de coordination des services,
- ✓ Développer la qualité de vie au travail,
- ✓ Lutter contre l'absentéisme,
- ✓ Lutter contre les discriminations et garantir l'égal accès aux femmes et aux hommes dans les différents postes,
- ✓ Procéder au renouvellement des effectifs à la suite des départs en retraite,
- ✓ Développer l'attractivité de la collectivité et s'assurer de pouvoir trouver ou développer les bonnes compétences,
- ✓ Procéder à la valorisation des parcours des agents et à l'accompagnement de la collectivité,
- ✓ Maîtriser la masse salariale et accompagner les agents dans leurs projets de formation,
- ✓ Développer la polyvalence en interne afin de mobiliser les agents sur les besoins prioritaires de la collectivité,
- ✓ Intégrer une démarche de développement durable et de transition énergétique.

En lien avec les orientations stratégiques prédéfinies, le plan de formation priorise cinq axes de formation :

1er axe : l'action managériale et le positionnement des agents territoriaux,

2ème axe : les enjeux de l'organisation du travail,

3ème axe : l'évaluation des politiques publiques et des actions publiques,

4ème axe : l'apprentissage

5ème axe : le tutorat ainsi que le développement durable et la transition énergétique.

Durant les 3 prochaines années, sur la durée du plan, les actions à mener seront priorisées et organisées selon ces axes.

Dans cette optique, l'animation et la communication autour du Plan de Formation mutualisé 2022-2024 ainsi que la mise en œuvre du plan d'actions communes à mener tout au long de la période sont initiées dès l'approbation du document.

Aussi, après avis de la commission des ressources humaines du 24 mars 2022 et l'avis du Comité Technique du 1er avril 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver le plan de formation mutualisé pluriannuel sur la période allant de 2022 à 2024, établi entre la ville de Millau et la Communauté de communes de Millau Grands Causses, joint à la présente délibération,
2. D'approuver l'intégration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Millau au plan de formation lorsque le travail de recueil, d'analyse et de rédaction sera effectif,
3. D'engager les actions de formation en fonction des crédits alloués à la formation annuellement,
4. De communiquer le plan de formation mutualisé auprès du CNFPT conformément au code général de la Fonction Publique et d'autres instances dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron aux fins d'information et d'organisation de la formation continue des agents territoriaux,
5. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité, à signer et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/058

**" Cellule subventionnement
contractualisation" Mise à
disposition de personnel
entre la ville de Millau et la
Communauté de
Communes Millau Grands
Causses**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code général de la fonction publique notamment dans ses articles L. 512-6 et suivants portant sur la mise à disposition de fonctionnaires entre collectivités ou auprès de leurs établissements,

Vu la délibération n°2015/236 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015 portant schéma de mutualisation des services,

Depuis le 1er février 2021, la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la ville de Millau ont entamé une démarche de mutualisation de leurs services par la mise en place, notamment, d'un service commun de direction. Dans cette perspective, il y existe une forte volonté d'initier une démarche identique liée à certaines fonctions stratégiques de la commune et de son Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

A ce titre, dans un contexte financier contraint de baisse de dotations de l'Etat, le subventionnement est au cœur des préoccupations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Devant la complexification des dispositifs afférents ainsi que de leur multiplication, les deux structures se sont entendues pour qu'un agent de la Ville, occupant un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché, puisse être mis à disposition de l'EPCI, sur la base d'une quotité de 50% de son temps de travail afin de remplir une mission liée à la recherche de subventionnements pour les projets inhérents à la structure.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL058-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Face à l'évolution des fonctionnements entre collectivités et au sein même de chacune d'entre elles, la contractualisation se généralise et devient un mode de fonctionnement à part entière. Afin de la coordonner et d'orchestrer la mutualisation à ce sujet au sein des deux entités, l'agent mis à disposition aura pour mission secondaire, la création d'un service commun intitulé « Cellule subventionnements – contractualisation ».

La mise à disposition prendra fin dès lors que le service commun aura été créé.

La mise à disposition ayant recueilli l'accord du fonctionnaire, une convention sera conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

Aussi, après avis du comité technique du 1er avril 2022 et de la commission des ressources humaines du 24 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver la mise à disposition d'un attaché, à temps non complet (50%), auprès de la Communauté de Communes Millau Grands Causses à compter du 1er mai 2022, afin de remplir les missions susvisées, et qui prendra à fin à leur pleine exécution
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Millau Grands Causses, la ville de Millau et le cas échéant ses avenants intermédiaires,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/059

**Mise à disposition d'agents
de la communauté de
Communes Millau Grands
Causses au profit de la ville
pour la saison estivale à
Gourg de Bades et au
centre de loisirs Louis
BONNIOL**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code général de la fonction publique notamment dans ses articles L512-6 et suivants portant sur la mise à disposition de fonctionnaires entre collectivités ou auprès de leurs établissements,

Vu la délibération n°2020-097 du 23 juillet 2020 portant approbation du transfert du personnel du centre aquatique de la ville de Millau à la Communauté de Communes Millau Grands Causses et la suppression des postes correspondants à la ville,

Vu, ensemble, la délibération du conseil de la Communauté n°2020 04 DEL 003 du 2 juin 2020 relatives à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n° 12-2020-08-05-12 du 5 août 2020 portant sur les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Millau Grands Causses, en particulier sa compétence en matière de gestion des équipements sportifs ;

Dans le cadre de la saison estivale, la Ville a en charge la surveillance de la plage de Gourg de Bades. Cette activité nécessite un temps de surveillance par les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS), mais il est également nécessaire d'installer et de désinstaller ce site (installation du local secours, du site de baignade...). En outre, la

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL059-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

piscine du Centre de loisirs municipal Louis Bonniol nécessite aussi une préparation et une surveillance technique au cours de l'été.

Le centre aquatique a été transféré le 1er septembre 2020 à la Communauté de Communes Millau Grands Causses ainsi que le personnel affecté à ce service.

Aussi, il convient de conventionner avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour permettre la mise à disposition du personnel compétent, soit deux agents de maîtrise principaux, sur la période estivale, représentant un volume de 204 heures réparti, du mois de juin à septembre 2022, de la manière suivante :

- 82 heures pour la plage du Gourg de Bades (mise en place et démontage d'objets lourds et encombrant et surveillance technique),
- 51 heures pour la mise en eau, l'hivernage et la surveillance technique de la piscine du centre de loisirs Louis Bonniol,
- un volume d'heures égal à 15% du temps travaillé correspondant aux tâches administratives, soit 71 heures.

Aussi, après avis de la commission des ressources humaines en date du 24 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- 1 - d'approuver la convention de mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes de Millau, à compter du 1er juin 2022 pour une durée de quatre mois, afin de réaliser les missions susvisées,
- 2 - d'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier, en ce compris la signature de la convention ci-annexée et des avenants à intervenir.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/060

**Mise à disposition de
l'assistante RH de la
Communauté de
Communes Millau grands
Causses auprès de la Ville
de Millau**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique pris notamment en ses articles L512-6 et suivants portant sur la mise à disposition de fonctionnaires entre collectivités ou auprès de leurs établissements,

Vu la convention de mise à disposition de personnel, Référente formation, entre la ville de Millau, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté de communes de Millau Grands Causses approuvé par délibération n°2021/126 en date du 17 juin 2021, modifiée par avenant en date du 10 mars 2022, afin d'établir le plan de formation mutualisé des trois entités,

Vu l'avis du comité technique ;

En application de l'article L.423-3 du Code de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel, la Communauté, la Ville de Millau et le CCAS ont mutualisé la démarche au regard de l'intérêt de développer une stratégie commune autour du développement des compétences à travers la formation et la volonté de prévoir, informer et accompagner les agents.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL060-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Pour ce faire, la Ville de Millau a consenti à mettre à disposition de la Communauté et du CCAS, un agent en vue du recueil des besoins afférents à la réalisation du plan de formation. La durée de la première convention arrivant à son terme et compte tenu de la nécessité de continuer le travail suite au recueil des besoins effectués en 2021, il y a lieu de prolonger la convention pour permettre la poursuite des activités suivantes :

- Continuité de la rédaction du plan de formation inter-collectivités,
- renforcement de l'animation et de la communication sur la formation au sein de la communauté de communes.

La référente formation de la Ville intervient en appui à hauteur de 20% dans le cadre du plan de formation mutualisé auprès de la Communauté de Communes conformément à la délibération initiale du 17 juin 2021, prolongé par avenant le 10 mars 2022.

Considérant qu'il convient de compenser son absence au sein du service des ressources humaines de la Ville afin de palier à la charge de travail en découlant, pendant la durée de cette mise à disposition,

S'agissant d'une démarche longue nécessitant des compétences techniques précises et d'une continuité dans la réalisation, il est nécessaire de mettre à disposition un adjoint administratif de la Communauté de Communes en renforcement de l'équipe des ressources humaines de la Ville.

➤ **Objet :**

La Communauté de Communes Millau Grands Causses, met à disposition de la Ville de Millau, conformément aux dispositions du Code de la fonction publique et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 :

- un adjoint administratif principal de 1ère classe à hauteur de 20%, pour exercer les missions suivantes :

- Réception des appels et renseignements des agents/élus/publics
- Inscriptions des agents sur l'IEL du CNFPT ; suivi convocation(s), refus, attestation(s) / Dématérialisation selon fonctionnement interne
- Gestion des ordres de mission (avec Frais + suivi sur fichier Excel, circuit de validation) ; mise au paiement des OM (selon procédures en cours)
- Enregistrement des formations sur CIRIL Formation
- Participation ponctuelle à l'activité de gestion des ressources humaines avec la réalisation de missions permettant de venir en aide/soutien aux gestionnaires du service

➤ **Durée de la convention**

La mise à disposition de l'agent auprès de la Ville de Millau sera initiée à compter du 15 avril 2022, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1 - d'approuver la mise à disposition auprès de la Ville de l'agent, au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, titulaire, en charge des fonctions de gestionnaire de formation au sein de la communauté de communes, à hauteur de 20 %, à compter du 15 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

2 - d'autoriser en conséquence Madame la Maire ou son représentant habilité à élaborer et signer la mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses et les avenants possibles dans le cadre de cette convention.

3 - d'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la convention et la signature de tout acte utile, sous réserve des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

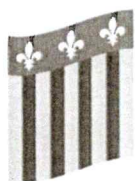
Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOUREL

Délibération numéro :
2022/061

Demande de subventions
pour le Festival Bonheurs
d'Hiver 2022

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire



Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en son article L2121-29,

Le Festival Bonheurs d'Hiver est devenu au fil des années un rendez-vous attendu par les habitants de la Ville et plus largement du territoire aveyronnais et des départements limitrophes.

La Ville de Millau souhaite poursuivre l'organisation de ce festival qui associe programmations artistiques, actions culturelles et animations festives à destination de tous les publics et plus particulièrement des familles.

Pour ce faire, la Ville continuera à proposer une programmation artistique de qualité basée sur les arts de rue (spectacles, déambulations), les spectacles en salles et les installations d'arts visuels. Pour le jeune public, de nombreuses animations et ateliers culturels récréatifs et de découvertes s'ajouteront à la parade de Noël.

Un marché de Noël pendant toute la durée du Festival animera les rues pour attirer un public millavois, aveyronnais, et des départements voisins toujours plus nombreux.

La volonté de proposer une programmation artistique dans l'espace public, de manière gratuite ou à un coût très accessible s'inscrit dans le projet culturel de la Ville afin de favoriser l'accès de tous les habitants aux arts et à la culture.

La Ville de Millau poursuivra sa collaboration avec les nombreuses associations et bénévoles qui contribuent au succès de ce Festival Bonheurs d'Hiver et participent activement à son organisation.

Cette dimension participative associant amateurs et artistes professionnels inscrit le Festival Bonheurs d'Hiver dans une démarche singulière où les pratiques culturelles contribuent au développement du lien social et au « vivre ensemble ».

Ces objectifs nécessitent un budget prévisionnel 2022 estimé à 105 000 €, des aides financières seront recherchées auprès des partenaires institutionnels pour soutenir l'organisation du Festival Bonheurs d'Hiver,

Aussi, après avis de la commission Culture du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à solliciter les aides les plus élevées possibles, notamment auprès du Département de l'Aveyron ainsi que tout autre partenaire susceptible d'octroyer des subventions pour le financement des opérations susvisées,
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à percevoir les subventions dédiées et à signer tous les documents découlant de cette délibération
3. D'imputer les recettes sur le budget 2022 de la Ville de Millau - Fonction 30 Nature 7473 TS 149 pour le Département et pour les autres partenaires Nature 7478

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2022/062

**Convention entre la Ville et
l'association Cap Sud-
Aveyron dans le cadre du
festival Polar, Vin et
Compagnie 2022**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pris en ses articles L 2121-29 et L.2311-7,

La volonté de la Ville de Millau est de s'associer avec l'association Cap Sud Aveyron pour développer un ensemble d'actions plus lisibles pour le public.

Plusieurs actions sont proposées par la MESA dans le cadre du partenariat avec l'association Cap Sud-Aveyron

- Des propositions en amont du festival, afin de susciter la curiosité (sieste musicale...)
- Une valorisation documentaire coordonnée (livres, CD, DVD, littérature jeunesse)
- Des actions construites en transversalité (animation et participation au prix Robin Cook, atelier scolaire avec un auteur...)
- Une table ronde sur le polar, la littérature noire.

Le partenariat dans le cadre du festival Polar, Vin et Compagnie est pour la MESA une occasion de valoriser son fonds de littérature noire.

La participation de la MESA au festival Polar, Vin et Compagnie résulte d'une volonté de travailler en partenariat avec les acteurs du territoire, tout en proposant des actions qui visent à assurer une médiation entre les publics et les collections de la médiathèque.

La convention de partenariat prévoit d'attribuer à l'association Cap Sud-Aveyron dans le cadre de l'organisation de l'édition 20202 du festival Polar, Vin et Compagnie :

- Une subvention de 4 500 €,
- Les coûts financiers induits par les actions pilotées par la Ville et qui ont lieu dans les locaux de la MESA sont évaluées pour un montant de 500 €
- La mise à disposition des locaux de la MESA (salle Olympe de Gouges et espace de lecture...), la logistique et les moyens humains nécessaires valorisés à hauteur de 1 850 €.

Aussi, après avis de la commission Culture du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Cap Sud Aveyron,
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention ci-annexée, ainsi que les avenants et tous documents afférents à cette délibération, et à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. D'imputer les crédits correspondants au budget 2022 :
 - la subvention de 4 500 € sur le TS 149 – Fonction 30 – Nature 6574
 - les coûts financiers induits par les actions pilotées par la Ville dans les locaux de la MESA pour un montant de 500 € – TS 150 - Fonction 321 - Nature 6228

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2022/063

**Convention entre la Ville et
le CCAS de Millau pour le
développement de la lecture
publique pour les structures
petite enfance**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Le développement et le rayonnement de la lecture publique sur le territoire du Sud-Aveyron reposent sur des actions envers les différents publics.

Afin de proposer les services adaptés aux publics de la petite enfance, la MESA propose avec ce partenariat de renforcer les liens entre les jeunes publics et les pratiques de lecture. Cette convention annuelle sera tacitement reconductible entre les partenaires pendant 3 ans après approbation au conseil municipal.

La volonté de la ville de Millau est de développer un partenariat avec les structures de la petite enfance (Pôle petite enfance, crèche le « Cocon », relais assistantes maternelles) afin de permettre le développement des pratiques de lecture chez les petits ainsi que l'accès au fonds documentaire de la médiathèque pour les professionnels, dans les meilleures conditions. Pour cette année 2022, la convention annexée à la présente délibération précisera :

- Un calendrier d'interventions « Hors les murs » dans les structures de la petite enfance,
- Des conditions de prêts élargies pour les professionnels de la petite enfance,
- La mise en place d'un temps fort « parentalité » en juin 2022 (accueil d'un illustrateur sur plusieurs sites, rencontres avec les professionnels de la petite enfance)

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL063-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Il s'agit donc ici de permettre aux publics les plus jeunes de pouvoir bénéficier de temps de lecture privilégiés dans les structures, en proposant des actions portées par des professionnels de la lecture publique.

Ces interventions sont co-construites en amont puisque les personnels des structures petite enfance peuvent proposer et élaborer les sélections d'ouvrages avec les bibliothécaires.

En se déplaçant ainsi dans les structures, les objectifs sont multiples :

- Permettre aux petits de bénéficier de temps de lecture très privilégiés en instaurant une habitude de cette pratique,
- Proposer aux parents des actions culturelles et des moments de convivialité,
- Favoriser les rencontres interprofessionnelles dans un cadre défini, tout en permettant les échanges de savoirs afin d'améliorer ces propres pratiques.

Les actions menées vers ce public peuvent prétendre à des aides budgétaires du Centre National du Livre en 2022.

Aussi, après avis de la commission Culture du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le CCAS de Millau dans le cadre des structures de la petite enfance,
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention ci-annexée, les avenants et les contrats à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette délibération, et à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. De solliciter les aides budgétaires du Centre National du Livre,
4. D'imputer les crédits correspondants au budget 2022–fonction 321 nature 74718 TS 150

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2022/064

**Théâtre de la Maison du
Peuple : Tarifs Billetterie,
bar et location du Théâtre
2022/2023**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29 et L.2331-2,

Vu la délibération n°2021/071 du 18 mars 2021 portant sur les tarifs billetterie, bar et location du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau pour la saison 2021-2022,

La Ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant par une programmation de spectacle vivants au Théâtre de la Maison du Peuple.

Le Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau poursuit son travail de conquête des publics par une programmation pluridisciplinaire et diversifiée. La Ville s'engage à proposer une politique tarifaire adaptée, en corrélation avec une offre artistique proposée tout au long de la saison et la sociologie des habitants du territoire, ciblée par la structure.

La politique tarifaire du Théâtre doit répondre aux objectifs d'accessibilité au plus grand nombre inscrits dans le projet de scène conventionnée d'intérêt national « arts en territoire » qui a été signée avec l'Etat, la Région et le Département le 10 septembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL064-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Le Théâtre de la Maison du Peuple enrichit son programme par la diversité des propositions des associations et d'autres partenaires, tout au long de la saison culturelle. La Ville s'engage à trouver des formules de mise à disposition adaptées en tenant compte des charges de fonctionnement de la structure.

Le Théâtre propose une tarification selon trois catégories de prix et deux grilles de tarifications : abonnement et hors-abonnement, selon la répartition suivante et détaillée en annexe e la présente délibération :

- Tarif A : Spectacles exceptionnels dont le coût est élevé (nombre d'artistes ou renommée),
- Tarif B : Majeures partie des spectacles,
- Tarif C : Petites formes, spectacles de courte durée.

La municipalité poursuit une politique de tarifs réduits, selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Une formule favorisant la fréquentation régulière du théâtre est mise en place de la façon suivante : une carte nominative d'un coût de 10 € valable sur la saison, donnant accès à une grille de tarification préférentielle sur l'ensembles des spectacles et auprès de nombreux partenaires,

La municipalité propose des tarifs spécifiques sur certaines actions ponctuelles propres à des événements spécifiques :

- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison :
 - 12 € pour les adultes,
 - 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans,
- Tarif spécial sous forme d'un « pass festival », pour l'éco-fest'hivernal de chansons françaises « Les Givrées »,

Le Théâtre propose des actions décentralisées dans le cadre des « Escapades du Théâtre », visant à proposer sur un territoire étendu, une offre culturelle de qualité grâce aux soutiens financiers du Conseil Départemental de l'Aveyron, du Conseil Régional Occitanie, de la DRAC Occitanie et du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du programme européen Leader. La Ville propose ainsi des tarifs adaptés selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Un service de bar et de petite restauration est proposé autour de chacune des représentations. La Ville propose des tarifs selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Des actions culturelles, en direction de divers publics, sont mises en place tout au long de l'année, il est proposé une grille tarifaire spécifique à ces actions dans l'annexe jointe,

Les différentes salles du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau peuvent être mise à disposition par le biais d'une location, il est proposé un tableau des tarifs dans l'annexe jointe.

Aussi, après avis de la commission Culture du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver et d'adopter la tarification des droits d'entrées aux spectacles, de mises à disposition du Théâtre et des divers tarifs de bar et petite restauration pour la saison 2022/2023 du Théâtre de la Maison du Peuple, sur la période du 1er juin 2022 au 30 mai 2023 (en annexe de la délibération),
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.
3. D'imputer les recettes correspondantes au budget 2022 – TS 151 - Fonction 313 - Nature 7588 et 7062

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ville de Millau - Annexe

Tarification des spectacles du Théâtre de la Maison du Peuple Saison 2022-2023

Tarif hors abonnement

	A	B	C
Plein tarif	32 €	19,50 €	10 €
Tarif réduit 1	28,50 €	17 €	8 €
Tarif réduit 2	16 €	9,50 €	6,50 €

Tarif abonnement

	A	B	C
Plein tarif	26 €	14,50 €	8 €
Tarif réduit 1	23,50 €	13 €	6 €
Tarif réduit 2	12 €	7,5 €	5 €

Carte d'abonnement individuelle

CARTE	
Tarif	10 €

La carte d'abonnement est nominative. Elle permet de profiter d'un tarif préférentiel sur tous les spectacles de la saison 2022/2023, de réductions sur des spectacles proposés par des associations partenaires ainsi que sur les spectacles proposés par le Théâtre des Deux points à la MJC de Rodez. Elle permet aussi d'être prioritaire sur certaines réservations de spectacle ou certains événements proposés par le Théâtre.

- **Tarif Réduit 1** : étudiants, élèves des écoles de Théâtre, de Danse et de Musique de Millau, adhérents des chorales du Sud-Aveyron, membres de l'Assa-ATP, groupe de 10 personnes constituées et adhérents de la MJC.

- **Tarif Réduit 2** : - de 18 ans, lycéens, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH, minimum vieillesse), Adhérents des Comités d'entreprises partenaires, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et participants aux parcours « MJC au Théâtre » sur présentation de justificatif.

Billets suspendus

Tarif : 13 euros

Il est possible à tout à chacun d'acheter un billet suspendu non daté pour la saison en cours. Les billets suspendus sont mis à disposition dans le hall du Théâtre et sont échangeables à la billetterie.

Bénéficiaire : moins de 28 ans et bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH et Minimum Vieillesse)

Tarifs exceptionnels :

- Pour les adhérents de l'association ASSA-ATP dans le cadre des spectacles en co-accueil Assa-Atp / Ville de Millau (12 € en tarif B et 21 € en tarif A).
- Pour les publics dans le cadre d'action de médiation culturelle en faveur d'associations œuvrant dans le domaine social, pour les seniors dans le cadre de sortie en groupe et pour les groupes scolaires lors des représentations tout public. Tarif "**Culture Plus**" à 6 €, selon une jauge fixée par représentation.
- Pour les élèves lors de séances scolaires : 5 euros pour les écoliers et 6 euros pour les collégiens et lycéens.
- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison de 12 € pour les adultes et 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans.

Le Théâtre de la Maison du Peuple accepte les dispositifs de tarification privilégiée mis en place par la collectivité de Millau : **carte jeune, Pass étudiant** (5 € par spectacle).

Spectacles programmés en réseau avec d'autres communes du Sud-Aveyron dans le cadre des Escapades :

- Plein tarif : 12 €.
- Tarif réduit 1 : 10 € (abonnés du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et groupe de 10 personnes constitué sur réservations uniquement).
- Tarif réduit 2 : 8 € (lycéens, - de 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH, Minimum Vieillesse), demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle).
- Tarif spécifique pour spectacle jeune-public : 5 €. (-12 ans)

Grille tarifaire spécifique pour l'Eco-fest'hivernal de Chansons Françaises LES GIVREES

- Un pass festival valable sur la durée du festival selon la grille ci-dessous :

Pass LES GIVRÉES, Fest'hivernal de chansons

VALABLE POUR LES TROIS CONCERTS PAYANTS

+

UN ACCÈS PRIORITAIRE AUX AUTRES RENDEZ-VOUS DE CE FESTIVAL !

	PLEIN TARIF	RÉDUIT 1	RÉDUIT 2
HORS ABONNEMENT	42€	36€	21€
ABONNÉ	30€	27€	15€

Tarifs vers les comités d'entreprise

Les adhérents des comités d'entreprises peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel (Tarif réduit 1 abonné) pour la programmation du Théâtre de la Maison du Peuple.

- Abonnement petite et moyenne entreprise jusqu'à 49 employés : 50 €.
- Abonnement entreprise à partir de 50 employés : 100 €.

Ces abonnements donnent droit au tarif réduit 1 sur tous les spectacles de la saison.

Tarifs des actions de sensibilisation

- **35 € TTC** : Ateliers, stages, visites (coût pour une classe ou un groupe / h).
- **20 € TTC** : Week-end Extrem'ado (entre 20h et 24h d'ateliers encadrés sur un week-end)
- **15 € TTC** : Ado en impro (entre 10h et 15h d'ateliers encadrés sur un week-end)
- **5 € TTC** : A titre individuel pour un stage (1 h).

- **Gratuit** : Rencontres avec les artistes (discussion, débat...), visite du Théâtre pour les établissements scolaires de Millau sur réservations et selon les disponibilités des équipes.

Tarifs des consommations au bar du Théâtre

Verre de vin 20 cl	2,50 €
Bouteille de vin	10,00 €
Bière en bouteille 33 cl	3,50 €
Bière à la pression (25 cl)	2,50 €
Cidre au verre (20 cl)	1,50 €
Cocktails à base de vin (20 cl)	1,50 €
Petite bouteille d'eau 50 cl	1,50 €
Sodas locaux en bouteille	2,50 €
Sodas	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Jus de fruit au verre	1,50 €
Café - Décaféiné	1,50 €
Thé - Infusions	1,50 €
Assiette complète de l'Aveyron	8,00 €
Repas complet de l'Aveyron	12,00 €
Assiette tapas/quiche/pizza/ cake/salade	6,00 €
Sandwiches un produit	3,00 €
Part de gâteau	1,50 €
Barre chocolatée	1,50 €
Mugs « Les Givrées »	12,00 €

Tarifs de mise à disposition des salles

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DU THEATRE DE LA MAISON DU PEUPLE DE MILLAU

Les tarifs mentionnés ci-après s'entendent pour une manifestation (1 jour), applicables au 01/09/2020, suite à décision du Conseil Municipal du 06/02/2020.

	Salle Senghor	Studio Martha Graham OU Hall du Théâtre
CAUTIONNEMENT		
Pour toutes les mises à disposition	2 000,00 €	500 € / jour
I. ASSOCIATIONS EXTERIEURES - AUTRES COLLECTIVITES - PROFESSIONNELS		
Manifestation avec ou sans droit d'entrée :		
Tarif pour 1 jour	2 334,50 €	507,50 €
Tarif pour 1 jour supplémentaire	1 167,25 €	253,75 €
Tarif pour 1 soirée à compter de 17h (implantation comprise)	1 167,25 €	
II. GALA DE DANSE ET AUDITIONS (Écoles privées) :		
Tarif pour 1 journée . Forfait comprenant 4 services de 4 heures pour 2 agents : 1 service de montage, 1 service de répétition et un service général + un service de représentation. La tarification inclut la présence d'un agent SSIAP durant la durée des représentations et d'un barman (en période définie).	1 116,50 €	compris
1 journée supplémentaire	659,75 €	compris
III. ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE A MILLAU (1)		
Tarif pour 1 jour	507,50 €	152,25 €
La journée supplémentaire (maxi 3 jours)	304,50 €	101,50 €
Tarif pour une soirée à compter de 17h (implantation comprise)	304,50 €	
RESIDENCES DE CREATION, REPETITIONS DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES		
Au delà de 10 j/an	1 624,00 € / jour	304,50 € / jour

(1) sauf pour les associations de spectacle vivant, les associations proposant des spectacles en co-accueil avec la ville de Millau, les associations proposant des spectacles professionnels en séances scolaires et les associations millavoises à but caritatif qui sont exonérées de ces prises en charge dans la limite de 10 jours par an.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2022/065

**Dérogation ponctuelle aux
tarifs municipaux pour le
site archéologique de la
Graufesenque Le samedi 9
avril et les samedi 28 et
dimanche 29 mai 2022**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération n°2020/218 du 10 décembre 2020 relative aux tarifs municipaux, notamment ceux de la Graufesenque,

Le site archéologique de la Graufesenque accueille deux manifestations exceptionnelles :

- Les Florales le samedi 9 avril 2022, organisée par le Musée de Millau et des Grands Causses et le site archéologique de la Graufesenque avec la participation du Conservatoire de l'Aveyron et l'association ASSAUVAG. Cette journée d'animations est consacrée aux familles pour célébrer la réouverture de la Graufesenque.
- le marché des potiers de Millau les samedi 28 et dimanche 29 mai 2022, organisé par l'association Teranga avec la collaboration du Musée de Millau et des Grands Causses et le site archéologique de la Graufesenque.

Le site de la Graufesenque ne compte qu'une seule entrée, et il n'est pas possible de dissocier les visiteurs des manifestations sus nommées des visiteurs du site archéologique,

Il est proposé que l'accès sera gratuit sur le site archéologique pour ces trois dates, contribuant ainsi à l'attractivité du site lors de ces deux événements.

Aussi, après avis de la commission Finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à déroger ponctuellement à la délibération du 10 décembre 2020 en accordant la gratuité d'accès au site de la Graufesenque le 9 avril et les 28 et 29 mai 2022.
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame TUFFERY

Délibération numéro :
2022/066

**Sonorisation du Parc de la
Victoire - Offre de Concours
entre la Ville et l'association
Millau Grands Causse
Bénévolat**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en son article L. 1111-10 III,

Vu la délibération 2021/236 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 portant vote du budget primitif 2022,

L'association Millau Grands Causse Bénévolat organise depuis plusieurs années le forum des associations.

Aussi, pour la première fois, l'édition 2021 du forum s'est déroulée au Parc de la Victoire. Fort de ce succès lié à l'organisation mais également au site proposé, il a été décidé de pérenniser une installation de sonorisation du parc qui pourrait également servir à d'autres événements.

Le forum des associations est un temps fort pour le tissu associatif Millavois instituant une dynamique associative. Cette manifestation sera un moment pour créer un temps festif avec des représentations et des présentations.

Cette manifestation demande un fort investissement d'un point de vue technique afin d'équiper aux mieux cette dernière.

Lors de cette manifestation, il a été relevé que la sonorisation du site n'était pas suffisamment adaptée aux événements qui s'y déroulaient.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL066-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

La municipalité a souhaité équiper le site du Parc de la Victoire d'une nouvelle sonorisation. Le budget prévisionnel pour cette opération s'élève à 10 000 € (correspondant à l'acquisition du matériel pour 8 000€ et à son installation pour 2 000€ en régie) qui servira à l'ensemble des manifestations qu'y s'y déroulent.

Pour ce faire l'association Millau Grands Causses Bénévolat a souhaité participer au financement de cette sonorisation à hauteur de 50% du projet soit 5 000€.

Cette contribution financière doit être actée dans le cadre d'une offre de concours telle que définit par la jurisprudence administrative.

Les modalités de cette offre de concours se déclinent comme suit :

- L'association s'engage à financer le projet de sonorisation à hauteur de 5 000€ par la renonciation à la subvention 2022 d'un montant de 2 000€ et le reversement au profit de la ville de 3000€ provenant d'une subvention accordée par la Crédit Agricole,
- La Ville prend à sa charge le reste du projet.

Il convient de conclure une offre de concours entre l'association Grands Causses Bénévolat et la ville de Millau ayant pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux d'installation d'une sonorisation ainsi que les modalités de l'offre financière de concours.

Aussi, après avis de la commission des finances en date du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver les termes de l'offre de concours ci-jointe entre la Ville de Millau et l'association Millau Grands Causse Bénévolat, qui définit l'objet, le montant de participation à l'investissement de l'association Millau Grand Causse Bénévolat et les modalités de réalisation des travaux de sonorisation.
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'offre de concours et ses annexes à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. D'imputer les crédits correspondants au BP 2022 – TS 252 – Fonction 422 – Nature 2158

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL066-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....32

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur GREGOIRE

Délibération numéro :
2021/251

Adhésion au service de géoréférencement et cartographie de l'éclairage public du SIEDA

ETAIENT EXCUSES : Jean-Louis JALLAGEAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 21 décembre 2021, que la convocation du conseil avait été établie le lundi 13 décembre 2021
La Maire



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014/227 portant approbation des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) ;

Vu le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 encadrant la préparation et l'exécution des travaux effectués à proximité des réseaux ;

Vu le décret n°2011-1697 du 1er décembre 2011 modernisant et simplifiant la réglementation applicable aux ouvrages des réseaux public d'électricité ;

Vu le décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 règlementant la procédure de réponse aux déclarations de travaux, entré en vigueur le 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains notamment, et obligeant, d'une part, à géoréférencer en classe A (40/50 cm) tous les réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public ...) et, d'autre part, à répondre aux DT/DICT (Déclaration de travaux/Déclaration

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20211220-2021DL251-DE
Reçu le 27/12/2021

Acte dématérialisé

d'intention de commencement de travaux) avec un plan des réseaux respectant ces règles de positionnement ;

Considérant la proposition du SIEDA, afin de répondre à ces réglementations, d'adhérer à une prestation de service de géoréférencement et d'un service de cartographie ;

Considérant que la commune de Millau est l'exploitant de son réseau d'éclairage public et qu'à ce titre elle a l'obligation de répondre aux DT et DICT à proximité de son réseau. Cette obligation est effective à compter de janvier 2020 pour les communes urbaines.

Le SIEDA propose de prendre en charge cette obligation et de répondre au nom de la commune aux demandes DT et DICT. Pour cela le SIEDA :

- réalisera la cartographie du réseau d'éclairage public (relevé par un géomètre des points lumineux, des câbles aériens et souterrains)
- établira les réponses en notre nom à toutes DT et DICT sur le périmètre du réseau éclairage public
- mettra à disposition un outil cartographique permettant de gérer notre patrimoine éclairage public.

Cette offre de service est assujettie à une contribution forfaitaire annuelle de 2,5 € par point lumineux, Millau compte 4 762 points lumineux.

Considérant la nécessité d'établir une convention administrative et financière relative à l'adhésion à ce service ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. d'approuver l'adhésion au service de géoréférencement et de cartographie du réseau éclairage public proposé par le SIEDA. Ce service comprend la réalisation de la cartographie de classe A du réseau d'éclairage public, les réponses aux demandes de DT et DICT et la mise à disposition d'un outil cartographique ;
2. d'autoriser Mme la Maire à signer la convention administrative et financière pour une durée de 5 an ;
3. De s'engager à inscrire la dépense annuelle de fonctionnement inhérente à ce service (coût de 2,5 € par an et par points lumineux) soit environ 12 000 € par an et donne mandat à Madame la Maire pour régler les sommes dues au SIEDA ;
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et à accomplir toutes les démarches en découlant
5. d'imputer les dépenses sur les budgets 2022 à 2026 - Service 250 F822 N2315

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Accusé de réception en préfecture

012-211201454-20211220-2021DL251-DE

Reçu le 27/12/2021

Acte dématérialisé

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur GREGOIRE

Délibération numéro :
2022/067

**Modification de la
délibération approuvée au
Conseil du 16 Adhésion au
service de géoréférencement
et cartographie de l'éclairage
public du SIEDA suite à une
erreur matérielle**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment pris en son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2021/251 du 20 décembre 2021 portant sur le service de géoréférencement et cartographie de l'éclairage public du SIEDA,.

Une erreur matérielle est survenue sur l'imputation budgétaire indiquée dans la délibération n°2021/251 du 20 décembre 2021 et à la demande de la Trésorerie générale, il est nécessaire de repropose au vote du Conseil municipal cette délibération en indiquant l'imputation budgétaire des dépenses sur les budgets de 2022 à 2026 Fonction 810 Nature 611 TS 252. Les autres dispositions de la délibération sus visées restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. De modifier la délibération n°2021/251 du 20 décembre 2021 suite à une erreur matérielle relative à l'imputation budgétaire, délibération initiale annexée à la présente note,
2. d'approuver la modification de l'imputation budgétaire et donc d'imputer les dépenses sur les budgets 2022 à 2026 - Fonction 810, Nature 611 TS 252
3. d'indiquer que les autres dispositions de la délibération sus visées demeurent inchangées,

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame JOUVE

Délibération numéro :
2022/068

**Jardin Pédagogique lieudit
Cantarane - Octroi d'une
subvention exceptionnelle à
l'association Bar'bouille**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, pris notamment en son article L2311-7

Vu la décision du maire n°145/2015 du 30 juillet 2015 et la convention adjointe portant sur la mise à disposition et d'usage pour la gestion d'un jardin pédagogique au profit de l'association le Bar'Bouille (parcelle section AK numéro 621, sis lieudit Cantarane, 1921 m² situé impasse de la Saunerie),

La Ville de Millau a souhaité encourager le développement d'un jardin pédagogique partagé, s'appuyant sur une démarche de concertation et de forte implication des écoles, associations, centres de loisirs et centres sociaux. La participation des écoles, associations et habitants à la vie du jardin et à la gestion de ce site fait partie intégrante du projet. Ce terrain a été mis à disposition de l'association pour un usage de jardinage collectif, conformément aux engagements prévus par la Charte du Jardin Pédagogique Partagé.

Cette parcelle avait été aménagée par la Commune et divisée en 9 lots. Le jardin pédagogique est animé par un collectif associatif (Myriade, Bar'Bouille, MJC, Land'Art, centres sociaux, Jules Ferry, art et Nature, ...) Des activités pédagogiques de jardinage sont organisées avec des groupes d'enfants et leurs familles, ainsi que des événements conviviaux ponctuels.

Les associations du collectif souhaitent améliorer l'aménagement de ce jardin pour développer par des actions ciblées auprès de différents publics les activités pédagogiques de jardinage : préparation de la terre, semis, plantations, entretien et récoltes etc... L'association Bar'Bouille, pour le collectif d'animation, a sollicité la Commune pour obtenir une subvention exceptionnelle de 2 500 € afin d'acheter le matériel nécessaire à la construction en bois, qui sera faite par les membres du collectif, d'une table, de bancs, de bacs de rangement des outils...).

Le projet municipal est de développer l'agriculture urbaine (jardins partagés) avec un impact attendu pour les habitants en matière d'alimentation et de lien social avec une sensibilisation à la transition agro écologique et climatique.

L'animation sociale et pédagogique faite par l'association dans le jardin collectif de Cantarane avec l'école Jules Ferry, public jeunesse, les centres sociaux, myriade, la MJC, etc.. et l'innovation sociale de l'association participent à l'intérêt collectif.

L'association Bar'bouille par son animation des ateliers et du jardin pédagogique répond au projet municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à la majorité** :

1. D'accorder à l'association Bar'bouille une subvention exceptionnelle de 2 500€ pour l'acquisition de matériel et l'animation du jardin pédagogique,
2. D'autoriser Madame La Maire ou son représentant délégué habilité de signer, et d'accomplir toutes formalités utiles à la bonne exécution du dossier,
3. D'imputer les crédits correspondant sur le budget de la ville 2022- TS 120 F025 N 6574

Madame OKOME OSSOUKA LATORRE Angéline ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2022/069

Convention de prestation de services en « Management du commerce 2022 / 2023 - Appui technique à la Ville de Millau pour le déploiement de sa politique Locale du Commerce

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 5214-16-1 au terme duquel une commune peut confier par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions à la Communauté ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2021 relative à la mise en place d'une convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre d'un partenariat annuel entre la Ville de Millau, la Communauté de communes et l'Office du commerce et de l'artisanat pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022 et 2023.

En application des dispositions précitées du CGCT, une commune peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à la Communauté ;

Considérant que la démarche pluriannuelle liée notamment à la mise en œuvre de la convention susvisée, suppose cohérence et continuité dans les actions pour atteindre les objectifs fixés,

Considérant qu'il est apparu de bonne administration que la Ville de Millau puisse bénéficier des services dont dispose la Communauté pour assurer ponctuellement ses compétences propres en matière de politique locale du commerce, en particulier dans le cadre de la convention signée avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Ville, entend confier la gestion de prestation en cause à la Communauté ;

La communauté de communes propose à la Ville la mise en place d'une convention de prestation de services.

➤ L'objet de la convention :

La Ville de Millau confie les prestations d'animation et de mise en œuvre de prestations administratives sur la dynamique de commerce et de l'artisanat lui incombant à la Communauté.

La Communauté apporte dès lors à la Ville un appui technique de ses services pour le déploiement, en cohérence avec ses propres actions, de la politique Locale du Commerce incombant à la Ville et de toutes les actions liées à la stratégie, l'observation, les études, la coordination et le travail partenarial de l'ensemble des acteurs du commerce. La gestion du service visé par la présente convention concerne alors en particulier le suivi de convention de partenariat annuel entre la Ville de Millau, la Communauté de communes et l'Office du commerce et de l'artisanat pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022 et 2023.

La convention ne remet aucunement en cause les compétences respectives de chacune des parties dévolues par la loi et les statuts de la communauté.

➤ Les prestations proposées par le service développement économique de la Communauté de Communes :

Par la convention envisagée la Ville confierait à la Communauté, en prestation intégrée de services, la prestation de services « Développement Commerce et Artisanat » pouvant comprendre tout ou partie des missions administratives suivantes et en dehors de toute délégation de signature :

- Participer à l'animation des événements pour le commerce de « Centre-Ville » en apportant conseils et idées sur leur optimisation et être force de proposition sur de nouveaux projets en s'appuyant sur les structures et associations locales ;
- Travailler à la redynamisation des halles marchandes et à la dynamique des « marchés de plein air » ;
- Participer à l'information par des remontées terrains, par le partage des actions mises en place au sein des différentes collectivités et en faisant des points réguliers sur les porteurs de projet à accompagner ;
- Participer à une veille sur les dispositifs financiers en place et à venir, afin de mobiliser, le cas échéant, les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique commerciale ;
- Proposer la définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et une stratégie fiscale locale en lien avec le commerce et l'artisanat.
- Coordonner la mise en œuvre des ouvertures dominicales des commerces.

➤ Durée de la convention :

La convention prendrait effet à compter du 15/04/2022 au 31/12/2023.

➤ Les modalités de refacturation

Les prestations sont évaluées sur un montant forfaitaire de 10 000.00 € par an, (basé sur un volume de 262 heure travaillé au cours de l'année, y compris sur l'année 2022 tenant. La nécessaire prise en main de l'activité par la Communauté. Cependant, la facturation ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire ainsi prévu.

Les modalités du partenariat sont décrites dans la convention annexée en pièce jointe.

Aussi, après avis de la commission des ressources humaines en date du 24 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver les termes de la convention de prestation « Management du Commerce » ci annexée auprès de la Ville de Millau à compter du 15 avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 visant à confier au service développement économique de la Communauté de Communes les prestations d'animation et de mise en œuvre de prestations administratives sur la dynamique de commerce et de l'artisanat,
2. D'autoriser en conséquence Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette convention de prestation,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à signer tout acte utile à ce dossier en ce compris la convention ci-annexée et ses éventuels avenants, sous réserve et dans le respect des débits/crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.